

ÉMERGENTES
ÉCONOMIES
TRANSITION

Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition

REGARDS SUR LES MESURES
NON TARIFAIRES

AGRICULTURE ET ALIMENTATION



OCDE



2001

© OCDE, 2001.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition 2001

REGARDS SUR LES MESURES
NON TARIFAIRES



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

CENTRE DE L'OCDE POUR LA COOPÉRATION AVEC LES NON-MEMBRES

Le Centre de l'OCDE pour la coopération avec les non-membres (CCNM) a pour mission de promouvoir et de coordonner la coopération et le dialogue sur les politiques à suivre entre l'OCDE et les économies extérieures à la zone de l'OCDE. L'Organisation entretient actuellement des liens de coopération avec quelque 70 économies non membres.

A travers ses programmes de coopération avec les non-membres le but essentiel du CCNM est de mettre les ressources, riches et variées, que l'OCDE a développées pour ses propres Membres, à la disposition des économies non membres intéressées. Au nombre de ces ressources, on peut citer, par exemple, ses méthodes de coopération sans équivalent qui sont le fruit d'une longue expérience ; l'inventaire des pratiques optimales dans la plupart des domaines de l'action publique qui a été dressé à partir de l'expérience des pays Membres ; le dialogue permanent entre hauts responsables venus des capitales, renforcé par le processus des examens mutuels ; la capacité de l'OCDE de traiter les questions pluridisciplinaires. Toutes ces activités s'appuient sur une vaste base de données rétrospectives et sur les solides capacités d'analyse du Secrétariat. De la même manière, les pays Membres eux-mêmes bénéficient des échanges d'expériences avec des experts et de hauts responsables des économies non membres.

Les programmes du CCNM couvrent les principaux domaines d'action des gouvernements dans lesquels l'OCDE dispose de compétences et qui présentent un intérêt mutuel pour les Membres et les non-membres. Parmi ces domaines figurent le suivi de l'évolution économique, l'ajustement structurel par le biais de politiques sectorielles, la politique commerciale, l'investissement international, la réforme du secteur financier, la fiscalité internationale, l'environnement, l'agriculture, le marché du travail, l'éducation et la politique sociale, ainsi que l'innovation et le développement technologique.

© OCDE 2001

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. (33-1) 44 07 47 70, fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, or CCC Online : www.copyright.com. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

AVANT-PROPOS

L'Accord d'Uruguay sur l'agriculture est entré en vigueur en 1995. Pourtant, pendant la période de mise en œuvre, les pays non membres de l'OCDE n'ont pas accru leur part du marché des produits alimentaires et agricoles des pays Membres. Cela tient peut-être en partie au fait que le renforcement des restrictions qui limitent le recours aux instruments conventionnels de politique commerciale encourage les pays à faire appel à des mesures non tarifaires pour restreindre les échanges. Or, ces mesures ont des effets particulièrement sensibles dans les pays en développement et en transition et les économies émergentes (PDTE). Les dirigeants et les négociateurs commerciaux recentrent donc leur attention sur les mesures non tarifaires dans l'optique d'étudier leur incidence, leur légitimité et leur impact.

L'édition 2000 de ce rapport analysait les problèmes que pose aux PDTE la mise en œuvre de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture. La première partie de l'édition de cette année est quant à elle consacrée aux préoccupations que suscitent dans ces pays les mesures non tarifaires employées en guise d'instruments de protection des marchés. L'accent est d'abord mis sur les efforts déployés pour mesurer les effets économiques des mesures non tarifaires. L'analyse porte ensuite sur les problèmes économiques et législatifs soulevés dans les pays non membres par les réglementations sanitaires et phytosanitaires et les autres mesures techniques, ainsi que sur leur prise en considération dans les négociations multilatérales. Suit un examen des problèmes posés aux PDTE par les règles de l'OMC relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux procédures d'évaluation en douane.

Dans la deuxième partie du rapport, l'OCDE procède comme chaque année au suivi du niveau de soutien à l'agriculture. Sept pays en transition sont étudiés : la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Russie et la Slovaquie. La méthodologie est identique à celle qui est appliquée dans le cas des pays Membres de l'OCDE. Grâce à l'ajout des analyses consacrées à la Bulgarie et à la Slovaquie, pour la première fois cette année, l'OCDE fournit une mesure précise du soutien dans l'ensemble des dix pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne et en Russie. Ces analyses s'appuient sur les *Examens* globaux des politiques conduites dans ces pays, déjà publiés sur chacun d'entre eux, et sur un suivi régulier. De même, pour la première fois, cette édition du rapport sur les politiques décompose les variations annuelles de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP). Cette importante extension de la base de données confère une valeur ajoutée et un potentiel supplémentaires non négligeables aux recherches et aux analyses internationales sur ce groupe de pays.

Dans la troisième partie, le lecteur trouvera une analyse approfondie, pays par pays, des évolutions récentes des politiques, assortie d'une évaluation et d'une description des perspectives, dans onze pays non membres de l'OCDE dont le secteur et le marché agricoles revêtent un intérêt particulier aux yeux des analystes et des décideurs. Ces évaluations mises à jour complètent les analyses plus détaillées de l'OCDE sur plusieurs de ces pays, dont la liste figure parmi les publications répertoriées à la fin de ce rapport.

La neuvième édition du rapport *Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition* a été réalisée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries dans le cadre du programme de travail du Centre pour la coopération avec les pays non membres. Elle a été soumise au Groupe de travail sur les politiques et les marchés agricoles le 23 mai 2001 conformément à la procédure écrite. Elle est publiée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Eric Burgeat
Directeur
Centre pour la coopération
avec les pays non membres

Gérard Viatte
Directeur
Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et des pêcheries

REMERCIEMENTS

L'édition 2001 du rapport *Politiques agricoles dans les économies émergentes et les pays en transition* a été établie par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries de l'OCDE, dans le cadre du programme du Centre de l'OCDE pour la coopération avec les non-membres. Les auteurs sont Jonathan Brooks, Andrzej Kwiecinski, Sabrina Lucatelli, Olga Melyukhina, Michael Ryan et Alexandra Trzeciak-Duval (Chef d'équipe) de la Division des politiques agricoles dans les économies non membres. La recherche et l'information statistique ont été compilées par Piret Hein, Stéphane Guillot, Frano Ilicic, Xiande Li et Jean-Marc Salou. Le soutien technique a été assuré par Sally Taylor. La publication a été préparée et formatée par Stéfanie Milowski.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	11
--------------	----

Partie I

MESURES NON TARIFAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES : ENJEUX POUR LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES ET EN TRANSITION

1. Introduction	19
2. Signification commerciale des MNT pour les EDET.....	21
2.1 Rappel des faits	21
2.2 Préciser le rôle des MNT.....	22
2.3 Estimer l'occurrence des MNT	24
2.4 Estimer l'importance des MNT	29
2.5 Estimer les retombées commerciales des MNT.....	32
3. Réglementations sanitaires et phytosanitaires et autres mesures techniques.....	34
3.1 Aperçu général	34
3.2 Objectifs des mesures SPS et des autres mesures techniques.....	34
3.3 Utilisation des mesures techniques.....	35
3.4 Diversité des objectifs et des instruments	37
3.5 De quelle manière les mesures techniques affectent-elles les échanges ?.....	38
3.6 Rôle des Accords SPS et OTC.....	40
3.7 Problèmes de conformité et de mise en œuvre se posant aux EDET.....	44
3.8 Participation.....	46
3.9 Assistance technique.....	50
4. Droits de propriété intellectuelle (DPI)	51
4.1 Définitions et formes de DPI.....	51
4.2 Économie des DPI et enjeux pour les EDET	54
4.3 Prise en compte des préoccupations des EDET	56
4.4 Possibilités de réviser l'Accord ADPIC.....	58
5. Réformes douanières	59
5.1 Définitions et pratiques acceptées	59
5.2 Enjeux pour les EDET	60
6. Conclusions.....	61
 <i>Annexe 1. CLASSIFICATION DES MESURES DE CONTRÔLE DES ÉCHANGES ÉTABLIE PAR LA CNUCED</i>	 69
 <i>Annexe 2. OCCURRENCE DES MESURES NON TARIFAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES, AUX BOISSONS ET AU TABAC DANS LES EDET</i>	 71

Partie II

**OBSERVATION DU SOUTIEN APPORTÉ A L'AGRICULTURE DANS LES ÉCONOMIES EN TRANSITION
NON MEMBRES EN 2000**

Évolutions du soutien en 2000.....	81
Quelles ont été les causes du changement des niveaux de soutien en 2000 ?	82
Évolutions du soutien dans les différents sous-secteurs.....	84
<i>Annexe 1. TABLEAUX PAR PAYS ET DÉCOMPOSITION DES VARIATIONS ANNUELLES DES ESP</i>	99
Les résultats des décompositions des ESP pour les économies non membres en transition	114
Décomposition des variations annuelles des ESP et des ESC.....	117

Partie III

PROFILS PAR PAYS

A. Les politiques au Brésil, en Chine, Inde, Russie et Afrique du Sud	125
1. Brésil.....	125
2. Chine	138
3. Inde.....	149
4. Russie	163
5. Afrique du Sud	175
B. Les faits marquants des politiques menées en Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie et en Slovénie	186
6. Bulgarie.....	186
7. Estonie	193
8. Lettonie.....	200
9. Lituanie	207
10. Roumanie.....	214
11. Slovénie	221
BIBLIOGRAPHIE.....	231
PUBLICATIONS.....	237

Liste des tableaux

I.1. Infractions constatées dans le cadre des détentions d'importations de la Food and Drug Administration des États-Unis, juin 1996-juin 1997.....	39
I.2. Note moyenne attribuée aux facteurs agissant sur la capacité des pays à exporter des produits agricoles et alimentaires vers l'Union européenne.	39
I.3. Situation des EDET vis-à-vis de l'OMC, établissement d'un point d'information et désignation des autorités nationales responsables des notifications	46
I.4. EDET membres des organismes internationaux de normalisation.....	47
I.5. Liste des Membres de l'OMC ayant demandé une prolongation de la période de mise en conformité avec les dispositions de l'Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VII du GATT	61
Annexe I.1.1. Classification des mesures de contrôle des échanges établie par la CNUCED.....	69
Annexe I.2.1. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Argentine.....	71
Annexe I.2.2. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac au Brésil	72
Annexe I.2.3. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac au Chili	73

Annexe I.2.4. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Chine	73
Annexe I.2.5. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Estonie.....	73
Annexe I.2.6. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Inde	74
Annexe I.2.7. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac au Kazakhstan.	74
Annexe I.2.8. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Lettonie	74
Annexe I.2.9. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Lituanie.....	75
Annexe I.2.10. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Roumanie	75
Annexe I.2.11. Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Afrique du Sud.....	75
II.1. Estimation du soutien à l'agriculture par pays, 1991-2000.....	85
II.2. ESP en pourcentage par produits végétaux, 1991-2000	91
II.3. ESP en pourcentage par produits animaux, 1991-2000	92
Annexe II.1.1. Bulgarie: Estimation du soutien à l'agriculture	100
Annexe II.1.2. Bulgarie : Estimation du soutien aux producteurs par produit.....	101
Annexe II.1.3. Estonie : Estimation du soutien à l'agriculture.....	102
Annexe II.1.4. Estonie : Estimation du soutien aux producteurs par produit.....	103
Annexe II.1.5. Lettonie : Estimation du soutien à l'agriculture	104
Annexe II.1.6. Lettonie : Estimation du soutien aux producteurs par produit	105
Annexe II.1.7. Lituanie : Estimation du soutien à l'agriculture	106
Annexe II.1.8. Lituanie : Estimation du soutien aux producteurs par produit.....	107
Annexe II.1.9. Roumanie : Estimation du soutien à l'agriculture	108
Annexe II.1.10. Roumanie : Estimation du soutien aux producteurs par produit.....	109
Annexe II.1.11. Russie : Estimation du soutien à l'agriculture	110
Annexe II.1.12. Russie : Estimation du soutien aux producteurs par produit.....	111
Annexe II.1.13. Slovénie : Estimation du soutien à l'agriculture.....	112
Annexe II.1.14. Slovénie : Estimation du soutien aux producteurs par produit.....	113
III.1.1. Prix de soutien minimums annoncés les plus élevés, 2000.....	132
III.1.2. Fonds distribués dans le cadre du PRONAF, 1995-2000	134
III.1.3. Classification des ménages pouvant bénéficier du PRONAF.....	135
III.1.4. Droits de douane sur les principales exportations brésiliennes.....	137

Liste des graphiques

I.1. Total des mesures techniques notifiées dans le cadre du GATT/de l'OMC, 1981-1999	25
I.2. Total des notifications à l'OMC au titre des Accords SPS et OTC, 1995-1999	26
I.3. Notifications de mesures techniques à l'OMC par les EDET et certains pays de l'OCDE, 1995-1999 ...	27
I.4. Total des notifications de mesures SPS dans les EDET et certains pays de l'OCDE (en février 2001)....	28
I.5. Classification des mesures techniques par objectif.....	35
I.6. Classification des mesures techniques par instrument.....	36
I.7. Proportion de pays à revenu faible et intermédiaire que les mesures SPS ont empêché d'exporter certains produits agricoles et alimentaires vers l'Union européenne (1996-1999).....	40
I.8. Typologie des activités d'assistance technique en rapport avec l'Accord SPS.....	50
I.9. Catégories de droits de propriété intellectuelle	52
II.1. ESP en pourcentage par pays et moyenne OCDE, 1991-2000	87
II.2. Estimation du soutien total, par pays et moyenne de l'UE et de l'OCDE.....	87
II.3. Composition des soutiens au secteur agricole en 2000	88

II.4. Composition des transferts budgétaires aux producteurs en 2000	88
II.5. Variations du soutien aux prix du marché et du soutien Budgétaire	89
II.6. Distribution de l'ESP total par produit, 2000.....	93
II.7. Coefficients nominaux de protection des producteurs par produit, 2000.....	95
Annexe II.1.1. Estonie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.....	114
Annexe II.1.2. Lettonie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.....	114
Annexe II.1.3. Lituanie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.....	115
Annexe II.1.4. Roumanie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.....	115
Annexe II.1.5. Russie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.....	116
Annexe II.1.6. Slovénie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.....	116
III.1.1. Production agricole, 1990-2000.....	126
III.1.2. Échanges agricoles et alimentaires, 1991-2000.....	130
III.2.1. Évolution de la production agricole en Chine.....	140
III.2.2. Échanges agricoles de la Chine.....	142
III.2.3. Revenu individuel en zone rurale.....	144
III.2.4. Les échanges de céréales de la Chine, 1983-2000.....	145
III.3.1. Variation du PIB et taux d'inflation, 1990-2000.....	150
III.3.2. Production de céréales alimentaires, 1990-2000.....	153
III.3.3. Recensement des effectifs du cheptel, 1990-2000.....	155
III.4.1. Évolution de la production agricole en Russie.....	164
III.4.2. Production laitière et rendement laitier par vache en Russie.....	165
III.4.3. Échanges agricoles, 1992-2000.....	167
III.4.4. ESP en Russie et moyenne de l'OCDE.....	171
III.5.1. Indice de la production agricole en volume 1995-2000.....	177
III.5.2. Indice des prix à la production, 1995-2000.....	178
III.5.3. Termes de l'échange agricole, 1995-2000.....	178
III.5.4. Revenu net des producteurs, 1995-2000.....	180
III.6.1. Production des principales grandes cultures, 1990-2000.....	191
III.6.2. Évolution des effectifs de bétail, 1990-2000.....	191
III.6.3. Part des importations et exportations agricoles dans le total des échanges, 1994-2000.....	192
III.6.4. Exportations agroalimentaires par destination, 2000.....	192
III.7.1. Évolution du PIB, 1991-2000.....	198
III.7.2. Superficie ensemencée, 1990-2000.....	198
III.7.3. Structure de l'industrie agroalimentaire, 2000.....	199
III.7.4. Balance commerciale de quelques produits agricoles et total.....	199
III.8.1. Principaux indicateurs macro-économiques en Lettonie, 1997-2000.....	205
III.8.2. Évolution des effectifs de bétail, 1990-2000.....	205
III.8.3. Part des importations et exportations agricoles dans le total des échanges, 1994-2000.....	206
III.8.4. Exportations agroalimentaires par destination, 2000.....	206
III.9.1. Production des principales cultures, 1990-2000.....	212
III.9.2. Évolution des effectifs de bétail, 1990-2000.....	212
III.9.3. Part des importations et exportations agricoles dans le total des échanges, 1994-2000.....	213
III.9.4. Exportations agroalimentaires par destination, 2000.....	213
III.10.1. Principaux indicateurs macro-économiques en Roumanie, 1997-2000.....	219
III.10.2. Production de grains en Roumanie, 1990-2000.....	219
III.10.3. Échanges agricoles, 1990-2000.....	220
III.10.4. ESP en Roumanie et moyenne de l'OCDE, 1990-2000.....	220
III.11.1. Principaux indicateurs macro-économiques de la Slovénie.....	226
III.11.2. Part du secteur agricole dans l'économie.....	226
III.11.3. ESP en Slovénie et moyenne de l'OCDE, 1991-2000.....	227
III.11.4. Changements intervenus dans la structure des exploitations agricoles slovènes entre 1991 et 2000.....	227

Encadrés

I.1. Mesures non tarifaires et obstacles non tarifaires.....	23
I.2. Calcul d'équivalence entre droits de douane et MNT.....	29
I.3. Apprécier l'importance des MNT au moyen des écarts de prix.....	30
I.4. Principes fondamentaux des Accords SPS et OTC.....	43
I.5. Mesures techniques et infrastructures nationales d'évaluation de la conformité : le cas des exportations de crevettes indiennes.....	45
II.1. Définitions des indicateurs de soutien établis par l'OCDE.....	79
III.2.1. Mesures concernant l'environnement.....	147
III.3.1. Les pluies de mousson.....	152
III.3.2. La politique agricole nationale : Quelques éléments clés.....	157
III.3.3. Système de cartes de crédit pour les agriculteurs (Kisan).....	158
III.4.1. Vente aux enchères des licences d'importation de sucre : succès ou échec ?.....	173
III.5.1. L'Afrique du Sud et la biotechnologie.....	179

RÉSUMÉ

Partie I : Mesures non tarifaires – Les préoccupations des économies en développement, émergentes et en transition

L'utilisation des instruments traditionnels de protection commerciale étant désormais plus strictement limitée, les mesures non tarifaires (MNT) occupent une place grandissante dans l'élaboration des politiques et les négociations commerciales. La **Partie I** du présent rapport est consacrée aux interrogations que suscitent dans les économies en développement, émergentes et en transition (EDET) les MNT ayant des incidences sur les échanges de produits agricoles et alimentaires.

La multiplication des mesures non tarifaires fait craindre de les voir utilisées à des fins protectionnistes

L'application de restrictions de nature non tarifaire aux échanges internationaux s'est amplifiée au cours des vingt dernières années et s'est accélérée depuis la conclusion du cycle d'Uruguay en 1994. Cette évolution a fait craindre que l'accroissement des restrictions sur les droits de douane n'incite à recourir à des mesures non tarifaires dans un but de protection commerciale. Même si les motifs présidant à leur établissement sont légitimes – protéger la santé publique, par exemple, grâce à des mesures sanitaires et phytosanitaires (mesures SPS), les MNT peuvent néanmoins avoir un impact sur les débouchés effectifs à l'exportation et réorienter les échanges au profit des fournisseurs les plus à même de satisfaire aux obligations réglementaires imposées.

L'application de MNT aux produits agricoles constitue une des principales préoccupations des EDET

L'application de plus en plus fréquente de MNT aux produits agricoles inquiète particulièrement les EDET pour deux raisons. La première est que les exportateurs de ces pays auront vraisemblablement davantage de difficultés pour satisfaire aux MNT que leurs homologues des pays développés de l'OCDE (qu'ils soient rivaux à l'exportation ou fournisseurs en concurrence avec les importations). Il est très probable dans ce cas que les institutions, les infrastructures et la législation correspondantes demandent à être modernisées. La seconde réside dans le fait que les préoccupations suscitées par les MNT sont souvent le reflet du niveau de développement économique d'un pays. Les pays à haut revenu, par exemple, attachent une grande priorité aux normes d'hygiène alimentaire et ressentent davantage le besoin de protéger la propriété intellectuelle. En dépit de la diversité de leurs intérêts, les EDET risquent d'avoir une position systématiquement différente de celle des pays de l'OCDE sur les MNT méritant d'être considérés comme légitimes.

Les défis que doivent relever les EDET ont une double dimension, économique et juridique

Face à une mesure, les EDET doivent décider s'il s'agit davantage pour eux d'un défi d'ordre économique (mise en conformité) ou d'un enjeu de nature juridique (recherche d'un dédommagement via l'OMC). Si l'analyse économique peut apporter un éclairage sur la problématique de la légitimité, puisqu'il est très souvent possible de mesurer les avantages d'une plus grande protection et de comparer les pertes d'efficacité induites par les restrictions commerciales, il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble, il existe peu d'études détaillées (c'est-à-dire de comparaisons entre pays et entre produits) portant sur les

incidences économiques des MNT, et que la jurisprudence est encore trop pauvre pour pouvoir juger de la légitimité réelle d'une mesure par rapport aux objectifs internes.

L'OMC fournit une structure cohérente au sein de laquelle peuvent être examinés tous les aspects juridiques préoccupant les exportateurs des EDET, mais la participation effective de ces pays au système multilatéral demande à être améliorée.

Les EDET sont très largement favorables à l'idée d'inclure les obstacles non tarifaires dans le système de l'OMC fondé sur des règles. Les institutions et mécanismes mis en place par l'OMC ont incontestablement amélioré la transparence des MNT et fourni une structure cohérente au sein de laquelle peuvent être examinés les problèmes rencontrés par l'ensemble des Membres de l'OMC. Il conviendrait toutefois d'améliorer la participation effective des EDET à l'OMC ainsi qu'à d'autres éléments du processus multilatéral. La faible participation des EDET à l'OMC a fait naître des craintes quant aux possibilités qu'ont ces pays de faire entendre leur voix dans l'élaboration des règles internationales et d'obtenir satisfaction en faisant jouer le mécanisme de règlement des différends.

Les EDET rencontrent nombre de difficultés pour respecter les dispositions SPS et d'autres mesures techniques

Parmi les secteurs soulevant des difficultés de mise en conformité, on peut citer l'adaptation des systèmes de production et de commercialisation, l'investissement dans des laboratoires et des installations de recherche, et l'amélioration de la communication entre les pouvoirs publics et les producteurs privés. Bien que les défis à relever soient avant tout d'ordre économique, des réformes législatives pourraient aussi diminuer les coûts de mise en conformité, par exemple en autorisant les services d'inspection à intervenir à la frontière plutôt qu'à tous les stades de la filière de commercialisation.

Les règles internationales de protection des DPI pour les produits agricoles ont des conséquences importantes pour les EDET

Les questions entourant la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) vont bien au-delà de leur possibilité de limiter les échanges. En effet, si la protection des DPI est indispensable pour encourager la recherche-développement, l'importation de technologies brevetées peut avoir des répercussions sensibles en termes d'accroissement de la productivité nationale et de transferts de technologies. Par contre, un renforcement de la protection des DPI peut avoir pour effet de limiter l'adoption de nouvelles technologies par les producteurs et d'étouffer la recherche-développement dérivée. Compte tenu des vastes potentialités des nouvelles technologies agricoles pour le développement de l'agriculture dans les EDET, il est d'autant plus important d'opérer les bons arbitrages.

Une réforme des procédures douanières dans les EDET faciliterait l'accès à ces marchés pour les exportateurs étrangers

Les opérateurs désireux d'exporter vers des EDET aux procédures douanières rudimentaires estiment qu'ils devraient être assujettis à des droits transparents et prévisibles. Les craintes exprimées sont particulièrement vives dans le cas des exportateurs de produits agricoles, car les droits applicables à ces produits sont généralement plus élevés que pour les autres secteurs. Nombre d'EDET rencontrent toutefois d'énormes difficultés pour moderniser leurs procédures douanières en vue de satisfaire aux engagements internationaux auxquels ils ont souscrit.

Pour véritablement porter ses fruits, l'assistance technique doit être combinée à une amélioration de l'accès aux marchés des pays développés de l'OCDE

L'assistance technique peut réduire les coûts de mise en conformité, améliorer la participation au processus multilatéral et faciliter la mise à jour des procédures douanières. Les pays de l'OCDE ont déjà apporté une aide considérable dans ce domaine, mais il est essentiel que celle-ci vise des besoins précis et s'articule avec d'autres mesures : elle se révélerait en effet stérile si l'accès aux marchés n'était pas amélioré en conséquence.

Améliorer la collecte et l'analyse des données permettrait aux autorités publiques de mieux hiérarchiser leurs priorités

Leurs ressources étant limitées, les EDET doivent impérativement établir des priorités entre leurs besoins d'investissement liés à la mise en conformité et leur participation au processus multilatéral, ces investissements pouvant provenir de sources étrangères, mais aussi nationales. Dans cette optique, il conviendrait de procéder à une collecte plus systématique des données concernant l'application des MNT et d'améliorer les méthodes de mesure de leurs effets sur les échanges, qu'il s'agisse des pays de l'OCDE ou hors OCDE. Toutefois, on est encore loin de comprendre quand et comment les MNT freinent les échanges et quelles seraient les solutions les plus adaptées dans tel ou tel cas pour éviter leurs effets de distorsion potentiels.

Partie II : Observation du soutien

L'évolution du soutien apporté à l'agriculture dans sept pays en transition non membres de l'OCDE est analysée dans la **Partie II**, sur la base des indicateurs de soutien établis par l'OCDE.

Le soutien dans sept économies en transition est moins sujet à des fluctuations qu'au début des années 90

Il ressort de l'« Observation du soutien » pour 2001 que les évolutions du soutien apporté à l'agriculture ont été relativement modérées comparativement aux premières années de la transition. Cela s'explique à la fois par la meilleure intégration des économies étudiées sur les marchés mondiaux et par la plus grande stabilité de leur environnement macro-économique.

Le soutien est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE dans six des sept économies en transition

Les estimations du soutien aux producteurs (ESP) dans six des sept pays considérés étant comprises entre 2 % (Bulgarie) et 18 % (Lettonie), le niveau global du soutien est largement inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 34 %. Dans certains cas, cependant, le rapport soutien total-PIB est plus élevé que la moyenne de l'OCDE, ce qui indique que le soutien coûte plus cher à l'ensemble de l'économie à cause en partie du poids relatif beaucoup plus important du secteur agricole dans les pays en question.

Aucune évolution uniforme n'est perceptible dans les variations des ESP

Dans certains pays, le raffermissement des prix mondiaux a contribué à réduire l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux, tandis que dans d'autres les effets de la hausse des prix extérieurs ont été plus que contrebalancés par la situation tendue du marché local. Ces mouvements de prix contrastés, conjugués aux fluctuations du soutien budgétaire, expliquent la diversité des tendances des ESP dans les pays étudiés.

Les transferts par les prix et les subventions aux intrants constituent l'essentiel du soutien aux producteurs

Le soutien des prix du marché est la principale composante des ESP dans la majorité des pays étudiés, représentant de 67 % de l'ESP totale en Roumanie à 85 % en Bulgarie. L'Estonie et la Lituanie sont les seuls pays où le soutien des prix du marché est relativement moins important. Les subventions aux intrants, qui sont l'une des formes de soutien les moins efficaces, constituent l'essentiel des transferts budgétaires dans la plupart des pays.

Partie III : Evolutions des politiques agricoles par pays

L'OCDE observe toujours les principales évolutions des politiques agricoles dans un certain nombre d'acteurs de premier plan du secteur agro-alimentaire, ainsi que dans les économies en transition non

membres de l'OCDE qui souhaitent adhérer à l'Union européenne. Les principales orientations des politiques concernant ces deux groupes sont récapitulées dans la **Partie III**.

De nombreux pays sont confrontés à un défi identique, qui consiste à améliorer les revenus et à développer l'emploi dans les régions rurales

La croissance en dehors de la zone OCDE a été vigoureuse en 2000, les taux de progression du PIB des pays étudiés dans le rapport allant de 1.6 % en Roumanie à 8 % en Chine. Pourtant, tous sont confrontés à des disparités en matière de revenus et d'emploi entre populations rurales et populations urbaines et entre régions. Pour y remédier, la plupart des gouvernements élaborent actuellement des stratégies et des politiques de développement rurales visant à créer des emplois et à diversifier les activités dans les régions rurales.

Les principales évolutions concernant chaque pays sont résumées ci-après :

- Le rétablissement de l'économie du **Brésil** en 2000 a été stimulé par les bons résultats à l'exportation et par la reprise de la demande intérieure. Le Brésil est fortement tributaire de ses exportations de produits agricoles et sa part dans les échanges mondiaux dans ce domaine est d'environ 4 % bien que le faible niveau des prix ait entraîné une baisse des exportations agricoles de 2.9 % en valeur en 2000. Les capacités d'exportation du Brésil sont limitées par les politiques agricoles en vigueur dans d'autres pays, principalement des pays membres de l'OCDE. Le Brésil, qui produit déjà à faible coût plusieurs produits, a des chances de voir sa compétitivité dans le domaine agricole améliorée par les nouvelles orientations des politiques en dehors du secteur agricole, notamment dans les domaines de l'investissement dans l'infrastructure et de la réforme du système financier.
- La croissance de 8 % du PIB de la **Chine** a été stimulée par l'augmentation des exportations et de la demande intérieure, ainsi que par l'accroissement de l'investissement. Le rythme d'augmentation de la production agricole s'est ralenti pour la troisième année consécutive, ce qui a contribué à aggraver les inégalités de revenu entre zones urbaines et zones rurales. En 2000, plusieurs réformes importantes de la politique agricole ont été poursuivies, ce qui a permis de réduire l'excédent des stocks de céréales et d'amorcer le processus visant à améliorer la qualité des céréales produites et des céréales achetées par l'État. Les évolutions en cours traduisent l'avantage comparatif de la Chine et cadrent avec la restructuration de la production qui devrait intervenir à l'occasion de l'ouverture de l'économie chinoise à la concurrence internationale.
- Malgré un léger ralentissement de la croissance du PIB, qui est tombée à 6 %, l'**Inde** demeure l'une des économies d'Asie qui connaît le développement le plus rapide, mais la croissance du secteur agricole continue à marquer le pas. Malgré la baisse de la production de céréales alimentaires, les excédents de céréales jouent un rôle régulateur ; ceux-ci posent cependant de sérieux problèmes aux décideurs en raison du fléchissement des prix des céréales et de la baisse de la demande. Les subventions aux intrants actuellement en vigueur en Inde se substituent aux investissements du secteur public dans l'agriculture. Les gains potentiels considérables de productivité de l'agriculture indienne nécessitent des investissements dans la gestion des ressources en eau, la transformation agro-alimentaire, la recherche, la vulgarisation et les infrastructures rurales, ainsi que de nouveaux progrès dans le domaine technologique et l'utilisation efficiente des intrants.
- La progression de 7.7 % du PIB de la **Russie** en 2000 a été le signe d'une forte expansion pour la première fois depuis le début de la période de transition. La forte augmentation de 5 % de la production agricole n'a pas été suffisante pour que celle-ci remonte aux niveaux atteints en 1997 avant la crise. Les importations de produits agricoles ont diminué de 16 % en valeur en 2000, mais la Russie reste l'un des principaux marchés d'exportation du monde, en particulier pour le sucre brut, la viande et les produits laitiers. La restructuration des exploitations agricoles, appuyée par tout un ensemble de réformes des institutions, est indispensable pour créer les conditions nécessaires à un développement plus durable de l'agriculture russe.

- L'augmentation de 3.1 % du PIB en **Afrique du Sud** a résulté d'un regain de confiance des entreprises et d'une hausse de la consommation intérieure. Bien que la contribution du secteur agricole au PIB soit en recul, celui-ci continue à fournir entre 7 % et 9 % des exportations et il joue un rôle essentiel dans l'équilibre socio-économique de l'Afrique du sud. S'attaquer aux importantes disparités de revenu et aux inégalités dans la répartition des richesses, ainsi qu'au problème du chômage restent des enjeux de taille pour le gouvernement.
- Dans les **six pays candidats à l'adhésion à l'UE** étudiés dans la **Partie III**, la part de l'agriculture au PIB est en recul, mais sa contribution à l'emploi reste importante. Les principales tâches qui les attendent consistent à mettre en œuvre des politiques qui tendent à restructurer les exploitations et à moderniser les installations de production et de transformation de manière à ce que leurs secteurs agricoles deviennent efficaces et compétitifs. Des incitations et un soutien importants leur sont apportés dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE, notamment par le biais des programmes SAPARD, qui devraient être mis en œuvre dans le courant de l'année 2001 dans tous les pays.

Partie I

**MESURES NON TARIFAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS
AGRIQUES ET ALIMENTAIRES :
ENJEUX POUR LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES
ET EN TRANSITION**

MESURES NON TARIFAIRES APPLICABLES AUX PRODUITS AGRICILES ET ALIMENTAIRES : ENJEUX POUR LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES ET EN TRANSITION

1. Introduction

Les MNT retiennent de plus en plus l'attention des négociateurs commerciaux

Les mesures non tarifaires (MNT) occupent une place grandissante dans l'élaboration des politiques et les négociations commerciales. Les exemples d'utilisation de ces mesures se sont multipliés depuis la conclusion de l'Accord d'Uruguay, en 1994, d'où la crainte que la rigueur des restrictions visant les instruments commerciaux classiques ne favorise l'application de MNT à des fins protectionnistes dans le secteur agricole. Les problèmes liés à cette progression des MNT sont d'ordre économique et juridique. D'une part, les MNT se traduisent par des coûts pour les exportateurs. D'autre part, elles suscitent des controverses au plan du droit, leur légitimité n'étant pas interprétée de la même manière d'un pays à l'autre.

Le présent rapport est axé sur les enjeux commerciaux des MNT pour les EDET

Le présent rapport vise à mettre en évidence les préoccupations des économies en développement, émergentes et en transition (EDET) concernant les MNT qui influent sur les échanges de produits agricoles et alimentaires. Un large éventail de facteurs autres que les droits de douane peuvent entraver le commerce international. Certains se rapportent directement aux échanges (cas des contingents tarifaires et des mesures antidumping), tandis que d'autres ne touchent pas expressément à la politique commerciale (exigences de sécurité ou d'étiquetage des aliments, par exemple) et peuvent même échapper complètement à la sphère sectorielle (précarité des infrastructures et des droits de propriété). L'accent est mis ici sur la deuxième catégorie, autrement dit sur les mesures gouvernementales qui, sans relever explicitement de la politique commerciale, affectent néanmoins les échanges internationaux. A l'intérieur de cette catégorie, l'analyse porte sur trois types particuliers de MNT : exigences techniques (réglementations sanitaires et phytosanitaires comprises) ; dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle ; et procédures d'évaluation en douane.

Ces préoccupations vont sans doute revêtir une grande importance dans les négociations commerciales multilatérales

Les règles internationales (de l'OMC) précisent les conditions applicables à cette catégorie de MNT. Elles établissent une distinction entre, d'une part, l'utilisation de ces mesures en vue d'objectifs nationaux légitimes et, d'autre part, l'adoption induite de moyens de

protection commerciale. Dans les négociations commerciales multilatérales, cette distinction est bien souvent sujette à controverse. De plus, dans de nombreux domaines les préoccupations du pays considéré sont selon toute vraisemblance étroitement liées à son niveau de développement. Les pays à faible revenu peuvent avoir des avis différents sur la sécurité des aliments et les risques environnementaux, et s'exposent à des coûts supplémentaires pour se conformer aux normes internationales ou aux exigences des marchés des pays de l'OCDE. Ils peuvent aussi éprouver des difficultés pour jouer un rôle à part entière dans le cadre de l'OMC et d'organismes internationaux à vocation normative, et avoir par conséquent besoin de diverses formes d'assistance technique.

Les MNT se traduisent par un grand nombre de défis économiques pour les EDET. Certains de ces défis, notamment la difficulté de se mettre en conformité et d'en faire la démonstration, sont indépendants des mécanismes judiciaires. Toutefois, les dispositions juridiques doivent être fondées sur une interprétation des enjeux économiques. Aussi le présent rapport est-il axé sur les problèmes économiques auxquels sont confrontées les EDET, ainsi que sur les problèmes juridiques dans la mesure où ceux-ci peuvent être éclairés par l'analyse économique.

***Le regard porté sur les MNT
complète l'analyse précédemment
consacrée aux enjeux de l'AACU***

L'analyse vaut pour l'ensemble du monde mais s'appuie plus particulièrement sur les informations fournies par les EDET ayant pris part au Forum mondial de l'OCDE sur l'agriculture¹. Le regard porté sur les MNT complète l'analyse réalisée l'an dernier dans le rapport intitulé *Politiques agricoles : Économies émergentes et pays en transition*². Celui-ci a privilégié les points de vue des EDET sur les trois thèmes de l'Accord sur l'agriculture issu du cycle d'Uruguay (AACU) : l'accès au marché, la concurrence à l'exportation et le soutien interne. Ensemble, les deux études visent à proposer une évaluation détaillée des principaux problèmes rencontrés par les EDET en matière de politique commerciale agricole.

Le rapport est structuré comme suit. La section 2 vise à apprécier le rôle commercial des MNT du point de vue des EDET. Les effets économiques de ces mesures étant déterminants, elle passe en revue les divers travaux réalisés pour mesurer les répercussions en la matière. Bon nombre des faits observés ne permettent pas de se prononcer ; s'ajoute donc un examen des méthodes susceptibles de combler le manque d'informations là où le besoin se fait le plus sentir. La section 3 porte sur les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les EDET pour se conformer aux réglementations sanitaires et phytosanitaires (SPS) et autres mesures techniques, et sur la manière dont leurs problèmes économiques et juridiques pourraient être traités par les mécanismes multilatéraux. La section 4 permet, dans le même ordre d'idées, d'envisager les intérêts des EDET en fonction de la législation sur les droits de propriété intellectuelle (DPI), tandis que la section 5 fait le point sur les difficultés rencontrées par ces pays pour mettre leurs procédures douanières en conformité avec le droit international. En conclusion, la section 6 évoque les prolongements de l'analyse pour l'action gouvernementale et contient des recommandations pour les travaux à venir.

2. Signification commerciale des MNT pour les EDET

2.1 Rappel des faits

La réforme du commerce multilatéral a accru les possibilités d'échanges pour les EDET comme pour les pays de l'OCDE

Cependant, la protection aux frontières a réduit le volume des échanges agricoles...

... en entraînant des conséquences particulièrement préjudiciables pour les EDET

Les négociations d'Uruguay ont soumis l'agriculture à des règles et disciplines multilatérales, mais la libéralisation qui en résulte est limitée

Le soutien total à l'agriculture correspond pratiquement aux chiffres de la période 1986-1988 – durant laquelle la protection a atteint un point culminant

La libéralisation progressive du commerce mondial, favorisée par les cycles de négociations qui se sont succédé dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis par l'instauration de l'OMC, a contribué à accroître les possibilités d'échanges, pour les pays de l'OCDE comme pour les EDET. Durant la deuxième moitié du 20^e siècle, le volume des échanges de biens manufacturés a été multiplié par 35, cette croissance ayant été répartie entre pays développés et pays en développement.

Dans le même temps, les échanges agricoles ont quintuplé, soit une progression bien plus faible, relativement alignée sur le rythme général de la croissance économique. La différence tient peut-être en partie au fait que la place de l'agriculture s'amenuise dans les économies nationales et au caractère périssable des produits agricoles qui sont donc, par nature, moins aisément négociables que les produits industriels. Cependant, le protectionnisme a sans aucun doute été déterminant. L'agriculture a été exclue en pratique de toutes les négociations menées dans le cadre du GATT avant le cycle d'Uruguay, si bien que les tarifs consolidés en la matière (mesure partielle de protection) demeurent élevés, puisqu'ils dépassent 60 % – et rappellent les taux appliqués aux produits manufacturés en 1950.

Des problèmes particulièrement critiques s'ensuivent pour les EDET. Alors que les pays en développement ont vu pratiquement doubler la part qu'ils occupent dans les exportations mondiales de marchandises, qui est passée à plus de 30 % durant les 20 années écoulées, dans le domaine agricole leur part est restée sensiblement la même, soit moins de 40 %. Autrement dit, les pays en développement n'ont pas pu s'imposer sur un marché relativement atone.

En principe, l'AACU aurait dû ouvrir les marchés agricoles pour tous les pays. Les négociations d'Uruguay ont effectivement marqué une rupture, dans la mesure où, pour la première fois, les politiques agricoles ont été assujetties à des règles et disciplines multilatérales. Toutefois, en pratique, l'AACU n'a conduit qu'à une libéralisation limitée des échanges de produits agricoles.

En 2000, l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) correspondait à 34 % pour les pays de l'OCDE dans leur ensemble, à rapprocher des 39 % atteints durant la période 1986-1988 – point culminant à partir duquel des engagements de réduction ont été négociés. Une certaine réorientation vers des formes d'aide provoquant moins de distorsions mérite d'être signalée. Cependant, le soutien des prix du marché représente encore 65 % de l'aide totale.

Les politiques qui faussent les échanges ont été maintenues pour les raisons suivantes : a) les pays ont pris des engagements de réduction peu importants dans le cadre de l'AACU ; et b) ils ont bénéficié d'une grande latitude pour interpréter les engagements en question³. La persistance d'écarts considérables entre prix intérieurs

et prix mondiaux (dont rend compte l'estimation du soutien des prix du marché), et les obstacles au commerce international qui en résultent, peuvent aussi être partiellement imputables à la multiplication des MNT. Cette section vise à apprécier l'ampleur du phénomène.

2.2 Préciser le rôle des MNT

Les principales préoccupations des EDET sont liées à l'accès au marché

Les principales craintes que les MNT inspirent aux EDET sont liées à l'accès au marché. D'autres enjeux, notamment les difficultés économiques de mise en conformité avec ces mesures ou les débats concernant leur légitimité, touchent essentiellement aux conditions d'accès au marché. Il en résulte deux grandes interrogations. *Premièrement, quel est l'effet des MNT sur les échanges de produits agricoles et alimentaires ? Deuxièmement, quelles MNT peuvent être légitimement appliquées, et pour quels objectifs de protection commerciale ?* La première question renvoie à l'ampleur du défi que doivent relever les exportateurs. La deuxième permet de voir si le défi est avant tout économique (se mettre en conformité et en faire la démonstration) ou juridique (demander réparation par le biais de l'OMC).

Les MNT peuvent être appréciés en termes d'occurrence, d'importance et de retombées commerciales

Les effets des MNT sur les échanges peuvent être envisagés sous trois angles : **occurrence**, **importance** et **retombées commerciales**. L'occurrence correspond au nombre de mesures employées, selon leur type. Dans chaque cas, l'importance d'une mesure non tarifaire peut (en principe) être calculée par le biais soit de l'impact sur les coûts pour les exportateurs, soit de l'écart que cette mesure autorise entre les prix intérieurs et les prix internationaux. Les retombées commerciales d'une mesure donnée peuvent alors être estimées de manière empirique. Pour évaluer l'effet global des MNT sur les échanges, il faut prendre en compte ces trois aspects.

Une distinction s'impose entre l'aspect économique des effets sur les échanges et la question de la légitimité

Aucun des critères d'évaluation qui précèdent ne permet d'apprécier la légitimité des MNT. La question est d'un autre ordre, et suppose une distinction entre les mesures prises par les pouvoirs publics qui ont pour effet de limiter les échanges (problème économique) et celles qui sont perçues comme étant des barrières commerciales (problème juridique). La terminologie retenue ici est précisée dans l'encadré I.1.

Certaines MNT constituent des barrières commerciales

La distinction établie entre MNT et ONT dans l'encadré I.1 peut s'avérer délicate en pratique, les polémiques étant bien plus nombreuses que les décisions de justice. Dès lors que les pays ont des avis divergents sur la légitimité d'une MNT, et parviennent à des compromis en dehors de l'OMC, certaines MNT peuvent être assimilées à des ONT, même si aucun jugement n'a tranché en ce sens. Les possibilités de désaccord ne manquent pas. Si une affaire est portée devant l'OMC, des décisions doivent être rendues sur des aspects scientifiques et économiques. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), par exemple, soulèvent des questions essentiellement d'ordre scientifique. La mesure considérée se rapporte-t-elle à un risque scientifiquement déterminé pour la santé humaine, animale ou végétale ? Dans le cas des droits de propriété intellectuelle, les questions sont d'ordre scientifique. La mesure apporte-t-elle la protection voulue au détenteur du droit de propriété

Encadré I.1. **Mesures non tarifaires et obstacles non tarifaires**

Le présent rapport s'appuie sur les distinctions suivantes :

1. Les mesures non tarifaires (MNT) renvoient à des dispositions gouvernementales qui ont pour effet de limiter les échanges, sans jugement implicite sur la légitimité de ces mesures. Elles sont ainsi définies en termes économiques.
2. Les obstacles non tarifaires (ONT) désignent des instruments qui constituent une infraction aux règles de l'OMC. Ils sont définis en termes juridiques.
3. Il n'existe aucune présomption quant à la légitimité des mesures non tarifaires qui n'ont pas été contestées dans le cadre de l'OMC. Dans un grand nombre de cas, les mesures non tarifaires passent pour être des barrières commerciales ou des obstacles non tarifaires.

Il convient de noter qu'on s'écarte ici de la terminologie retenue par un grand nombre de publications économiques, où les "obstacles non tarifaires" englobent *toutes* les mesures non tarifaires.

intellectuelle ? A-t-elle pour effet de favoriser ou d'étouffer l'innovation ? Les pays risquent fort de prendre des positions différentes dans chacun de ces domaines.

Le « bien-fondé » d'une MNT ne peut être entièrement dissocié des répercussions sur les échanges

Par ailleurs, la question du bien-fondé d'une mesure donnée ne peut être entièrement dissociée des répercussions sur les échanges. C'est ainsi que l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) exige des gouvernements, en cas de contestation, qu'ils justifient l'application des mesures visées et démontrent qu'elles ne réduisent pas arbitrairement le volume d'échanges. Or les pays sont naturellement portés à apprécier différemment l'arbitrage entre le risque et les répercussions sur les échanges. Par conséquent, les décisions juridiques concernant la définition d'un obstacle non tarifaire tendent à exprimer un jugement de valeur.

L'OMC s'efforce de définir des critères de légitimité clairs...

L'OMC s'efforce néanmoins de définir des critères de légitimité clairs. Dans le cadre de l'Accord SPS, les mesures peuvent être justifiées de deux manières. L'une passe par l'adoption de normes internationales – notamment celles du Codex Alimentarius, de l'Office international des épizooties (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) – censées se conformer automatiquement à l'Accord. L'autre consiste à évaluer l'importance de la réduction du risque pour la santé animale, humaine ou végétale qu'apporte la mesure. Étant donné que beaucoup de pays optent pour des critères plus rigoureux que ceux des organismes internationaux à vocation normative, l'obligation d'évaluer le risque est un élément clé de l'Accord SPS.

... mais le règlement des différends par le biais de l'OMC est de fait envisagé en dernier ressort

En outre, l'OMC a nettement défini les procédures auxquelles il est possible de recourir en cas d'échec des négociations bilatérales entre partenaires commerciaux. Cependant, compte tenu de son coût élevé, le règlement des différends est de fait envisagé en dernier

ressort, uniquement lorsque les avantages économiques escomptés sont suffisants pour susciter la dynamique politique nécessaire. Pour ce qui est de l'Accord SPS, trois affaires seulement ont fait l'objet de procédures de règlement des différends depuis 1995 (chacune ayant été portée devant l'Organe d'appel de l'OMC)⁴.

En résumé, il est intéressant de distinguer, d'une part, les effets économiques des MNT et, d'autre part, la question de la légitimité de celles-ci. Toutefois, le bien-fondé d'une mesure peut dépendre de l'importance des distorsions qu'elle entraîne pour les échanges internationaux, tandis que l'OMC, comme tout système juridique, doit se prononcer dans des domaines où deux pays peuvent prendre des positions contradictoires mais défendables. Il arrive aussi que le coût d'un recours officiel soit trop élevé. Autrement dit, certaines MNT peuvent constituer des barrières commerciales même si elles n'ont pas été déclarées en infraction avec les règles de l'OMC. Les autres paragraphes de cette section portent sur l'occurrence, l'importance et les retombées commerciales des MNT, étant entendu que certaines de ces MNT peuvent être des barrières commerciales de fait.

2.3 Estimer l'occurrence des MNT

Il existe un grand nombre de types différents de MNT

Par « mesures non tarifaires (MNT) », on entend un large éventail de mesures gouvernementales qui limitent les échanges internationaux. La classification des mesures de réglementation commerciale de la CNUCED, dans laquelle les MNT occupent une large place, est reproduite dans l'annexe 1. Les données sont tirées de notifications à l'OMC concernant une centaine de types différents de mesures non tarifaires. Certaines de ces mesures, notamment les interdictions d'importation et les restrictions quantitatives, visent expressément les échanges. D'autres, telles que les obligations en matière de sécurité et de qualité des aliments, n'ont pas de visée protectionniste délibérée mais affectent néanmoins les courants d'échanges.

L'évaluation ne va pas de soi...

On a recherché de bien des façons à déterminer l'occurrence des MNT, notamment en calculant la part des transactions qui font l'objet de telles mesures ou en notant la fréquence d'application de ces mesures⁵. Cependant, l'évaluation ne va pas de soi, car les types de mesures employées se sont multipliés au fil des ans (notamment dans le cas des prescriptions SPS). Qui plus est, les données sont souvent très détaillées, de nombreuses MNT étant appliquées à des produits précis, surtout s'il s'agit de mesures techniques telles que les conditions de sécurité et de qualité des aliments. Enfin, l'estimation de la fréquence peut donner une indication trompeuse de la portée de l'utilisation de ces MNT, du fait que les exportations de produits agricoles et alimentaires sont de plus en plus soumises à des MNT de plusieurs types.

... bien que l'occurrence des MNT ait gagné en transparence

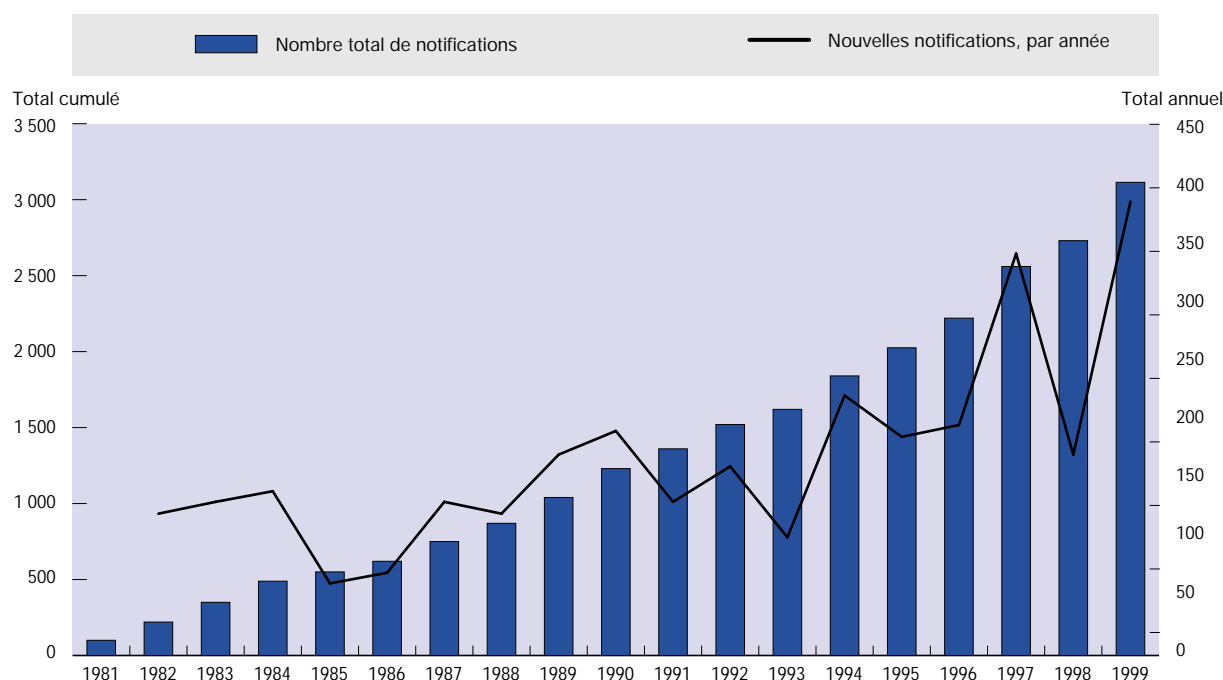
L'occurrence des MNT a néanmoins gagné en transparence depuis la fin du cycle d'Uruguay. Aux termes de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC), les Membres de l'OMC sont tenus de notifier toutes les nouvelles mesures techniques entrant dans le cadre de ces Accords. Le Code de la normalisation du GATT

comportait une exigence comparable, mais les données sont loin d'être complètes pour la période correspondante. Autrement dit, l'accroissement observé de l'utilisation des MNT s'explique sans doute par l'amélioration des informations.

L'application de MNT progresse dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu...

En dépit de l'imperfection des données, tout porte à penser que les MNT sont largement appliquées par les pays à haut revenu et se répandent dans les pays à revenu faible et intermédiaire⁶. Avec le temps, la nature de ces mesures a évolué, compte tenu du recul des restrictions quantitatives au profit des mesures techniques, notamment des prescriptions SPS et des exigences de qualité.

Graphique I.1. Total des mesures techniques notifiées dans le cadre du GATT/de l'OMC, 1981-1999

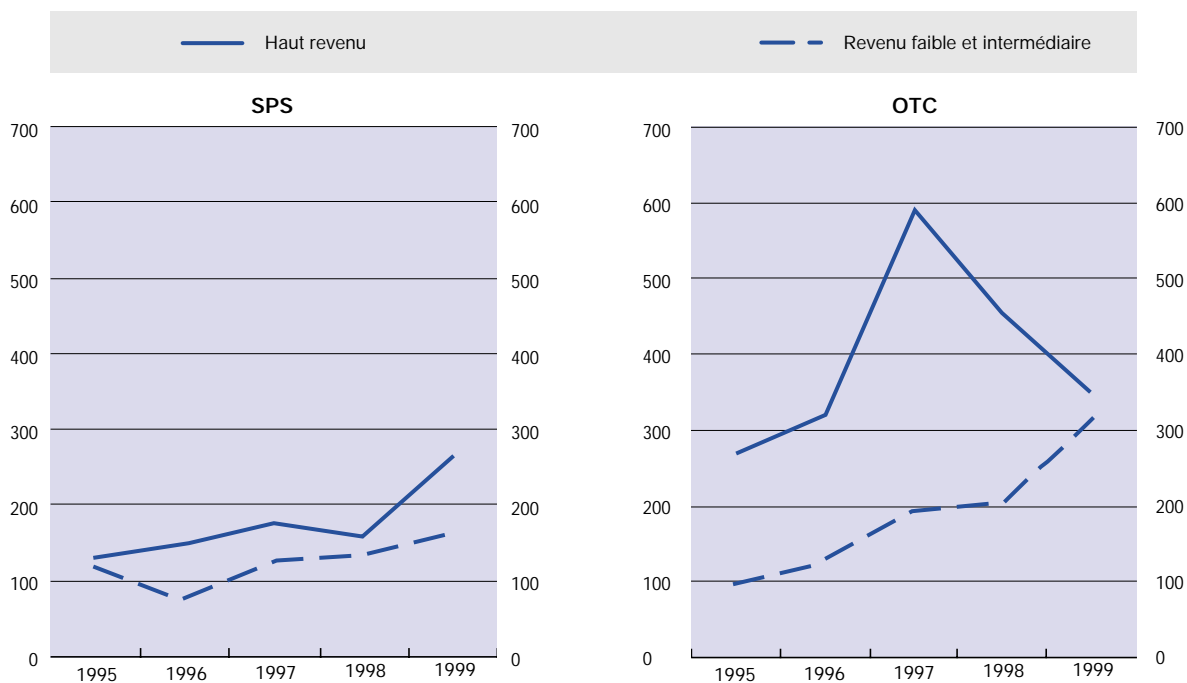


Source : OMC.

... le plus grand nombre de mesures nouvelles notifiées correspondant aux pays à haut revenu

La figure I.1 rend compte du total des mesures techniques notifiées dans le cadre du GATT/de l'OMC entre 1981 et 1999. Durant cette période, le nombre de notifications est passé de 130 à plus de 3 100, le taux de notification de nouvelles mesures ayant progressé, notamment à partir de 1995, année où les pays ont commencé à mettre en œuvre les engagements pris à l'issue du cycle d'Uruguay. Pour les Accords SPS et OTC, on note des écarts significatifs entre les taux de notification selon qu'il s'agit de pays à haut revenu ou de pays à revenu faible et intermédiaire (figure I.2). De 1995 à 1999, les pays à haut revenu ont systématiquement notifié le plus grand nombre de mesures techniques nouvelles, alors qu'ils représentent une proportion relativement peu importante de l'ensemble des Membres de l'OMC.

Graphique I.2. Total des notifications à l'OMC au titre des Accords SPS et OTC, 1995-1999



Source : OMC.

Les chiffres relatifs à l'occurrence ne sont pas rigoureusement comparables d'un pays à l'autre...

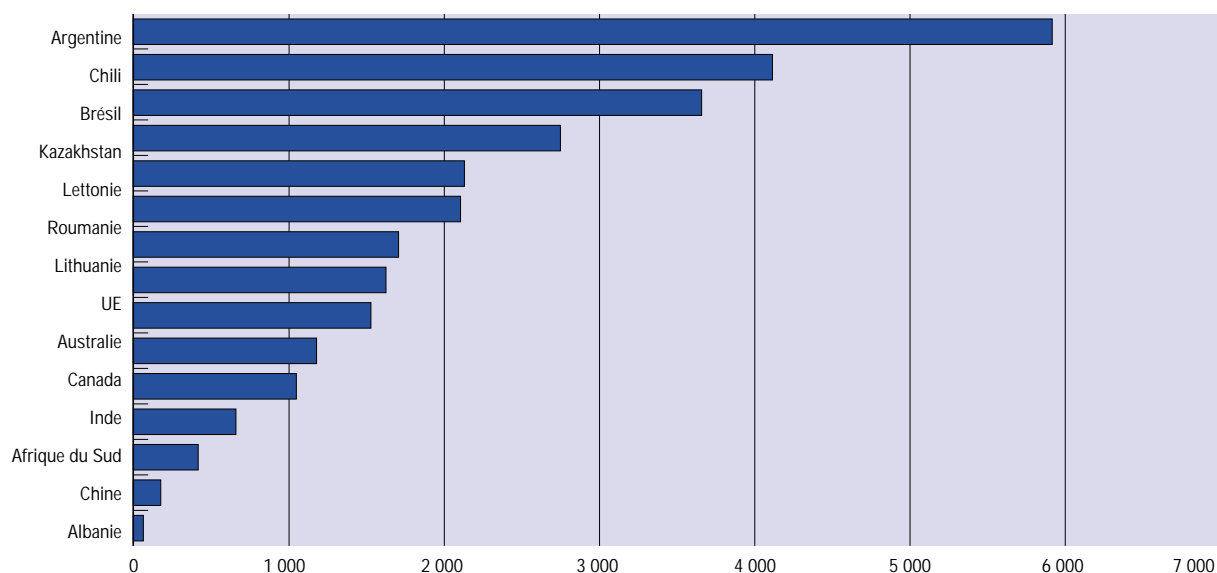
Les données de la CNUCED sur l'occurrence des MNT pour certaines EDET sont reproduites dans l'annexe 2. Elles doivent être interprétées avec prudence, car elles ne sont pas rigoureusement comparables d'un pays à l'autre. Tout d'abord, la classification des mesures n'est pas la même, qu'il s'agisse du nombre de catégories de mesures ou des définitions retenues pour des mesures particulières à l'intérieur des catégories. Ensuite, le degré d'agrégation des produits correspondant aux MNT répertoriées varie selon les pays. Enfin, les données font défaut pour un certain nombre d'économies en transition, certaines étant extérieures à l'OMC (Biélorus, Croatie et Fédération de Russie) alors que d'autres en font partie (Bulgarie et République slovaque ; cette dernière est Membre de l'OCDE depuis 2000).

... mais font cependant ressortir des écarts considérables

Ces réserves étant faites, certaines tendances retiennent néanmoins l'attention. Parmi les EDET de l'échantillon, l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie se distinguent par l'application relativement courante de MNT aux produits alimentaires, boissons et tabacs (figure I.3). Le nombre de MNT appliquées par ces économies est supérieur, ou du moins comparable, à celui qui est relevé pour les pays de l'OCDE considérés. Par ailleurs, les mesures sont plus ou moins du même type (voir annexe 2). En Argentine, au Brésil et au Chili, les MNT visent principalement à protéger la santé humaine, animale et végétale. Elles englobent notamment les autorisations préalables à l'importation, auxquelles s'ajoutent des dispositions concernant les caractéristiques des produits, ainsi que les modalités d'essai, d'inspection et de quarantaine. Les

obligations d'étiquetage sont également répandues au Brésil et au Chili. L'Argentine et le Chili recourent à un grand nombre de mesures tarifaires comprenant des procédures douanières : points d'entrée précis, contraintes en matière de transit et formalités spécifiques, à la douane et avant expédition.

Graphique I.3. Notifications de mesures techniques à l'OMC par les EDET et certains pays de l'OCDE, 1995-1999

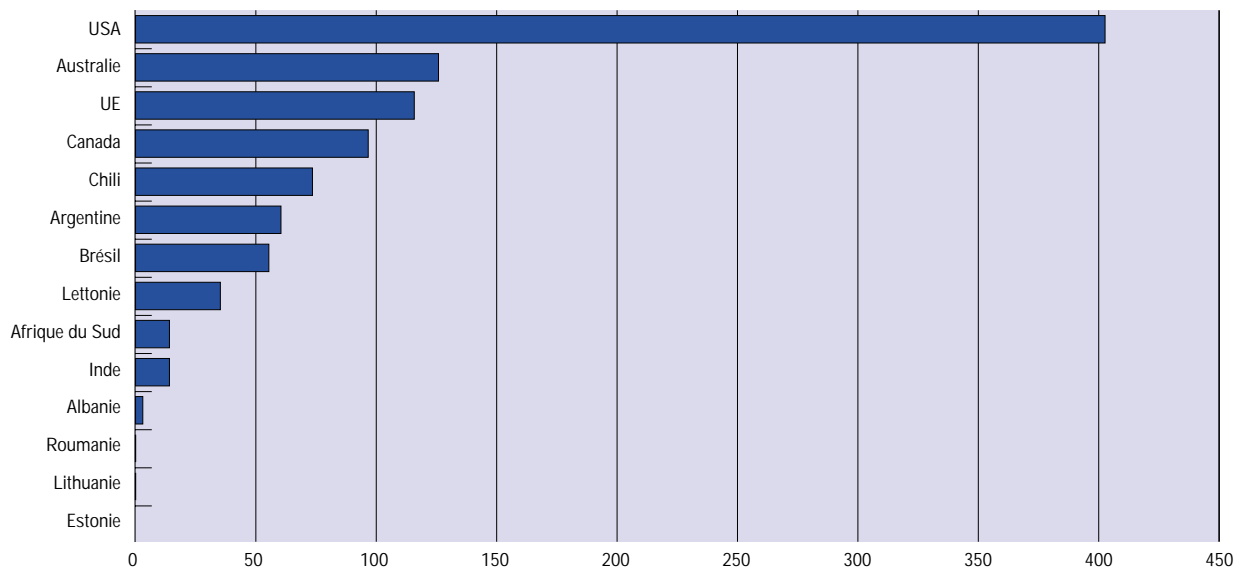


Source : CNUCED.

L'application de MNT aux produits alimentaires, boissons et tabacs est moins répandue en Chine, en Estonie, en Inde et en Afrique du Sud. L'explication tient notamment au fait que les objectifs affichés de ces pays sont différents. En Inde, les licences et permis d'importation sont couramment appliqués, mais ne se rapportent pas à des objectifs précis tels que la protection de la santé humaine, animale ou végétale. En Afrique du Sud, l'autorisation d'importation est soumise à de nombreuses conditions préalables visant à protéger la santé humaine et végétale. En Chine, les mesures les plus fréquentes sont l'inspection et l'interdiction à l'importation au titre de la protection des animaux, des plantes et des espèces sauvages. Les données disponibles ne permettent pas (à partir des classifications adoptées) de déterminer les objectifs des mesures appliquées par l'Estonie, où l'occurrence des MNT est la plus faible.

La figure I.4 indique le total des notifications de nouvelles mesures correspondant à l'Accord SPS relevé en février 2001. S'agissant des EDET, le nombre de notifications est le plus élevé pour l'Argentine, le Brésil et le Chili mais demeure largement inférieur à celui des pays Membres de l'OCDE considérés.

Graphique I.4. Total des notifications de mesures SPS dans les EDET et certains pays de l'OCDE (en février 2001)



Source : OMC.

Plusieurs études se fondent sur la Base de données concernant les mesures de réglementation commerciale de la CNUCED pour examiner l'occurrence des MNT qui se rapportent aux exportations vers des marchés particuliers⁷. Par exemple, dans le cas de l'Inde, elles donnent une idée du nombre de MNT appliquées aux exportations de ce pays vers l'Union européenne, les Etats-Unis et le Japon en 1999. On estime que plus de 50 % des exportations indiennes à destination de l'Union européenne sont soumises à des MNT, et que 25 % environ des exportations font l'objet de deux mesures ou plus. En revanche, moins de 36 % des exportations de ce pays vers les Etats-Unis sont visées par de telles mesures, et 1.4 % seulement se voient appliquer deux mesures ou plus. Quelque 45 % des exportations vers le Japon sont soumises à une MNT, mais aucun cas d'application de plusieurs MNT n'est observé.

Le plus souvent, les MNT visent à protéger la santé végétale, animale ou humaine

Dans l'ensemble, ces données laissent penser que l'occurrence des MNT applicables aux produits alimentaires, boissons et tabacs est très variable selon les EDET et les pays de l'OCDE. Les EDET comme les pays de l'OCDE font prévaloir les mesures axées sur la protection de la santé humaine, animale et végétale, qui passent par des obligations liées aux caractéristiques des produits ou des formalités préalables à l'importation.

L'occurrence ne renseigne guère sur les répercussions commerciales des MNT

Si on se réfère largement à l'occurrence des MNT pour en apprécier l'influence et pour faire des comparaisons d'un pays et d'une période à l'autre, ces travaux ne renseignent guère sur les répercussions commerciales des MNT. Les effets des MNT sur les échanges dépendent non seulement du nombre de mesures en place, mais aussi, et surtout, en règle générale, des types de mesures appliquées.

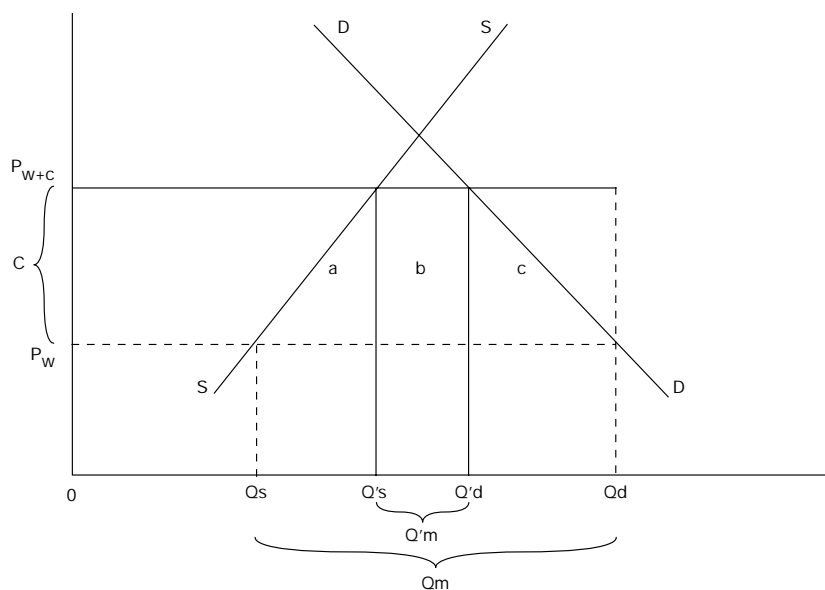
2.4 Estimer l'importance des MNT

L'importance d'une MNT peut être mesurée de façon directe ou indirecte

Les mesures techniques, telles que les exigences de qualité et de sécurité des produits alimentaires, agissent souvent de la même manière que les droits de douane, en élevant les coûts pour les exportateurs, d'où un écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. On peut estimer l'ampleur de cet écart de façon indirecte, en utilisant les prix du marché pour calculer un équivalent tarifaire, ou directe, en mesurant les coûts de mise en conformité pour les exportateurs.

Encadré 1.2. Calcul d'équivalence entre droits de douane et MNT

Le graphique ci-dessous montre comment une équivalence peut être établie entre droits de douane et MNT pour un petit pays importateur (dont les achats à l'importation n'affectent pas le prix mondial). Dans une situation de libre-échange, ce pays importe des biens au prix mondial P_w , le volume des importations Q_m étant égal à la différence entre la quantité demandée (Q_d) et la quantité fournie (Q_s) au prix mondial. L'application d'une MNT se traduit par une hausse des coûts pour les exportateurs étrangers, qui ne peuvent plus vendre au prix mondial. En conséquence, le prix importé passe de P_w à P_w+C , où C correspond au coût de mise en conformité avec la MNT, et les importations reculent, de Q_m à Q'_m . Le coût de mise en conformité C est l'équivalent tarifaire de la MNT.



Dès lors qu'on connaît C , ainsi que les élasticités estimées de l'offre et de la demande, l'impact de la MNT sur les échanges - autrement dit la différence entre Q_m et Q'_m - peut alors être évalué. La raison d'être d'une MNT tient aux avantages appréciables qu'elle apporte - amélioration de la sécurité des aliments, par exemple. Si les avantages en question peuvent être évalués, une comparaison est en principe possible avec les pertes d'efficacité économique subies du fait de l'application d'une MNT. Ces pertes pour le pays considéré sont égales à la différence entre les pertes pour les consommateurs et les gains pour les producteurs nationaux (aire $a+b+c$). Il convient de noter qu'elles sont plus élevées que dans le cas d'un droit de douane, où les pouvoirs publics récupèrent l'aire b sous la forme de recettes douanières, mais qu'elles sont les mêmes que dans le cas d'un contingent classique, où l'aire b est transférée aux exportateurs étrangers sous la forme de rentes de contingentement. En pratique, C n'est pas connu et doit être estimé. On peut y parvenir de façon soit directe, en estimant les coûts de mise en conformité pour les fournisseurs, soit indirecte, à partir des différences de prix du marché.

L'évaluation indirecte est la plus fréquente. Plusieurs études consistent à calculer un équivalent tarifaire, qui correspond à la différence entre le prix intérieur du bien importé à la frontière et le prix accordé sur les marchés mondiaux par les exportateurs étrangers, moins d'autres déterminants de l'écart de prix, tels que les droits de douane et les coûts de transport. Le plus souvent, le calcul s'inscrit dans un cadre d'équilibre partiel dont l'encadré I.2 donne un exemple⁸. Si l'hypothèse du petit pays est levée, l'application d'un droit de douane ou d'une MNT peut alors réduire la demande à l'importation, en abaissant le prix mondial et en améliorant les termes de l'échange pour compenser en partie les pertes normales d'efficacité économique.

L'approche indirecte ne permet guère de considérer isolément l'effet d'une MNT

La plus grande difficulté liée à l'approche indirecte vient du fait que l'impact de la MNT doit être distingué des autres causes de l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. Si on dispose généralement de données sur les droits de douane et les coûts de transport, l'évaluation des autres causes ne va pas de soi. Tout d'abord, l'arbitrage entre les marchés est rarement parfait. Aussi l'évolution des prix à l'importation se fait-elle sentir avec un certain décalage dans le temps sur le marché intérieur. Une dévaluation, par exemple, peut provoquer une hausse des prix à l'importation, en réduisant l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux à court terme. Or ces effets ne sont pas facilement mesurables dans un cadre statique, qui ne permet guère de considérer isolément l'effet des MNT.

Les difficultés sont du même ordre lorsque d'autres MTN sont en place. L'AACU suppose une réorientation de toutes les politiques agricoles vers la « tarification », mais le régime de contingents tarifaires garde un certain degré de complexité qui empêche de définir un équivalent tarifaire unique. Par ailleurs, comme indiqué dans la section précédente, beaucoup de pays appliquent plusieurs mesures techniques. A elles seules, les données relatives aux prix fournissent des indications qui ne suffisent sans doute pas pour dissocier les effets de MNT distinctes. On se heurte également à des difficultés pour prendre en compte les différences de qualité entre produits intérieurs et produits importés, ainsi que les marges commerciales, afin de pouvoir comparer les prix intérieurs et les prix mondiaux. Certains travaux méthodologiques visent à remédier aux problèmes rencontrés.

Encadré I.3. Apprécier l'importance des MNT au moyen des écarts de prix

A l'OCDE, le calcul de l'ESP englobe le soutien des prix du marché, corrigé autant que possible pour assurer la comparabilité des prix (compte tenu des marges commerciales et des différences de qualité, par exemple). Ces chiffres correspondent à des informations implicites sur le rôle des MNT pour autant qu'elles sont à l'origine des écarts de prix observés. En principe, la composante d'un écart de prix imputable aux droits de douane peut être mesurée directement et, par conséquent, dissociée d'autres facteurs. Bien que l'importance des MNT ne puisse être appréciée qu'à partir de la valeur résiduelle, un certain nombre d'études de cas ont exploité les données sur les prix pour mettre en évidence les équivalents tarifaires des MNT. Les prolongements ont été limités, faute d'évaluation détaillée de l'importance de ces mesures pour un large éventail de pays et de produits. La base de données ESP de l'OCDE peut fournir des informations utiles, mais l'écart de prix imputable aux MNT est généralement intégré au calcul plus large du soutien des prix du marché.

L'éclairage inédit sur l'importance économique des MNT que pourraient apporter les informations sur les écarts de prix est évoqué dans l'encadré I.3.

On peut aussi calculer directement les coûts de mise en conformité

On peut aussi estimer l'impact des mesures techniques sur le prix d'offre à l'exportation en calculant directement les coûts de mise en conformité. Cette approche exige davantage de données, car elle passe par la détermination des changements précis auxquels doivent procéder les exportateurs pour se conformer à une mesure donnée. Toutefois, les résultats sont sans doute plus fiables et peuvent être mis en relation directe avec les caractéristiques particulières de la MNT considérée.

Cette approche exige davantage de données, mais peut déboucher sur des estimations plus précises

Les coûts des changements en question peuvent être répartis en deux catégories. Entrent dans la première les coûts de mise en conformité *exceptionnels*. Ceux-ci permettent d'adapter les procédés de production et/ou le produit final pour respecter une norme précise. C'est du consentement et de l'aptitude d'un exportateur à supporter ces coûts exceptionnels que dépend son droit à alimenter le marché visé. Les coûts de mise en conformité *périodiques* constituent la deuxième catégorie. Ils englobent aussi bien les coûts de production supplémentaires que les coûts encourus pour faire la preuve de la mise en conformité. Les éléments de ces coûts périodiques ne sont pas nécessairement les mêmes pour les fournisseurs et les exportateurs du pays. Une double estimation s'impose pour mettre en évidence les coûts supplémentaires nets incombant aux exportateurs.

Les coûts de mise en conformité varient d'un pays à l'autre selon la disponibilité des ressources nécessaires...

Pour chaque pays, les coûts de mise en conformité dépendent des ressources disponibles tant à l'échelle nationale qu'à celle des entreprises. Les fournisseurs de deux pays exportateurs peuvent être soumis à la même mesure technique mais supporter des coûts de mise en conformité différents dus aux disparités d'accès aux ressources nécessaires : laboratoires, instituts de recherche, techniciens qualifiés, systèmes de production et de commercialisation remaniés, par exemple⁹.

... bien que peu de comparaisons internationales aient été effectuées

Étant donné l'importance des ressources exigées, peu d'études publiées fournissent une estimation directe des coûts de mise en conformité¹⁰. Par ailleurs, celles-ci se contentent généralement d'estimer les coûts pour le pays exportateur, sans procéder à une évaluation comparative avec les coûts incombant aux producteurs du pays importateur.

Il est éminemment souhaitable de recourir à une démarche indirecte complétée ensuite par une évaluation directe si d'autres précisions s'avèrent indispensables

En résumé, on manque d'informations détaillées sur l'importance des MNT. Compte tenu de l'occurrence croissante de ces mesures, les informations sont de plus en plus lacunaires sur les composantes de la protection agricole. Les données sur les prix étant largement disponibles, il est possible d'évaluer les niveaux globaux de protection. Toutefois, pour décomposer les formes de protection, il est éminemment souhaitable de commencer par adopter une démarche indirecte (là où les chiffres sont plus aisément accessibles), complétée ensuite par une évaluation directe lorsque des estimations plus précises sont jugées nécessaires. En principe, comme le montre l'encadré 1, les deux méthodes sont comparables, si bien qu'on peut recourir à des estimations directes pour vérifier l'exactitude de l'approche indirecte.

2.5 Estimer les retombées commerciales des MNT

L'importance d'une MNT et ses retombées sur les échanges peuvent être déterminées conjointement

Pour cerner véritablement les effets des MNT sur les échanges, il faut à la fois examiner les données sur l'occurrence et l'importance de différents types de mesure et analyser la manière dont un type donné de MNT (compte tenu de son importance) agit sur les volumes échangés. L'une des répercussions possibles a déjà été évoquée. L'équivalent tarifaire d'une MNT décrit dans l'encadré I.1 va de pair avec une évolution quantitative à l'intérieur du pays qui correspond à une réduction des importations. Dans ce cadre, l'importance de l'équivalent tarifaire et l'ampleur de la réduction des échanges sont déterminées conjointement.

Cependant, les MNT peuvent affecter les échanges de plusieurs manières, qui ne sont pas nécessairement défavorables. Les effets dépendent non seulement de la nature de la mesure appliquée, mais aussi des facteurs qui, à l'échelle de l'entreprise et du pays, déterminent les coûts de mise en conformité. Ils peuvent être répartis en quatre catégories.

Les MNT peuvent interdire, réorienter ou réduire les échanges et, dans certains cas, créer des courants d'échanges

Interdiction des échanges. Les échanges peuvent être proscrits par des mesures d'interdiction et par des mesures techniques qui entraînent des coûts de production et de commercialisation prohibitifs pour les exportateurs.

Réorientation des courants d'échanges. Les MNT qui opèrent une discrimination entre les fournisseurs, ou imposent des coûts de mise en conformité différents, peuvent détourner les échanges d'un pays vers un autre.

Réduction des échanges. Les MNT qui accroissent les obstacles ou élèvent les coûts pour tous les fournisseurs (et les consommateurs) réduisent les courants d'échanges dans leur ensemble.

Création d'échanges. A plus long terme, certaines MNT, telles que les normes de qualité ou les prescriptions SPS, peuvent créer des courants d'échanges soit en stimulant la demande, soit en apportant des gains d'efficacité.

Les divers effets peuvent se conjuguer

Il arrive que ces effets se conjuguent. Une norme rigoureuse de sécurité des aliments, par exemple, peut interdire en pratique les importations provenant de certains pays, réorienter les échanges vers les pays qui peuvent s'y conformer et se traduire généralement par une réduction des échanges. Les pays dotés de systèmes de production de pointe peuvent en fait être à même d'accroître leurs exportations¹¹.

Les effets des MNT sur les échanges peuvent être pris en compte par des modèles économiques calibrés

Pour transposer l'occurrence et l'importance des MNT en termes stratégiques, il faut modéliser les retombées sur les échanges. La représentation la plus simple est donnée dans l'encadré 1 où on associe l'écart de prix et l'estimation de l'élasticité pour obtenir l'évolution correspondante des importations. Cette démarche est utile lorsqu'on s'intéresse plus particulièrement à des politiques bilatérales affectant un exportateur donné¹². Les difficultés pratiques liées à l'évaluation de l'écart de prix ont déjà été mentionnées ; il importe notamment de dissocier les MNT d'autres facteurs, puis de distinguer les différents

types de MNT. Par ailleurs, le modèle de marché voulu ne correspond pas toujours au schéma simplifié décrit dans l'encadré I.1. En règle générale, il faut recourir à un modèle multi-marchés et multi-pays, permettant d'envisager isolément les quatre effets ci-dessus. Dans certains cas, les effets sur différentes entreprises à l'intérieur d'un même pays doivent aussi être mis en évidence. Des modèles spécifiques ont pu être mis au point mais, comme pour les études empiriques visant l'importance des MNT, une représentation générale ne peut être dégagée faute de travaux suffisants¹³.

Toutefois, les études empiriques risquent d'omettre des aspects complexes importants, notamment les effets du côté de la demande

Les études empiriques risquent de laisser passer des aspects complexes importants. Les MNT peuvent influencer sur les marchés intérieurs, que les pays soient importateurs ou exportateurs. Dans les pays importateurs, elles peuvent améliorer la qualité ou la sécurité d'un produit, en augmentant la demande des consommateurs en faveur d'approvisionnements tant nationaux qu'étrangers. Par conséquent, l'effet net sur les échanges correspond normalement à l'évolution des prix d'offre et à celle de la demande des consommateurs¹⁴. Dans les pays exportateurs, les MNT peuvent contribuer à transformer les modes de production, et entraîner certains prolongements pour les consommateurs. Par exemple, les exigences en matière de sécurité des aliments sur les marchés extérieurs peuvent se répercuter favorablement sur la sécurité des produits vendus à l'intérieur.

Dans certains cas, les MNT peuvent aboutir à des échanges liés

Là où les MNT nécessitent des investissements précis, dont la nature varie d'un importateur à l'autre, on peut aboutir à des échanges liés. Par exemple, si un pays particulier applique des normes rigoureuses de sécurité des aliments, assorties de coûts élevés de mise en conformité, il peut être difficile pour les exportateurs de détourner les échanges vers des marchés caractérisés par des prix inférieurs et des normes moins exigeantes. Cette forme de dépendance risque de provoquer momentanément certains problèmes pour les exportateurs trop tributaires d'un petit nombre de marchés.

Bien que les études empiriques soient insuffisantes, les MNT sont davantage prises en compte dans l'élaboration des grandes orientations

Il reste beaucoup à faire pour évaluer les MNT. Les informations disponibles sur l'occurrence des MNT vont en augmentant, mais ne permettent guère d'apprécier les conséquences de ces mesures pour les échanges. Parallèlement, les études empiriques consacrées à l'importance et aux retombées commerciales des MNT sont trop limitées pour déboucher sur des conclusions claires. Certaines perspectives sont néanmoins encourageantes. On perçoit de mieux en mieux les difficultés théoriques d'évaluation des MNT, un certain nombre de progrès méthodologiques ont été réalisés (notamment pour mettre en évidence les composantes du soutien des prix du marché), les données sont de plus en plus accessibles et les MNT font de plus en plus l'objet de travaux d'analyse appliquée.

Pour les EDET, les MNT ont autant de poids que les droits de douane

Compte tenu des difficultés rencontrées pour apprécier les effets des MNT sur les échanges, un certain nombre d'études ont consisté à demander aux exportateurs (ou à ceux qui en défendent les intérêts) de classer par ordre d'importance les diverses barrières commerciales auxquelles ils sont confrontés. Aussi approximatives soient-elles, les réponses aux questionnaires montrent bien que dans le secteur alimentaire et agricole, les EDET considèrent que les prescriptions SPS

et autres mesures techniques freinent autant les échanges que les droits de douane¹⁵. Les résultats confirment la place que prennent ces questions parmi les causes de tensions dans les relations commerciales, ainsi que la nécessité de définir clairement des règles et des mécanismes administratifs pour y remédier. C'est sur ces aspects que porte la suite de l'analyse

3. Réglementations sanitaires et phytosanitaires et autres mesures techniques

3.1 Aperçu général

Les EDET craignent que les réglementations sanitaires et phytosanitaires et d'autres mesures techniques ne soient utilisées pour empêcher l'accès aux marchés

La principale crainte que suscitent parmi les EDET les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) est que celles-ci ne les empêchent d'accéder aux marchés des pays de l'OCDE. Les mesures susceptibles de servir les intérêts des EDET sont donc des mesures : a) adoptées pour des raisons légitimes et non dans le seul but d'empêcher les importations ; et b) formulées de manière à donner aux exportateurs la possibilité d'assurer et de démontrer la conformité de leurs produits. Pour cela, il faut que les règles soient claires, bien établies (c'est-à-dire qu'elles ne fassent pas l'objet de modifications arbitraires ou ponctuelles) et que le coût nécessaire à la réalisation de leurs objectifs soit minimal. En vertu des règles de l'OMC, le même traitement doit être accordé aux exportateurs et aux producteurs nationaux.

Pour savoir si c'est le cas, il est nécessaire d'examiner les objectifs déclarés des mesures techniques et les instruments utilisés.

Pour déterminer si les mesures techniques correspondent à ces deux critères, il est important d'examiner les *objectifs* qui président à leur utilisation et les *méthodes* employées pour les appliquer. Les objectifs sont susceptibles de varier d'un pays à l'autre. Ainsi, les pays développés de l'OCDE, généralement moins tolérants face au risque sanitaire, adoptent des mesures SPS plus strictes que les EDET. En outre, les effets des mesures techniques sur les EDET peuvent aussi varier d'un pays à l'autre, selon les coûts de mise en conformité.

Les EDET sont favorables à un système fondé sur des règles, mais expriment des préoccupations particulières quant à la manière dont ces règles sont formulées et appliquées

En général, les EDET sont favorables à un système de règles multilatéral régissant l'utilisation des mesures techniques, dans la mesure où celui-ci limite l'introduction de mesures ponctuelles et empêche les législateurs nationaux de prendre des décisions arbitraires. Les EDET ont cependant certaines préoccupations quant à la formulation et à l'application des règles de l'OMC. Elles s'interrogent notamment sur les conditions dans lesquelles elles doivent se conformer aux dispositions de *mise en œuvre*, sur l'efficacité de leur *participation* au processus d'établissement et d'application des réglementations, et sur la capacité de l'*assistance technique* à les aider à surmonter ces difficultés. Ces préoccupations sont étudiées ci-dessous.

3.2 Objectifs des mesures SPS et des autres mesures techniques

Une utile définition des mesures techniques s'appliquant aux échanges internationaux a été établie :

Normes qui régissent la vente de produits sur les marchés nationaux et dont l'objectif principal est de corriger les dysfonctionnements du marché résultant

*d'externalités associés à la production, à la distribution et à la consommation de ces produits*¹⁶

Les mesures techniques sont souvent justifiées par les externalités.

Cette définition utilise l'argument d'un dysfonctionnement du marché justifiant l'intervention des pouvoirs publics. Les dysfonctionnements du marché peuvent être dus à l'existence d'externalités (facteurs qui provoquent une distorsion des coûts/avantages sociaux par rapport aux coûts/avantages privés), à l'échelon régional, national ou international. Des « normes » sont adoptées pour indiquer des spécifications techniques auxquelles doivent correspondre les caractéristiques d'un produit ou les méthodes utilisées pour le fabriquer. Ce rapport est axé sur les réglementations gouvernementales, mais il faut préciser que les normes peuvent être obligatoires ou facultatives. Les normes facultatives qui deviennent de fait obligatoires sur certains marchés peuvent jouer le rôle d'obstacles aux échanges¹⁷.

Elles sont souvent utilisées pour répondre à des préoccupations en rapport avec les producteurs, les consommateurs et l'environnement naturel

Les mesures techniques sont adoptées pour répondre à des préférences diverses exprimées par la collectivité, notamment en relation avec les fournisseurs (agriculteurs et entreprises agro-alimentaires), les consommateurs et l'environnement naturel. Ces différents domaines peuvent faire l'objet de dysfonctionnements du marché. Dans chaque cas, une distinction peut être établie entre les mesures destinées à réduire les risques (pour la santé végétale, animale ou humaine) et celles qui sont prises pour corriger des dysfonctionnements systémiques du marché. Les objectifs spécifiques qui entrent dans ces catégories sont décrits à la graphique I.5¹⁸. L'OMC utilise une classification similaire pour déterminer les mesures qui relèvent de l'Accord SPS et de l'Accord OTC.

Graphique I.5. **Classification des mesures techniques par objectif**

Intérêts de la collectivité	Mesures de réduction des risques	Autres mesures
Fournisseurs	Protection de la santé des animaux ou végétaux d'intérêt commercial	Compatibilité des produits
Consommateurs	Sécurité alimentaire	Caractéristiques qualitatives
Environnement naturel	Protection de l'environnement naturel contre les espèces nuisibles non indigènes	Conservation de l'environnement

Source : Roberts *et al.* (1999).

3.3 Utilisation des mesures techniques

Les gouvernements disposent d'une grande variété de mesures techniques

Les gouvernements emploient des instruments d'une grande variété pour corriger les dysfonctionnements du marché (réels ou supposés). La graphique I.6 indique les types de mesures techniques susceptibles d'être appliquées et leur degré de sévérité¹⁹. Le choix de l'instrument reflète les objectifs de la mesure (par exemple le fait qu'elle vise ou non à atténuer un risque), la nature du dysfonctionnement du marché, ainsi que d'autres facteurs économiques, sociaux et politiques.

Graphique I.6. Classification des mesures techniques par instrument

Interdiction d'importation		Spécifications techniques			Obligations d'informations	
Interdiction totale	Interdiction partielle	Normes de procédés	Normes de produit	Normes de conditionnement	Disposition sur l'étiquetage	Systèmes volontaires

Source : Roberts et al. (1999).

Ils peuvent interdire les importations...

La première grande catégorie de mesures est celle des **interdictions d'importation**. Il peut s'agir sous leur forme la plus restrictive d'interdictions totales, empêchant toute importation de certains produits et/ou de produits d'origines particulières. C'est généralement le cas des mesures prises face à un danger, par exemple pour protéger le territoire de l'introduction de maladies des animaux ou des plantes (fièvre aphteuse par exemple) ou préserver des espèces en danger. Les interdictions partielles, moins restrictives, sont limitées à des saisons ou à des régions particulières, de sorte que les importations ne sont pas complètement prohibées. Ces interdictions s'appliquent souvent pour protéger la santé végétale et animale dans des situations où l'étiologie d'une maladie est connue et où une évaluation des risques peut être réalisée.

... imposer des spécifications techniques...

La deuxième grande catégorie est celle des **spécifications techniques** auxquelles doivent satisfaire les produits des exportateurs pour que leur mise sur le marché soit autorisée dans un pays importateur. En principe, tout produit peut être importé à condition de satisfaire à ces dispositions, mais il arrive en pratique que les coûts de mise en conformité soient tellement élevés qu'ils empêchent les échanges. Les spécifications techniques peuvent s'appliquer au produit lui-même, au processus de production ou au conditionnement. Elles répondent à des objectifs de réduction des risques et à des objectifs systémiques.

... ou demander des informations

La troisième grande catégorie de mesures est celle des **obligations d'information**. Celles-ci sont habituellement employées lorsque les dysfonctionnements du marché sont associés à un manque d'information. Ce sont en général les moins coûteuses des mesures techniques ; cependant, le respect des normes d'information les plus exigeantes peut entraîner des coûts importants. Ces mesures se présentent essentiellement sous deux formes : des dispositions sur l'étiquetage spécifiant les informations à fournir et des contrôles des informations non obligatoires qui peuvent être faites au sujet d'un produit.

Les mesures techniques peuvent entraîner une discrimination entre les producteurs nationaux et étrangers

Les mesures techniques diffèrent par le degré de discrimination qu'elles établissent entre les produits nationaux et les produits importés. Les mesures non discriminatoires sont celles qui s'appliquent de la même manière aux produits nationaux et aux produits importés, bien qu'il puisse exister des différences dans les modalités de réalisation de l'évaluation de conformité. Les mesures discriminatoires soumettent les produits importés à des conditions supplémentaires ou qualitativement différentes. Ces mesures peuvent s'appliquer à toutes les importations, indépendamment de leur origine, ou établir une discrimination entre différents pays

importateurs. L'ampleur de la discrimination selon l'origine détermine en grande partie les effets des mesures techniques sur les échanges, qu'il s'agisse des volumes totaux d'échanges ou des courants d'échanges entre des pays donnés.

3.4 Diversité des objectifs et des instruments

Les objectifs et les instruments varient d'un pays à l'autre,...

Les données sur l'occurrence présentées à l'annexe montrent bien que les objectifs pratiques qui président à l'utilisation de mesures techniques varient d'un pays à l'autre. Il peut aussi arriver que des pays poursuivent des objectifs communs au moyen de mesures différentes. Les objectifs d'un pays dépendent des problèmes qui se posent sur ses marchés agricole et alimentaire. Ses priorités peuvent aussi dépendre de son niveau général de développement économique et technologique.

... en particulier les objectifs de réduction des risques

Les objectifs des pays sont tout particulièrement susceptibles de différer vis-à-vis du risque. Le risque peut être défini comme le produit des conséquences négatives d'un événement et de la probabilité que l'événement se produise. Il est ainsi possible de distinguer entre les risques à forte probabilité mais à faibles conséquences (formes mineures d'intoxication alimentaire par exemple) et les risques à faible probabilité mais aux conséquences importantes (maladies virulentes des plantes ou des animaux par exemple). La réponse des pouvoirs publics à ces différentes formes de risques dépendra de leur aversion pour le risque et des coûts économiques, politiques et sociaux qui peuvent être associés aux conséquences négatives de l'événement²⁰.

En vertu de l'Accord SPS, les mesures nationales doivent se fonder sur une évaluation scientifique des risques..

Pour adopter des mesures de réduction des risques, les pays se fondent en particulier sur ce qu'ils estiment être un niveau « acceptable » de risque. L'Accord SPS reconnaît aux nations le droit de définir le niveau de protection qu'elles jugent approprié et d'adopter des mesures techniques à cet égard, à condition que ces mesures aient aussi peu d'effets restrictifs que possible sur les échanges et qu'elles soient justifiées au moyen d'une évaluation scientifique des risques. C'est ce qui constitue ce que l'Accord SPS appelle « niveau approprié de protection ». De manière générale, le niveau minimal de protection qu'un pays juge approprié tend à s'accroître avec le niveau de développement économique. Ainsi les pays à haut revenu visent souvent des niveaux de sécurité alimentaire plus élevés que les pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, la hausse du niveau de développement économique s'accompagne d'une hausse des ressources affectées aux mesures nécessaires pour atteindre le niveau de protection souhaité.

Chaque pays peut choisir le niveau de risque qu'il juge acceptable, et le développement économique est un élément déterminant de l'aversion pour le risque

Il est clair que le niveau de développement économique joue un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer si un niveau particulier de risque est acceptable ou non, mais d'autres éléments interviennent aussi. Dans le cas des maladies des animaux et des végétaux, l'aversion pour le risque est susceptible de s'accroître en fonction de l'importance économique du secteur des productions animales ou végétales. Des facteurs politiques, culturels et sociaux entrent aussi en ligne de compte, de même que des facteurs historiques, comme l'expérience acquise à l'occasion d'une précédente épidémie.

3.5 De quelle manière les mesures techniques affectent-elles les échanges ?

L'incidence des mesures techniques dépend de leurs effets sur les coûts encourus par les exportateurs

Les mesures techniques ont la capacité de limiter et/ou de réorienter les échanges, mais leurs incidences dépendent de la manière dont elles affectent les coûts encourus par les exportateurs, à l'échelon du pays et à l'échelon de l'entreprise. L'un des éléments déterminants de ces coûts est le « décalage réglementaire », c'est-à-dire l'ampleur de la différence de coût des dispositions techniques en vigueur sur le territoire de l'exportateur par rapport à celles qui s'appliquent sur les marchés étrangers (en vertu des normes internationales ou des exigences de l'importateur). Un autre élément déterminant est l'accès à des moyens de mise en conformité à l'échelon du pays et de l'entreprise.

L'incidence sur les coûts risque d'être plus forte dans les EDET que dans les pays de l'OCDE

Dans les deux cas, on peut s'attendre à ce que les coûts de mise en conformité soient plus élevés dans les EDET que dans les pays Membres de l'OCDE. Les mesures techniques adoptées dans les EDET sont en général plus souples que celles des pays de l'OCDE. En outre, il est probable que les ressources nécessaires pour assurer la conformité aux mesures techniques sont aussi plus rares et plus coûteuses que dans les pays de l'OCDE, de sorte qu'on peut supposer que les mesures techniques font davantage obstacle aux exportations de produits agricoles et alimentaires des EDET vers les pays de l'OCDE qu'aux échanges entre pays de l'OCDE.

Dans quelle mesure cette supposition est-elle confirmée par des observations concrètes ? Comme on l'a déjà indiqué, les manifestations claires des effets des mesures non tarifaires sur les échanges sont rares. Néanmoins, plusieurs études ont été consacrées aux difficultés rencontrées par les EDET cherchant à se conformer aux normes techniques à respecter pour pouvoir exporter vers les marchés des pays de l'OCDE²¹. Elles semblent indiquer que les pays à revenu faible et intermédiaire éprouvent de grandes difficultés à se conformer aux normes techniques des pays à haut revenu, que ce soit pour des exportations traditionnelles ou non traditionnelles.

Les données sur les marchandises rejetées à la frontière donnent une indication des effets des mesures techniques sur les EDET

Les données disponibles sur les produits rejetés à la suite d'un contrôle à la frontière fournissent une indication globale de l'incidence des mesures techniques sur les exportations de produits agricoles et alimentaires. Cependant, seuls les États-Unis recueillent et publient systématiquement de telles données à l'heure actuelle (tableau I.1). Pour la période de juin 1996 à juin 1997, de nombreux produits originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont été rejetés pour cause de contamination microbiologique, de souillure ou de décomposition. Ces données témoignent de l'ampleur des problèmes rencontrés par les pays à revenu faible et intermédiaire pour satisfaire aux normes d'hygiène alimentaire les plus ordinaires, sans parler des prescriptions qui exigent des contrôles et des essais plus complexes (et plus coûteux), comme les niveaux maximaux de résidus de pesticides et de métaux lourds. Les coûts des rejets à la frontière, parfois très élevés, peuvent comprendre une dépréciation du produit, des coûts de transport et autres coûts d'exportation, et des coûts de réexportation et de destruction.

Tableau I.1. **Infractions constatées dans le cadre des détentions d'importations de la Food and Drug Administration des États-Unis, juin 1996-juin 1997**

Type d'infraction	Afrique	Amérique latine et Caraïbes	Europe	Asie	Total
Additifs alimentaires	2 (0.7 %)	57 (1.5 %)	69 (5.8 %)	426 (7.4 %)	554 (5.0 %)
Résidus de pesticides	0 (0.0 %)	821 (21.1 %)	20 (1.7 %)	23 (0.4 %)	864 (7.7 %)
Métaux lourds	1 (0.3 %)	426 (10.9 %)	26 (2.2 %)	84 (1.5 %)	537 (4.8 %)
Moisissure	19 (6.3 %)	475 (12.2 %)	27 (2.3 %)	49 (0.8 %)	570 (5.1 %)
Contamination microbiologique	125 (41.3 %)	246 (6.3 %)	159 (13.4 %)	895 (15.5 %)	1 425 (12.8 %)
Décomposition	9 (3.0 %)	206 (5.3 %)	7 (0.6 %)	668 (11.5 %)	890 (8.0 %)
Souillure	54 (17.8 %)	1 253 (32.2 %)	175 (14.8 %)	2 037 (35.2 %)	3 519 (31.5 %)
Conserves d'aliments peu acides	4 (1.3 %)	142 (3.6 %)	425 (35.9 %)	829 (14.3 %)	1 400 (12.5 %)
Étiquetage	38 (12.5 %)	201 (5.2 %)	237 (20.0 %)	622 (10.8 %)	1 098 (9.8 %)
Autres	51 (16.8 %)	68 (1.7 %)	39 (3.3 %)	151 (2.6 %)	309 (2.8 %)
Total	303 (100 %)	3 895 (100 %)	1 184 (100 %)	5 784 (100 %)	11 166 (100 %)

Source : FAO (1999).

L'importance des mesures techniques peut aussi être évaluée au moyen d'échanges avec des exportateurs ou des fonctionnaires chargés du commerce

Pour mesurer l'importance des mesures techniques, on peut aussi adresser des questionnaires aux exportateurs ou aux fonctionnaires. Henson *et al.* ont ainsi interrogé des fonctionnaires de 65 pays à revenu faible et intermédiaire, en leur demandant de réfléchir à différents facteurs susceptibles de limiter la capacité de leur pays à exporter des produits agricoles et alimentaires vers l'Union européenne et d'indiquer leur importance sur une échelle de 1 à 5 (échelle de Likert), allant de « très important » (1) à « sans importance » (5). Dans l'ensemble, les dispositions relatives aux mesures SPS ont été considérées comme l'obstacle le plus important aux exportations vers l'Union européenne (tableau I.2). D'autres mesures techniques, comme les normes d'étiquetage ou de composition, ont aussi été signalées comme constituant des obstacles importants aux échanges.

Tableau I.2. **Note moyenne attribuée aux facteurs agissant sur la capacité des pays à exporter des produits agricoles et alimentaires vers l'Union européenne.**

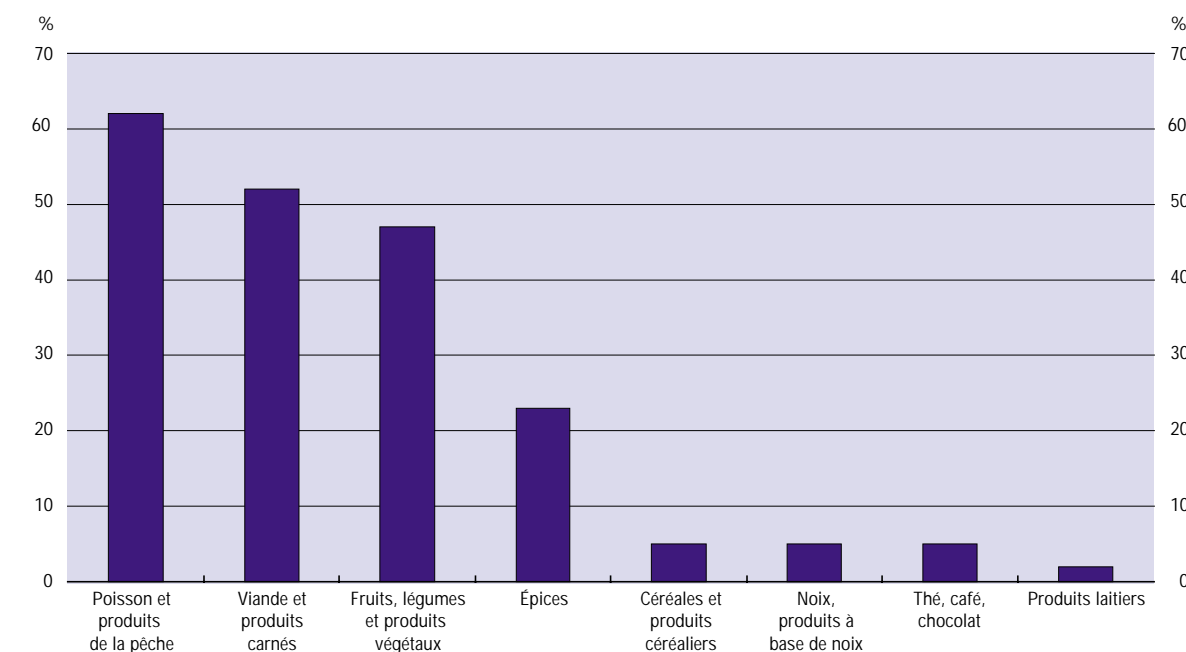
Rang	Facteur	Note moyenne
1	Mesures SPS	2.1
2	Autres mesures techniques	2.8
	Coûts de transport et autres coûts d'exportation directs	2.8
3	Droits de douane	3.3
4	Restrictions quantitatives	3.8

Source : Henson *et al.* (2000).

La graphique I.7 indique, parmi les pays ayant répondu à l'enquête, la proportion de ceux qui n'ont pu exporter certains groupes de produits agricoles et alimentaires vers l'Union européenne, entre 1997 et 1999, à cause des mesures SPS. Les produits les plus touchés ont été la viande, le poisson et les fruits et légumes, ainsi que les denrées

obtenues par transformation de ces produits. Il faut souligner qu'il s'agit de produits qui font généralement l'objet de contrôles sanitaires rigoureux. Ainsi, des normes microbiologiques et zoosanitaires strictes s'appliquent en général à la viande et aux produits carnés, tandis que les fruits et les légumes font l'objet de contrôles rigoureux visant à éviter l'introduction d'insectes nuisibles et de maladies. En revanche, les mesures SPS concernant les exportations de produits laitiers ont eu relativement peu d'impact, en partie du fait de l'utilisation d'autres mesures comme les droits de douane.

Graphique I.7. Proportion de pays à revenu faible et intermédiaire que les mesures SPS ont empêché d'exporter certains produits agricoles et alimentaires vers l'Union européenne (1996-1999)



Source: Henson et al. (2000)

3.6 Rôle des Accords SPS et OTC

Les normes plus strictes adoptées dans les pays de l'OCDE provoque des tensions commerciales...

Les mesures techniques peuvent faire gravement obstacle aux échanges de produits agricoles et alimentaires. En outre, compte tenu des normes plus strictes appliquées dans les pays de l'OCDE – et des coûts qui en résultent pour les EDET – il est inévitable que le niveau de normes jugé « raisonnable » soit différent selon les pays. Le défi à relever est double : sur le plan économique, il faut permettre aux EDET de se conformer plus rapidement aux mesures techniques et, sur le plan juridique, promouvoir un rapprochement des réglementations des pays à revenu faible, intermédiaire et élevé.

... auxquelles il peut être remédié par une amélioration de la mise en conformité et un rapprochement des réglementations

Il est possible d'améliorer la capacité des EDET à se conformer à des mesures techniques en leur fournissant davantage de moyens pour les y aider. La mise à disposition de tels moyens par le pays est fortement liée au niveau de développement économique et

technologique à tous les échelons (pays, régions, marchés et entreprises). Dans les EDET, certains moyens de mise en conformité sont plus faciles à fournir que d'autres. Par exemple, un renforcement des réglementations nationales peut améliorer la capacité du pays à respecter diverses mesures SPS (et ainsi à mieux protéger les consommateurs nationaux). Cependant, l'assistance technique apportée par les pays à haut revenu et par les organisations internationales comme la FAO, l'OMC et le Comité d'aide au développement de l'OCDE peut aussi jouer un grand rôle.

Le rapprochement des réglementations suppose un rapprochement des prescriptions techniques et des procédures d'évaluation de la conformité

Les différences de normes peuvent être sources de désaccords entre les pays. L'une des solutions face à ces désaccords est le rapprochement des réglementations, qui consiste à éliminer les différences existant d'un pays à l'autre entre les prescriptions techniques et les procédures d'évaluation de la conformité. Le degré de rapprochement atteint aura une incidence sur les échanges : s'il est faible, les échanges auront tendance à se concentrer comme auparavant dans les pays à haut revenu ; s'il est plus important, il renforcera les courants d'échanges des pays à revenu faible et intermédiaire vers les pays à haut revenu. Il existe plusieurs formes de rapprochement pour aborder les différences en besoins de réglementation entre les pays, dont : coordination, reconnaissance mutuelle et harmonisation.

La coordination peut élargir l'accès des pays à normes souples aux marchés des pays à normes strictes...

La **coordination** est la forme la plus atténuée du rapprochement. Il s'agit pour les pays de réduire volontairement les différences entre leurs mesures techniques, par exemple par l'application de codes internationaux de bonnes pratiques. Ces efforts peuvent faciliter les échanges entre les pays qui coordonnent leurs dispositions à un niveau similaire, mais ne permettent pas de surmonter les difficultés rencontrées dans les pays aux normes relativement souples désireux d'exporter vers des pays aux normes relativement strictes. La coordination peut ainsi faciliter les échanges des pays à normes strictes vers les pays à normes inférieures, sans contribuer à débloquent les échanges dans le sens inverse.

... mais offre aussi d'autres avantages aux EDET

Il faut cependant relever que les pays aux normes souples peuvent avoir intérêt à participer aux efforts de coordination, même si l'accès aux marchés sur lesquels s'appliquent des normes élevées reste inchangé. La coordination peut en effet faciliter les échanges entre eux et améliorer la protection des consommateurs au niveau national. Elle peut aussi contribuer à plus long terme au renforcement de la capacité de réglementation.

La reconnaissance mutuelle peut aider les EDET à accéder aux marchés sur lesquels s'appliquent des normes strictes

La **reconnaissance** mutuelle est une forme de rapprochement plus accentué. Elle repose sur l'idée que des prescriptions techniques ou des procédures d'évaluation de la conformité différentes peuvent offrir le même niveau de protection. Dans le cadre de la reconnaissance mutuelle, les pays qui appliquent des normes techniques différentes peuvent s'entendre pour les considérer comme « équivalentes ». On peut citer à cet égard l'exemple des accords bilatéraux conclus par l'Union européenne avec le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis sur l'équivalence des mesures vétérinaires. Dans la mesure où les normes moins strictes sont associées à des coûts plus faibles (ou nuls) de mise en conformité, la reconnaissance mutuelle stimule

les exportations des pays à normes peu élevées vers les pays à normes élevées.

Les Accords SPS et OTC encouragent les Membres de l'OMC à adopter le principe de la reconnaissance mutuelle

Les Accords SPS et OTC encouragent les Membres de l'OMC à adopter le principe de la reconnaissance mutuelle pour limiter les effets des mesures techniques sur les échanges. Cependant, l'expérience acquise semble indiquer que la reconnaissance mutuelle concerne généralement des pays aux normes similaires. En effet, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une norme peu élevée n'aboutisse pas aux mêmes résultats qu'une norme élevée. En outre, la compréhension et la confiance font souvent défaut entre les pays à normes élevées et les pays à normes peu élevées, en particulier pour ce qui concerne les procédures d'évaluation de la conformité.

La forme la plus poussée de rapprochement, l'harmonisation, nécessite de s'entendre sur une norme mutuellement acceptable

La forme la plus poussée de rapprochement est l'**harmonisation**, par laquelle différents pays cherchent à appliquer des prescriptions techniques et des procédures d'évaluation de la conformité identiques. L'harmonisation suppose que les pays qui appliquent des critères stricts et ceux qui appliquent des critères plus souples s'accordent sur une norme acceptable pour tous. Cette dernière peut correspondre au niveau le plus élevé ou au niveau le plus bas, ou à un niveau situé entre les deux.

L'harmonisation peut faciliter les échanges entre les pays à normes élevées et à normes peu élevées

L'harmonisation peut faciliter les échanges réciproques entre les pays à normes élevées et les pays à normes peu élevées. A court terme, il est possible cependant que les pays obligés de réformer leurs normes doivent engager des dépenses. Si les normes doivent être revues à la hausse, il peut en résulter des coûts de mise en conformité pour les exportateurs ; si elles sont revues à la baisse, les entreprises nationales peuvent être amenées à réduire leurs coûts de production pour rester compétitives.

Les accords SPS et OTC ont été élaborés à la suite de plusieurs différends commerciaux auxquels ni le « Code de la normalisation » du GATT ni les procédures établies de règlement des différends ne permettaient de trouver de solution. La plupart de ces différends concernaient des pays à haut revenu, de sorte que les Accords n'envisagent pas aussi précisément la possibilité d'utiliser les mesures techniques pour faire obstacle aux importations des pays à faibles coûts.

Les grands principes sur lesquels reposent les Accords SPS et OTC sont les mêmes

Les Accords SPS et OTC font partie des résultats du Cycle d'Uruguay. L'Accord SPS couvre les mesures techniques associées à la prévention des risques pesant sur la santé humaine, animale et végétale. Toutes les autres mesures techniques relèvent de l'Accord OTC. Les deux accords diffèrent dans leurs dispositions du fait de la nature des mesures techniques qu'ils régissent, mais les principes sur lesquels ils reposent sont les mêmes dans l'ensemble. Ces principes communs sont définis dans l'encadré 4. Les deux accords diffèrent essentiellement par le fait que l'obligation première contenue dans l'Accord OTC est la non-discrimination, tandis que, dans le cadre de l'Accord SPS, l'existence de différences légitimes entre les normes accroît la probabilité de discrimination, de sorte que les critères scientifiques et l'évaluation des risques jouent un plus grand rôle.

Encadré I.4. Principes fondamentaux des Accords SPS et OTC

L'Accord SPS

Harmonisation. L'Accord SPS encourage l'établissement des réglementations SPS nationales qui sont compatibles avec les normes, directives et recommandations internationales. L'avantage d'utiliser des normes communes internationales est qu'elles fournissent la protection sanitaire nécessaire basée sur des preuves scientifiques et qu'en même temps elles améliorent les échanges commerciaux.

Équivalence. L'Accord SPS stipule que les Membres de l'OMC doivent considérer les uns les autres leurs réglementations comme équivalentes, du moment que le même niveau de santé humaine, animale ou végétale est atteint. Les accords de reconnaissance mutuelle concernant l'équivalence des mesures de protection sanitaires, qui sont appliquées sous différentes formes, peuvent aider à surmonter le manque de normes internationales. Dans tous les cas, le pays exportateur a la charge de démontrer que ses mesures apportent au moins autant de protection que ceux du pays importateur.

Évaluation du risque. Les pays Membres doivent établir des mesures SPS sur la base d'une évaluation du risque actuel encouru. Les pays membres ont le droit de déterminer ce qu'ils considèrent comme le niveau approprié de risque. Néanmoins les gouvernements ne doivent pas choisir une mesure qui soit plus rigoureuse ou plus restrictive aux échanges que nécessaire.

Zones saines. Les gouvernements doivent reconnaître les zones indemnes de maladie ou de peste qui ne correspondent pas à des limites politiques (*i.e.* qui peuvent comprendre une partie d'un pays ou des parties de plusieurs pays). Ainsi que pour le principe d'équivalence, la charge de justification revient au pays exportateur.

Pays en développement. Les pays en développement obtiennent un « traitement spécial et différencié » sous la forme de conditions d'implémentation différées. Les pays en développement se sont vus attribuer deux années supplémentaires pour mettre en œuvre l'Accord (jusqu'en 1997), alors que cinq années supplémentaires ont été octroyées aux pays les moins avancés (jusqu'en 2000). L'Accord requiert aussi une assistance technique et des activités de formation.

Règlement de différends. L'Accord SPS est sujet au mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

L'Accord OTC

Résolution des obstacles inutiles aux échanges. La réglementation ne devrait pas être plus restrictive pour les échanges que nécessaire dans le but de satisfaire un objectif légitime.

Non-discrimination et traitement national. L'Accord OTC met en application la NPF du GATT et les obligations de traitement national. Cela signifie que les produits importés ne doivent pas être traités moins favorablement que des produits semblables d'origine nationale et des produits semblables originaires de tout autre pays.

Harmonisation. L'Accord encourage les membres à utiliser les normes internationales existantes pour leurs réglementations nationales, ou une partie de ces normes, à moins que leur utilisation ne soit « inefficace ou non appropriée » pour accomplir un objectif politique donné. L'Accord encourage les membres à participer, selon les limites de leurs ressources, au travail des organismes internationaux en ce qui concerne la préparation des normes et directives ou recommandations pour les procédures d'évaluation de conformité. Il existe également un traitement spécial et différencié pour les pays en développement dans les cas où la mise en œuvre et l'application des normes internationales requiert des ressources techniques et financières supérieures à leurs capacités.

Encadré I.4. **Principes fondamentaux des Accords SPS et OTC** (suite)

Équivalence. Apporte une approche complémentaire à l'harmonisation. Les pays Membres peuvent accepter les uns les autres leurs réglementations comme équivalentes, éliminant par conséquent les barrières techniques aux échanges, même lorsque les normes internationales ne sont pas en vigueur.

Reconnaissance mutuelle. L'Accord OTC encourage fortement les membres de l'OMC à entreprendre des négociations avec les autres membres en ce qui concerne l'acceptation mutuelle des résultats d'évaluation de conformité.

Transparence. Les pays membres sont tenus de déclarer à l'OMC les réglementations techniques et les procédures d'évaluation de conformité : 1) quand il n'existe pas de norme, de directive ou de recommandation internationale pertinente, ou lorsque le contenu technique d'une réglementation ou procédure technique n'est pas en conformité avec le contenu technique des normes, des directives ou des recommandations internationales pertinentes ; et 2) si la réglementation technique ou la procédure d'évaluation de conformité est susceptible d'avoir un effet important sur les échanges et les autres membres de l'OMC.

Le code de bonne conduite. Il apporte les règles pour la préparation, l'adoption et l'application des normes par tous les organes d'évaluation.

Assistance technique. Les pays membres en développement peuvent demander de l'aide pour leur soumission et leur participation.

Les EDET adhèrent aux Accords SPS et OTC, mais s'interrogent sur les avantages qu'elles pourront en tirer en pratique

Bien que les Membres de l'OMC à revenu faible et intermédiaire adhèrent généralement aux objectifs et aux dispositions des Accords SPS et OTC, ils se demandent s'ils pourront en tirer avantage en pratique. Les préoccupations des EDET portent principalement sur trois aspects : premièrement, les difficultés et les coûts de **mise en conformité**, en particulier dans la mesure où ils dépendent du niveau de développement économique ou technologique ; deuxièmement, le manque de **participation** des EDET aux travaux de l'OMC et des organismes internationaux de normalisation, et ses conséquences en termes de limitation de leur contribution à l'établissement de pratiques acceptées ; enfin, la capacité de l'**assistance technique** mise à leur disposition de répondre à leurs besoins. Ces trois motifs de préoccupation sont examinés ci-dessous.

3.7 Problèmes de conformité et de mise en œuvre se posant aux EDET

Les effets commerciaux des mesures techniques dépendent des coûts et non récurrents de mise en conformité

Les effets commerciaux des mesures techniques dépendent des coûts supplémentaires nets, récurrents et non récurrents, que fait peser la mise en conformité sur les exportateurs. Les coûts non récurrents de la mise en conformité fixent le coût de l'entrée sur le marché, tandis que les coûts récurrents correspondent aux dépenses supplémentaires par unité que doivent engager les exportateurs pour approvisionner un marché à l'exportation. Dans les deux cas, ces coûts dépendent de la sévérité de la mesure adoptée, du délai requis de mise en œuvre, de la nature de la filière d'approvisionnement, et des mesures techniques en vigueur sur le marché intérieur de l'exportateur.

De nombreux moyens de mise en conformité ont les caractéristiques de biens publics

Les principaux moyens de mise en conformité sont l'information sur les mesures techniques et les procédures d'évaluation de la conformité, les compétences techniques et scientifiques requises (et les infrastructures de soutien) ainsi que les capitaux et les ressources financières. Ces ressources ont souvent les attributs des biens publics. Ainsi, la mise à disposition d'information sur les mesures techniques, le renforcement de la recherche et du développement publics, et la fourniture d'équipements d'essais et de mesures de laboratoire pourront conduire à une amélioration générale de la capacité des exportateurs à assurer la conformité de leurs produits. En outre, les débouchés nouveaux d'un exportateur n'empêchent pas d'autres exportateurs d'accéder aux mêmes marchés.

Le cadre institutionnel est souvent le point faible

Le cadre institutionnel est souvent l'élément le plus faible. Le cas des exportations de crevettes indiennes donne un exemple des problèmes institutionnels rencontrés à cet égard (encadré I.5). Il montre que les difficultés institutionnelles sont d'autant plus aiguës si l'inspection est réalisée de manière interne (comme dans l'Union européenne), plutôt qu'au point d'entrée (comme aux États-Unis).

Encadré I.5. Mesures techniques et infrastructures nationales d'évaluation de la conformité : le cas des exportations de crevettes indiennes

L'Inde a rencontré des problèmes considérables pour exporter des crevettes vers l'Union européenne du fait que les établissements de transformation devaient être approuvés par le Conseil d'inspection des exportations (CIE), « autorité compétente » reconnue par la Commission européenne. Ce système d'approbation préalable nécessite non seulement que les fournisseurs de produits de la pêche se conforment aux réglementations sanitaires et phytosanitaires, mais aussi que les autorités reconnues comme compétentes mettent en œuvre des systèmes d'évaluation de la conformité approuvés.

En 1997, l'Union européenne a inspecté plusieurs unités de production approuvées et constaté que les systèmes d'inspection et d'approbation mis en œuvre par le CIE posaient certains problèmes. Elle a alors suspendu ses importations en provenance d'Inde pendant quatre mois, en attendant la mise en place de nouveaux systèmes permettant de s'assurer de la conformité totale aux normes sanitaires des produits exportés vers l'Union européenne. Ainsi, certaines unités de production dont le niveau était satisfaisant n'ont pu exporter leurs produits vers l'Union européenne car celle-ci considérait que les autorités n'étaient pas compétentes pour certifier que c'était bien le cas.

A l'heure actuelle, les exportations vers les États-Unis ne sont pas soumises à une approbation préalable découlant d'une inspection réalisée par une « autorité compétente ». La conformité est évaluée au moyen d'une inspection rigoureuse à la frontière qui s'effectue au point d'entrée du produit. L'Inde a ainsi exporté des crevettes vers les États-Unis pendant toute la période de suspension de ses exportations vers l'Union européenne. Les nouvelles réglementations impliquent cependant que les importateurs seront tenus à l'avenir de fournir la documentation nécessaire pour démontrer que les exigences de l'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (systèmes HACCP) ont été remplies.

Les effets d'une mesure technique sur les échanges dépendent de l'ampleur des changements à apporter aux systèmes de production et de commercialisation

Les effets des mesures techniques sur les échanges dépendront de la manière dont la filière d'approvisionnement pourra répondre aux besoins des marchés à l'exportation. Il est inévitable que les mesures techniques appliquées par un pays reflètent la structure et le mode de fonctionnement de ses propres filières et les intérêts des fournisseurs nationaux. Les fournisseurs dont les activités sur le marché intérieur s'inscrivent dans une structure établie pourront éprouver des difficultés

à s'adapter à une autre structure pour exporter. Dans des cas extrêmes, il est possible que les systèmes de production et de commercialisation en vigueur soient incompatibles avec les mesures techniques des marchés à l'exportation. Ainsi, la disposition de l'Union européenne qui prévoit que les produits laitiers doivent être fabriqués à partir de lait provenant de vaches traites mécaniquement a pour effet d'interdire les importations en provenance d'Inde, car les vaches y sont en général traites à la main. Dans de tels cas, la mise en conformité nécessite des investissements considérables à long terme, dont le coût peut être prohibitif pour les pays à revenu faible et intermédiaire.

Les mesures techniques peuvent aussi affecter la compétitivité sur les marchés secondaires

Outre leurs effets de réduction et de distorsion des échanges, les mesures techniques peuvent aussi avoir des incidences techniques sur les marchés secondaires. Si un importateur de grande importance impose des normes élevées, le coût d'approvisionnement des marchés secondaires aux normes moins élevées pourra aussi augmenter. Cette situation risque d'obliger les exportateurs à procéder à des calculs complexes sur les marchés à approvisionner. Un exportateur qui dépend d'un marché aux normes élevées risque de ne plus être compétitif si ce marché disparaît.

3.8 Participation

Les EDET s'inquiètent de l'efficacité de leur participation au processus multilatéral

Le deuxième motif de préoccupation des EDET porte sur l'efficacité de leur participation aux activités des instances internationales comme l'OMC et les organismes internationaux à activité normative. Bien que la plupart des EDET soient Membres de l'OMC, il existe des exceptions

Tableau I.3. **Situation des EDET vis-à-vis de l'OMC, établissement d'un point d'information et désignation des autorités nationales responsables des notifications**

	Membre de l'OMC	Point d'information SPS	Autorités nationales responsables des notifications SPS
Émergents			
Argentine	√	√	√
Brésil	√	√	√
Chili	√	√	√
Chine	√	√	
Inde	√	√	√
Afrique du Sud	√	√	√
En transition :			
Albanie	√		
Belarus	√	√	√
Bulgarie	√		
Croatie	√	√	√
Estonie			
Kazakhstan	√	√	√
Lettonie	√		
Lituanie*	√	√	√
Roumanie			
Russie	√	√	√
République slovaque			
Ukraine			

* = Membre depuis le 31 mai 2001.

Mise en œuvre des obligations de transparence en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires à compter de juin 2000.

Source : OMC.

notables comme la Chine, la Russie et plusieurs autres pays en transition (tableau I.3). Même si ces pays ont le statut d'observateur à l'OMC et ont entamé des négociations en vue de leur adhésion, ils ne sont pas tenus de respecter les dispositions des Accords SPS et OTC, ni en mesure de défendre leurs intérêts.

Les Accords SPS et OTC visent à assurer une utilisation transparente des mesures techniques

Les Accords SPS et OTC contiennent des dispositions qui visent à assurer la transparence de la mise en œuvre des mesures techniques dans les pays Membres. Ceux-ci sont tenus d'établir deux points de contact spécifiques ayant pour objet de faciliter la communication au sujet des mesures techniques. Le premier est un point d'information national chargé de répondre aux questions des autres Membres et de fournir des documents sur l'application des mesures SPS et OTC. Le deuxième est l'autorité nationale responsable des notifications, c'est-à-dire de toutes les procédures associées à la notification à l'OMC des mesures SPS ou OTC nouvelles ou modifiées. Le tableau 3 montre quelles sont les EDET Membres ayant établi des points d'information et désigné l'autorité de notification pour les mesures SPS. A l'heure actuelle, toutes les EDET Membres de l'OMC ont notifié l'établissement d'un point d'information ainsi que des autorités responsables des notifications. La Chine, pays observateur à l'OMC, a établi un point d'information.

Parmi les pays en transition et les grands pays en développement, beaucoup sont membres d'organisations de normalisation

Les Accords SPS et OTC encouragent les pays à adhérer aux organismes internationaux de normalisation, comme le Codex Alimentarius, l'OIE, la CIPV et l'ISO. La plupart des EDET – Membres ou non de l'OMC – sont membres de l'ISO, du Codex Alimentarius et de l'OIE (tableau I.4). En revanche, beaucoup ne sont pas parties à la CIPV à l'heure actuelle. La participation globale du groupe d'EDET considéré dans ce rapport est plus élevée que celle de l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire²².

Tableau I.4. **EDET membres des organismes internationaux de normalisation**

	Organisme de normalisation			
	Codex Alimentarius	CIPV	OIE	ISO
Émergents				
Argentine	√	√	√	√
Brésil	√	√	√	√
Chili	√	√	√	√
Chine*	√		√	√
Inde	√	√	√	√
Afrique du Sud	√	√	√	√
En transition :				
Albanie	√	√	√	√
Belarus		√		√
Bulgarie	√	√	√	√
Croatie	√	√	√	√
Estonie	√		√	√
Kazakhstan			√	√
Lettonie	√		√	√
Lituanie	√	√	√	√
Roumanie	√	√	√	√
Russie	√	√	√	√
République slovaque	√		√	√
Ukraine			√	√

Note : (√) = Membre correspondant.

Cependant, certains pays à faible revenu n'ont pas les ressources nécessaires pour participer efficacement

Les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur ne représentent que 10 % des notifications de nouvelles mesures techniques

Alors que plus de 90 % des pays de l'OCDE prennent part aux réunions du Codex, la participation des pays à revenu faible et intermédiaire se situe entre 40 % et 60 %

La participation des grands pays en développement est plus forte que celle des pays de plus petite taille

Les pays à revenu faible doivent faire face à de nombreuses autres difficultés qui limitent l'efficacité de leur participation au processus multilatéral...

Plusieurs pays à revenu faible et intermédiaire craignent de ne pouvoir participer efficacement aux travaux liés aux Accords SPS et OTC. Beaucoup ne disposent pas des ressources nécessaires pour assister aux réunions de l'OMC ou aux réunions des organismes internationaux de normalisation, ni des compétences techniques et scientifiques qu'il leur faudrait pour comprendre les discussions techniques et y prendre part. Ils se trouvent à cet égard dans une position défavorable par rapport aux grands pays à haut revenu, comme les États membres de l'Union européenne (représentés collectivement), le Japon et les États-Unis.

Les Membres de l'OMC qui envisagent de mettre en œuvre une mesure SPS ou OTC alors qu'il n'existe pas de norme internationale en la matière, ou que la teneur de la mesure envisagée n'est pas la même que celle de la norme internationale, sont tenus de le notifier aux autres Membres par l'intermédiaire du Secrétariat SPS ou OTC. Entre le 1^{er} janvier 1995 et le 31 août 1999, 34 % seulement des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur avaient adressé de telles notifications ; en outre, les notifications de ces pays ne représentaient que 10 % du total. Il est vrai que les pays à revenu faible et intermédiaire adoptent généralement moins de mesures SPS que les pays à haut revenu, mais on a constaté que beaucoup négligent de notifier systématiquement aux Comités SPS et OTC les nouvelles mesures prises²³.

Les données fournies par le Codex Alimentarius montrent combien la participation des pays à revenu faible et intermédiaire aux activités des organismes internationaux à activité normative est limitée. La majorité d'entre eux sont membres du Codex Alimentarius, mais seule une faible proportion participe réellement aux travaux de fixation des normes du Codex. La Commission du Codex Alimentarius se réunit tous les deux ans, à la FAO à Rome ou à l'OMS à Genève, en alternance, pour examiner et approuver de nouvelles normes. Plus de 90 % des pays à haut revenu de l'OCDE assistent à ces réunions, mais la proportion de pays à revenu faible et intermédiaire représentés se situent généralement entre 40 % et 60 %.

Il ressort de ces constatations que, jusqu'à présent, les pays à revenu faible et intermédiaire n'ont pas pris une part active aux Accords SPS et OTC, et qu'on peut s'interroger sur leur capacité à en tirer pleinement avantage. Certains pays font cependant exception : ainsi, l'Argentine, le Brésil et l'Inde ont adressé de nombreuses communications aux comités de l'OMC. En général, pour un niveau donné de revenu par habitant, la participation est plus forte dans les grands pays, ainsi que dans les pays exportant beaucoup de produits agricoles.

D'autres contraintes limitent aussi la capacité des pays à revenu faible et intermédiaire à participer efficacement aux Accords SPS et OTC. Ainsi, il est difficile d'évaluer les conséquences que peuvent avoir pour les exportateurs les nouvelles mesures techniques, après notification au Comité SPS ou OTC et information de toute la filière d'approvisionnement nationale. Il est également difficile à ces pays de participer au mécanisme de règlement des différends et de démontrer que les mesures techniques nationales sont équivalentes

à celles des autres Membres. Ces problèmes sont liés à la fois à des contraintes budgétaires et à la relative pauvreté des infrastructures scientifiques et techniques ainsi que des ressources humaines (avocats spécialisés dans les questions commerciales en particulier) des pays à revenu faible et intermédiaire. Compte tenu de l'ensemble de ces difficultés, il semble que les pays à revenu faible et intermédiaire soient moins à même que les pays à haut revenu de tirer parti de disciplines et des procédures établies par les Accords SPS et OTC.

... et plusieurs d'entre eux ont formulé des critiques au sujet du fonctionnement des mécanismes destinés à assurer la transparence....

Les pays à revenu faible et intermédiaire ont aussi exprimé leur préoccupation au sujet des modalités de mise en œuvre des Accords SPS et OTC. Ainsi, plusieurs Membres de l'OMC (dont l'Égypte et l'Inde) ont formulé des critiques sur le fonctionnement des mécanismes des Accords destinés à assurer la transparence²⁴. Ils estiment en particulier que le délai prévu entre la notification des nouvelles mesures et leur application est insuffisant pour que les pays à revenu faible et intermédiaire puissent réagir correctement. Ils font aussi valoir que les pays à haut revenu se montrent réticents à accepter comme équivalentes les mesures prises dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

... et exprimé des doutes sur l'adéquation de l'assistance technique

Les pays à revenu faible et intermédiaire s'interrogent aussi sur le niveau et le type d'assistance technique qui leur est apportée pour faciliter la mise en œuvre des Accords SPS et OTC et les aider à répondre aux prescriptions des pays à haut revenu²⁵. Ils estiment en particulier que, souvent, l'assistance technique ne parvient pas à régler les problèmes fondamentaux, comme ceux de l'efficacité des systèmes de contrôle en vigueur, du niveau des compétences scientifiques et techniques et de l'accès à des méthodes d'essai modernes.

Plusieurs de ces préoccupations ont été examinées par les comités de l'OMC

Le Comité SPS a examiné certaines de ces préoccupations dans le cadre du réexamen triennal de l'Accord SPS²⁶. Dans le cas des dispositions sur la transparence, il a jugé que les préoccupations exprimées par les pays en développement pourraient dans de nombreux cas être éliminées si les Membres de l'OMC appliquaient plus largement les procédures recommandées telles qu'elles ont été définies par le Comité. Il a été convenu de réviser certaines de ces procédures, par exemple en prévoyant une plus grande utilisation des moyens de communication électroniques, la fourniture de traductions non officielles des documents lorsqu'il en existe, et un allongement du délai accordé pour formuler des observations au sujet des notifications. Il est cependant évident que beaucoup de pays à faible revenu ont toujours des préoccupations à exprimer au sujet des modalités de fonctionnement de l'Accord et en particulier de la prise en compte des besoins qui leur sont propres.

Un effort a été consenti pour améliorer notamment la participation des pays en développement aux activités des organismes à activité normative

Les pays à revenu faible et intermédiaire ont formulé des observations similaires sur l'efficacité de leur participation aux travaux des organismes internationaux de normalisation, en suggérant dans certains cas que les normes approuvées n'étaient peut-être pas adaptées ni applicables dans les pays à revenu faible et intermédiaire (voir par exemple OMC, 1998d)²⁷. A la suite d'une session extraordinaire qui s'est déroulée le 18 octobre 2000, le Conseil général de l'OMC a formulé plusieurs recommandations concernant l'Accord SPS²⁸. Il est en particulier convenu :

- D'encourager les organismes internationaux à activité normative à s'assurer de la participation des Membres, quels que soient leur niveau de développement et leur situation géographique, à toutes les étapes du processus d'élaboration des normes ;
- D'étudier, en collaboration avec les organismes internationaux à activité normative et les organisations intergouvernementales compétentes, les mécanismes financiers et techniques susceptibles de favoriser la participation des pays en développement aux activités normatives ;
- De coordonner les efforts de l'OMC avec ceux des organismes internationaux à activité normative ; et de recenser les besoins d'assistance technique en relation avec les mesures SPS ainsi que les moyens à utiliser pour y répondre au mieux, en tenant compte de l'importance de l'assistance technique bilatérale et régionale à cet égard.

Il a fallu pour cela étudier les obstacles qui restreignent la participation de ces pays

Au cours de la même session, le Conseil général est aussi convenu de répondre sur une base similaire aux préoccupations exprimées au sujet de l'Accord OTC. En outre, il a été reconnu au cours du réexamen triennal de l'Accord OTC que la participation des organismes internationaux à activité normative restait limitée²⁹ par des contraintes particulières qui ont été répertoriées et devraient faire l'objet d'une attention constante de la part de l'OMC ainsi que des organismes internationaux à activité normative.

3.9 Assistance technique

Le Comité SPS a proposé une typologie qui établit une distinction entre l'assistance relative à l'Accord SPS à proprement parler et celle qui concerne plus largement les infrastructures sanitaires et phytosanitaires

Compte tenu des problèmes particuliers de mise en œuvre et de participation qui viennent d'être mis en évidence, il est reconnu que les pays à revenu faible et intermédiaire ont d'énormes besoins d'assistance technique. Cette assistance technique peut prendre des formes diverses et répondre à des contraintes et à des problèmes différents. Dans le cas des mesures SPS, par exemple, le Comité SPS a proposé une typologie en matière d'assistance technique (graphique I.8). Celle-ci établit une distinction entre l'assistance

Graphique I.8. Typologie des activités d'assistance technique en rapport avec l'Accord SPS

Catégories	Objectifs
Information	Améliorer la connaissance et la compréhension des droits et des obligations découlant de l'Accord SPS.
Formation	Apporter des explications plus précises sur des dispositions particulières de l'Accord SPS.
Mise en place d'infrastructures « de services »	Former du personnel technique et scientifique et mettre en place des cadres réglementaires nationaux et des programmes d'éducation des consommateurs.
Mise en place d'infrastructures « matérielles »	Investir dans des équipements et des infrastructures scientifiques et techniques et dans des systèmes de contrôle sanitaire et phytosanitaire.
<i>Source : OMC (2000f).</i>	

technique relative à l'Accord SPS à proprement parler et celle qui concerne plus largement la mise en place d'infrastructures sanitaires et phytosanitaires (OMC, 2000f).

Cependant, les projets en rapport avec les Accords SPS et OTC n'ont pas été jugés prioritaires par les donateurs et les organismes de crédit

Les Accords SPS et OTC encouragent les Membres à offrir une assistance technique aux pays en développement pour les aider à respecter les règles de l'OMC et à surmonter les problèmes qu'ils rencontrent pour se conformer aux mesures techniques d'importation. Il semble cependant que, dans le cadre global de l'assistance technique proposée dans le domaine de l'agriculture, les projets axés sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et les autres mesures techniques n'ont reçu qu'une faible priorité³⁰. Ainsi, la Banque interaméricaine de développement a investi 16 milliards d'USD dans des projets agricoles de 1961 à 1998, mais 3 % seulement étaient consacrés à des questions sanitaires et phytosanitaires. En outre, on peut craindre que le manque de coordination entre les donateurs ne compromette l'efficacité de l'assistance technique et que, du fait du manque de transparence, l'assistance fournie ne réponde pas aux priorités des pays en développement³¹. Pour répondre à ces préoccupations, l'OIE et la Banque mondiale ont adopté en 2001 une initiative commune visant à renforcer les services vétérinaires des pays en développement et à favoriser, dans l'intérêt de ces pays, la recherche internationale sur les maladies des animaux.

4. Droits de propriété intellectuelle (DPI)

4.1 Définitions et formes de DPI

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) confèrent à des individus, des entreprises ou d'autres entités juridiques un droit exclusif d'exploitation de créations tangibles particulières³². Ces droits portent sur des informations qui peuvent être incorporés à des objets tangibles, parmi lesquels des idées, des solutions techniques ou d'autres informations qui sont exprimées sous une forme juridiquement acceptable et peuvent être soumises à des procédures d'enregistrement.

Les DPI peuvent avoir des effets sur les échanges et, en conséquence, font partie du droit international

A l'instar des mesures techniques, les DPI n'ont pas toujours un caractère commercial, même s'ils peuvent avoir sur les échanges des effets sensibles et ont donc été pris en compte dans des accords commerciaux internationaux tels que l'Accord du cycle d'Uruguay. Toutefois, contrairement aux mesures SPS et à certaines autres mesures techniques, les DPI ne correspondent pas à la traduction d'évaluations scientifiques en obligations réglementaires, mais constituent plutôt un compromis entre les intérêts économiques des créateurs et des utilisateurs de propriété intellectuelle. Les nécessaires arbitrages à opérer rendent difficile la définition de règles non ambiguës susceptibles d'être traduites en droit international. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC), qui a été négocié dans le cadre du cycle d'Uruguay, a marqué à cet égard un considérable progrès.

Les règles internationales de protection des DPI pour les produits agricoles ont des conséquences importantes pour les EDET

Étant donné les vastes potentialités des nouvelles technologies agricoles pour le développement de l'agriculture dans les EDET, les choix opérés au niveau international en matière de protection des DPI pour les produits agricoles risquent d'avoir des effets particulièrement importants pour ces pays. Or, là comme ailleurs, les arbitrages à rendre sont complexes. En effet, si la protection des DPI est indispensable pour encourager la recherche-développement, l'importation de technologies brevetées peut avoir des répercussions sensibles en termes d'accroissement de la productivité nationale et de transferts de technologies. Par contre, un renforcement de la protection des DPI peut avoir pour effet de limiter l'adoption de nouvelles technologies par les producteurs et d'étouffer la recherche-développement dérivée.

Il existe plusieurs catégories de DPI

La réglementation de la propriété intellectuelle concerne l'acquisition et l'exploitation d'une grande variété de DPI, et couvre différents types de créations, notamment celles qui ont un caractère esthétique (travaux artistiques, dessins et modèles industriels, etc.), les technologies (brevets, par exemple) et les informations et signes à valeur commerciale (marques de fabrique ou de commerce, par exemple). On distingue plusieurs catégories de DPI (voir graphique I.9 ci-dessous).

Graphique I.9. **Catégories de droits de propriété intellectuelle**

Droits d'auteur et droits connexes	• Forme sous la quelle une idée est exprimée (plutôt que les concepts, méthodes et idées qui sont exprimés).
Marques de fabrique ou de commerce	• Signes ou symboles déposés par un fabricant ou un commerçant afin d'identifier des biens ou des services.
Indications géographiques	• Signes ou expressions utilisés pour indiquer qu'un produit ou un service provient d'un pays, d'une région ou d'un lieu donné.
Dessins et modèles industriels	• Aspect ornemental ou esthétique d'un article industriel.
Brevets	• Droit exclusif de fabriquer, utiliser, vendre, offrir à la vente ou importer une invention pour une durée déterminée.
Circuits intégrés	• Schéma de configuration ou topographie de circuits intégrés.
Informations non divulguées	• Informations commerciales ou industrielles confidentielles.
Droits de l'obtenteur	• Protection conférée sur des variétés végétales qui présentent un caractère de nouveauté et sont stables, homogènes et distinctes.
Modèles d'utilité (« petits brevets »)	• Protection de l'aspect fonctionnel de modèles et dessins (concernant généralement le domaine de la mécanique).

L'Accord ADPIC prévoit des normes minimales pour la plupart de ces catégories de droits

L'Accord ADPIC prévoit des normes minimales pour ces diverses catégories de droits, à l'exception des droits de l'obtenteur et des modèles d'utilité. Malgré l'exclusion de ces deux domaines, l'Accord ADPIC est le signe de l'évolution de la protection des droits de propriété intellectuelle et constitue à ce jour l'instrument international le plus complet en la matière.

Ces normes sont issues des systèmes législatifs des pays développés

L'Accord ADPIC a été conçu pour répondre aux préoccupations des pays développés. L'objectif des négociations sur les DPI dans le cadre du cycle d'Uruguay – qui ont été lancées à l'initiative des États-Unis – était d'introduire des normes universelles de protection des DPI en s'inspirant des systèmes législatifs mis en place par les pays

développés. Dans ces derniers, l'impulsion politique qui a conduit à l'Accord ADPIC était sous-tendue par la nécessité de renforcer la protection des savoirs et connaissances sur un marché en voie de mondialisation – en particulier les savoirs et connaissances liées aux nouvelles technologies industrielles. A l'inverse, de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, qui se caractérisent par des niveaux de développement technologique et industriel moins élevés et, par conséquent, par une moindre nécessité de protection, ne disposaient d'aucune véritable législation en matière de DPI.

L'Accord ADPIC contient également des dispositions détaillées pour son application...

Outre des normes minimales pour les DPI, l'Accord ADPIC prévoit des dispositions détaillées pour leur application. Il définit plus particulièrement des obligations spécifiques pour les procédures administratives et judiciaires concernant, entre autres, l'apport de preuves, les injonctions, les dommages-intérêts, les mesures à la frontière applicables aux actes de contrefaçon, et les sanctions en cas d'infraction³³. C'est là une innovation majeure de l'Accord ADPIC étant donné que les conventions existantes, si elles avaient établi des normes minimales, n'en avaient pas précisé les modes d'application.

... ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends

L'Accord ADPIC a également innové en introduisant un mécanisme multilatéral destiné à régler les différends relatifs aux DPI. Les conflits portant sur le respect des normes minimales définies par l'Accord sont examinés dans le cadre des procédures de règlement des différends de l'OMC. Lorsque la preuve du non-respect des normes est apportée, le Membre concerné est autorisé à prendre des mesures de rétorsion qui s'appliqueront à toutes les zones couvertes par l'Accord de l'OMC. L'établissement de ce mécanisme a été considéré comme un élément important de l'Accord pour les pays à revenu faible ou intermédiaire, car il empêche les pays à revenu élevé d'agir unilatéralement dans le domaine des DPI.

Les Membres de l'OMC devront peut-être modifier des pans entiers de leur législation nationale

Parce que l'Accord ADPIC couvre un large champ et contient des dispositions complexes, les Membres de l'OMC sont invités à examiner, et si nécessaire à modifier, une partie importante de leur arsenal législatif. Toutefois, l'Accord donne aux pays une certaine latitude quant aux politiques internes. Pil permet par exemple aux Membres d'adopter les mesures nécessaires pour protéger la santé publique et l'alimentation, ainsi que de privilégier les intérêts publics dans des secteurs d'importance vitale pour leur développement technologique ou socio-économique, sous réserve que ces mesures soient compatibles avec les dispositions de l'Accord.

L'Accord ADPIC admet la nécessité de trouver un juste équilibre entre droits des détenteurs de titres de propriété intellectuelle et droits des utilisateurs finals.

Tout en ayant pour objectif de protéger les DPI, l'Accord ADPIC reconnaît la nécessité de trouver un compromis entre les droits des détenteurs de titres de propriété intellectuelle sur des technologies, d'une part, et ceux des utilisateurs finals, d'autre part. Les premiers sont les créateurs d'innovations, tandis que les seconds constituent une source potentielle de concurrence et d'innovations secondaires. Aussi l'Accord affirme-t-il la non-brevetabilité des substances qui ne sont pas nouvelles : autrement dit, les substances existant à l'état naturel ne peuvent être brevetées. Les Membres de l'OMC ont par ailleurs la possibilité d'exclure de la brevetabilité les animaux, mais ils doivent offrir une protection par brevet pour les micro-organismes

et protéger les plantes soit par des brevets ou un système *sui generis*, soit par les deux. De façon générale, l'Accord offre aux pays à revenu faible ou intermédiaire la possibilité de mettre en œuvre une réglementation nationale correspondant à leur niveau de développement économique et technologique.

4.2 Économie des DPI et enjeux pour les EDET

Pour les EDET, l'équilibre optimal pourrait ne pas être tout à fait celui des pays de l'OCDE

L'impact économique de la législation sur les DPI dépend de l'arbitrage rendu entre les intérêts des créateurs de propriété intellectuelle et ceux des utilisateurs. Dans les EDET à faible revenu, l'optimum pourrait alors ne pas correspondre à celui des pays développés de l'OCDE (où se concentrent les progrès technologiques). Les pays en développement ne pourront tirer parti d'une protection moins lourde des DPI que s'ils se voient ainsi donner la possibilité d'accéder aux technologies des pays développés autrement hors de leur portée. Le danger réside dans le fait que, si les droits de propriété ne sont pas protégés, ces technologies pourraient tout simplement ne pas voir le jour.

A long terme, la protection des DPI pourrait jouer en faveur des pays à faible revenu...

A court terme, les pays à haut revenu devraient être les grands bénéficiaires d'une amélioration de la protection des DPI. Ainsi, entre 1977 et 1996, 95 % de tous les brevets américains ont été accordés à des demandeurs originaires de dix pays développés, alors que pour l'ensemble des pays à revenu faible ou intermédiaire, ce chiffre n'était que de 2 %³⁴. Cependant, à long terme, un renforcement de la protection des DPI peut encourager l'investissement étranger dans ces derniers pays, leur permettant ainsi de bénéficier de transferts de technologies.

... alors qu'il peut exister un niveau «seuil» de développement au-delà duquel ces pays bénéficient d'avantages à court terme

L'impact sur le bien-être de l'amélioration de la protection des DPI dans les pays à revenu faible ou intermédiaire a fait l'objet de plusieurs études, pour la plupart axées sur les effets des brevets³⁵. Dans l'ensemble, il en ressort que les avantages potentiels de la protection par brevet dépend du niveau de développement industriel, un niveau «seuil» de développement permettant une augmentation des gains nets de bien-être. Les petits pays et les pays moins avancés risquent de ne pas tirer parti d'un renforcement de la protection des DPI, parce que la recherche et le développement n'en bénéficieront pas sensiblement. En revanche, les gains peuvent être plus visibles dans les grands pays ainsi que dans les pays récemment industrialisés. Comme pour la répartition des avantages entre les pays, les impacts à court terme pourraient ne pas être les mêmes qu'à long terme car l'amélioration de la protection des DPI favorisera le progrès technologique dans les pays à plus faible revenu.

Un des principaux arguments avancés en faveur de l'Accord ADPIC est qu'il contribuera à multiplier les transferts de technologies vers les pays à revenu faible ou intermédiaire. Toutefois, plusieurs études portant sur les incidences de la protection des DPI sur les transferts de technologies indiquent que les décisions dans ce domaine dépendent d'autres facteurs plus importants. Une étude réalisée par l'OCDE en 1987 sur les concessions de licences de technologies dans le monde a ainsi débouché sur la conclusion que les contrôles des changes et les réglementations publiques jouent un rôle plus décisif

dans les accords de transferts de technologies qu'une protection limitée ou insatisfaisante des droits de propriété industrielle. Néanmoins, l'importance de cette protection dépendra de la facilité avec laquelle ces technologies peuvent être imitées.

La protection des DPI risque d'entraîner une hausse des prix dans les EDET

Renforcer la protection des DPI n'influe pas seulement sur les décisions en matière de transfert de technologies, mais également sur le coût des technologies en question après transfert. Il peut notamment s'ensuivre une hausse des prix et des redevances. Selon diverses études, la protection par brevet a conduit à une augmentation des prix des produits pharmaceutiques dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, mais pour les technologies agricoles, on ne dispose d'aucune étude comparable³⁶. A titre d'exemple, on a estimé que le prix des produits pharmaceutiques a augmenté de 500 à 600 % en Egypte depuis l'introduction d'une protection par brevet³⁷.

Le recours à des brevets pour protéger les ressources phytogénétiques est sujet à controverse...

En ce qui concerne les produits agricoles et alimentaires, l'influence de la protection des DPI sur l'accès aux ressources phytogénétiques est un enjeu important, aussi bien en termes de préservation de la diversité génétique que d'accès des producteurs des pays à revenu faible ou intermédiaire à ces ressources. Un des principaux aspects de cette problématique est l'opposition entre protection des variétés végétales et droits des obtenteurs et des producteurs. Cette question donne lieu à des négociations permanentes et, de fait, à de fortes divergences de vues au sein de l'OMC, en particulier en ce qui concerne le recours aux brevets pour protéger les variétés végétales.

... étant donné que la protection des plantes est traditionnellement fondée sur un système «sui generis» de droits d'obtention

Traditionnellement, les variétés végétales sont protégées par un système *sui generis* de droits d'obtention excluant les brevets sur les variétés végétales ainsi que sur les procédés biologiques tels que les méthodes de sélection. Ce système confère des droits, sous réserve de respect des critères de nouveauté ainsi que de distinction, d'homogénéité et de stabilité. Il prévoit un contrôle de la multiplication commerciale des semences et d'autres matériels biologiques, tout en permettant aux producteurs de réutiliser les semences sur leurs propres terres (« privilège de l'agriculteur ») et aux tiers de créer de nouvelles variétés à partir de la variété protégée (« exemption du sélectionneur »)³⁸. Ce système de protection est reconnu internationalement par la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention de l'UPOV), qui introduit des normes minimales pour la protection des droits de l'obteneur, tout en interdisant une double protection faisant simultanément appel à un système *sui generis* et à des brevets.

L'Accord ADPIC admet toutefois l'intérêt des deux systèmes, brevets d'une part, et système «sui generis» d'autre part

Au cours des années 80, le recours accru aux biotechnologies pour développer de nouvelles variétés a conduit certains groupes à exercer des pressions en faveur de la protection des variétés végétales ainsi que des procédés et des gènes utilisés pour leur création. En conséquence, la Convention de l'UPOV a été révisée en 1991 : le nouveau texte supprime l'interdiction de la double protection, n'érige plus en principe général « l'exemption de la recherche », et introduit le concept de « variété essentiellement dérivée ». Par la suite, l'Accord ADPIC a stipulé que la protection des variétés végétales peut reposer soit sur un régime de brevets, soit sur un système *sui generis*, ou sur une combinaison des deux.

Nombreux sont les pays en développement qui ne se sont pas dotés d'une législation sur les DPI et qui se refusent au brevetage des plantes

A l'heure actuelle, la majeure partie des pays à revenu faible ou intermédiaire ne se sont pas dotés d'une législation en matière de protection des DPI sur les variétés végétales, bien qu'il existe de nombreuses exceptions, notamment parmi les grands pays agricoles (Argentine, Brésil et Inde, par exemple). Nombre de ces pays se refusent à recourir aux brevets pour protéger les variétés végétales, et ce pour plusieurs raisons. La première découle du fait que les titulaires de brevets portant sur les semences et leurs méthodes d'utilisation ont, en principe, le droit d'interdire aux agriculteurs de réensemencer toute semence brevetée qui a été réservée. La deuxième correspond à une crainte de voir le brevetage des variétés végétales conduire à une concentration tant dans le secteur des semences que dans celui de la production agricole, et imposer une charge disproportionnée aux exploitations de petite et de moyenne taille. La troisième, enfin, tient aux inquiétudes suscitées par l'idée que le brevetage risquera de se traduire par une homogénéisation plus grande des variétés, décourageant ainsi l'innovation à l'échelle de l'exploitation et contribuant à l'érosion de la biodiversité³⁹.

Des objections ont par ailleurs été soulevées quant au brevetage de ressources phytogénétiques créées à partir de plantes originaires de pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans certains cas, par exemple, les brevets sur des variants de riz Jasmine et de riz Basmati aux Etats-Unis, des accusations de «biopiratage» ont même été proférées⁴⁰. Selon les tenants du brevetage, toute ressource génétique connue ne saurait satisfaire aux critères de brevetabilité, puisque parmi ceux-ci figure la nouveauté. En outre, un brevet portant sur un variant d'une ressource génétique connue ne conférerait pas le droit d'exclure les tiers de l'utilisation de la ressource génétique originale (connue). Enfin, les éventuels effets négatifs de ce mode de protection des variétés végétales seraient largement contrebalancés par les avantages résultant des nouvelles possibilités d'innovation, en particulier des variétés nouvelles et plus performantes.

Plusieurs EDET s'intéressent également à la reconnaissance des indications géographiques

Les EDET se préoccupent également de la reconnaissance des indications géographiques protégées dans leur pays d'origine. Il s'agit d'appellations indiquant que des produits sont originaires du territoire d'un Membre, ou bien d'une région ou d'une localité de ce même territoire, et qu'une qualité donnée, une renommée ou d'autres caractéristiques de ces produits sont liées à leur origine géographique. L'Accord ADPIC autorise une protection totale des indications géographiques sur le territoire des Membres de l'OMC uniquement pour les vins et spiritueux, sauf lorsque l'indication en question est «identique au terme usuel employé dans le langage courant», ou est utilisée régulièrement depuis une période déterminée. La question des indications géographiques a récemment fait l'objet de négociations entre l'Afrique du Sud et l'UE pour les travaux préparatoires d'élaboration d'un accord de libre-échange. L'Afrique du Sud emploie en effet pour ses vins et spiritueux certains termes correspondant à des zones géographiques particulières de l'Union européenne.

4.3 Prise en compte des préoccupations des EDET

Les conséquences, pour les EDET, de la législation en matière de DPI soulèvent un certain nombre de questions. Ces pays s'interrogent

sur le degré de prise en compte des besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire par l'Accord ADPIC, ainsi que sur l'ampleur des changements qu'il faudra apporter aux systèmes de protection de la propriété intellectuelle en vigueur pour les mettre en conformité avec les dispositions de l'Accord.

Cette mise en œuvre peut obliger les pays à revenu faible ou intermédiaire à réformer leurs institutions et à réviser certaines dispositions juridiques. Alors que l'Accord laisse aux Membres de l'OMC une très grande latitude pour la mise en œuvre de certaines de ces dispositions, les options proposées sont parfois définies de façon explicite et ne laissent que peu de place à une adaptation aux conditions et circonstances nationales. Selon la CNUCED, les pays à revenu faible ou intermédiaire, et notamment les pays les moins avancés, risquent de devoir supporter d'importants coûts directs de mise en œuvre des profonds changements qu'implique le respect de l'Accord ADPIC⁴¹. En outre, la mise en œuvre de l'Accord ADPIC nécessite généralement des compétences juridiques dans de nombreux domaines, une condition que ne remplissent pas souvent les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Les coûts de mise en œuvre de l'Accord ADPIC risquent d'être élevés pour les EDET

Les coûts générés par l'application de l'Accord ADPIC pour les pays à revenu faible ou intermédiaire rendront compte du degré de conformité de leur législation actuelle avec les dispositions de l'Accord. Pour les pays ayant déjà adopté une législation en matière de protection des DPI, les changements nécessaires pourraient être limités, mais compte tenu du champ très vaste couvert par l'Accord, ces pays pourraient malgré tout avoir à en modifier substantiellement certains éléments pour se conformer aux dispositions prévues par l'OMC. Dans d'autres pays où la protection des DPI n'existe pas encore ou dont la réglementation en vigueur nécessite une profonde réforme, les coûts de mise en conformité risquent d'être considérables.

Pour cette raison, les pays en développement se sont vu accorder une période de mise en œuvre plus longue

L'Accord ADPIC reconnaît l'ampleur des changements indispensables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, ainsi que les contraintes auxquelles ils sont confrontés en termes de ressources. En conséquence, quatre années supplémentaires ont été accordées aux pays en développement (jusqu'au 1^{er} janvier 2000) pour se conformer aux dispositions de l'Accord, à l'exception notable de celles concernant le traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée. En outre, les pays devant mettre en œuvre une protection par brevet pour les technologies qui n'étaient pas jusqu'ici protégées bénéficient d'une période supplémentaire de cinq années (jusqu'au 1^{er} janvier 2005). Cette disposition s'applique notamment aux produits pharmaceutiques dans des pays tels que l'Argentine, l'Égypte et l'Inde.

Néanmoins, de nombreux pays ont eu des difficultés à adapter leur législation nationale

Il est évident que de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire ont rencontré maintes difficultés pour adapter leur législation interne en vue d'une mise en œuvre complète de l'Accord ADPIC. Ce sont tout particulièrement les pays à faible revenu et les petits pays qui ont eu à en pâtir. Par comparaison, un certain nombre de pays à revenu intermédiaire, comme l'Argentine, le Brésil ou le

Chili, ont très largement avancé dans leurs réformes des régimes de protection des DPI. Toutefois, même les pays à revenu faible ou intermédiaire qui ont déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre l'Accord n'ont pas été en mesure de le faire pour tous les domaines, notamment ceux pour lesquels aucune législation interne ne préexistait. En conséquence, certains de ces pays n'ont pu respecter la date limite du 1^{er} janvier 2000, ce qui les place en situation de violation de l'Accord. Ces pays pourraient faire l'objet de plaintes dans le cadre du mécanisme de règlement des différends, une procédure qui pourrait avoir un coût très élevé.

L'assistance technique apportée par de multiples sources vise à pallier ces difficultés

Afin de les aider à mettre en œuvre l'Accord ADPIC, les pays à revenu faible ou intermédiaire ont bénéficié d'une assistance technique substantielle de la part de pays à haut revenu, de l'OMC et d'organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE), la Banque mondiale, la CNUCED, le Centre international du commerce (ITC) et la FAO. A titre d'exemple, le Secrétariat de l'Accord ADPIC a fourni, pour la seule période comprise entre novembre 1999 et août 2000, des intervenants chargés de diffuser des informations sur la mise en œuvre de l'Accord dans 18 ateliers internationaux, régionaux et nationaux (OMC, 2000d).

4.4 Possibilités de réviser l'Accord ADPIC

Un vaste débat s'est engagé sur l'importance de la prise en compte des intérêts et des préoccupations des pays à revenu faible ou intermédiaire dans l'Accord ADPIC, ainsi que sur les possibilités de réviser cet Accord, en particulier dans le cadre de l'examen en cours à l'OMC. Les principaux domaines controversés sont : la protection des ressources phylogénétiques – notamment le recours à des brevets ou à des systèmes *sui generis* – et les origines géographiques.

Des propositions conciliant la protection des DPI et la nécessité de préserver les savoirs traditionnels et la biodiversité ont été avancées,...

Au sein de l'OMC, l'examen de l'Accord ADPIC a été dominé par des divergences de vues concernant le recours au brevetage ou à des systèmes *sui generis* pour la protection des ressources phylogénétiques. Certains Membres de l'OMC, en particulier le Brésil et l'Inde, estiment que des questions telles que la biodiversité, le droit de réensemencer et de partager des semences, et l'éthique du brevetage des formes du vivant, devraient être prises en compte par le Conseil de l'ADPIC. Plus fondamentalement, les craintes exprimées portent sur l'absence de dispositions en faveur de la protection des savoirs traditionnels et de la biodiversité. A cet égard, certains Membres ont appelé à une plus grande harmonisation de l'Accord avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), ce à quoi se sont opposés plusieurs pays développés.

... l'examen de l'Accord ADPIC portant sur l'intérêt des changements éventuels

De façon plus générale, les discussions se poursuivent sur l'intérêt de réviser l'Accord ADPIC. Le seul domaine sur lequel, d'emblée, un accord s'est formellement dégagé est l'Article 27.3(b), qui concerne la brevetabilité des substances, plantes et animaux existant dans le milieu naturel (voir ci-dessus). Par conséquent, la question de savoir si la révision d'autres domaines est souhaitable ou non a été longuement débattue, ainsi que celle de savoir si l'Accord prévoit une extension ou une modification de ces dispositions.

5. Réformes douanières

5.1 Définitions et pratiques acceptées

Des procédures douanières imprécises ou spécifiques peuvent constituer un obstacle non tarifaire

L'évaluation en douane est la procédure permettant de déterminer le montant des droits de douane sur les marchandises importées. Cette procédure est particulièrement importante lorsqu'un droit à l'importation est appliqué sur une base *ad valorem*. La valeur en douane sert souvent d'assiette pour l'application des taxes intérieures (taxe à la valeur ajoutée, droits d'accise, etc.) aux importations. Pour que ces évaluations soient mutuellement acceptables par les partenaires commerciaux, il faut donc disposer de procédures véritablement compatibles et acceptées. En revanche, les mesures floues ou spécifiques peuvent constituer un obstacle non tarifaire aux échanges en augmentant artificiellement la valeur sur laquelle sont assis les droits de douane et les taxes. Elles sont particulièrement préoccupantes pour les exportateurs de produits agricoles dans la mesure où les droits de douane qui leur sont applicables sont généralement plus élevés que pour les autres catégories de produits.

L'Article VII du GATT définit les principes à respecter pour l'évaluation en douane

Aux termes de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la valeur des biens importés retenue à des fins douanières doit reposer sur la valeur réelle de la marchandise importée servant à évaluer le droit, ou sur celle d'une marchandise équivalente. Cette valeur ne doit pas être calculée à partir de la valeur d'une marchandise d'origine nationale, ni sur des valeurs arbitraires ou fictives. Bien que l'article VII donne une définition de la « valeur réelle », il autorise l'application d'autres méthodes d'évaluation des marchandises, alors que les « clauses de maintien des droits acquis » permettent de continuer à recourir à d'anciens critères d'évaluation.

En 1979 est conclu l'Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, appelé Code de la valeur en douane du cycle de Tokyo. Celui-ci définit un système positif d'évaluation en douane reposant sur la « valeur de transaction » des biens importés – c'est-à-dire le prix effectivement payé ou à payer, l'objectif étant d'établir un système neutre, équitable et non biaisé pour l'évaluation des marchandises à des fins douanières. Cet Accord ayant un caractère facultatif, la majorité des parties contractantes au GATT de 1947 ont choisi de ne pas y adhérer.

Tout système national devrait être établi sur le prix effectif des marchandises importées...

En 1994, le Code de la valeur en douane a été remplacé par l'Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VII du GATT adopté par l'OMC. Cet Accord stipule que l'évaluation en douane doit reposer sur le prix réel des marchandises à évaluer, lequel figure généralement sur la facture. Ce prix permet de calculer la valeur de transaction, après divers ajustements prévus dans les dispositions de l'Accord. Lorsqu'on ne dispose d'aucune valeur de transaction – ou s'il est impossible de prendre la valeur de transaction comme valeur en douane en raison d'une forme ou d'une autre de distorsion du prix, on peut recourir à d'autres méthodes d'évaluation. L'Accord définit au total cinq autres méthodes d'évaluation acceptables, lesquelles reposent sur la valeur de transaction de marchandises identiques ou similaires, sur une

valeur déduite du prix unitaire de la plus grande quantité totale du produit vendue dans le pays d'importation, ou calculée à partir des coûts de production, d'autres dépenses ou des profits. Tous les Membres de l'OMC sont tenus d'effectuer leurs évaluations en douane conformément à cet Accord, sauf s'ils bénéficient d'une exemption ou d'une dérogation en vertu des règles définies par l'OMC.

... quelques exceptions ayant été consenties pour les pays en développement

L'Accord de l'OMC comprend diverses dispositions concernant le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement Membres. Premièrement, ces pays pourront différer l'application des dispositions sur l'évaluation en douane pendant une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1999. Les pays en développement qui n'auront pas été en mesure de se mettre en conformité pendant ce laps de temps et pourront en fournir une justification, ont été autorisés à demander une prolongation de la période de mise en œuvre. Deuxièmement, les pays en développement se sont vu accorder une période supplémentaire de trois ans à l'issue de la période de mise en œuvre de cinq ans, pendant laquelle ils pourront appliquer des méthodes de calcul approuvées pour déterminer la valeur en douane, sous réserve que les autres signataires de l'Accord donnent leur accord. Troisièmement, ils peuvent demander à conserver, à titre provisoire et pour une durée limitée, leurs systèmes d'évaluation en vigueur fondés sur des prix officiels minimums, bien que ces systèmes ne soient pas autorisés par l'Accord. Quatrièmement, les conditions dans lesquelles des méthodes deductives peuvent être appliquées pour calculer la valeur en douane ont été définies. Enfin, les pays développés Membres se sont engagés à apporter une assistance technique aux pays en développement à travers, par exemple, la formation de personnel, la préparation des mesures de mise en œuvre et la méthodologie de l'évaluation en douane.

5.2 Enjeux pour les EDET

Bien souvent, les procédures douanières définies par les pays à revenu faible ou intermédiaire ne satisfont pas aux obligations de l'Accord de l'OMC...

Les procédures et pratiques douanières adoptées par de beaucoup de pays à revenu faible ou intermédiaire sont différentes de celles établies par les pays à haut revenu et, dans bien des cas, ne satisfont pas aux obligations de l'Accord de l'OMC⁴². En effet, nombre d'entre eux utilisent, pour le calcul de la valeur en douane, des prix de référence plutôt que les prix de transaction effectifs, effectuent à la frontière des contrôles physiques inefficaces, et sont handicapés par le faible degré d'efficacité et d'efficience de leurs procédures administratives⁴³. Dans ces cas précis, il faudrait probablement des investissements considérables pour faciliter une mise en conformité avec l'Accord de l'OMC. Selon cette Organisation, les domaines à développer prioritairement comprennent la formation du personnel des douanes, la mise au point et l'installation de systèmes informatisés, et l'amélioration des infrastructures existantes⁴⁴.

... et de nombreux pays en développement ont eu des difficultés pour appliquer l'Accord.

Un certain nombre de pays à revenu faible ou intermédiaire ont rencontré des difficultés considérables pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'Accord de l'OMC relatifs à la mise en œuvre de l'article VII du GATT. Bien des fois, les Membres ont dû opérer de profonds changements dans leur système d'inspection et d'évaluation douanière, et engager de substantielles réformes de leur droit interne.

Tableau I.5. Liste des Membres de l'OMC ayant demandé une prolongation de la période de mise en conformité avec les dispositions de l'Accord relatif à la mise en œuvre de l'article VII du GATT

Membre	Durée de la prolongation demandée (années)
Colombie	3
Côte d'Ivoire	5
El Salvador	2
République dominicaine	3
Koweït	2
Jamaïque	1
Mauritanie	3
Myanmar	5
Paraguay	2
Pérou	2
Sénégal	5
Sri Lanka	1
Tanzanie	1
Tunisie	3

Source : OMC.

Divers Membres de l'OMC, en général de petits pays en développement (tableau I.5), ont officiellement demandé une prolongation de la période de mise en conformité.

Comme pour les DPI, l'assistance technique provient de multiples sources

L'assistance technique, en particulier lorsqu'il s'agit de formation, a été fournie par un certain nombre de pays à haut revenu ainsi que par des organisations telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'Union européenne a apporté son aide à dix pays d'Europe centrale et orientale (tous candidats à l'adhésion à l'UE), afin de faciliter leur mise en conformité avec l'Accord. Cette aide a pris la forme d'investissements consacrés à l'informatisation des procédures douanières, à des équipements de lutte contre la contrebande, à la gestion et à la formation du personnel, et à la réforme de la réglementation. Au total, le montant de l'aide pour la période 1990-97 s'est élevé à 70 millions d'écus, dont environ 61 % sont allés à l'informatisation⁴⁵.

6. Conclusions

L'adoption de plus en plus fréquent de MNT accroît les difficultés pour les exportateurs des EDET

Le recours croissant à des mesures techniques – ainsi qu'une prise en compte de plus en plus grande d'autres aspects non tarifaires des politiques commerciales – ont conduit à craindre que les MNT ne tendent à constituer un obstacle aux échanges internationaux de produits agricoles et alimentaires. Chacune des mesures non tarifaires analysées dans cette étude soulève un certain nombre de questions sur le plan de la politique des échanges comme sur celui de la politique intérieure. Les EDET ont toutefois une préoccupation commune, à savoir que malgré leur hétérogénéité, ils doivent faire face à des difficultés particulières, qui ne sont pas les mêmes que celles rencontrées par les pays de l'OCDE. Comme il a été mis en évidence que les EDET ont eu plus de difficultés pour se conformer aux normes internationales, il a été suggéré que les MNT ne risquent pas seulement de réduire les échanges, mais aussi de maintenir leur concentration

dans les pays à haut revenu ayant peu de problèmes de mise en conformité. Cette crainte est corroborée par le fait que la part des importations de produits agricoles et alimentaires entre pays de l'OCDE s'est accrue au cours de la période de mise en œuvre de l'accord du cycle d'Uruguay⁴⁶.

Compte tenu de la diversité des intérêts économiques des EDET et des pays de l'OCDE, ces pays peuvent avoir un point de vue différent sur la « légitimité » d'une MNT

Face à ces défis, il conviendrait que les EDET établissent une distinction entre les MNT utilisées pour des raisons légitimes – pour protéger la santé publique via des mesures de type SPS, ou pour encourager l'innovation à travers la législation sur les DPI –, et celles qui visent à protéger le commerce. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'une question d'ordre juridique, elle peut cependant être éclairée par l'analyse économique. Étant donné que les EDET risquent d'avoir plus de difficulté que les pays développés de l'OCDE pour se conformer aux MNT et qu'il peut y avoir une divergence entre les intérêts économiques des uns et des autres, de nombreux différends opposent les pays, et bien souvent, une EDET se plaint qu'une mesure non tarifaire utilisée par un pays de l'OCDE constitue en réalité une mesure protectionniste.

Les EDET sont tout à fait favorables à l'inclusion des MNT dans le système fondé sur des règles...

En dépit des divergences des pays quant à la légitimité, entre autres, de certaines MNT, il convient de noter que les EDET et les pays de l'OCDE sont très largement favorables à l'idée de traiter les questions liées aux échanges dans le cadre du système de l'OMC fondé sur des règles. Les institutions et mécanismes mis en place par l'OMC ont incontestablement amélioré la transparence des MNT et fourni une structure cohérente au sein de laquelle peuvent être examinés tous les problèmes rencontrés par l'ensemble des Membres de l'OMC.

... en dépit des problèmes de mise en conformité et des difficultés soulevées par leur participation effective

Néanmoins, les EDET se trouvent face à toute une série de difficultés pratiques limitant leur capacité à tirer pleinement parti des Accords de l'OMC examinés dans cette étude (notamment les Accords SPS, OTC et ADPIC). Ces difficultés concernent deux aspects principaux : premièrement, la mise en œuvre des Accords de l'OMC et le respect des obligations des différents pays en matière de MNT, et deuxièmement, la participation effective des EDET aux institutions de l'OMC, à la fois pour pouvoir influencer sur la formulation du droit international et pour obtenir un règlement satisfaisant des différends. Dans un cas comme dans l'autre, les contraintes existantes sont souvent fonction du développement économique. De plus, si les coûts sont relativement fixes, les petits pays auront probablement davantage de difficultés que les grands pays pour les assumer.

Les difficultés rencontrées par les EDET pour se mettre en conformité ont une dimension à la fois économique et juridique

La nécessité de réduire les coûts de mise en conformité pour les EDET est essentiellement un problème d'ordre économique, qui implique de développer les institutions nationales au sens le plus large du terme. Parmi les secteurs soulevant des difficultés de mise en conformité, on peut citer l'adaptation des systèmes de production et de commercialisation, l'investissement dans des laboratoires et des installations de recherche, et l'amélioration de la communication entre les pouvoirs publics et les producteurs privés. Le problème est toutefois aussi d'ordre juridique dans la mesure où des réformes législatives pourraient diminuer les coûts de mise en conformité, par exemple en autorisant les services d'inspection à intervenir à la frontière plutôt qu'à

tous les stades de la filière de commercialisation. Dans bien des cas, une modernisation de la législation nationale et des investissements plus substantiels dans les capacités réglementaires ne manqueraient pas de faciliter le processus de mise en conformité.

Compte tenu de leur faible participation au système multilatéral, les EDET s'interrogent sur le degré de prise en compte de leurs intérêts par les règles de l'OMC

La faible participation des EDET à l'OMC et à d'autres volets du processus multilatéral ont alimenté des craintes sur les possibilités qu'ont ces pays de faire entendre leur voix dans les négociations (et d'en voir la traduction dans le droit international) et d'obtenir des résultats satisfaisants grâce au mécanisme de règlement des différends. De façon plus générale, les EDET s'interrogent sur le degré de prise en compte des intérêts des pays à revenu faible ou intermédiaire dans les dispositions des Accords de l'OMC, notamment lorsque ces intérêts risquent d'aller systématiquement à l'encontre de ceux des pays de l'OCDE. Ces préoccupations se manifestent clairement à l'occasion du réexamen en cours de l'Accord ADPIC, et risquent d'être encore plus patentes lorsque le nouveau cycle de négociations commerciales sera lancé.

Pour véritablement porter ses fruits, l'assistance technique doit s'articuler avec d'autres mesures en faveur de l'agriculture

Qu'il s'agisse de la nécessité de réduire les coûts de mise en conformité ou d'améliorer la participation des EDET, une assistance technique est indispensable. Ainsi qu'il a été noté au cours de cette étude, les pays de l'OCDE ont déjà apporté une aide considérable dans ce domaine, mais il est essentiel que celle-ci vise des besoins précis et s'articule avec d'autres mesures : elle se révélerait en effet stérile si l'accès aux marchés n'était pas amélioré en conséquence. Comme dans d'autres secteurs, un renforcement de la coordination des activités menées par les donateurs d'aide, les institutions de financement et les branches des gouvernements chargées des politiques des échanges et du développement accroîtrait la cohérence d'ensemble.

Dans le cadre des efforts de hiérarchisation des priorités des EDET et des donateurs internationaux, il conviendrait de procéder à une collecte plus systématique des données concernant l'application des MNT et d'améliorer les méthodes de mesure de leurs effets sur les échanges, qu'il s'agisse des pays de l'OCDE ou hors OCDE. Il ressort de ce rapport que l'on est encore loin de comprendre quand et comment les MNT freinent les échanges et quelles seraient les solutions les plus adaptées dans tel ou tel cas pour éviter leurs effets pervers potentiels.

NOTES

1. Les pays suivants ont pris part aux échanges de vues sur les mesures non tarifaires lors du Forum mondial sur l'agriculture : Argentine, Brésil, Chili, Chine, Inde et Afrique du Sud (classés parmi les économies en développement ou émergentes) ; Bulgarie, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Russie et Slovénie (classés parmi les économies en transition). S'ajoutent trois pays de l'OCDE ayant le statut de pays en développement à l'OMC (Corée, Mexique et Turquie) et quatre pays d'Europe centrale et orientale Membres de l'OCDE (République tchèque, Hongrie, Pologne et République slovaque).
2. OCDE (2000).
3. OCDE (2000a).
4. Les trois réclamations ont échoué. L'Organe d'appel a maintenu les décisions initiales, bien que dans chaque cas la formulation précise de ces décisions ait été modifiée.
5. Voir, par exemple, Laird et Yeats (1990) ou Laird (1997). On peut calculer la part des importations soumises à ces mesures en rapportant la somme des importations visées par une ou plusieurs MNT au total des importations. Toutefois, cette évaluation achoppe sur le problème suivant : selon sa rigueur, une MNT peut empêcher les échanges ou n'avoir qu'un effet négligeable, voire nul. Son rôle est alors sous-estimé dans le premier cas et surestimé dans le deuxième. On peut aussi calculer un indice de fréquence ou de transactions, correspondant au nombre de lignes de produits visées par des MNT rapporté à l'ensemble des lignes de produits. Cette démarche a pour inconvénient, à l'inverse, de ne pas tenir compte de la valeur des transactions réalisées. Comme dans le cas du calcul des droits de douane moyens, il n'existe pas de système de pondération idéal.
6. Voir les études réalisées par : Ndayisenga et Kinsey (1994) ; Thilmany et Barrett (1997) ; et Hillman (1997).
7. Voir Laird (1997) pour une vue d'ensemble.
8. Ce cadre est notamment utilisé dans les études suivantes : Calvin et Krissoff (1998) ; Sumner et Lee (1997) ; Thilmany et Barrett (1997) ; Roberts et DeKremer (1997) ; et Roberts *et al.* (1999).
9. On peut envisager une grille des coûts de mise en conformité faisant apparaître les coûts de mise en conformité incombant à différents fournisseurs (le fournisseur du pays et d'autres exportateurs envisageables) pour divers marchés. Ce type de classement, non prévu pour les MNT, pourrait être implicitement utilisé dans le secteur privé. Les fournisseurs de produits alimentaires et agricoles sont soucieux de comparer les coûts liés à l'approvisionnement de marchés particuliers avec ceux qu'encourent leurs principaux concurrents. C'est ainsi que dans le secteur des oléagineux, les exportateurs de fèves de soja et de co-produits tels que l'huile et les tourteaux à partir de l'Argentine, du Brésil et des États-Unis cherchent à recueillir des informations sur les structures des coûts relatifs et s'efforcent d'établir des comparaisons avec les coûts qui pèsent sur les producteurs d'huile de palme en Asie, par exemple. Dans la mesure où les procédés de production doivent obéir à des normes techniques pour accéder aux marchés d'importation, il existe peut-être certaines données sur ces coûts. Pour les responsables de la conduite des affaires publiques, la difficulté tient au caractère sans doute sensible de ces données.
10. Font notamment exception les études réalisées par Cato (1998) et Saqib (1999). Cato évalue l'incidence des normes d'hygiène de l'UE sur le secteur de la crevette au Bangladesh. Entre août et décembre 1997, les exportations de crevettes congelées à partir de ce pays ont été interdites par la Commission européenne du fait de préoccupations liées aux conditions d'hygiène prévalant dans les installations de transformation et à l'efficacité des contrôles effectués par les inspecteurs officiels du Bangladesh. La perte de recettes d'exportation imputable à cette

interdiction a été évaluée à 14.6 millions d'USD. En outre, d'après les estimations, le coût supporté par la filière de la crevette congelée pour améliorer les conditions sanitaires conformément aux exigences d'hygiène de l'UE durant la période 1997-1998 a atteint 17.6 millions d'USD, soit une dépense moyenne de 239 630 USD par installation.

11. Il en va peut-être ainsi pour l'Argentine et le Brésil, qui ont investi dans des abattoirs modernes.
12. Calvin et Fischhoff (1998), par exemple, retiennent cette démarche pour estimer l'impact des mesures phytosanitaires du Japon, du Mexique et de la Corée sur les exportations de pommes en provenance des États-Unis.
13. En l'absence de modèle économique formel, on peut établir une régression économétrique permettant de vérifier les déterminants des courants d'échanges (importation d'un produit donné par le pays considéré). Les MNT peuvent alors être prises en compte parmi les variables explicatives. Cette démarche offre la possibilité d'inclure plusieurs MNT dans la régression et de rendre compte d'informations qualitatives (occurrence de la MNT considérée) par le biais de variables indicatrices. L'utilisation de variables indicatrices permet également de passer de l'occurrence aux répercussions commerciales sans qu'il soit préalablement nécessaire d'évaluer l'importance de la MNT. La démarche a pour inconvénient de s'appuyer sur des séries transversales, et non sur des séries chronologiques, alors qu'il est permis de se demander si la MNT appliquée à un marché donné est la même pour tous les pays. Autrement dit, les variables explicatives ne sont peut-être pas comparables. En outre, si la spécification doit en théorie être conçue comme la forme réduite d'un modèle d'échanges, en pratique le processus d'estimation peut être largement influencé par des considérations ponctuelles. Des travaux utiles ont été néanmoins consacrés à l'impact des normes sur les courants d'échanges bilatéraux – voir, par exemple, Swann *et al.* (1996) et Moenius (1999).
14. Voir Roberts *et al.* (1999) pour un examen de cette question.
15. Henson *et al.* (2000) ont utilisé les réponses aux questionnaires pour estimer l'influence des barrières commerciales auxquelles se heurtent les exportations de 65 pays en développement vers l'Union européenne. Les résultats obtenus par ces auteurs, évoqués dans la section 3.5, ont été corroborés par les réponses données dans le cadre du Forum mondial sur l'agriculture ; les EDET étaient invitées à examiner les facteurs contribuant à freiner leur accès aux marchés des pays de l'OCDE en général.
16. Roberts et de Kremer, 1997 ; Roberts *et al.*, 1999.
17. Sykes (1995).
18. Il faut noter, pour ce qui concerne les caractéristiques de qualité, qu'une « faible qualité » n'est pas nécessairement associée à un dysfonctionnement du marché, mais que c'est parfois le cas lorsqu'il existe des effets sanitaires ou que le consommateur ne peut juger facilement de la qualité du produit avant l'achat.
19. Roberts *et al.* (1999).
20. Voir Sykes (1995); Roberts *et al.* (1999).
21. Par exemple, CNUCED et Secrétariat du Commonwealth (1996) ; Johnson (1997) ; FAO (1998).
22. Les taux de participation de l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire sont les suivants : 85 % pour le CODEX, 78 % pour l'OIE et 55 % pour la CIPV. En revanche, la participation à l'ISO et à ses activités plurisectorielles est de 47 %, et elle n'est que de 16 % pour la Commission électrotechnique internationale (CEI), organisation de normalisation industrielle, ce qui semble indiquer que les pays à revenu faible et intermédiaire s'intéressent davantage aux normes des secteurs agricole et alimentaire qu'à celles des autres secteurs.
23. Henson *et al.* (2000).
24. Voir par exemple OMC (1998a) ; OMC (1998b) et OMC (1999a).
25. Voir les communications de l'Égypte (OMC, 1999a) et du Pérou (OMC, 1999c)

26. OMC (1999*b*).
27. OMC (1999*d*).
28. OMC (2000*a*).
29. OMC (2000*b*).
30. OMC (2000*e*).
31. Voir par exemple OMC (1998*c*).
32. Correa (2000) ; South Centre (1997).
33. Correa (2000).
34. Kumar (1997).
35. Voir par exemple : Evenson (1990) ; Primo Braga (1995) ; Primo Braga et Fink (1995) ; Subramanian (1995).
36. Voir, par exemple, Challu (1991) et Norgues (1990).
37. El Shinnawy (1997).
38. South Centre (1990) ; Correa (2000).
39. Voir IDRC (1994) ; Nijar (1996).
40. Kerr *et al.* (2000).
41. CNUCED (1996).
42. Finger et Schuler (1999).
43. Voir, par exemple, Cunningham (1996).
44. OMC (1999*c*) ; OMC (1999*d*) ; OMC (2000*a*) ; OMC (2000*c*) ; OMC (2000*d*).
45. CCE (1998) ; Finger et Schuler (1999).
46. En 1993, 75 % des importations agricoles et alimentaires des pays de l'OCDE provenaient d'autres pays de la zone de l'OCDE. En 1998, cette part atteignait 84 %.

Annexe I

CLASSIFICATION DES MESURES DE CONTRÔLE DES ÉCHANGES ÉTABLIE PAR LA CNUCED

(Base de données existant en anglais uniquement)

Tableau annexe I.1.1. **Classification des mesures de contrôle des échanges établie par la CNUCED**

Code	Category of Measure	Type
1100	Tariff measures	Statutory customs duties
1200		MFN duties
1300		GATT ceiling duties
1400		Tariff quota duties
1500		Seasonal duties
1600		Temporary reduced duties
1700		Temporary increased duties
1800		Preferential duties under trade agreements
2100	Para-tariff measures	Customs surcharges
2200		Additional charges
2300		Internal taxes and charges levied on imports
2400		Decreed customs valuation
3100	Price control measures	Administrative price fixing
3200		Voluntary export price restraint
3300		Variable charges
3400		Anti-dumping measures
3410		Anti-dumping investigations
3420		Anti-dumping duties
3430		Anti-dumping price undertakings
3500		Countervailing measures
3510		Countervailing investigations
3520		Countervailing duties
3530	Countervailing undertakings	
4100	Financial measures	Advance payment requirements
4110		Advance import deposits
4120		Cash margin requirement
4130		Advance payment of customs duties
4170		Refundable deposits for sensitive product categories
4200		Multiple exchange rates
4300		Restrictive official foreign exchange allocation
4500		Regulations concerning terms of payment for imports
4600		Transfer delays/queuing
5100	Automatic licensing measures	Automatic licence
5200		Import monitoring
6100	Quantity control measures	Non-automatic licensing
6110		Licence with no specific ex-ante criteria
6120		Licence for selected purchasers
6130		Licence for specific use
6140		Licence linked with local production
6141		Purchase of local goods
6142		Local content requirement
6143		Barter or counter trade
6150		Licence linked with non-official foreign exchange
6160		licence with or replaced by special import authorisation
6170		Prior authorisation for sensitive product categories
6180		Licence for political reasons
6200		Quotas

Tableau annexe I.1.1. **Classification des mesures de contrôle des échanges établie par la CNUCED (suite)**

Code	Category of Measure	Type
6210	Quantity control measures (contd.)	Global quotas
6220		Bilateral quotas
6230		Seasonal quotas
6240		Quotas linked with export performance
6250		Quotas linked with the purchase of local goods
6270		Quotas for sensitive product categories
6280		Quotas for political reasons
6300		Prohibitions
6310		Total prohibition
6320		Suspension of issuance of licences
6330		Seasonal prohibition
6340		Temporary prohibition
6350		Import diversification
6360		Prohibition on the basis of origin (embargo)
6370		Prohibition for sensitive product characteristics
6600		Export restraint arrangements
6700	Enterprise-specific restrictions	
7100	Monopolistic measures	Single channel for imports
7200		Compulsory national services
8100	Technical measures	Technical regulations
8110		Product characteristic requirements
8120		Marking requirements
8130		Labelling requirements
8140		Packaging requirements
8150		Testing, inspection and quarantine requirements
8160		Information requirements
8200		Pre-shipment inspection
8300		Special customs formalities
8400		Obligation to return used products
8500	Obligation of recycling or reuse	
9100	Miscellaneous measures	Marketable permits
9200		Public procurement
9300		Voluntary instruments
9310		Technical standards
9320		Voluntary agreements or covenants
9400		Product liability
9500	Subsidies	

Annexe 2

**OCCURRENCE DES MESURES NON TARIFAIRES APPLICABLES
AUX PRODUITS ALIMENTAIRES, AUX BOISSONS ET AU TABAC
DANS LES EDET**

Tableau annexe I.2.1. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Argentine***

Type of Measure	Number
Variable levies	4
Antidumping investigation	2
Countervailing duties	6
Authorisation for human health protection	316
Authorisation for animal health protection	329
Authorisation for plant health protection	309
Authorisation to protect wildlife	56
Other authorisation	24
Prohibition	7
Prohibition to protect human health	170
Prohibition to protect animal health and life	137
Prohibition to protect plant health	100
Prohibition to protect environment	1
Prohibition to protect wildlife	53
Prohibition to prevent drug abuse	1
Product characteristics requirements to protect human health	554
Product characteristics requirements to protect animal health	324
Product characteristics requirements to protect plant health	196
Other product characteristics requirements	706
Marking requirements	9
Labelling requirements	30
Testing, inspection or quarantine requirements to protect human health	766
Testing, inspection or quarantine requirements to protect animal health	326
Testing, inspection or quarantine requirements to protect plant health	392
Other testing, inspection or quarantine requirements	15
Transit requirements	381
Transit requirements to protect animal health and life	52
Requirement to use specific points of entry (protection of health)	99
Pre-shipment formalities	551
TOTAL	5 916

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Tableau annexe I.2.2. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac au Brésil***

Type of Measure	Number
Antidumping duties	4
Countervailing duties	3
Authorisation	2
Authorisation for human health protection	251
Authorisation for animal health protection	254
Authorisation for plant health protection	25
Authorisation to protect wildlife	23
Authorisation to prevent drug abuse	1
Other authorisation	101
Other quota	5
Prohibition	12
Prohibition to protect human health	3
Prohibition to protect animal health and life	39
Prohibition to protect plant health	56
Prohibition to protect wildlife	3
Prohibition to prevent drug abuse	4
Other quantity control measures	6
Product characteristics requirements to protect human health	392
Product characteristics requirements to protect animal health	315
Product characteristics requirements to protect plant health	217
Other product characteristics requirements	393
<i>Marking requirements</i>	16
Labelling requirements	228
Packaging and bottling requirements	27
Testing, inspection or quarantine requirements to protect human health	593
Testing, inspection or quarantine requirements to protect animal health	307
Testing, inspection or quarantine requirements to protect plant health	255
Testing or inspection requirements to prevent drug abuse	1
Other testing, inspection or quarantine requirements	112
Requirement to use specific points of entry	1
Special customs formalities	10
TOTAL	3 659

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Tableau annexe I.2.3. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac au Chili***

Type of Measure	Number
Variable levies	30
Authorisation for animal health and life protection	80
Authorisation for plant health protection	88
Authorisation to protect wildlife	3
Authorisation to control drug abuse	2
Other authorisation	1
Prohibition to protect human health	21
Prohibition to protect animal health and life	2
Prohibition to protect plant health	47
Prohibition to prevent drug abuse	2
Product characteristics requirements for human health protection	31
Product characteristics requirements for animal health and life	243
Product characteristics requirements to protect plant health	309
Product characteristics requirements to control drug abuse	2
Other product characteristics requirements	123
Marking requirements	6
Labelling requirements	707
Testing, inspection or quarantine requirements to protect human health	682
Testing, inspection or quarantine requirements to protect animal health	162
Testing, inspection or quarantine requirements to protect plant health	363
Testing, inspection or quarantine requirements to control drugs	2
Other testing, inspection or quarantine requirements	22
Requirement to use specific points of entry	364
Special customs formalities	823
TOTAL	4 115

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Tableau annexe I.2.4. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Chine***

Type of Measure	Number
Other administrative pricing	10
Import licence	17
Licence for selected purchasers	17
Global quota	10
Prohibition (animals)	32
Prohibition (plants)	19
Prohibition (wildlife)	24
<i>Import inspection</i>	48
TOTAL	177

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Tableau annexe I.2.5. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Estonie***

Type of Measure	Number
Licence	122
Authorisation to control drug abuse	1
TOTAL	123

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Tableau annexe I.2.6. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Inde***

Type of Measure	Number
Automatic licence to protect human health	1
Automatic licence to protect plant health	39
Non-automatic licence	359
108	
<i>Import authorisation</i>	
Non-automatic licence to protect animal health	25
Non-automatic licence to protect plant health	12
Non-automatic licence to protect wildlife	4
Non-automatic licence to control drug abuse	9
Other non-automatic licence	12
Prohibition to protect animal health	2
Prohibition for wildlife protection	16
Other prohibition	13
61	
<i>State trading administration</i>	
TOTAL	661

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

 Tableau annexe I.2.7. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac au Kazakhstan***

Type of Measure	Number
Licence	93
Authorisation for human health protection	1
Technical requirements to protect human health	1941
Technical requirements to protect animal health	97
TOTAL	2132

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

 Tableau annexe I.2.8. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Lettonie***

Type of Measure	Number
Licence	145
Prohibition	3
Product characteristics requirements to protect human health	520
Veterinary inspection	775
Phytosanitary inspection	664
TOTAL	2107

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Tableau annexe I.2.9. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Lituanie***

Type of Measure	Number
Automatic licence	193
Authorisation for human health protection	28
Authorisation to protect wildlife	4
Authorisation to prevent drug abuse	28
Technical requirements to protect human health	93
Technical requirements to protect animal health	380
Technical requirements to protect plant health	305
Marking requirements	191
Sanitary inspection	405
TOTAL	1 627

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Tableau annexe I.2.10. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Roumanie***

Type of Measure	Number
Tariff quota	7
Non-automatic licence	317
Authorisation for animal health protection	22
Authorisation to prevent drug abuse	19
Product characteristics requirements to protect animal health	801
Product characteristics requirements to protect plant health	523
Product characteristics requirements to prevent drug abuse	19
TOTAL	1708

* Nombre de lignes tarifaires à code à 6 chiffres.

Tableau annexe I.2.11. **Occurrence des mesures non tarifaires applicables aux produits alimentaires, aux boissons et au tabac en Afrique du Sud*.**

Type of Measure	Number
Automatic licence	54
Authorisation for human health protection	115
Authorisation for animal health protection	18
Authorisation for plant health protection	215
Prohibition to protect human health	4
Prohibition to protect animal health and life	4
	8
<i>Labelling requirements to protect human health</i>	
TOTAL	418

* Nombre de lignes tarifaires à code à 8 chiffres.

Partie II

**OBSERVATION DU SOUTIEN APPORTÉ A L'AGRICULTURE
DANS LES ÉCONOMIES EN TRANSITION NON MEMBRES EN 2000**

OBSERVATION DU SOUTIEN APPORTÉ À L'AGRICULTURE DANS LES ÉCONOMIES EN TRANSITION NON MEMBRES EN 2000

La partie II traite essentiellement de l'évolution du soutien apporté à l'agriculture dans sept économies en transition non membres, la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Russie et la Slovénie. Les estimations présentées ici sont fondées sur les indicateurs de soutien établis par l'OCDE (encadré II.1).

Les tendances du soutien à l'agriculture ont été très diverses en 2000. Compte tenu de la hausse des prix mondiaux et de l'isolement des marchés intérieurs du fait des politiques suivies et des imperfections du marché, des facteurs externes ont eu tendance à réduire l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux. Ainsi, les ESP globales ont diminué en Lituanie, en Roumanie et en Slovénie. Toutefois, en Bulgarie et en Estonie, les mêmes effets ont été contrebalancés par la situation tendue du marché local, qui ont entraîné un raffermissement considérable des prix de plusieurs produits essentiels. De ce fait, les ESP ont fortement augmenté dans ces deux pays. En Lettonie et en Russie, la progression du soutien aux producteurs a été marginale, en raison principalement de l'augmentation des transferts budgétaires¹.

En 2000, l'évolution du soutien ont généralement été de faible ampleur comparativement aux fluctuations observées pendant les premières années de la période de transition. Cela s'explique en partie par la meilleure intégration des pays sur les marchés mondiaux, ainsi que par la stabilité relativement plus grande de l'environnement macro-économique. Dans six des sept pays, le niveau global du soutien reste inférieur à la moyenne de l'OCDE. Dans certains cas, cependant, le rapport soutien total-PIB est plus élevé, ce qui indique que le soutien coûte plus cher à l'ensemble de l'économie.

Encadré II.1. Définitions des indicateurs de soutien établis par l'OCDE

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs, ou de leurs incidences sur la production ou le revenu agricole. La valeur monétaire globale de l'ESP est fonction de la taille et des structures du secteur agricole d'un pays, ainsi que de l'unité monétaire employée. Le soutien (ESP) exprimé par rapport au nombre d'exploitants ou à la superficie des terres cultivées est influencé par les différences constatées entre les pays en ce qui concerne les dotations en facteur, ainsi que le nombre, le type et la taille des exploitations agricoles. Par contre, le soutien exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage) indique le montant du soutien apporté aux exploitations, quelle que soit la structure sectorielle d'un pays donné. C'est la raison pour laquelle l'ESP en pourcentage est l'indicateur le plus largement utilisé pour faire des comparaisons du soutien entre pays, entre produits et dans le temps.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNPp) : indicateur du taux annuel de protection des producteurs qui mesure le rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ – exploitation), y compris les paiements par tonne de production du moment, et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation).

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNSp) : indicateur du taux nominal de soutien aux producteurs mesurant le rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, soutien inclus, et les recettes agricoles brutes évaluées aux prix du marché mondial, sans apport d'un soutien.

Encadré II.1. **Définitions des indicateurs de soutien établis par l'OCDE (suite)**

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts au départ de l'exploitation, aux (des) consommateurs de produits agricoles, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Si elle est négative, l'ESC mesure la taxe implicite à la consommation découlant des politiques agricoles, des prix plus élevés et des charges ou subventions des consommateurs qui abaissent les prix payés par les consommateurs. L'ESC en pourcentage mesure la taxe implicite (ou la subvention si ESC est positive) qui s'applique aux consommateurs du fait des politiques agricoles, exprimée en pourcentage des dépenses au départ de l'exploitation.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNPC) : indicateur du taux nominal de protection des consommateurs qui mesure le rapport entre le prix moyen payé par les consommateurs (au départ - exploitation) et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation).

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNSc) : indicateur de la valeur nominale de l'aide aux consommateurs qui mesure le rapport entre la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits d'origine intérieure, soutien aux producteurs inclus, et leur valeur aux prix du marché mondial, sans apport de soutien aux consommateurs.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts aux services d'intérêt général fournis à l'agriculture, considérée collectivement, qui découlent des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs et de leurs incidences sur la production et le niveau agricole ou la consommation de produits agricoles. L'ESSG exprimé en pourcentage de l'EST donne une indication de l'importance du soutien aux services d'intérêt général fournis à l'ensemble du secteur agricole - par exemple, recherche, commercialisation et promotion, infrastructure - dans le soutien total à l'agriculture (EST).

Estimation du soutien total (EST) : indicateur de la valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien à l'agriculture, déduction faite des recettes budgétaires associées, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs et de leurs incidences sur la production et le revenu agricole, ou sur la consommation de produits agricoles. L'EST exprimée en pourcentage du PIB (EST en pourcentage) donne une indication de la charge que l'ensemble du soutien fait peser sur l'économie.

Comme le montrent les définitions ci-dessus, les estimations du soutien reflètent le coût du soutien en mesurant les transferts agrégés des consommateurs et des contribuables aux producteurs (ou au secteur agricole). La mesure dans laquelle le soutien accroît les revenus des exploitants dépend de l'efficacité de transfert des diverses mesures de soutien (la part des transferts que conservent les exploitants). Plus les déperditions à l'intérieur du système sont importantes, moins grande est la partie du soutien qui revient aux producteurs.

Les variations des estimations du soutien résultent de toute une série de facteurs, notamment : les évolutions des marchés mondiaux (par le biais des prix de référence extérieurs) ; la situation macro-économique du pays en cause (par le biais des niveaux des taux de change) ; les mouvements des prix intérieurs (reflétant en partie le degré de transmission des prix du marché international vers les marchés nationaux) ; les fluctuations du soutien budgétaire ; d'autres facteurs interviennent aussi, par exemple les conditions météorologiques (qui influent sur les tonnages produits et, donc, sur la valeur totale de la production), etc.

Comme pour les pays de l'OCDE, les estimations du soutien relatives aux économies en transition doivent être replacées dans le contexte macroéconomique et institutionnel général. Les estimations du soutien devant être interprétées avec beaucoup de prudence, il est important de souligner aussi qu'elles constituent un indicateur utile de la nécessité d'introduire des réformes ainsi qu'un instrument permettant de suivre les progrès accomplis vers les pays en transition vers des économies laissant davantage jouer les forces du marché.

Évolutions du soutien en 2000

Le soutien aux producteurs a marqué des tendances très diverses en 2000, mais les ESP...

Contrairement à ce qui s'était passé en 1999, lorsque le soutien accordé aux producteurs avait baissé dans la majorité des pays non membres examinés, la situation a été plus contrastée en 2000. D'après les premières estimations, le soutien des producteurs a fléchi en **Lituanie**, en **Roumanie** et en **Slovénie**, s'est accru de façon prononcée en **Bulgarie** et en **Estonie** et a progressé de manière marginale en **Russie** et en **Lettonie**. Dans six des sept pays non membres, les ESP ont été de très loin inférieures à la moyenne de l'OCDE (34 %), allant de 2 % en Bulgarie à 18 % en Lettonie. La Slovénie a pourtant été un cas particulier, avec un soutien aux producteurs de 43 % qui dépasse les moyennes à la fois de l'UE et de l'OCDE (tableau II.1 et graphique II.1).

... et le coefficient nominal de soutien à l'agriculture est resté très inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Telles qu'elles sont mesurées par le coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNSp), les recettes agricoles brutes (transferts budgétaires inclus) ont atteint dans tous les pays un chiffre supérieur à celui auquel elles se seraient établies sans soutien. Mais ce supplément des recettes perçues par les producteurs a été très variable d'un pays à l'autre, de 2 % seulement en Bulgarie et 3 % en Russie, jusqu'à 75 % en Slovénie.

Le soutien à l'agriculture coûte néanmoins plus cher à l'économie dans la plupart des pays non membres que dans les pays de l'OCDE.

Les changements observés dans le soutien total à l'agriculture (EST) ont suivis les tendances de l'ESP décrites ci-dessus. Exprimée en pourcentage du PIB, l'EST indique le poids que le soutien apporté à l'agriculture fait peser sur l'ensemble de l'économie. Dans quatre des pays non membres examinés, l'EST en pourcentage est restée supérieure à la moyenne de l'OCDE, soit 1.3 % en 2000. L'EST en pourcentage n'a été inférieure à ce niveau qu'en Russie, en Bulgarie et en Estonie (graphique II.2). Un changement sensible a été observé en Roumanie, où cet indicateur est tombé à 2.8 % en 2000 alors qu'il s'était maintenu à un niveau extrêmement élevé tout au long des années 90 (6.1 % en moyenne).

Les transferts par les prix et les subventions aux intrants constituent l'essentiel du soutien aux producteurs

Dans la majorité des pays étudiés, les transferts par les prix ont été la principale source de soutien aux producteurs. Ainsi, le soutien des prix du marché (SPM) a représenté 67 % de l'ESP totale en **Roumanie**, 71 % en **Lettonie**, 75 % en **Slovénie** et 85 % en **Bulgarie**. Cependant, en **Estonie** et en **Lituanie**, les transferts par les prix ont été relativement moins importants, le SPM représentant respectivement dans ces pays 36 % et 47 % du soutien total aux producteurs (graphique II.3). Les producteurs russes ont été taxés en moyenne par le biais des prix du marché, tous les transferts positifs étant imputables uniquement au soutien budgétaire. La composante budgétaire des ESP dans la plupart des pays a été dominée par les paiements au titre des intrants. Leur part dans le soutien budgétaire total aux producteurs a été variable, allant de 52 % en Lettonie à 90 % en Roumanie. Une grande part de cette forme de soutien est récupérée par d'autres agents du marché, en particulier les fournisseurs d'intrants. La Lituanie et la Slovénie sont les seuls pays où les subventions aux intrants n'ont pas été la principale composante budgétaire. La **Lituanie** est le seul pays étudié où les paiements basés sur la production continuent à jouer un rôle

considérable, puisque leur part dans le soutien budgétaire total atteint 66 %. En **Slovénie**, plus de la moitié des transferts budgétaires a été fournie sous la forme de paiements à l'hectare et par tête de bétail en 2000 (graphique II.4).

Quelles ont été les causes du changement des niveaux de soutien en 2000 ?²

Les prix mondiaux se sont envolés...

Après avoir connu une profonde dépression en 1998-99, les marchés agricoles mondiaux ont amorcé une reprise qui a poussé les cours internationaux des produits à des niveaux plus élevés. Le soutien dont les producteurs ont bénéficié en 2000 a donc été mesuré par rapport à des prix de référence extérieurs beaucoup plus fermes.

... mais une forte baisse de pratiquement tous les prix intérieurs en Lituanie...

Contrairement à l'évolution sur les marchés mondiaux, les prix à la production en **Lituanie** ont chuté pour pratiquement tous les produits pour lesquels les ESP sont calculées. Cette forte baisse a été déclenchée par plusieurs facteurs conjugués. Tout d'abord, la hausse du chômage et la baisse des salaires a freiné la demande intérieure de produits alimentaires, tandis que la demande extérieure, notamment celle de la Russie, a eu du mal à se redresser. Parallèlement, les marchés intérieurs se sont davantage ouverts à des importations dont les prix avaient diminué, à la faveur en particulier de nouvelles réductions tarifaires convenues avec l'Union européenne en 2000. Enfin, les secteurs de la transformation des produits alimentaires et de la vente au détail ont exercé des tensions sur les prix des produits agricoles. Ces facteurs conjugués ont entraîné une baisse des prix agricoles, les écarts entre les prix intérieurs et les prix internationaux se sont réduits et le SPM global s'est contracté en Lituanie. L'augmentation des paiements budgétaires n'a que partiellement compensé la contraction du SPM (graphique II.5.A).

... une hausse plus modérée des prix des productions animales et un affaiblissement de la monnaie nationale en Slovénie...

Le soutien des prix du marché s'est également contracté en **Slovénie**. Bien que la hausse des prix intérieurs des productions végétales ait été pratiquement parallèle à celle sur les marchés extérieurs, les prix des principaux produits de l'élevage ont augmenté plus lentement que leurs équivalents sur le marché international. En fait, la marge d'augmentation des prix des productions animales en Slovénie était limitée car leurs niveaux étaient déjà élevés. Qui plus est, comme en Lituanie, la concurrence croissante des importations et les pressions s'exerçant en aval ont freiné les prix. D'une manière générale, la montée plus lente des prix des produits de l'élevage sur le marché intérieur que sur le marché mondial a contribué en grande partie à la baisse du SPM total. L'affaiblissement du *tolar* slovène vis-à-vis du dollar des États-Unis a aussi joué un rôle important. Ce facteur a provoqué une inflation des prix mondiaux libellés en *tolars* et a encore resserré l'écart entre prix intérieurs et prix internationaux. L'augmentation des transferts budgétaires aux producteurs a compensé en partie la contraction du SPM en Slovénie (graphique II.5.B).

... ainsi qu'en Roumanie, ont entraîné une baisse du soutien dans les trois pays en question

En **Roumanie**, l'évolution de l'ESP a été due principalement à la hausse des prix internationaux, amplifiée par la forte dépréciation du taux de change. En ce qui concerne cependant le secteur de la

production végétale, les effets de la hausse des prix internationaux ont été plus que contrebalancés par un net raffermissement des prix intérieurs consécutif aux mauvaises récoltes. A l'inverse, les prix intérieurs des produits de l'élevage sur le marché intérieur ont progressé plus lentement que sur les marchés mondiaux. La majoration des coûts de l'alimentation animale a entraîné des charges supplémentaires pour les éleveurs. Ces deux facteurs ont contribué à la réduction du SPM pour les produits de l'élevage et ils ont donc fait baisser le SPM total et l'ESP en Roumanie (graphique II.5.C).

Le raffermissement des prix intérieurs de pratiquement tous les produits pour lesquels les ESP sont calculées explique l'accroissement de l'ESP en Bulgarie

En **Bulgarie**, les prix intérieurs de pratiquement tous les produits pour lesquels les ESP sont calculées se sont sensiblement redressés. En général, cette évolution peut être attribuée à une élévation de la demande intérieure entraînée par le raffermissement de la croissance économique. La baisse de la production due à la sécheresse a en outre eu un effet inflationniste sur les prix dans le secteur des productions végétales. En raison du renforcement des prix intérieurs, le SPM négatif enregistré en Bulgarie en 1999 est devenu positif en 2000, ce qui signifie que la taxation implicite globale des producteurs intérieurs opérée à travers les prix du marché s'est transformée en un soutien implicite modéré. La contraction des paiements budgétaires a toutefois compensé en partie la hausse du SPM global (graphique II.5.D).

Les prix élevés du lait ont poussé les ESP vers le haut en Estonie

En **Estonie**, les prix intérieurs de la plupart des produits ont moins augmenté que les prix internationaux. Toutefois, les prix du lait, après avoir baissé pendant deux ans, ont accusé une forte hausse en raison de la demande accrue des laiteries industrielles. En fait, le secteur laitier estonien a bénéficié de débouchés à l'exportation beaucoup plus importants en 2000 à la suite du relèvement des quotas d'exportation vers l'Union européenne et de l'ouverture de laiteries respectant les normes de qualité et d'hygiène de l'UE. L'écart entre le prix interne et externe s'est creusé pour le lait, ce qui a eu un impact décisif sur le niveau général du soutien des prix étant donné la place importante qu'occupe ce produit dans la production totale. En Estonie, le SPM est devenu positif en 2000 alors qu'il était négatif en 1999. L'élévation du SPM a été jusqu'à un certain point annulée par la contraction des transferts budgétaires opérée en faveur des producteurs en 2000 (graphique II.5.E).

La hausse marginale du soutien aux producteurs en Russie et en Lettonie a été imputable à l'augmentation des transferts budgétaires...

En **Russie** et en **Lettonie**, le soutien aux producteurs n'a que faiblement augmenté en 2000. Pour la Russie, ce résultat s'explique principalement par l'augmentation du soutien budgétaire. En outre, les prix de certains produits en Russie, auparavant nettement inférieurs aux niveaux du marché mondial, se sont rapprochés de ces niveaux en 2000, notamment dans le secteur céréalière. Bien que le SPM total soit resté négatif, la taxation implicite globale des producteurs russes opérée à travers les prix a été moins forte en 2000 (graphique II.5.F). En **Lettonie**, les prix intérieurs ont évolué d'une manière générale de façon parallèle aux prix mondiaux, de sorte que le SPM agrégé n'a que marginalement évolué entre 1999 et 2000. Comme pour la Russie, l'augmentation du soutien budgétaire explique pour l'essentiel la faible hausse de l'ESP en Lettonie en 2000 (graphique II.5.G).

Évolutions du soutien dans les différents sous-secteurs

Les ESP des productions animales ont progressé dans les pays Baltes, tandis que le soutien des productions végétales s'est élevé en Bulgarie, en Russie et en Roumanie

Les évolutions du soutien apporté aux producteurs des différents sous-secteurs en 2000 se sont inscrites dans deux grandes tendances. Dans les trois **pays Baltes**, l'ESP en pourcentage a diminué dans le secteur des productions végétales alors que, dans le même temps, le secteur des productions animales a bénéficié d'un soutien plus élevé (en Estonie et en Lettonie) (tableaux II.2 et II.3). En **Bulgarie**, en **Roumanie** et en **Russie**, les tendances ont été diamétralement opposées. En 2000, l'ESP agrégée des produits végétaux a marqué une forte remontée en Roumanie ; en Russie et en Bulgarie, l'impôt implicite frappant les produits végétaux a baissé. D'un autre côté, le soutien apporté aux productions animales soit a connu une contraction (en Russie et en Roumanie) soit est resté au même niveau qu'en 1999 (Bulgarie).

Le soutien a été inégalement réparti entre les sous-secteurs

La répartition du soutien total entre les productions végétales et les productions animales a été très différente selon les pays en 2000 (graphique II.6). Cette répartition reflète les tendances des prix et les niveaux du soutien budgétaire des différents produits, ainsi que l'importance relative des produits en question par rapport à l'ensemble de la production agricole. Ainsi, en **Slovénie** et en **Estonie**, la part des productions animales dans l'ESP totale a été respectivement de 89 % et 68 %. D'après les estimations faites pour la **Russie** et la **Bulgarie**, les secteurs des productions animales ont bénéficié de transferts positifs, tandis que les producteurs de produits végétaux ont subi un impôt implicite. Par contre, c'est le secteur des produits végétaux, principalement les céréales et le sucre, qui a bénéficié de la plus grosse part du soutien en **Lituanie** (89 %) et en **Roumanie** (94 %). Les transferts résultant des politiques n'ont été répartis de manière égale entre les deux secteurs qu'en **Lettonie**.

Les producteurs de sucre et de viande de volaille ont été les plus protégés

Lorsque l'on compare les prix intérieurs et les prix internationaux sous l'angle des coefficients nominaux de protection des producteurs (CNSp), on constate que le sucre et la viande de volaille ont été les produits les plus protégés dans la majorité des pays suivis (graphique II.7). Les prix intérieurs de ces produits ont dépassé ou approché le double des prix internationaux. En revanche, dans de nombreux pays, les prix de la viande bovine ont été inférieurs à ceux des marchés extérieurs. De nombreux obstacles font que les producteurs de ces produits ne peuvent bénéficier de débouchés à l'exportation plus lucratifs. Ces obstacles sont, entre autres, la qualité généralement faible de la production, l'insuffisance des infrastructures en aval et à l'exportation et les difficultés rencontrées par les producteurs pour respecter les normes sanitaires et commerciales des importateurs potentiels. Sur les pays étudiés, l'Estonie, la Bulgarie et la Russie sont ceux qui se sont caractérisés par les niveaux les plus faibles de protection nominale dans le cas de la majorité des produits pour lesquels les ESP sont calculées.

Tableau II.1. Estimation du soutien à l'agriculture par pays, 1991-2000

	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Bulgarie											
ESP total	mn BGL ¹	-16 981	-23 272	-2 558	-26 110	-41 478	-185 833	-495 846	103 667	-234 361	91
ESP total	mn USD	-955	-997	-93	-482	-618	-1045	-295	59	-129	43
ESSG	mn USD	31	28	68	23	22	13	11	4	6	12
Estimation du soutien général	mn USD	-923	-961	-20	-457	-586	-1031	-283	62	-123	55
	% PIB	-11.8	-11.2	-0.2	-4.8	-4.5	-10.4	-2.8	0.5	-1.0	0.6
ESP en pourcentage	%	-39	-45	-4	-27	-25	-54	-10	2	-6	2
CNP à la production		0.71	0.68	1.01	0.80	0.82	0.66	0.93	1.07	0.97	1.05
CNS à la production		0.72	0.69	0.96	0.79	0.80	0.65	0.91	1.02	0.95	1.02
Estonie											
ESP total	mn EEK ²	2 977	-3 472	-1 504	-552	-19	485	393	1 357	276	739
ESP total	mn USD	1 707	-274	-114	-43	-2	40	28	96	19	44
ESSG	mn USD	34	6	10	10	18	13	11	13	13	8
Estimation du soutien général	mn USD	1 790	-265	-104	-32	16	54	39	110	31	51
	% PIB	n.c.	-25.4	-6.2	-1.4	0.4	1.2	0.8	2.1	0.6	1.0
ESP en pourcentage	%	59	-97	-32	-10	0	7	5	19	5	10
CNP à la production		4.60	0.56	0.74	0.93	1.05	1.11	1.11	1.18	0.99	1.03
CNS à la production		2.42	0.51	0.76	0.91	1.00	1.07	1.06	1.23	1.05	1.11
Lettonie											
ESP total	mn LVL ³	7 706	-66 066	-150	22	21	11	17	60	50	55
ESP total	mn USD	13 286	-486	-223	40	40	21	29	101	85	91
ESSG	mn USD	1 666	7	6	10	16	11	10	14	16	14
Estimation du soutien général	mn USD	15 611	-479	-217	49	56	32	39	116	102	105
	% PIB	n.c.	n.c.	-10.0	1.4	1.3	0.6	0.7	1.8	1.5	1.5
ESP en pourcentage	%	83	-101	-40	6	5	3	4	16	17	18
CNP à la production		15.08	0.56	0.82	1.25	1.11	1.05	1.09	1.23	1.31	1.28
CNS à la production		5.74	0.50	0.72	1.07	1.05	1.03	1.04	1.19	1.21	1.22
Lituanie											
ESP total	mn LTL ⁴	-31 937	-120 631	-1 456	-609	1	46	245	952	775	562
ESP total	mn USD	-918	-733	-335	-153	0	12	61	238	194	141
ESSG	mn USD	10	13	18	40	43	52	60	51	52	61
Estimation du soutien général	mn USD	-907	-720	-317	-113	43	63	121	292	249	206
	% PIB	n.c.	-37.4	-11.9	-2.7	0.7	0.8	1.3	2.7	2.3	1.9
ESP en pourcentage	%	-262	-124	-37	-15	0	1	3	13	14	9
CNP à la production		0.25	0.46	0.81	1.03	1.11	1.06	1.10	1.24	1.41	1.30
CNS à la production		0.28	0.45	0.73	0.87	1.00	1.01	1.03	1.15	1.16	1.10
Roumanie											
ESP total	ml ROL	114	184	1 234	3 427	2 486	4 360	2 605	29 495	23 203	18 909
ESP total	mn USD	1 490	598	1 624	2 070	1 223	1 414	363	3 323	1 513	871
ESSG	mn USD	212	105	148	157	178	88	103	138	89	122
Estimation du soutien général	mn USD	1 853	1 218	2 163	2 412	1 775	1 892	538	3 461	1 602	993
	% PIB	6.4	6.2	8.2	8.0	5.0	5.4	1.5	9.1	4.7	2.8
ESP en pourcentage	%	15	8	16	19	10	12	3	28	18	11
CNP à la production		1.30	1.07	1.37	1.25	1.17	1.16	1.13	1.64	1.37	1.28
CNS à la production		1.18	1.09	1.19	1.24	1.11	1.13	1.03	1.40	1.21	1.13
Russie											
ESP total	bn RUR ⁵	153	-2 785	-5 220	-8 057	27 451	59 212	73 096	37	8	16
ESP total	mn USD	87 759	-14 467	-5 601	-3 656	6 028	11 556	12 635	3 780	339	565
ESSG	mn USD	4 768	362	591	1 002	787	758	3 964	455	437	464
Estimation du soutien général	mn USD	124 547	-13 721	-4 594	-2 455	6 815	12 314	16 600	4 236	776	1 028
	% PIB	n.c.	-13.9	-2.5	-0.9	2.0	2.9	3.7	1.5	0.4	0.6
ESP en pourcentage	%	60	-93	-24	-15	16	24	29	14	2	3
CNP à la production		4.07	0.50	0.67	0.77	1.14	1.26	1.42	1.23	1.05	1.05
CNS à la production		2.50	0.52	0.80	0.87	1.19	1.32	1.40	1.16	1.02	1.03
Slovénie											
ESP total	mn SIT	n.c.	21 737	21 560	30 964	41 854	38 433	51 284	61 428	66 782	66 275
ESP total	mn USD	n.c.	267	190	240	353	284	321	370	367	298
ESSG	mn USD	n.c.	18	17	19	23	23	31	35	37	30
Estimation du soutien général	mn USD	n.c.	286	207	260	376	307	353	406	406	328
	% PIB	n.c.	2.3	1.6	1.8	2.0	1.6	1.9	2.1	2.1	1.8
ESP en pourcentage	%	n.c.	35	28	32	37	29	37	44	48	43
CNP à la production		n.c.	1.59	1.53	1.58	1.63	1.41	1.56	1.84	1.95	1.61
CNS à la production		n.c.	1.54	1.39	1.48	1.60	1.41	1.60	1.80	1.93	1.75

Tableau II.1. **Estimation du soutien à l'agriculture par pays, 1991-2000** (suite)

	Unités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
République tchèque											
ESP total	mn CZK	67 594	35 967	34 585	22 475	20 550	22 316	5 739	27 050	25 119	21 485
ESP total	mn USD	2 293	1 273	1 186	781	774	822	181	838	726	556
ESSG	mn USD	36	35	35	116	119	124	110	106	104	99
Estimation du soutien général	mn USD	2 329	1 307	1 222	897	893	946	291	944	830	655
	% PIB	8.4	4.1	3.4	2.2	1.7	1.6	0.5	1.7	1.6	1.3
ESP en pourcentage	%	51	30	27	19	17	16	4	20	20	18
CNP à la production		2.18	1.38	1.37	1.18	1.04	1.04	0.96	1.16	1.13	1.10
CNS à la production		2.04	1.43	1.38	1.23	1.20	1.20	1.05	1.25	1.26	1.22
Hongrie											
ESP total	mn HUF	60 198	74 737	100 235	137 330	100 133	102 852	52 127	221 088	271 457	241 435
ESP total	mn USD	805	946	1 091	1 306	796	674	279	1 032	1 145	855
ESSG	mn USD	73	84	87	90	95	122	92	171	235	222
Estimation du soutien général	mn USD	925	1 030	1 178	1 396	892	796	371	1 203	1 384	1 083
	% PIB	2.7	2.7	3.0	3.3	2.0	1.8	0.8	2.6	2.9	2.3
ESP en pourcentage	%	13	18	22	24	14	10	5	19	23	18
CNP à la production		1.08	1.13	1.27	1.23	1.05	1.02	0.96	1.11	1.19	1.14
CNS à la production		1.15	1.22	1.28	1.31	1.16	1.11	1.05	1.23	1.30	1.22
Pologne											
ESP total	mn PLN	-124	132	3 142	5 236	5 002	8 094	7 578	11 851	11 387	9 705
ESP total	mn USD	-117	97	1 733	2 304	2 063	3 003	2 312	3 394	2 872	2 233
ESSG	mn USD	488	383	330	428	458	533	507	208	170	153
Estimation du soutien général	mn USD	132	342	1 943	2 493	2 245	3 207	2 524	3 605	3 045	2 389
	% PIB	0.2	0.4	2.3	2.5	1.8	2.2	1.8	2.3	2.0	1.5
ESP en pourcentage	%	-1	1	12	17	11	15	14	21	21	20
CNP à la production		0.91	0.97	1.12	1.17	1.10	1.19	1.16	1.27	1.25	1.25
CNS à la production		0.99	1.01	1.14	1.21	1.13	1.18	1.17	1.26	1.27	1.25
Slovaquie											
ESP total	mn SKK	23 321	14 794	15 785	14 842	7 352	524	5 903	18 368	15 121	13 763
ESP total	mn USD	1 074	581	549	463	247	17	176	521	366	298
ESSG	mn USD	122	79	54	62	67	59	55	56	48	39
Estimation du soutien général	mn USD	1 196	660	603	526	315	77	230	578	414	337
	% PIB	n.c.	n.c.	4.7	3.8	1.8	0.4	1.2	2.7	2.1	1.7
ESP en pourcentage	%	39	28	30	25	12	1	8	27	24	22
CNP à la production		1.36	1.13	1.24	1.21	1.06	0.95	0.99	1.22	1.17	1.08
CNS à la production		1.63	1.38	1.44	1.34	1.13	1.01	1.09	1.37	1.31	1.28
Union européenne											
ESP total	mn Euro	113 315	95 972	93 332	94 516	92 447	88 071	87 273	98 596	107 546	97 907
ESP total	mn USD	140 051	124 204	109 326	112 105	120 846	111 793	98 905	110 274	114 593	90 229
ESSG	mn USD	17 392	17 947	14 616	8 043	7 677	9 230	8 208	9 955	10 852	9 729
Estimation du soutien général	mn USD	165 801	148 132	126 206	125 659	134 409	132 327	118 076	124 549	129 518	103 497
	% PIB	2.5	2.0	1.9	1.8	1.6	1.5	1.4	1.5	1.5	1.3
ESP en pourcentage	%	50	44	42	40	38	34	34	39	43	38
CNP à la production		1.90	1.59	1.55	1.49	1.38	1.27	1.29	1.44	1.55	1.37
CNS à la production		2.00	1.77	1.71	1.65	1.61	1.51	1.51	1.64	1.75	1.62
OCDE											
ESP total	mn USD	292 228	282 154	272 543	281 398	269 678	252 585	227 140	253 661	273 552	245 487
ESSG	mn USD	64 798	67 187	68 712	61 605	68 290	60 518	54 773	58 907	56 981	55 522
Estimation du soutien général	mn USD	384 179	377 745	367 962	373 168	367 756	352 188	319 344	339 065	355 927	326 640
	% PIB	2.0	1.9	1.8	1.7	1.5	1.4	1.3	1.4	1.4	1.3
ESP en pourcentage	%	39	37	37	36	33	30	29	34	37	34
CNP à la production		1.59	1.50	1.50	1.46	1.37	1.29	1.30	1.44	1.51	1.43
CNS à la production		1.65	1.60	1.58	1.55	1.49	1.42	1.41	1.51	1.58	1.52

p : provisoire ; e : estimation ; n.c. : non calculé.

1. Les valeurs exprimées en Lev pour 2000, sont en Lev renominé (renominé par un facteur de 1 000).

2. En roubles pour 1991.

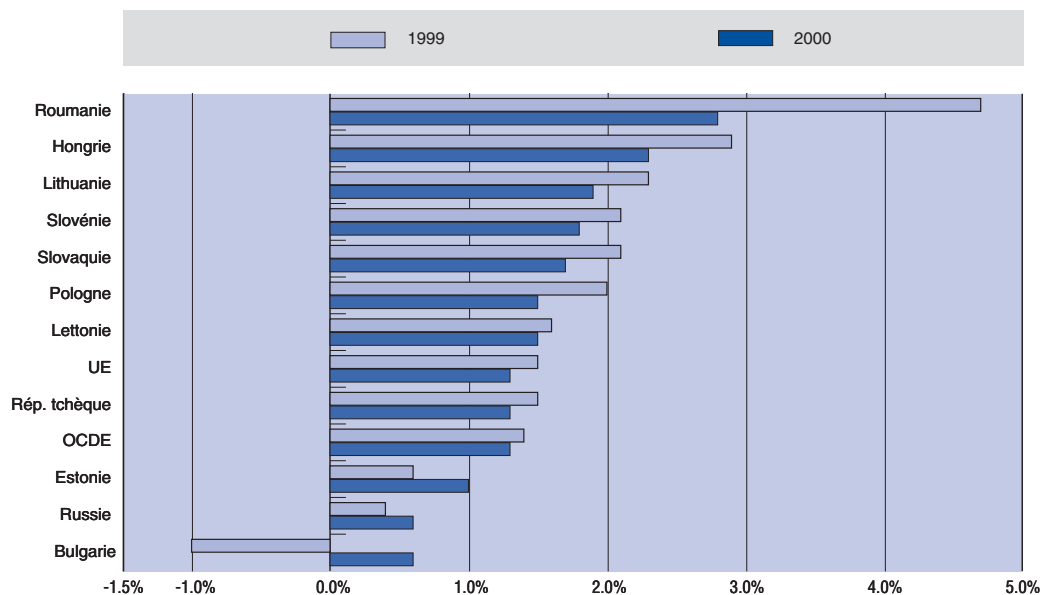
3. En roubles pour 1991 et 1992.

2. En roubles pour 1991.

5. A partir de 1998, toutes les valeurs en rouble sont renominées (renominé par un facteur de 1 000).

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

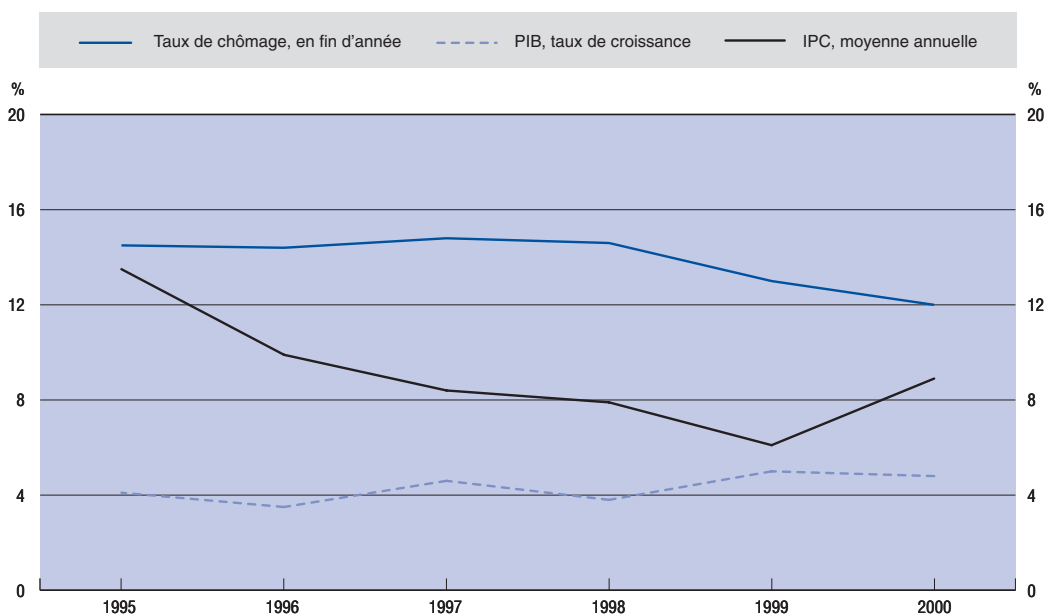
Graphique II.2. Estimation du soutien total, par pays et moyenne de l'UE et de l'OCDE en pourcentage du PIB



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC.

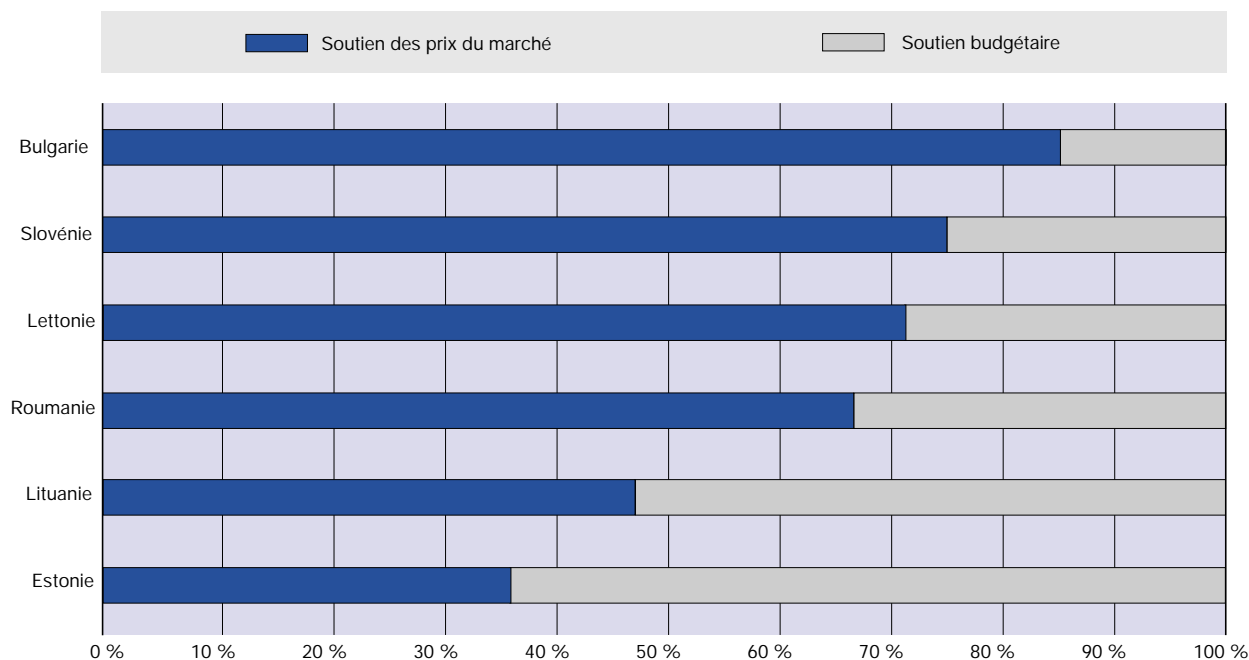
Ce graphique annule et remplace le **Graphique III.11.1** de la p. 226.

Graphique III.11.1. Principaux indicateurs macro-économiques de la Slovénie



Source : OCDE.

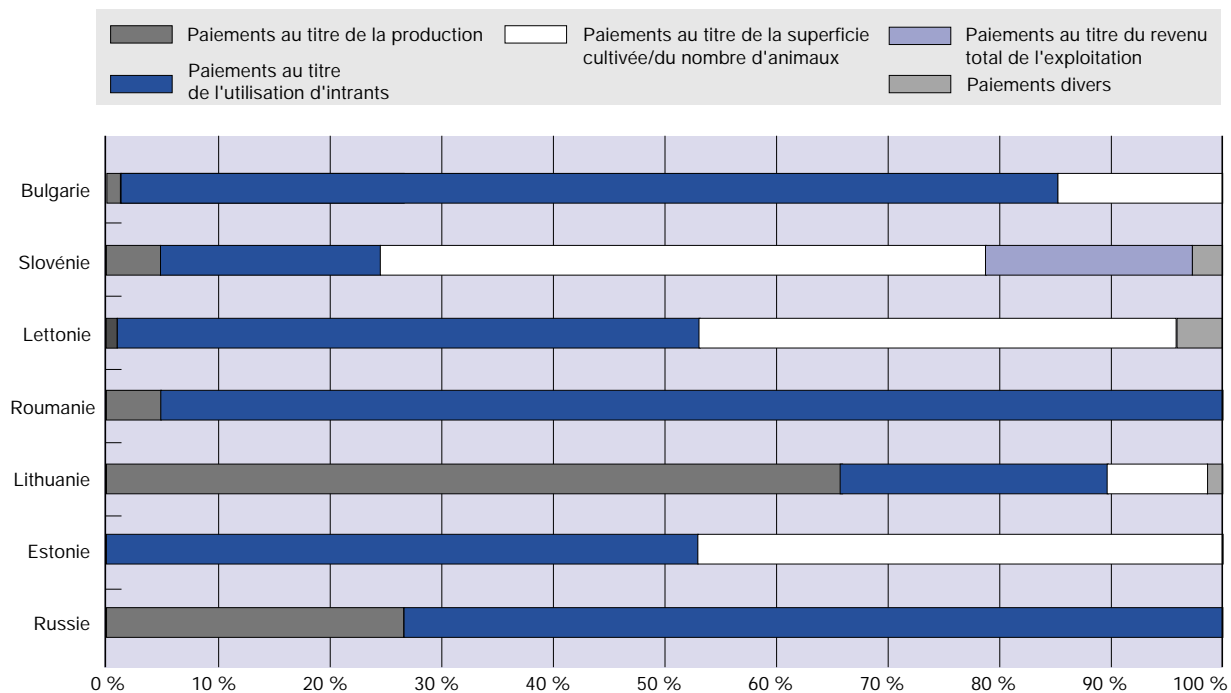
Graphique II.3. Composition des soutiens au secteur agricole en 2000



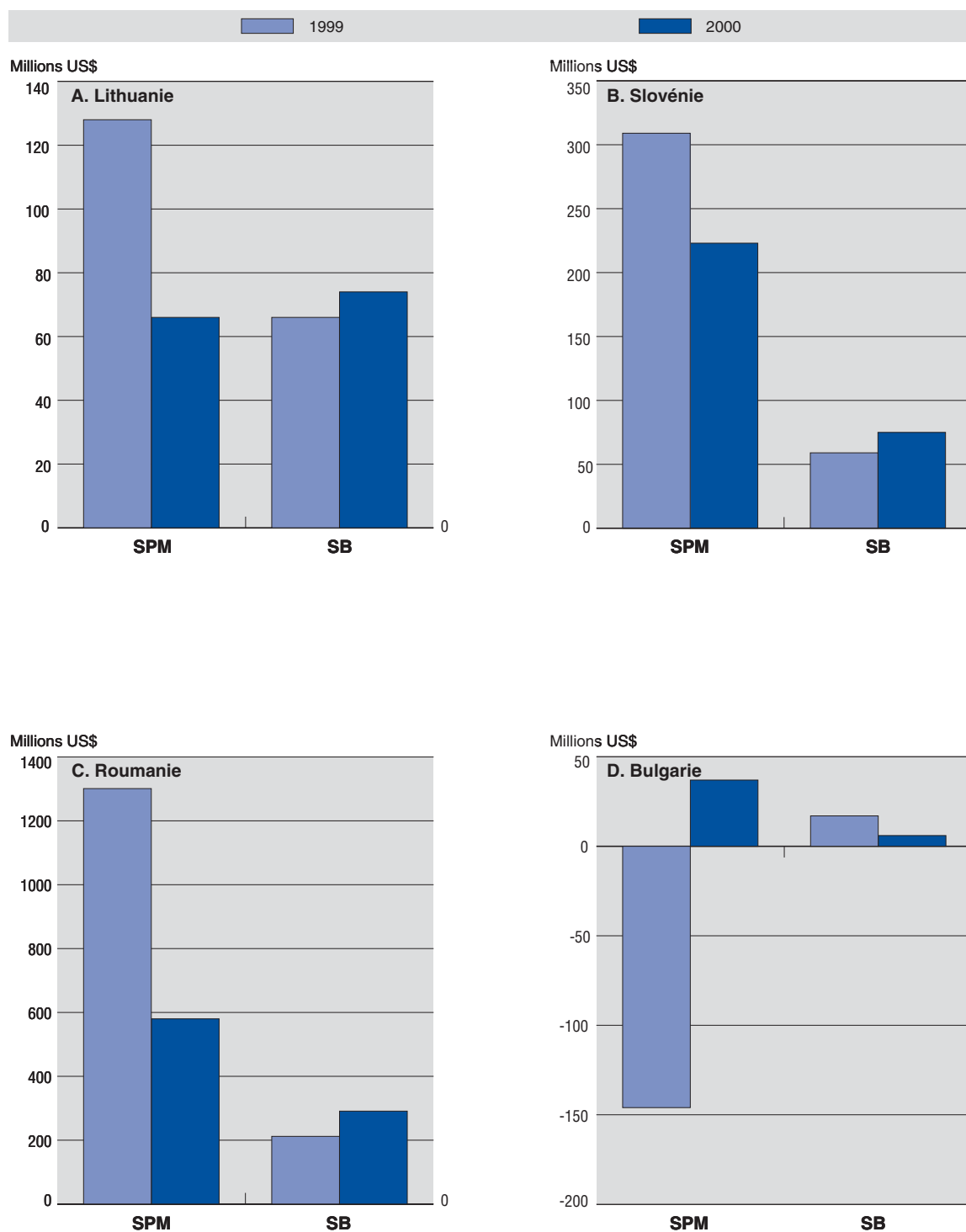
* Données pour la Russie ne sont pas présentée en tant que Soutien des prix du marché car elles étaient négatives en 2000.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC.

Graphique II.4. Composition des transferts budgétaires aux producteurs en 2000

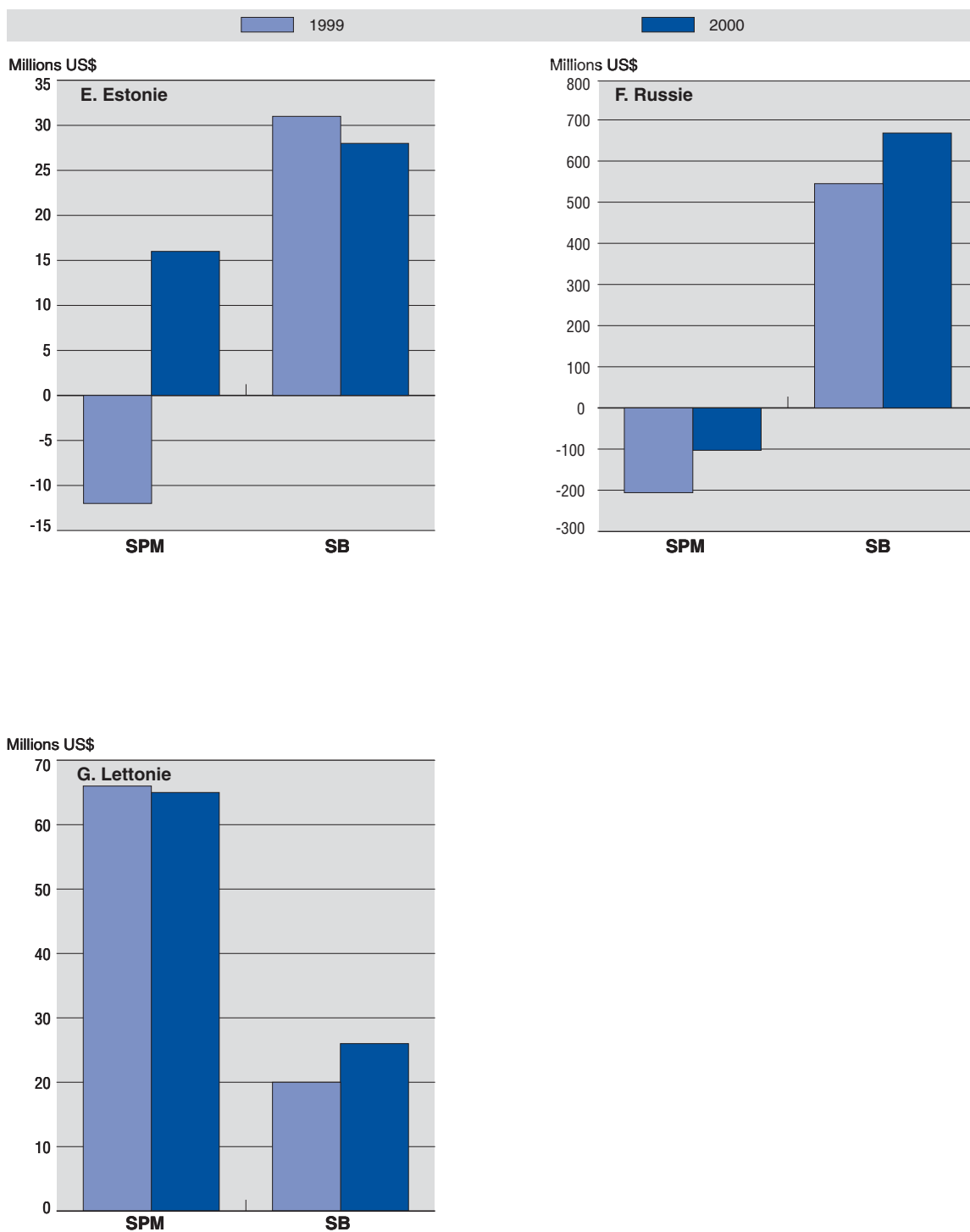


Graphique II.5. Variations du soutien aux prix du marché et du soutien budgétaire



Source : OCDE, Base de données ESP/ESC.

Graphique II.5. Variations du soutien aux prix du marché et du soutien budgétaire (suite)



Source : OCDE, Base de données ESP/ESC.

Tableau II.2 **ESP en pourcentage par produits végétaux, 1991-2000**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
Bulgarie	-41	-74	-1	-55	-101	-25	0	-19	-14	4
Estonie	90	3	-8	-1	1	2	14	34	32	17
Lettonie	95	-36	-34	-13	-4	1	6	18	24	20
Lituanie	-211	-66	-39	-44	-7	-2	-1	7	30	13
Roumanie	42	29	36	40	-5	17	-5	17	27	40
Russie	81	-89	-25	-37	-21	5	7	-27	-20	0
Slovénie	n.c.	50	48	47	35	29	32	50	54	52
Maïs										
Bulgarie	-11	-31	18	-29	-31	-30	-5	-7	-22	3
Estonie	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Lettonie	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Lituanie	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Roumanie	20	15	43	15	-12	1	6	10	22	29
Russie	85	-55	-3	38	27	39	31	11	-4	18
Slovénie	n.c.	34	29	20	12	12	-3	5	13	13
Autres céréales										
Bulgarie	-17	-55	14	-26	-93	-20	4	10	-19	-7
Estonie	83	-28	-21	-15	16	12	15	43	33	14
Lettonie	95	-32	-47	-10	-19	-4	4	21	29	29
Lituanie	-166	-52	-18	-30	-6	0	11	22	28	16
Roumanie	22	-24	44	30	-12	17	0	27	26	31
Russie	74	-15	-28	-35	-41	12	9	-10	-32	-4
Oléagineux										
Bulgarie	-47	-86	-54	-94	-89	-77	-51	-29	-34	-16
Estonie	n.c.	19	-4	-22	16	-2	-1	9	15	8
Lettonie	77	9	-20	-45	-33	-34	10	63	20	25
Lituanie	-171	49	-106	-48	-12	7	-11	-5	8	35
Roumanie	-10	-15	5	-9	-17	-4	-28	-29	-25	3
Russie	59	-71	-105	-56	-6	-15	-32	-64	-48	-62
Slovénie	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Sucre (équivalent raffiné)										
Bulgarie	21	6	1	20	16	18	46	55	64	62
Estonie	n.c.	4	15	35	-49	-110	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Lettonie	96	39	44	49	43	37	46	60	66	59
Lituanie	-86	52	43	28	40	43	50	60	76	74
Roumanie	70	56	63	61	50	55	53	56	65	65
Russie	70	12	49	26	34	48	52	47	27	37
Slovénie	n.c.	61	69	63	56	58	60	70	74	63
Produits végétaux¹										
Bulgarie	-26	-61	-1	-51	-77	-33	-5	-15	-21	0
Estonie	84	-21	-18	-12	13	10	14	39	31	14
Lettonie	95	-24	-36	-3	-4	1	9	28	34	29
Lituanie	-169	-40	-16	-28	0	3	11	21	37	27
Roumanie	28	14	39	26	-8	7	1	10	18	31
Russie	77	-42	-20	-30	-17	10	9	-19	-22	-3
Slovénie	n.c.	46	44	36	28	25	20	36	41	36

p : provisoire.

e : estimation.

n.c. : non calculé.

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau II.3 **ESP en pourcentage par produits animaux, 1991-2000**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Lait										
Bulgarie	-5	7	31	26	39	-26	5	39	14	19
Estonie	60	-80	-29	-12	8	20	20	27	5	22
Lettonie	84	-133	-43	-10	-3	-4	-3	12	-6	0
Lituanie	-568	-195	-82	-71	-20	-17	-11	6	-9	-15
Roumanie	22	-8	10	36	42	40	37	57	38	21
Russie	63	-133	-38	-22	35	38	43	33	18	12
Slovénie	n.c.	48	46	50	48	42	47	59	54	48
Viande bovine										
Bulgarie	-81	-54	-67	-51	3	-132	-55	-18	-69	-28
Estonie	57	-243	-56	-40	-60	-42	-65	-49	-55	-51
Lettonie	88	-241	-188	-46	-32	-22	-41	-24	-20	-20
Lituanie	-177	-232	-87	-40	-31	-22	-20	-1	-21	-30
Roumanie	-19	30	-51	-49	-27	-44	-58	15	-48	-75
Russie	64	-169	-55	-60	-26	0	27	-23	-48	-41
Slovénie	n.c.	29	3	14	33	25	42	46	46	40
Viande porcine										
Bulgarie	-69	-63	-10	-20	-16	-107	-19	-8	-13	-15
Estonie	30	-169	-34	19	-4	-9	-20	7	11	5
Lettonie	68	-92	27	53	28	14	6	0	37	32
Lituanie	-215	-110	22	51	36	27	19	22	27	29
Roumanie	-4	-2	7	22	20	12	-40	18	-17	-31
Russie	26	-205	7	24	34	33	24	18	18	1
Slovénie	n.c.	17	28	30	32	18	35	38	57	39
Viande de volaille										
Bulgarie	-29	-25	-9	-3	8	-37	5	17	36	29
Estonie	37	-86	10	32	43	41	33	21	21	12
Lettonie	53	-207	29	52	50	39	43	43	49	56
Lituanie	-215	-67	30	60	57	50	52	53	54	57
Roumanie	15	27	-8	34	36	29	25	45	34	28
Russie	34	-157	25	45	62	56	59	51	47	50
Slovénie	n.c.	37	25	29	40	28	27	20	29	52
Oeufs										
Bulgarie	-18	20	-3	4	30	-4	3	16	34	24
Estonie	61	-105	-59	-18	12	10	20	20	35	14
Lettonie	73	-95	17	31	48	32	43	46	40	49
Lituanie	-363	-87	-25	5	25	16	23	18	24	23
Roumanie	6	7	-3	29	48	32	39	53	43	19
Russie	35	-185	-25	24	52	46	53	45	32	23
Slovénie	n.c.	45	24	31	52	40	42	50	51	40
Produits animaux¹										
Bulgarie	-43	-31	-5	-6	9	-65	-12	11	4	4
Estonie	51	-123	-38	-9	-3	6	3	14	2	12
Lettonie	79	-141	-41	9	7	4	2	11	10	14
Lituanie	-309	-169	-50	-12	2	1	2	13	5	3
Roumanie	4	8	-3	21	28	22	5	39	19	1
Russie	52	-161	-25	-8	28	32	38	23	11	6
Slovénie	n.c.	33	25	31	39	30	40	45	49	44

p : provisoire.

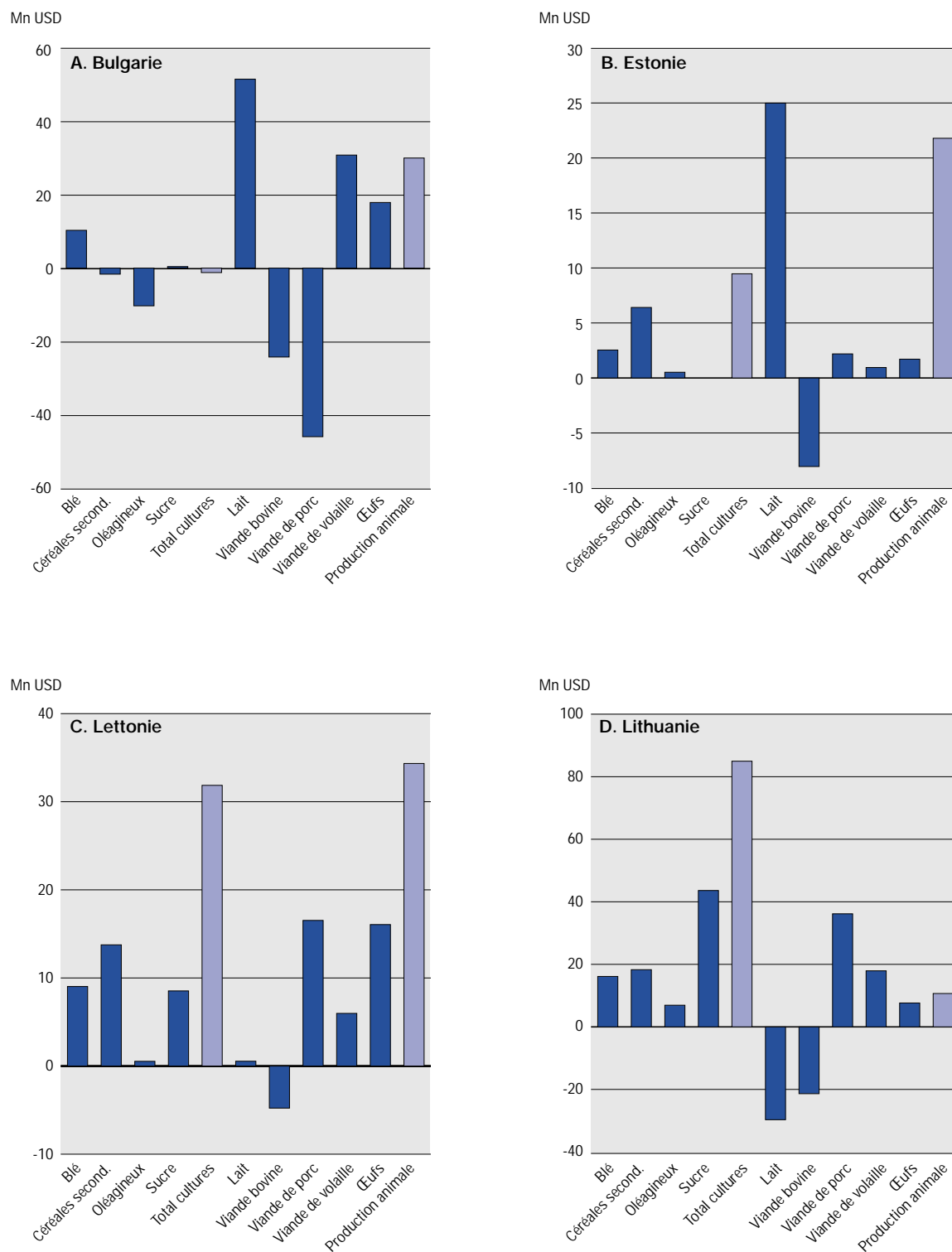
e : estimation

n.c. : non calculé.

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

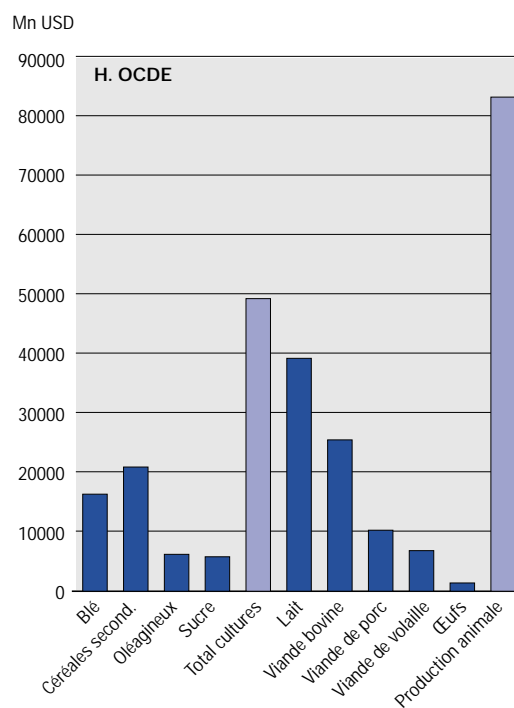
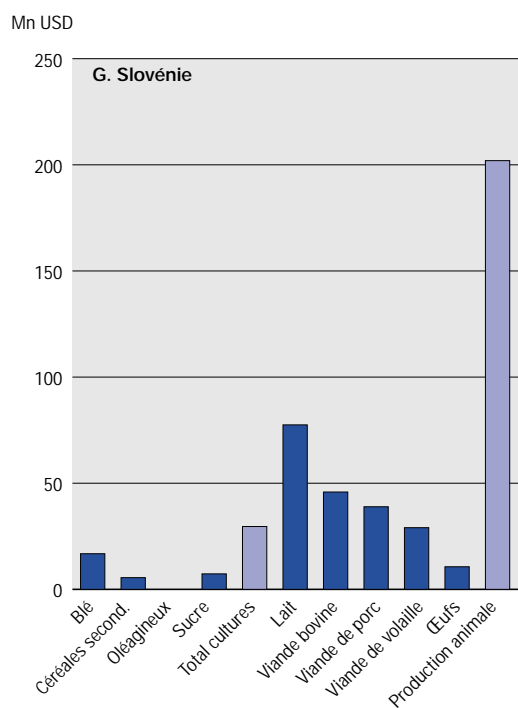
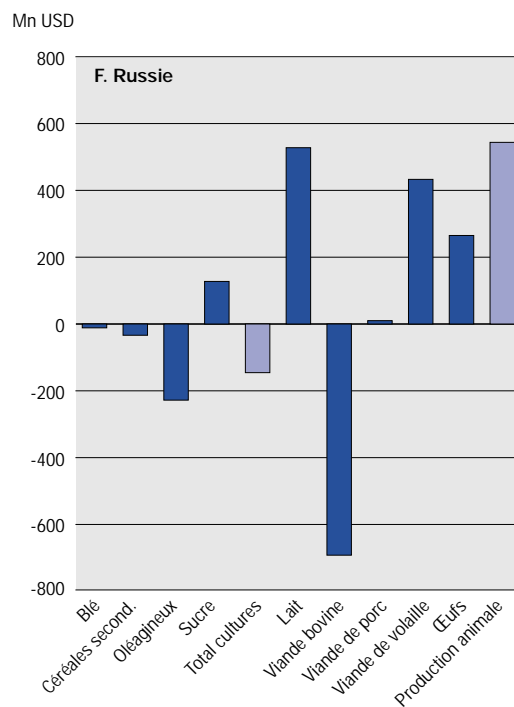
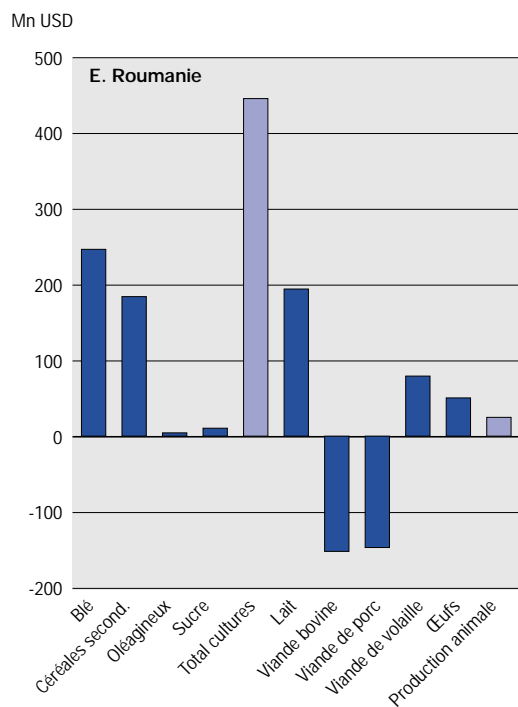
Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Graphique II.6. Distribution de l'ESP total par produit, 2000



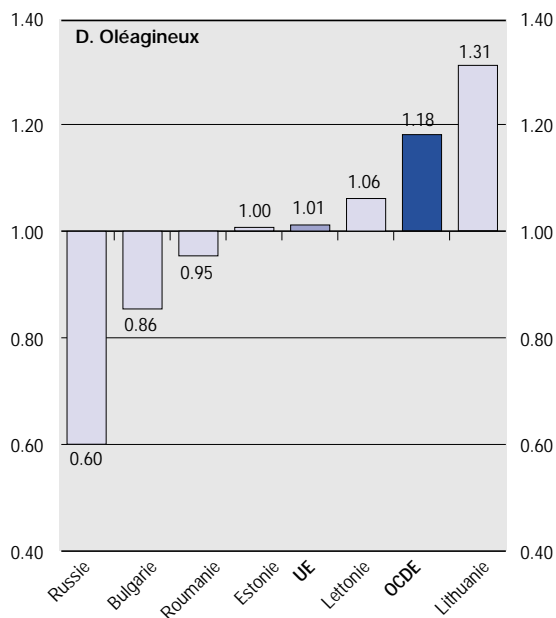
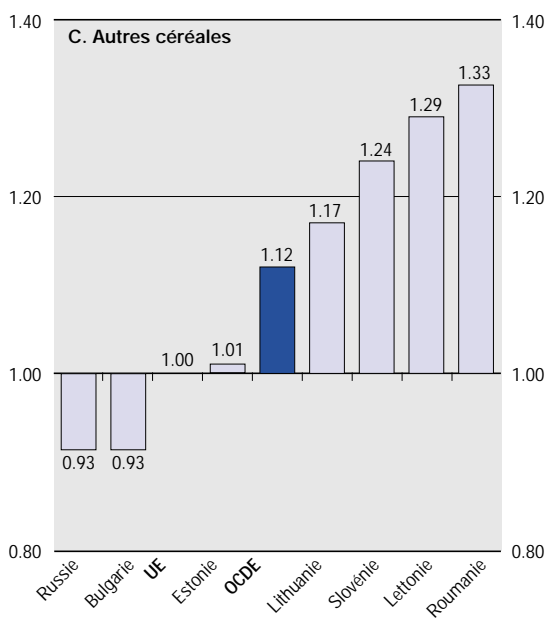
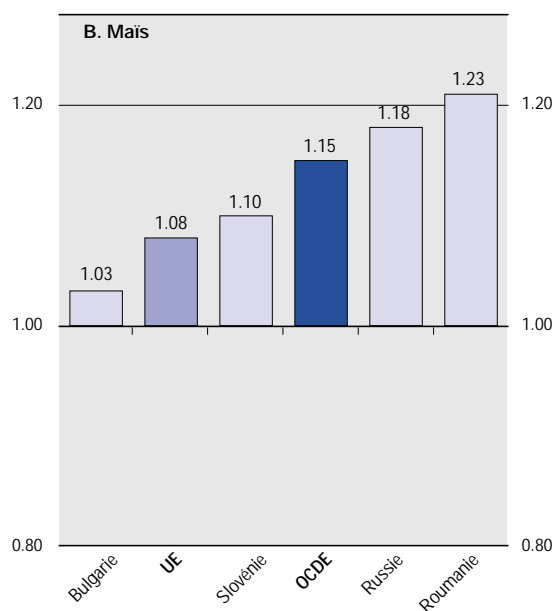
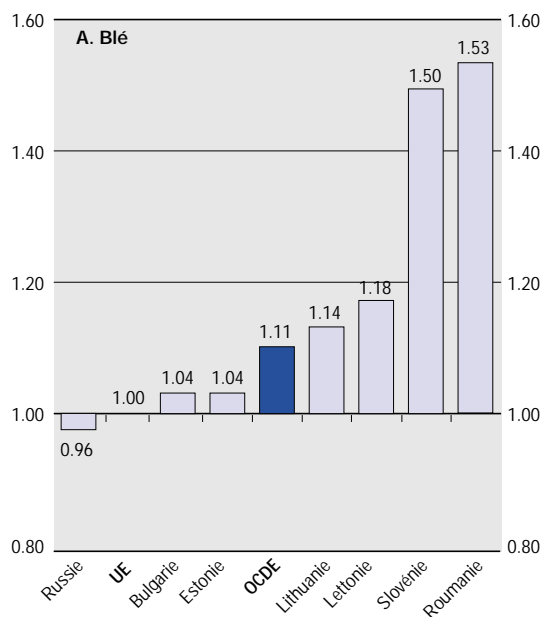
Source : OCDE, Base de données ESP/ESC.

Graphique II.6. Distribution de l'ESP total par produit, 2000 (suite)



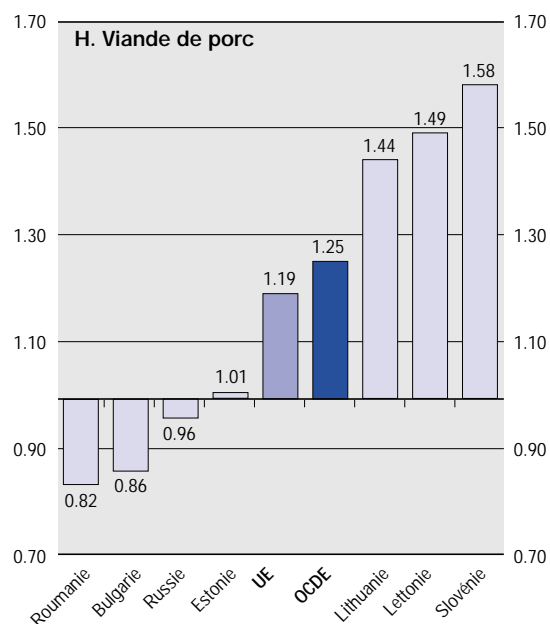
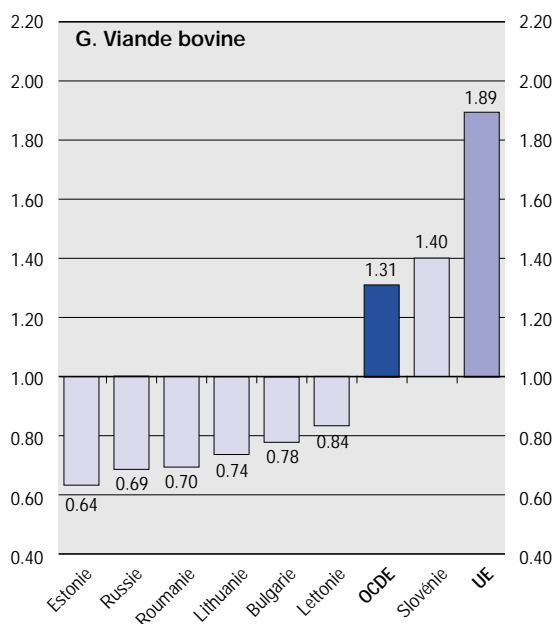
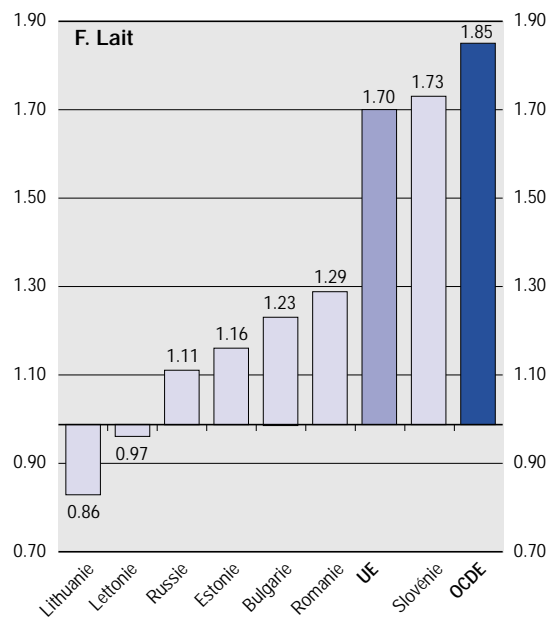
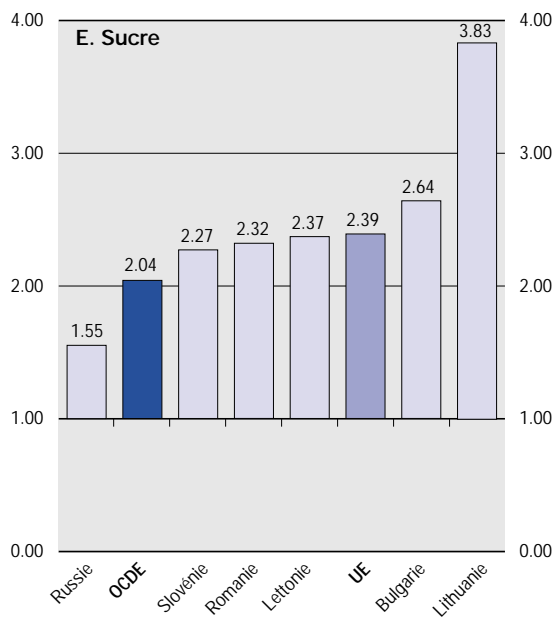
Source : OCDE, Base de données ESP/ESC.

Graphique II.7. Coefficients nominaux de protection des producteurs par produit, 2000



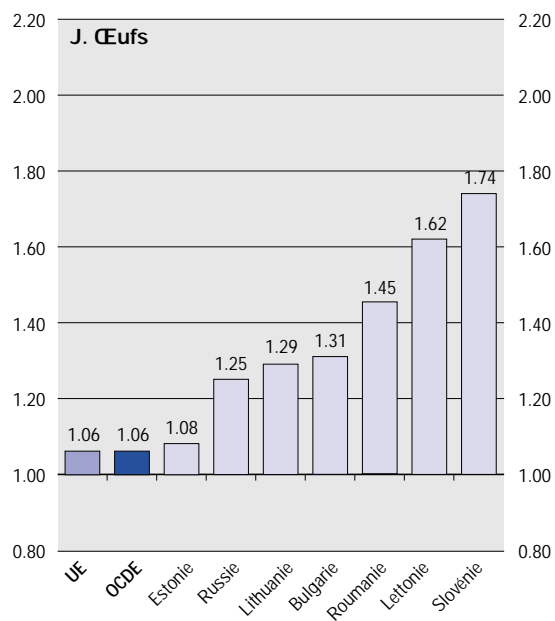
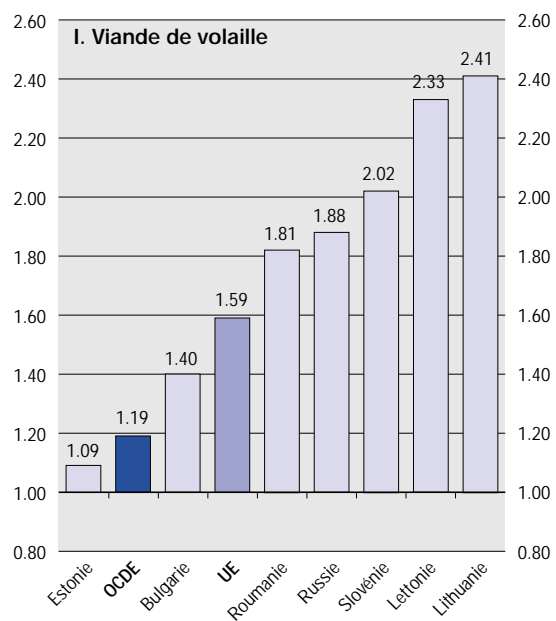
Source : OCDE, Base de donn es ESP/ESC.

Graphique II.7. Coefficients nominaux de protection des producteurs par produit, 2000 (suite)



Source : OCDE, Base de données ESP/ESC.

Graphique II.7. Coefficients nominaux de protection des producteurs par produit, 2000 (suite)



Source : OCDE, Base de données ESP/ESC.

Annexe I

**TABLEAUX PAR PAYS ET DÉCOMPOSITION DES VARIATIONS
ANNUELLES DES ESP**

Tableau annexe II.1.1 **Bulgarie : Estimation du soutien à l'agriculture**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	40 064	50 052	60 302	94 347	165 179	336 009	4 940 502	5 045 173	4 214 477	4 006
<i>dont la part des produits communs ESP (%)</i>	56	56	66	65	62	59	55	54	53	67
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	41 960	50 202	61 618	98 222	161 836	386 576	5 167 410	5 445 377	3 994 064	3 896
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	-16 981	-23 272	-2 558	-26 110	-41 478	-185 833	-495 846	103 667	-234 361	91
Soutien des prix du marché	-19 989	-24 412	-4 963	-29 428	-42 597	-191 144	-518 993	85 172	-266 127	78
<i>dont les produits communs ESP</i>	-11 249	-13 674	-3 254	-19 224	-26 358	-113 115	-287 744	46 034	-142 266	52
Paiements au titre de la production	886	0	0	0	0	0	18 765	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	2 852	318	0	0	2
Paiements au titre de droits antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	2 122	1 140	2 405	3 318	1 119	2 460	4 064	18 495	31 766	11
Paiements avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu global de l'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	-39	-45	-4	-27	-25	-54	-10	2	-6	2
CNP à la production	0.71	0.68	1.01	0.80	0.82	0.66	0.93	1.07	0.97	1.05
CNS à la production	0.72	0.69	0.96	0.79	0.80	0.65	0.91	1.02	0.95	1.02
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	560	650	1 868	1 268	1 485	2 373	19 220	6 240	10 243	25
Recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
Infrastructures	560	650	1 868	1 268	1 485	2 373	19 220	6 240	10 243	6
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stockage public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Part de l'ESSG dans l'EST (%)	-3.4	-2.9	-331.5	-5.1	-3.8	-1.3	-4.0	5.7	-4.6	21.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	20 325	24 314	4 762	30 039	40 874	208 795	549 322	-53 679	255 442	-83
Transferts des consommateurs aux producteurs	20 984	26 499	3 887	32 047	48 776	205 229	537 533	-61 245	286 842	-79
Autres transferts des consommateurs	452	37	432	1 543	1 521	14 591	25 551	32 746	35 592	-6
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	187	127	127	660	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-1 110	-2 409	317	-3 678	-10 083	-11 025	-13 762	-25 180	-66 993	2
ESC en pourcentage	48	49	8	31	25	54	11	-1	6	-2
CNP des consommateurs	0.69	0.68	1.01	0.80	0.82	0.66	0.93	1.07	0.97	1.05
CNS à la consommation	0.67	0.67	0.93	0.77	0.80	0.65	0.90	1.01	0.94	1.02
Estimation du soutien total (EST)	-16 421	-22 435	-563	-24 714	-39 333	-183 460	-476 626	109 907	-224 118	116
Transferts des consommateurs	-21 435	-26 535	-4 319	-33 590	-50 296	-219 819	-563 084	28 500	-322 434	86
Transferts des contribuables	4 562	4 064	3 324	7 332	9 443	21 769	60 906	48 662	62 724	37
Recettes budgétaires	452	37	432	1 543	1 521	14 591	25 551	32 746	35 592	-6
Part de l'EST dans le PIB (%)	-11.8	-11.2	-0.2	-4.8	-4.5	-10.4	-2.8	0.5	-1.0	0.6

p : provisoire.

e : estimation.

Note : Les valeurs exprimées en Lev pour 2000, sont en Lev renominé (renominé par un facteur de 1 000).

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.2. **Bulgarie : Estimation du soutien aux producteurs par produit**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
mn BGL	-2 018	-3 968	-102	-7 421	-16 846	-11 505	1 601	-85 546	-50 637	22
ESP en pourcentage	-41	-74	-1	-55	-101	-25	0	-19	-14	4
CPN des producteurs	0.65	0.56	0.92	0.60	0.49	0.73	1.00	0.83	0.86	1.04
CNS à la production	0.71	0.58	0.99	0.64	0.50	0.80	1.00	0.84	0.88	1.04
Maïs										
mn BGL	-508	-990	585	-1 790	-3 732	-7 044	-14 988	-15 596	-56 161	4
ESP en pourcentage	-11	-31	18	-29	-31	-30	-5	-7	-22	3
CPN des producteurs	0.82	0.74	1.13	0.73	0.75	0.75	0.95	0.93	0.81	1.03
CNS à la production	0.90	0.76	1.21	0.78	0.76	0.77	0.96	0.93	0.82	1.03
Autres céréales (Orge)										
mn BGL	-331	-899	317	-953	-4 315	-2 010	6 434	9 802	-14 997	-8
ESP en pourcentage	-17	-55	14	-26	-93	-20	4	10	-19	-7
CPN des producteurs	0.82	0.63	1.13	0.77	0.52	0.83	1.04	1.11	0.83	0.93
CNS à la production	0.85	0.65	1.17	0.79	0.52	0.83	1.04	1.11	0.84	0.94
Oléagineux										
mn BGL	-540	-1 407	-991	-4 234	-6 467	-9 913	-58 956	-56 305	-56 301	-21
ESP en pourcentage	-47	-86	-54	-94	-89	-77	-51	-29	-34	-16
CPN des producteurs	0.62	0.52	0.60	0.48	0.52	0.55	0.66	0.77	0.73	0.86
CNS à la production	0.68	0.54	0.65	0.52	0.53	0.56	0.66	0.78	0.75	0.86
Sucre (équivalent raffiné)										
mn BGL	46	5	1	20	30	51	1 275	1 379	1 418	1
ESP en pourcentage	21	6	1	20	16	18	46	55	64	62
CPN des producteurs	1.22	1.04	0.99	1.22	1.18	1.22	1.84	2.21	2.79	2.64
CNS à la production	1.27	1.06	1.01	1.25	1.19	1.22	1.85	2.21	2.81	2.64
Produits végétaux¹										
mn BGL	-3 351	-7 257	-192	-14 379	-31 330	-30 421	-64 632	-146 267	-176 678	-3
ESP en pourcentage	-26	-61	-1	-51	-77	-33	-5	-15	-21	0
CPN des producteurs	0.75	0.62	0.95	0.64	0.58	0.72	0.96	0.87	0.82	1.00
CNS à la production	0.79	0.62	0.99	0.66	0.56	0.75	0.95	0.87	0.83	1.00
Lait										
mn BGL	-194	328	2 416	3 221	7 211	-8 375	17 987	229 737	65 242	108
ESP en pourcentage	-5	7	31	26	39	-26	5	39	14	19
CPN des producteurs	0.82	0.89	1.41	1.17	1.22	0.75	1.04	1.60	1.11	1.23
CNS à la production	0.95	1.07	1.45	1.36	1.63	0.80	1.05	1.65	1.16	1.23
Viande bovine										
mn BGL	-1 056	-1 522	-2 383	-3 081	251	-17 643	-92 944	-28 312	-81 261	-51
ESP en pourcentage	-81	-54	-67	-51	3	-132	-55	-18	-69	-28
CPN des producteurs	0.48	0.55	0.60	0.59	0.75	0.40	0.64	0.82	0.55	0.78
CNS à la production	0.55	0.65	0.60	0.66	1.03	0.43	0.65	0.85	0.59	0.78
Viande porcine										
mn BGL	-3 638	-4 510	-955	-2 538	-4 191	-45 411	-140 209	-60 008	-66 539	-96
ESP en pourcentage	-69	-63	-10	-20	-16	-107	-19	-8	-13	-15
CPN des producteurs	0.56	0.59	0.90	0.78	0.83	0.47	0.83	0.92	0.86	0.86
CNS à la production	0.59	0.61	0.91	0.83	0.86	0.48	0.84	0.92	0.89	0.87
Viande de volaille										
mn BGL	-413	-424	-257	-125	542	-5 505	10 034	40 358	88 186	64
ESP en pourcentage	-29	-25	-9	-3	8	-37	5	17	36	29
CPN des producteurs	0.71	0.69	0.94	0.85	0.93	0.64	1.03	1.18	1.44	1.40
CNS à la production	0.78	0.80	0.91	0.97	1.09	0.73	1.05	1.20	1.57	1.40
Œufs										
mn BGL	-254	372	-71	185	2 065	-700	4 046	24 347	48 156	37
ESP en pourcentage	-18	20	-3	4	30	-4	3	16	34	24
CPN des producteurs	0.77	1.00	1.00	0.92	1.12	0.86	1.02	1.19	1.35	1.31
CNS à la production	0.85	1.24	0.97	1.04	1.43	0.96	1.03	1.20	1.51	1.32
Produits animaux¹										
mn BGL	-5 554	-5 755	-1 251	-2 339	5 878	-77 634	-201 085	206 122	53 785	63
ESP en pourcentage	-43	-31	-5	-6	9	-65	-12	11	4	4
CPN des producteurs	0.67	0.72	1.05	0.92	0.98	0.62	0.91	1.19	1.05	1.08
CNS à la production	0.70	0.76	0.95	0.94	1.10	0.61	0.89	1.13	1.04	1.04
Ensemble des produits¹										
mn BGL	-16 981	-23 272	-2 558	-26 110	-41 478	-185 833	-495 846	103 667	-234 361	91
ESP en pourcentage	-39	-45	-4	-27	-25	-54	-10	2	-6	2
CPN des producteurs	0.71	0.68	1.01	0.80	0.82	0.66	0.93	1.07	0.97	1.05
CNS à la production	0.72	0.69	0.96	0.79	0.80	0.65	0.91	1.02	0.95	1.02

p : provisoire.

e : estimation.

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.3. **Estonie : Estimation du soutien à l'agriculture**
 millions EEK¹

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	4 918	3 502	4 684	5 596	5 977	6 948	7 137	6 580	5 600	6 835
<i>dont la part des produits communs ESP (%)</i>	63	59	65	54	59	63	63	63	54	58
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	4 217	3 796	3 975	5 351	5 976	7 183	7 638	6 705	6 159	7 330
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	2 977	-3 472	-1 504	-552	-19	485	393	1 357	276	739
Soutien des prix du marché	2 821	-3 543	-1 523	-565	-78	362	265	741	-175	265
<i>dont les produits communs ESP</i>	1 768	-2 088	-984	-305	-46	227	167	469	-94	154
Paievements au titre de la production	54	51	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	0	2	0	0	0	0	0	415	239	223
Paievements au titre de droits antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	69	18	19	13	58	123	128	201	212	251
Paievements avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Paievements au titre du revenu global de l'exploitation	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	59	-97	-32	-10	0	7	5	19	5	10
CNP à la production	4.60	0.56	0.74	0.93	1.05	1.11	1.11	1.18	0.99	1.03
CNS à la production	2.42	0.51	0.76	0.91	1.00	1.07	1.06	1.23	1.05	1.11
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	60	78	127	135	202	160	149	188	185	129
Recherche et développement	7	2	2	2	6	7	9	9	14	7
Établissements d'enseignement agricole	16	33	42	54	71	40	0	0	0	0
Services d'inspection	0	4	6	10	20	13	14	14	12	14
Infrastructures	2	35	67	60	94	84	104	143	136	76
Commercialisation et promotion	0	0	5	3	2	3	3	3	3	1
Stockage public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	34	4	5	6	10	13	19	19	20	31
Part de l'ESSG dans l'EST (%)	1.9	-2.3	-9.2	-32.3	110.6	24.8	27.5	12.1	40.2	14.8
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-2 628	3 115	1 269	408	97	-247	-135	-719	-19	-126
Transferts des consommateurs aux producteurs	-2 820	3 014	1 363	551	23	-255	-169	-644	102	-133
Autres transferts des consommateurs	-501	171	-9	-90	5	-43	-41	-172	-146	12
Transferts des contribuables aux consommateurs	86	48	0	0	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	607	-119	-85	-53	70	51	76	97	25	-5
ESC en pourcentage	-64	83	32	8	2	-3	-2	-11	0	-2
CNP des consommateurs	4.53	0.55	0.74	0.93	1.05	1.10	1.11	1.18	0.99	1.03
CNS à la consommation	2.75	0.55	0.76	0.93	0.98	1.04	1.02	1.12	1.00	1.02
Estimation du soutien total (EST)	3 122	-3 346	-1 377	-417	183	644	542	1 545	462	868
Transferts des consommateurs	3 321	-3 185	-1 354	-461	-28	298	210	816	44	121
Transferts des contribuables	302	-332	-14	134	206	390	373	901	564	735
Recettes budgétaires	-501	171	-9	-90	5	-43	-41	-172	-146	12
Part de l'EST dans le PIB (%)	n.c.	-25.4	-6.2	-1.4	0.4	1.2	0.8	2.1	0.6	1.0

p : provisoire.

e : estimation.

n.c.: non calculé.

1. En roubles pour 1991.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.4. **Estonie : Estimation du soutien aux producteurs par produit**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
mn EEK	77	4	-9	-1	1	3	30	82	51	43
ESP en pourcentage	90	3	-8	-1	1	2	14	34	32	17
CPN des producteurs	9,60	1,03	0,92	0,98	0,99	1,00	1,14	1,16	1,09	1,04
CNS à la production	9,80	1,03	0,93	0,99	1,01	1,02	1,16	1,51	1,46	1,21
Autres céréales (orge, avoine et riz)										
mn EEK	590	-119	-121	-53	83	114	117	327	157	109
ESP en pourcentage	83	-28	-21	-15	16	12	15	43	33	14
CPN des producteurs	5,89	0,77	0,82	0,87	1,18	1,12	1,15	1,31	1,12	1,01
CNS à la production	6,01	0,78	0,83	0,87	1,19	1,14	1,17	1,75	1,50	1,17
Oléagineux										
mn EEK	n.c.	1	0	-2	3	-1	0	7	14	9
ESP en pourcentage	n.c.	19	-4	-22	16	-2	-1	9	15	8
CPN des producteurs	n.c.	1,22	0,96	0,82	1,17	0,95	0,96	1,03	1,08	1,00
CNS à la production	n.c.	1,23	0,96	0,82	1,19	0,98	0,99	1,10	1,18	1,09
Sucre (équivalent raffiné)										
mn EEK	n.c.	0	0	2	-2	0	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
ESP en pourcentage	n.c.	4	15	35	-49	-110	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
CPN des producteurs	n.c.	0,94	1,12	1,52	0,65	0,47	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
CNS à la production	n.c.	1,04	1,18	1,54	0,67	0,48	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Produits végétaux¹										
mn EEK	667	-113	-131	-54	86	117	147	416	222	161
ESP en pourcentage	84	-21	-18	-12	13	10	14	39	31	14
CPN des producteurs	6,29	0,84	0,84	0,89	1,15	1,09	1,14	1,25	1,11	1,01
CNS à la production	6,28	0,83	0,85	0,89	1,15	1,11	1,16	1,63	1,44	1,17
Lait										
mn EEK	611	-662	-294	-143	125	364	404	520	71	424
ESP en pourcentage	60	-80	-29	-12	8	20	20	27	5	22
CPN des producteurs	4,26	0,54	0,75	0,88	1,10	1,25	1,25	1,31	0,96	1,16
CNS à la production	2,50	0,55	0,78	0,89	1,09	1,25	1,25	1,38	1,06	1,28
Viande bovine										
mn EEK	288	-517	-336	-206	-265	-184	-239	-180	-205	-137
ESP en pourcentage	57	-243	-56	-40	-60	-42	-65	-49	-55	-51
CPN des producteurs	4,57	0,27	0,63	0,71	0,63	0,70	0,61	0,67	0,62	0,64
CNS à la production	2,34	0,29	0,64	0,72	0,62	0,70	0,61	0,67	0,65	0,66
Viande porcine										
mn EEK	181	-540	-135	105	-27	-57	-151	58	67	37
ESP en pourcentage	30	-169	-34	19	-4	-9	-20	7	11	5
CPN des producteurs	3,67	0,35	0,72	1,19	0,99	0,93	0,85	1,10	1,10	1,01
CNS à la production	1,42	0,37	0,75	1,23	0,96	0,92	0,84	1,07	1,13	1,06
Viande de volaille										
mn EEK	39	-58	6	35	48	43	37	34	28	16
ESP en pourcentage	37	-86	10	32	43	41	33	21	21	12
CPN des producteurs	2,82	0,54	1,08	1,45	1,76	1,66	1,53	1,24	1,23	1,09
CNS à la production	1,58	0,54	1,11	1,46	1,76	1,68	1,50	1,26	1,27	1,13
Oeufs										
mn EEK	102	-143	-81	-36	25	26	56	49	81	29
ESP en pourcentage	61	-105	-59	-18	12	10	20	20	35	14
CPN des producteurs	3,11	0,49	0,61	0,83	1,14	1,09	1,25	1,22	1,48	1,08
CNS à la production	2,56	0,49	0,63	0,85	1,13	1,11	1,24	1,26	1,54	1,16
Produits animaux¹										
mn EEK	1 222	-1 920	-839	-244	-96	192	105	481	42	370
ESP en pourcentage	51	-123	-38	-9	-3	6	3	14	2	12
CPN des producteurs	4,03	0,46	0,71	0,93	1,03	1,11	1,11	1,19	1,00	1,08
CNS à la production	2,03	0,45	0,73	0,91	0,97	1,06	1,03	1,16	1,02	1,13
Ensemble des produits										
mn EEK	2 977	-3 472	-1 504	-552	-19	485	393	1 357	276	739
ESP en pourcentage	59	-97	-32	-10	0	7	5	19	5	10
CPN des producteurs	4,60	0,56	0,74	0,93	1,05	1,11	1,11	1,18	0,99	1,03
CNS à la production	2,42	0,51	0,76	0,91	1,00	1,07	1,06	1,23	1,05	1,11

p : provisoire.

e : estimation ; n.c. : non calculé ; toutes les valeurs pour 1991 sont données en roubles.

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.5. **Lettonie : Estimation du soutien à l'agriculture**
 millions LVL¹

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	9 287	65 222	380	357	443	445	443	361	281	294
<i>dont la part des produits communs ESP (%)</i>	<i>58</i>	<i>61</i>	<i>60</i>	<i>64</i>	<i>52</i>	<i>57</i>	<i>56</i>	<i>60</i>	<i>63</i>	<i>68</i>
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	8 351	66 517	394	413	543	553	523	386	347	366
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	7 706	-66 066	-150	22	21	11	17	60	50	55
Soutien des prix du marché	7 661	-66 139	-150	16	11	7	9	44	38	39
<i>dont les produits communs ESP</i>	<i>4 453</i>	<i>-40 094</i>	<i>-91</i>	<i>10</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>26</i>	<i>24</i>	<i>27</i>
Paievements au titre de la production	0	70	0	0	0	0	1	0	0	0
Paievements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	0	0	0	5	8	4	5	2	3	7
Paievements au titre de droits antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	46	4	0	2	2	0	2	12	7	8
Paievements avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre du revenu global de l'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1
ESP en pourcentage	83	-101	-40	6	5	3	4	16	17	18
CNP à la production	15.08	0.56	0.82	1.25	1.11	1.05	1.09	1.23	1.31	1.28
CNS à la production	5.74	0.50	0.72	1.07	1.05	1.03	1.04	1.19	1.21	1.22
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	966	923	4	5	9	6	6	9	10	9
Recherche et développement	19	71	1	1	1	1	0	2	2	1
Établissements d'enseignement agricole	17	173	2	2	3	3	3	3	4	4
Services d'inspection	3	19	0	1	2	1	1	1	2	1
Infrastructures	212	126	1	1	1	2	1	2	2	2
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	2	0	1	1	1	0
Stockage public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	716	535	1	0	0	0	0	0	0	0
Part de l'ESSG dans l'EST (%)	10.7	-1.4	-2.6	19.3	28.9	34.0	26.2	12.4	16.1	13.7
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-6 354	53 367	90	-46	-24	-20	-20	-46	-59	-63
Transferts des consommateurs aux producteurs	-6 692	52 533	109	-22	-11	-5	-10	-44	-43	-43
Autres transferts des consommateurs	-1 094	4 645	-8	-20	-9	-13	-10	-6	-22	-24
Transferts des contribuables aux consommateurs	382	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1 050	-3 810	-11	-3	-4	-1	1	3	5	5
ESC en pourcentage	-80	80	23	-11	-4	-4	-4	-12	-17	-17
CNP des consommateurs	15.08	0.55	0.82	1.25	1.12	1.05	1.08	1.23	1.31	1.28
CNS à la consommation	4.93	0.55	0.81	1.13	1.05	1.04	1.04	1.14	1.21	1.21
Estimation du soutien total (EST)	9 054	-65 143	-146	28	29	17	23	68	59	64
Transferts des consommateurs	7 786	-57 178	-101	43	20	18	21	49	65	68
Transferts des contribuables	2 362	-12 610	-38	6	18	12	12	25	17	20
Recettes budgétaires	-1 094	4 645	-8	-20	-9	-13	-10	-6	-22	-24
Part de l'EST dans le PIB (%)	n.c.	n.c.	-10.0	1.4	1.3	0.6	0.7	1.8	1.5	1.5

p : provisoire.

e : estimation.

n.c. : non calculé.

1. En roubles pour 1991 et 1992.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.6. Lettonie : Estimation du soutien aux producteurs par produit

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
mn LVL	182	-1 434	-6	-1	-1	0	2	5	5	5
ESP en pourcentage	95	-36	-34	-13	-4	1	6	18	24	20
CPN des producteurs	20.38	0.73	0.74	0.87	0.95	1.00	1.05	1.15	1.27	1.18
CNS à la production	20.49	0.73	0.74	0.89	0.97	1.01	1.06	1.21	1.31	1.25
Autres céréales (orge, avoine et riz)										
mn LVL	942	-2 531	-16	-3	-4	-2	2	-6	7	-8
ESP en pourcentage	95	-32	-47	-10	-19	-4	4	21	29	29
CPN des producteurs	18.64	0.76	0.68	0.89	0.82	0.96	1.03	1.21	1.37	1.29
CNS à la production	18.75	0.76	0.68	0.91	0.84	0.97	1.04	1.27	1.41	1.40
Oléagineux										
mn LVL	0.31	3.65	-0.06	-0.08	-0.03	-0.05	0.01	0.40	0.29	0.33
ESP en pourcentage	77	9	-20	-45	-33	-34	10	63	20	25
CPN des producteurs	4.40	1.10	0.83	0.68	0.74	0.74	1.10	0.93	1.12	1.06
CNS à la production	4.43	1.10	0.83	0.69	0.75	0.74	1.11	2.68	1.25	1.33
Sucre (équivalent raffiné)										
mn LVL	94	646	2	3	3	2	4	9	7	5
ESP en pourcentage	96	39	44	49	43	37	46	60	66	59
CPN des producteurs	25.58	1.65	1.79	1.76	1.55	1.59	1.83	2.34	2.53	2.37
CNS à la production	25.72	1.65	1.79	1.97	1.74	1.60	1.86	2.47	2.95	2.44
Produits végétaux¹										
mn LVL	1 218	-3 316	-20	-1	-2	1	7	19	19	19
ESP en pourcentage	95	-24	-36	-3	-4	1	9	28	34	29
CPN des producteurs	19.42	0.86	0.79	1.00	0.97	1.02	1.12	1.42	1.54	1.38
CNS à la production	19.37	0.80	0.74	0.97	0.96	1.01	1.10	1.39	1.51	1.41
Lait										
mn LVL	1 152	-15 325	-30	-7	-3	-3	-3	11	-4	0
ESP en pourcentage	84	-133	-43	-10	-3	-4	-3	12	-6	0
CPN des producteurs	10.60	0.42	0.68	0.90	0.96	0.96	0.97	1.13	0.95	0.97
CNS à la production	6.29	0.43	0.70	0.91	0.97	0.96	0.97	1.14	0.94	1.00
Viande bovine										
mn LVL	1 093	-11 265	-59	-17	-11	-4	-7	-4	-3	-3
ESP en pourcentage	88	-241	-188	-46	-32	-22	-41	-24	-20	-20
CPN des producteurs	17.28	0.28	0.34	0.63	0.66	0.71	0.63	0.74	0.78	0.84
CNS à la production	8.17	0.29	0.35	0.68	0.76	0.82	0.71	0.80	0.83	0.83
Viande porcine										
mn LVL	738	-6 868	14	31	15	5	2	0	11	10
ESP en pourcentage	68	-92	27	53	28	14	6	0	37	32
CPN des producteurs	14.67	0.47	1.21	2.05	1.36	1.16	1.06	0.99	1.59	1.49
CNS à la production	3.09	0.52	1.37	2.11	1.39	1.16	1.07	1.00	1.59	1.48
Viande de volaille										
mn LVL	95	-1 821	3	6	5	3	4	3	3	4
ESP en pourcentage	53	-207	29	52	50	39	43	43	49	56
CPN des producteurs	9.47	0.31	1.34	2.00	1.96	1.64	1.76	1.76	2.11	2.33
CNS à la production	2.14	0.33	1.41	2.07	2.01	1.65	1.77	1.76	1.96	2.25
Oeufs										
mn LVL	193	-1 426	2	3	8	6	9	8	6	10
ESP en pourcentage	73	-95	17	31	48	32	43	46	40	49
CPN des producteurs	12.30	0.45	1.01	1.30	1.79	1.45	1.65	1.66	1.80	1.74
CNS à la production	3.64	0.51	1.20	1.44	1.93	1.47	1.74	1.84	1.68	1.96
Produits animaux¹										
mn LVL	3 271	-36 705	-71	16	15	6	4	18	13	21
ESP en pourcentage	79	-141	-41	9	7	4	2	11	10	14
CPN des producteurs	13.73	0.41	0.84	1.30	1.14	1.06	1.07	1.15	1.23	1.23
CNS à la production	4.72	0.42	0.71	1.09	1.08	1.04	1.02	1.13	1.11	1.17
Ensemble des produits										
mn LVL	7 706	-66 066	-150	22	21	11	17	60	50	55
ESP en pourcentage	83	-101	-40	6	5	3	4	16	17	18
CPN des producteurs	15.08	0.56	0.82	1.25	1.11	1.05	1.09	1.23	1.31	1.28
CNS à la production	5.74	0.50	0.72	1.07	1.05	1.03	1.04	1.19	1.21	1.22

p : provisoire.

e : estimation ; toutes les valeurs pour 1991 et 1992 sont données en roubles.

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.7. **Lituanie : Estimation du soutien à l'agriculture**
 millions LTL¹

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	12 063	96 812	3 919	3 887	5 990	6 547	7 164	6 867	5 457	5 817
<i>dont la part des produits communs ESP (%)</i>	79	71	64	61	55	63	58	53	55	49
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	7 571	72 641	2 867	3 268	4 745	5 071	5 417	5 350	4 794	4 901
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	-31 937	-120 631	-1 456	-609	1	46	245	952	775	562
Soutien des prix du marché	-32 041	-121 155	-1 470	-707	-190	-198	-21	683	511	265
<i>dont les produits communs ESP</i>	<i>-25 153</i>	<i>-85 756</i>	<i>-942</i>	<i>-429</i>	<i>-105</i>	<i>-125</i>	<i>-12</i>	<i>360</i>	<i>283</i>	<i>129</i>
Paiements au titre de la production	0	0	0	9	88	102	119	108	174	196
Paiements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	0	0	0	8	63	76	83	81	44	28
Paiements au titre de droits antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	104	523	13	76	36	47	63	73	44	72
Paiements avec contraintes sur les intrants	0	0	1	4	4	5	1	1	0	0
Paiements au titre du revenu global de l'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	14	0	5	1	2
ESP en pourcentage	-262	-124	-37	-15	0.0	1	3	13	14	9
CNP à la production	0.25	0.46	0.81	1.03	1.11	1.06	1.10	1.24	1.41	1.30
CNS à la production	0.28	0.45	0.73	0.87	1.00	1.01	1.03	1.15	1.16	1.10
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	363	2 134	77	160	170	207	241	206	209	243
Recherche et développement	27	15	15	23	27	24	26	23	12	4
Établissements d'enseignement agricole	148	1 029	22	37	79	101	133	146	142	154
Services d'inspection	0	0	0	0	0	16	22	0	0	0
Infrastructures	187	1 090	40	100	65	63	58	30	18	8
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	5	0	5	30	22
Stockage public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27
Divers	0	0	0	0	0	0	2	2	7	27
Part de l'ESSG dans l'EST (%)	-1.1	-1.8	-5.6	-35.7	99.5	81.8	49.5	17.6	21.0	29.5
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	18 334	79 234	1 056	546	20	40	-68	-615	-649	-404
Transferts des consommateurs aux producteurs	21 588	88 909	1 151	683	61	47	-108	-688	-756	-420
Autres transferts des consommateurs	76	234	3	-14	-13	0	0	0	-41	-55
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	3	0	0	0	0	9	11	20
Surcoût de l'alimentation animale	-3 331	-9 909	-102	-123	-29	-7	40	63	137	52
ESC en pourcentage	242	109	37	17	0.4	1	-1	-12	-14	-8
CNP des consommateurs	0.25	0.46	0.81	1.03	1.09	1.04	1.08	1.22	1.31	1.20
CNS à la consommation	0.29	0.48	0.73	0.86	1.00	0.99	1.01	1.13	1.16	1.09
Estimation du soutien total (EST)	-31 574	-118 497	-1 375	-449	171	253	486	1 167	995	825
Transferts des consommateurs	-21 664	-89 143	-1 155	-669	-49	-47	108	688	797	475
Transferts des contribuables	-9 986	-29 588	-224	234	233	301	378	479	239	405
Recettes budgétaires	76	234	3	-14	-13	0	0	0	-41	-55
Part de l'EST dans le PIB (%)	n.c.	-37.4	-11.9	-2.7	0.7	0.8	1.3	2.7	2.3	1.9

p : provisoire.

e : estimation.

n.c. : non calculé.

1. En roubles pour 1991.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.8. Lituanie : Estimation du soutien aux producteurs par produit

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
mn LTL	-1 515	-5 542	-96	-67	-23	-11	-4	29	121	65
ESP en pourcentage	-211	-66	-39	-44	-7	-2	-1	7	30	13
CPN des producteurs	0.32	0.60	0.72	0.68	0.93	0.98	0.99	1.07	1.41	1.14
CNS à la production	0.32	0.60	0.72	0.70	0.94	0.98	0.99	1.08	1.42	1.15
Autres céréales (orge, avoine et riz)										
mn LTL	-3 550	-6 173	-82	-104	-28	4	89	118	121	73
ESP en pourcentage	-166	-52	-18	-30	-6	0	11	22	28	16
CPN des producteurs	0.37	0.65	0.85	0.75	0.93	1.00	1.12	1.26	1.39	1.17
CNS à la production	0.38	0.66	0.85	0.77	0.94	1.00	1.12	1.27	1.40	1.19
Oléagineux										
mn LTL	-44	203	-2	-4	-2	2	-4	-3	7	28
ESP en pourcentage	-171	49	-106	-48	-12	7	-11	-5	8	35
CPN des producteurs	0.34	1.92	0.48	0.66	0.89	1.07	0.89	0.95	1.08	1.31
CNS à la production	0.37	1.95	0.49	0.67	0.90	1.08	0.90	0.96	1.08	1.53
Sucre (équivalent raffiné)										
mn LTL	-245	1 795	49	15	49	64	91	106	170	174
ESP en pourcentage	-86	52	43	28	40	43	50	60	76	74
CPN des producteurs	0.53	2.07	1.73	1.35	1.65	1.73	1.97	2.45	4.12	3.83
CNS à la production	0.54	2.08	1.74	1.38	1.66	1.75	1.98	2.47	4.14	3.86
Produits végétaux¹										
mn LTL	-5 354	-9 717	-130	-159	-4	59	173	250	419	340
ESP en pourcentage	-169	-40	-16	-28	0	3	11	21	37	27
CPN des producteurs	0.38	0.84	0.93	0.79	1.02	1.05	1.16	1.35	1.76	1.53
CNS à la production	0.37	0.71	0.86	0.78	1.00	1.04	1.12	1.26	1.58	1.37
Lait										
mn LTL	-10 007	-33 295	-492	-403	-199	-189	-122	65	-80	-119
ESP en pourcentage	-568	-195	-82	-71	-20	-17	-11	6	-9	-15
CPN des producteurs	0.14	0.33	0.53	0.55	0.82	0.84	0.90	1.06	0.94	0.86
CNS à la production	0.15	0.34	0.55	0.59	0.83	0.85	0.90	1.06	0.92	0.87
Viande bovine										
mn LTL	-3 937	-25 765	-413	-183	-151	-110	-111	-3	-83	-85
ESP en pourcentage	-177	-232	-87	-40	-31	-22	-20	-1	-21	-30
CPN des producteurs	0.32	0.29	0.52	0.66	0.65	0.70	0.72	0.87	0.80	0.74
CNS à la production	0.36	0.30	0.53	0.72	0.76	0.82	0.83	0.99	0.82	0.77
Viande porcine										
mn LTL	-3 571	-12 373	94	273	247	177	130	139	133	145
ESP en pourcentage	-215	-110	22	51	36	27	19	22	27	29
CPN des producteurs	0.24	0.39	1.19	1.77	1.52	1.33	1.24	1.30	1.52	1.44
CNS à la production	0.32	0.48	1.28	2.02	1.57	1.36	1.23	1.28	1.36	1.40
Viande de volaille										
mn LTL	-713	-1 550	31	103	118	106	99	102	93	72
ESP en pourcentage	-215	-67	30	60	57	50	52	53	54	57
CPN des producteurs	0.22	0.43	1.25	2.03	2.17	1.93	2.04	2.17	2.58	2.41
CNS à la production	0.32	0.60	1.43	2.49	2.31	2.00	2.07	2.13	2.17	2.34
Oeufs										
mn LTL	-1 489	-2 684	-21	6	38	31	45	26	31	31
ESP en pourcentage	-363	-87	-25	5	25	16	23	18	24	23
CPN des producteurs	0.19	0.48	0.75	0.97	1.29	1.17	1.28	1.20	1.41	1.29
CNS à la production	0.22	0.54	0.80	1.06	1.33	1.19	1.31	1.21	1.32	1.30
Produits animaux¹										
mn LTL	-19 717	-75 668	-802	-204	53	15	41	328	95	43
ESP en pourcentage	-309	-169	-50	-12	2	1	2	13	5	3
CPN des producteurs	0.23	0.36	0.75	1.10	1.14	1.06	1.07	1.18	1.23	1.15
CNS à la production	0.24	0.37	0.67	0.90	1.02	1.01	1.02	1.15	1.05	1.03
Ensemble des produits										
mn LTL	-31 937	-120 631	-1 456	-609	1	46	245	952	775	562
ESP en pourcentage	-262	-124	-37	-15	0	1	3	13	14	9
CPN des producteurs	0.25	0.46	0.81	1.03	1.11	1.06	1.10	1.24	1.41	1.30
CNS à la production	0.28	0.45	0.73	0.87	1.00	1.01	1.03	1.15	1.16	1.10

p : provisoire.

e : estimation ; toutes les valeurs pour 1991 sont données en roubles.

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.9. Roumanie : Estimation du soutien à l'agriculture
millions ROL

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	750 585	2 103 868	7 370 721	16 589 067	23 938 708	35 578 952	79 727 587	100 248 810	128 724 303	163 264 000
<i>dont la part des produits communs ESP (%)</i>	<i>59</i>	<i>61</i>	<i>57</i>	<i>54</i>	<i>56</i>	<i>58</i>	<i>61</i>	<i>58</i>	<i>53</i>	<i>45</i>
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	757 008	2 235 348	7 488 969	16 225 215	20 948 198	33 957 806	65 941 138	92 848 826	119 747 765	196 894 498
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	113 853	184 061	1 234 292	3 426 731	2 486 479	4 359 858	2 604 960	29 494 959	23 202 586	18 908 657
Soutien des prix du marché	103 225	64 288	992 143	2 109 448	1 482 330	2 118 925	170 637	26 047 124	19 951 286	12 592 557
<i>dont les produits communs ESP</i>	<i>61 204</i>	<i>38 974</i>	<i>562 522</i>	<i>1 148 507</i>	<i>829 534</i>	<i>1 229 782</i>	<i>103 346</i>	<i>15 151 147</i>	<i>10 556 490</i>	<i>5 639 904</i>
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0	0	0	114 700	205 900	611 338
Paievements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	0	0	0	11 000	42 081	46 116	18 778	25 443	800	0
Paievements au titre de droits antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	9 528	117 073	236 249	1 256 400	901 622	2 163 817	2 372 945	3 307 692	3 044 599	5 704 762
Paievements avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre du revenu global de l'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements divers	1 100	2 700	5 900	49 883	60 445	31 000	42 600	0	0	0
ESP en pourcentage	15	8	16	19	10	12	3	28	18	11
CNP à la production	1.30	1.07	1.37	1.25	1.17	1.16	1.13	1.64	1.37	1.28
CNS à la production	1.18	1.09	1.19	1.24	1.11	1.13	1.03	1.40	1.21	1.13
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	16 198	32 479	112 130	259 869	362 318	272 008	738 172	1 226 355	1 360 003	2 646 753
Recherche et développement	8 000	17 700	49 900	112 200	151 400	19 900	366 800	591 579	610 000	904 736
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	1 473	2 953	10 194	23 624	32 938	24 728	67 107	110 760	122 728	731 134
Infrastructures	6 661	11 729	51 717	123 314	176 880	227 380	304 265	513 517	627 275	999 854
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stockage public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	65	97	319	731	1 100	0	0	10 500	0	11 030
Part de l'ESSG dans l'EST (%)	11.4	8.7	6.8	6.5	10.0	4.7	19.1	4.0	5.5	12.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-108 769	102 352	-1 060 709	-1 942 618	-670 510	-647 354	-262 076	-26 855 003	-22 021 007	-26 177 478
Transferts des consommateurs aux producteurs	-137 698	-63 580	-1 657 262	-2 404 114	-1 076 860	-1 724 080	-905 883	-26 956 776	-23 747 962	-24 349 759
Autres transferts des consommateurs	-4 523	6 811	-109 331	-56 155	-16 676	128 175	44 502	-566 191	-1 035 808	-4 768 142
Transferts des contribuables aux consommateurs	11 481	158 424	297 751	305 419	759 856	1 201 618	515 322	22	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	21 972	698	408 134	212 232	-336 831	-253 066	83 983	667 941	2 762 762	2 940 423
ESC en pourcentage	-15	5	-15	-12	-3	-2	0	-29	-18	-13
CNP des consommateurs	1.30	1.07	1.37	1.25	1.17	1.16	1.13	1.64	1.36	1.26
CNS à la consommation	1.17	0.95	1.17	1.14	1.03	1.02	1.00	1.41	1.23	1.15
Estimation du soutien total (EST)	141 532	374 964	1 644 173	3 992 019	3 608 653	5 833 484	3 858 454	30 721 336	24 562 588	21 555 410
Transferts des consommateurs	142 221	56 769	1 766 593	2 460 270	1 093 535	1 595 905	861 381	27 522 967	24 783 769	29 117 901
Transferts des contribuables	3 833	311 383	-13 089	1 587 904	2 531 794	4 109 403	2 952 571	3 764 560	814 627	-2 794 348
Recettes budgétaires	-4 523	6 811	-109 331	-56 155	-16 676	128 175	44 502	-566 191	-1 035 808	-4 768 142
Part de l'EST dans le PIB (%)	6.4	6.2	8.2	8.0	5.0	5.4	1.5	9.1	4.7	2.8

p : provisoire.

e : estimation.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.10. Roumanie : Estimation du soutien aux producteurs par produit

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
mn ROL	24 843	42 482	230 801	656 351	-105 661	330 591	-320 640	820 677	1 897 284	5 237 753
ESP en pourcentage	42	29	36	40	-5	17	-5	17	27	40
CPN des producteurs	1.57	0.88	1.40	1.31	0.82	0.88	0.87	1.12	1.26	1.53
CNS à la production	1.71	1.41	1.57	1.67	0.95	1.20	0.95	1.20	1.37	1.66
Maïs										
mn ROL	20 945	35 876	467 511	287 758	-254 172	59 491	711 045	798 426	3 696 516	3 305 026
ESP en pourcentage	20	15	43	15	-12	1	6	10	22	29
CPN des producteurs	1.24	1.10	1.69	1.09	0.87	0.94	1.03	1.05	1.21	1.23
CNS à la production	1.25	1.18	1.75	1.18	0.89	1.01	1.07	1.11	1.28	1.40
Autres céréales (orge et avoine)										
mn ROL	5 968	-11 646	110 819	144 260	-50 785	123 100	4 575	365 217	491 936	606 564
ESP en pourcentage	22	-24	44	30	-12	17	0	27	26	31
CPN des producteurs	1.27	0.70	1.67	1.22	0.85	1.03	0.96	1.30	1.28	1.33
CNS à la production	1.28	0.81	1.79	1.43	0.90	1.20	1.00	1.37	1.36	1.45
Oléagineux										
mn ROL	-1 283	-7 862	7 740	-33 124	-85 542	-35 155	-377 038	-649 022	-952 597	92 131
ESP en pourcentage	-10	-15	5	-9	-17	-4	-28	-29	-25	3
CPN des producteurs	0.88	0.73	0.95	0.74	0.79	0.80	0.71	0.74	0.75	0.95
CNS à la production	0.91	0.87	1.05	0.91	0.85	0.96	0.78	0.78	0.80	1.03
Sucre (équivalent raffiné)										
mn ROL	9 421	14 173	32 515	93 441	83 902	158 352	251 038	281 051	326 362	222 550
ESP en pourcentage	70	56	63	61	50	55	53	56	65	65
CPN des producteurs	3.20	1.80	2.43	2.10	1.78	1.89	1.98	2.17	2.72	2.32
CNS à la production	3.30	2.29	2.71	2.60	2.00	2.24	2.14	2.28	2.87	2.83
Produits végétaux¹										
mn ROL	59 895	73 023	849 386	1 148 686	-412 258	636 379	268 981	1 616 348	5 459 502	9 464 025
ESP en pourcentage	28	14	39	26	-8	7	1	10	18	31
CPN des producteurs	43	1.01	1.57	1.19	0.87	0.96	0.98	1.09	1.20	1.37
CNS à la production	1.38	1.17	1.64	1.34	0.93	1.08	1.01	1.11	1.22	1.45
Lait										
mn ROL	12 002	-11 662	52 632	593 197	1 101 877	1 733 183	3 193 981	7 972 323	6 755 695	4 124 624
ESP en pourcentage	22	-8	10	36	42	40	37	57	38	21
CPN des producteurs	1.51	0.91	1.34	1.65	1.60	1.60	1.57	2.38	1.65	1.29
CNS à la production	1.28	0.92	1.12	1.56	1.72	1.66	1.59	2.33	1.61	1.26
Viande bovine										
mn ROL	-6 480	44 126	-153 690	-304 082	-205 401	-411 018	-1 236 438	622 292	-1 885 623	-3 230 908
ESP en pourcentage	-19	30	-51	-49	-27	-44	-58	15	-48	-75
CPN des producteurs	0.98	1.35	0.84	0.70	0.72	0.66	0.63	1.26	0.77	0.70
CNS à la production	0.84	1.42	0.66	0.67	0.79	0.69	0.63	1.17	0.67	0.57
Viande porcine										
mn ROL	-2 958	-7 071	58 581	456 431	548 960	452 740	-2 805 499	1 915 489	-1 396 563	-3 122 474
ESP en pourcentage	-4	-2	7	22	20	12	-40	18	-17	-31
CPN des producteurs	0.99	0.96	1.13	1.08	1.06	0.94	0.71	1.23	0.90	0.82
CNS à la production	0.96	0.98	1.07	1.29	1.26	1.13	0.72	1.22	0.85	0.77
Viande de volaille										
mn ROL	5 523	39 808	-24 659	259 240	349 230	453 877	750 325	1 969 896	1 832 079	1 683 656
ESP en pourcentage	15	27	-8	34	36	29	25	45	34	28
CPN des producteurs	1.30	1.38	1.17	1.33	1.24	1.14	1.35	1.89	1.82	1.81
CNS à la production	1.17	1.37	0.93	1.51	1.57	1.40	1.33	1.81	1.52	1.40
Ceufs										
mn ROL	1 811	6 606	-7 189	178 386	394 494	469 051	1 193 883	2 293 240	2 151 894	1 072 042
ESP en pourcentage	6	7	-3	29	48	32	39	53	43	19
CPN des producteurs	1.16	1.07	1.31	1.49	1.74	1.42	1.66	2.23	2.04	1.45
CNS à la production	1.06	1.08	0.97	1.40	1.93	1.47	1.64	2.11	1.74	1.23
Produits animaux¹										
mn ROL	9 899	71 807	-74 323	1 183 173	2 189 159	2 697 833	1 096 252	14 773 239	7 457 483	526 940
ESP en pourcentage	4	8	-3	21	28	22	5	39	19	1
CPN des producteurs	1.18	1.10	1.17	1.29	1.33	1.27	1.26	1.87	1.49	1.22
CNS à la production	1.04	1.09	0.97	1.26	1.39	1.28	1.05	1.65	1.23	1.01
Ensemble des produits										
mn ROL	113 853	184 061	1 234 292	3 426 731	2 486 479	4 359 858	2 604 960	29 494 959	23 202 586	18 908 657
ESP en pourcentage	15	8	16	19	10	12	3	28	18	11
CPN des producteurs	1.30	1.07	1.37	1.25	1.17	1.16	1.13	1.64	1.37	1.28
CNS à la production	1.18	1.09	1.19	1.24	1.11	1.13	1.03	1.40	1.21	1.13

p : provisoire.

e : estimation.

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.11. **Russie : Estimation du soutien à l'agriculture**
millions RUR¹

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	241 164	2 330 202	16 739 160	45 502 356	154 642 677	212 914 288	237 041 920	251 591	536 271	592 193
<i>dont la part des produits communs ESP (%)</i>	<i>71</i>	<i>77</i>	<i>72</i>	<i>63</i>	<i>62</i>	<i>63</i>	<i>69</i>	<i>60</i>	<i>59</i>	<i>66</i>
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	297 367	2 602 104	18 790 627	55 016 519	192 997 643	261 241 235	288 712 482	329 793	685 642	727 603
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	153 245	-2 784 987	-5 220 336	-8 056 892	27 450 722	59 211 615	73 095 540	36 700	8 351	15 846
Soutien des prix du marché	138 881	-3 433 594	-10 014 006	-17 676 527	7 198 729	30 162 836	54 445 502	25 957	-5 070	-2 885
<i>dont les produits communs ESP</i>	<i>99 019</i>	<i>-2 634 143</i>	<i>-7 211 924</i>	<i>-11 196 942</i>	<i>4 435 462</i>	<i>19 073 410</i>	<i>37 517 958</i>	<i>15 558</i>	<i>-3 011</i>	<i>-1 918</i>
Paielements au titre de la production	0	205 386	985 594	2 091 877	4 271 151	5 494 797	4 444 887	3 674	3 779	4 995
Paielements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre de droits antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	4 078	421 416	3 325 824	6 834 354	13 047 834	23 406 150	12 410 648	6 320	8 867	13 736
Paielements avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre du revenu global de l'exploitation	9 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paielements divers	442	21 804	482 252	693 404	2 933 007	147 833	1 794 502	748	775	0
ESP en pourcentage	60	-93	-24	-15	16	24	29	14	2	3
CNP à la production	4.07	0.50	0.67	0.77	1.14	1.26	1.42	1.23	1.05	1.05
CNS à la production	2.50	0.52	0.80	0.87	1.19	1.32	1.40	1.16	1.02	1.03
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	8 327	69 605	550 464	2 208 236	3 585 774	3 885 429	22 934 324	4 420	10 755	13 011
Recherche et développement	2 135	4 421	75 018	156 996	238 770	371 388	375 789	332	486	612
Établissements d'enseignement agricole	664	6 883	56 607	185 024	437 217	1 153 700	1 211 200	856	1 301	2 892
Services d'inspection	316	5 732	76 622	306 748	668 672	855 300	949 383	1 018	2 536	2 899
Infrastructures	1 638	26 921	199 668	1 001 764	855 950	167 878	2 883 180	509	1 278	1 445
Commercialisation et promotion	1 090	1 400	780	27 880	129 645	119 467	75 914	0	0	0
Stockage public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	2 482	24 248	141 769	529 824	1 255 520	1 217 695	17 438 858	1 706	5 154	5 163
Part de l'ESSG dans l'EST (%)	3.8	-2.6	-12.9	-40.8	11.6	6.2	23.9	10.8	56.3	45.1
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-138 778	4 043 552	11 883 897	21 937 731	-5 855 598	-43 756 332	-79 798 221	-39 862	3 545	-27 265
Transferts des consommateurs aux producteurs	-178 207	4 036 549	11 974 485	21 284 531	1 074 608	-29 488 203	-55 212 100	-22 313	18 021	5 205
Autres transferts des consommateurs	-45 090	401 973	1 019 468	2 765 180	-1 642 510	-13 657 151	-24 964 207	-14 643	-5 187	-28 536
Transferts des contribuables aux consommateurs	55 913	74 166	388 225	437 801	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	28 607	-469 136	-1 498 281	-2 549 782	-5 287 697	-610 978	378 086	-2 905	-9 289	-3 934
ESC en pourcentage	-57	160	65	40	-3	-17	-28	-12	1	-4
CNP des consommateurs	4.07	0.48	0.63	0.74	1.10	1.23	1.39	1.21	1.04	1.05
CNS à la consommation	2.35	0.38	0.61	0.71	1.03	1.20	1.38	1.14	0.99	1.04
Estimation du soutien total (EST)	217 484	-2 641 217	-4 281 648	-5 410 855	31 036 495	63 097 044	96 029 864	41 120	19 107	28 857
Transferts des consommateurs	223 297	-4 438 522	-12 993 953	-24 049 712	567 901	43 145 354	80 176 307	36 956	-12 833	23 331
Transferts des contribuables	39 277	1 395 332	7 692 837	15 873 676	32 111 104	33 608 842	40 817 764	18 807	37 127	34 063
Recettes budgétaires	-45 090	401 973	1 019 468	2 765 180	-1 642 510	-13 657 151	-24 964 207	-14 643	-5 187	-28 536
Part de l'EST dans le PIB (%)	n.c.	-13.90	-2.5	-0.9	2.0	2.9	3.7	1.5	0.4	0.6

p : provisoire.

e : estimation.

n.c. : non calculé.

1. A partir de 1998, toutes les valeurs en rouble sont renommées (renommé par un facteur de 1 000).

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.12. **Russie : Estimation du soutien aux producteurs par produit**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
mn RUR	23 125	-392 579	-659 393	-1 466 835	-2 636 603	1 261 646	2 081 339	-4 345	-8 704	-322
ESP en pourcentage	81	-89	-25	-37	-21	5	7	-27	-20	0
CPN des producteurs	5.06	0.45	0.65	0.63	0.74	0.95	1.01	0.75	0.82	0.96
CNS à la production	5.36	0.53	0.80	0.73	0.82	1.05	1.08	0.79	0.84	1.00
Maïs										
mn RUR	1 989	-12 119	-6 121	98 399	283 172	429 963	638 895	77	-71	744
ESP en pourcentage	85	-55	-3	38	27	39	31	11	-4	18
CPN des producteurs	6.50	0.55	0.79	1.38	1.23	1.46	1.36	1.07	0.94	1.18
CNS à la production	6.89	0.65	0.97	1.61	1.37	1.63	1.44	1.12	0.97	1.22
Autres céréales (orge, avoine et riz)										
mn RUR	16 478	-106 850	-689 015	-1 562 892	-3 041 242	2 072 615	1 820 257	-903	-6 869	-1 689
ESP en pourcentage	74	-15	-28	-35	-41	12	9	-10	-32	-4
CPN des producteurs	3.64	0.74	0.64	0.64	0.64	1.02	1.03	0.87	0.74	0.93
CNS à la production	3.86	0.87	0.78	0.74	0.71	1.13	1.10	0.91	0.76	0.96
Oléagineux										
mn RUR	1 527	-46 345	-255 536	-428 797	-213 185	-371 096	-757 955	-2 433	-5 642	-6 394
ESP en pourcentage	59	-71	-105	-56	-6	-15	-32	-64	-48	-62
CPN des producteurs	2.32	0.50	0.40	0.56	0.87	0.79	0.72	0.59	0.67	0.60
CNS à la production	2.46	0.58	0.49	0.64	0.95	0.87	0.76	0.61	0.68	0.62
Sucre (équivalent raffiné)										
mn RUR	1 499	9 142	357 469	238 018	1 036 685	1 654 781	1 510 294	1 482	1 877	3 576
ESP en pourcentage	70	12	49	26	34	48	52	47	27	37
CPN des producteurs	3.16	0.97	1.59	1.17	1.35	1.73	1.93	1.80	1.34	1.55
CNS à la production	3.35	1.14	1.94	1.36	1.51	1.94	2.07	1.87	1.37	1.59
Produits végétaux¹										
mn RUR	44 617	-548 751	-1 252 595	-3 122 107	-4 571 174	5 047 909	5 292 830	-6 122	-19 408	-4 085
ESP en pourcentage	77	-42	-20	-30	-17	10	9	-19	-22	-3
CPN des producteurs	4.38	0.64	0.75	0.69	0.81	1.03	1.06	0.87	0.82	0.97
CNS à la production	4.41	0.70	0.83	0.77	0.86	1.11	1.10	0.84	0.82	0.97
Lait										
mn RUR	27 902	-531 924	-1 219 913	-1 825 744	13 140 498	16 772 942	19 998 695	17 646	20 338	14 808
ESP en pourcentage	63	-133	-38	-22	35	38	43	33	18	12
CPN des producteurs	4.39	0.32	0.56	0.67	1.33	1.44	1.66	1.43	1.17	1.11
CNS à la production	2.70	0.43	0.72	0.82	1.55	1.61	1.75	1.50	1.22	1.14
Viande bovine										
mn RUR	23 379	-404 661	-1 249 805	-3 202 565	-3 914 986	94 660	8 423 549	-5 411	-20 496	-19 417
ESP en pourcentage	64	-169	-55	-60	-26	0	27	-23	-48	-41
CPN des producteurs	4.56	0.27	0.50	0.51	0.69	0.90	1.31	0.78	0.65	0.69
CNS à la production	2.75	0.37	0.65	0.63	0.79	1.00	1.38	0.81	0.67	0.71
Viande porcine										
mn RUR	5 421	-339 189	138 004	1 075 958	4 408 314	5 626 349	4 556 907	3 665	6 543	282
ESP en pourcentage	26	-205	7	24	34	33	24	18	18	1
CPN des producteurs	2.94	0.21	0.71	0.93	1.17	1.31	1.26	1.13	1.10	0.96
CNS à la production	1.35	0.33	1.08	1.31	1.51	1.49	1.32	1.21	1.22	1.01
Viande de volaille										
mn RUR	3 934	-117 884	243 113	1 131 374	3 719 525	4 091 626	4 927 483	5 362	9 614	12 148
ESP en pourcentage	34	-157	25	45	62	56	59	51	47	50
CPN des producteurs	3.35	0.23	0.81	1.18	1.70	1.97	2.32	1.80	1.61	1.88
CNS à la production	1.52	0.39	1.33	1.81	2.61	2.27	2.42	2.03	1.88	2.01
Œufs										
mn RUR	3 970	-194 629	-263 845	916 476	5 194 144	6 411 883	7 876 805	7 906	9 309	7 435
ESP en pourcentage	35	-185	-25	24	52	46	53	45	32	23
CPN des producteurs	2.52	0.26	0.59	1.03	1.68	1.64	2.00	1.71	1.35	1.25
CNS à la production	1.55	0.35	0.80	1.32	2.08	1.85	2.11	1.82	1.46	1.31
Produits animaux¹										
mn RUR	64 606	-1 588 286	-2 352 446	-1 904 502	22 547 495	32 997 460	45 783 441	29 168	25 307	15 256
ESP en pourcentage	52	-161	-25	-8	28	32	38	23	11	6
CPN des producteurs	3.93	0.27	0.61	0.80	1.26	1.37	1.60	1.33	1.13	1.10
CNS à la production	2.08	0.38	0.80	0.93	1.38	1.47	1.62	1.30	1.12	1.06
Ensemble des produits										
mn RUR	153 245	-2 784 987	-5 220 336	-8 056 892	27 450 722	59 211 615	73 095 540	36 700	8 351	15 846
ESP en pourcentage	60	-93	-24	-15	16	24	29	14	2	3
CPN des producteurs	4.07	0.50	0.67	0.77	1.14	1.26	1.42	1.23	1.05	1.05
CNS à la production	2.50	0.52	0.80	0.87	1.19	1.32	1.40	1.16	1.02	1.03

p : provisoire.

e : estimation ; à partir de 1998, toutes les valeurs en rouble sont renominés (renominé par un facteur de 1 000).

1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.13. **Slovénie : Estimation du soutien à l'agriculture**
 millions SIT

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	n.c.	57 584	72 918	90 726	105 671	123 971	127 860	128 546	127 767	138 240
<i>dont la part des produits communs ESP (%)</i>	<i>n.c.</i>	<i>80</i>	<i>81</i>	<i>80</i>	<i>77</i>	<i>76</i>	<i>79</i>	<i>79</i>	<i>79</i>	<i>79</i>
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	n.c.	65 666	87 388	107 414	121 353	140 530	141 780	141 112	137 746	156 939
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	n.c.	21 737	21 560	30 964	41 854	38 433	51 284	61 428	66 782	66 275
Soutien des prix du marché	n.c.	17 005	17 206	26 028	35 890	31 245	42 365	51 772	56 103	49 649
<i>dont les produits communs ESP</i>	<i>n.c.</i>	<i>13 604</i>	<i>13 937</i>	<i>20 822</i>	<i>27 635</i>	<i>23 746</i>	<i>33 469</i>	<i>40 900</i>	<i>44 322</i>	<i>39 223</i>
Paievements au titre de la production	n.c.	802	1 180	1 487	1 856	979	754	1 075	1 163	806
Paievements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux	n.c.	17	134	141	624	1 845	2 774	3 094	4 568	9 031
Paievements au titre de droits antérieurs	n.c.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	n.c.	3 010	3 039	3 308	3 484	4 355	5 170	5 182	3 820	3 257
Paievements avec contraintes sur les intrants	n.c.	0	0	0	0	0	0	0	162	360
Paievements au titre du revenu global de l'exploitation	n.c.	904	0	0	0	10	101	164	966	3 023
Paievements divers	n.c.	0	0	0	0	0	120	141	0	150
ESP en pourcentage	n.c.	35	28	32	37	29	37	44	48	43
CNP à la production	n.c.	1.59	1.53	1.58	1.63	1.41	1.56	1.84	1.95	1.61
CNS à la production	n.c.	1.54	1.39	1.48	1.60	1.41	1.60	1.80	1.93	1.75
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	n.c.	1 473	1 906	2 502	2 680	3 152	4 979	5 761	6 814	6 779
Recherche et développement	n.c.	499	794	971	1 107	1 244	1 534	1 661	2 060	1 903
Établissements d'enseignement agricole	n.c.	302	418	646	563	636	892	943	1 023	923
Services d'inspection	n.c.	145	175	241	273	437	726	744	846	1 233
Infrastructures	n.c.	331	448	484	517	508	947	1 370	1 416	1 515
Commercialisation et promotion	n.c.	195	56	144	165	248	765	878	422	1 008
Stockage public	n.c.	0	0	0	0	0	0	0	867	0
Divers	n.c.	1	15	18	55	78	115	166	181	196
Part de l'ESSG dans l'EST (%)	n.c.	6.3	8.1	7.5	6.0	7.6	8.8	8.5	9.2	9.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	n.c.	-18 580	-22 877	-30 411	-37 850	-31 707	-43 337	-54 899	-57 877	-43 806
Transferts des consommateurs aux producteurs	n.c.	-16 585	-18 700	-26 385	-33 892	-30 170	-40 083	-49 537	-52 496	-45 246
Autres transferts des consommateurs	n.c.	-3 947	-7 249	-6 659	-5 074	-2 695	-3 872	-7 037	-6 629	-81
Transferts des contribuables aux consommateurs	n.c.	34	0	0	57	0	179	206	201	0
Surcoût de l'alimentation animale	n.c.	1 918	3 071	2 633	1 060	1 158	439	1 468	1 047	1 520
ESC en pourcentage	n.c.	-28	-26	-28	-31	-23	-31	-39	-42	-28
CNP des consommateurs	n.c.	1.53	1.45	1.52	1.58	1.37	1.53	1.81	1.93	1.60
CNS à la consommation	n.c.	1.39	1.35	1.39	1.45	1.29	1.44	1.64	1.73	1.39
Estimation du soutien total (EST)	n.c.	23 244	23 466	33 466	44 590	41 586	56 442	67 395	73 798	73 054
Transferts des consommateurs	n.c.	20 532	25 948	33 044	38 966	32 865	43 954	56 573	59 125	45 327
Transferts des contribuables	n.c.	6 660	4 766	7 081	10 698	11 416	16 359	17 858	21 302	27 808
Recettes budgétaires	n.c.	-3 947	-7 249	-6 659	-5 074	-2 695	-3 872	-7 037	-6 629	-81
Part de l'EST dans le PIB (%)	n.c.	2.3	1.6	1.8	2.0	1.6	1.9	2.1	2.1	1.8

p : provisoire ;

e : estimation ;

n.c. : non calculé.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Tableau annexe II.1.14. **Slovénie : Estimation du soutien aux producteurs par produit**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999p	2000e
Blé										
mn SIT	n.c.	1 632	1 740	2 010	1 589	1 508	1 604	3 098	2 384	3 739
ESP en pourcentage	n.c.	50	48	47	35	29	32	50	54	52
CPN des producteurs	n.c.	1.80	1.85	1.78	1.45	1.34	1.40	1.96	1.56	1.50
CNS à la production	n.c.	2.00	1.93	1.88	1.53	1.41	1.47	2.02	2.19	2.07
Maïs										
mn SIT	n.c.	791	1 232	1 192	624	931	-235	305	857	940
ESP en pourcentage	n.c.	34	29	20	12	12	-3	5	13	13
CPN des producteurs	n.c.	1.48	1.38	1.22	1.10	1.11	0.94	1.02	1.12	1.10
CNS à la production	n.c.	1.51	1.42	1.25	1.13	1.13	0.97	1.05	1.15	1.14
Autres céréales (orge)										
mn SIT	n.c.	290	380	493	217	206	253	294	231	289
ESP en pourcentage	n.c.	53	57	48	23	17	22	33	28	23
CPN des producteurs	n.c.	2.08	2.30	1.90	1.28	1.19	1.23	1.43	1.31	1.24
CNS à la production	n.c.	2.12	2.34	1.93	1.31	1.21	1.29	1.49	1.40	1.30
Sucre (équivalent raffiné)										
mn SIT	n.c.	516	1 079	874	1 236	1 668	1 597	2 208	3 203	1 626
ESP en pourcentage	n.c.	61	69	63	56	58	60	70	74	63
CPN des producteurs	n.c.	2.27	2.96	2.47	2.13	2.27	2.33	3.06	3.41	2.27
CNS à la production	n.c.	2.57	3.20	2.74	2.29	2.41	2.48	3.31	3.85	2.71
Produits végétaux¹										
mn SIT	n.c.	3 229	4 431	4 569	3 665	4 312	3 220	5 905	6 675	6 594
ESP en pourcentage	n.c.	46	44	36	28	25	20	36	41	36
CPN des producteurs	n.c.	1.8	1.8	1.6	1.4	1.4	1.3	1.8	1.9	1.4
CNS à la production	n.c.	1.86	1.79	1.57	1.39	1.33	1.25	1.55	1.70	1.55
Lait										
mn SIT	n.c.	5 365	6 345	9 348	10 289	9 479	11 893	17 867	17 617	17 255
ESP en pourcentage	n.c.	48	46	50	48	42	47	59	54	48
CPN des producteurs	n.c.	1.88	1.89	2.00	1.90	1.59	1.71	2.26	2.02	1.73
CNS à la production	n.c.	1.92	1.85	1.99	1.93	1.72	1.88	2.43	2.17	1.92
Viande bovine										
mn SIT	n.c.	3 288	485	2 540	7 302	6 311	11 380	11 156	11 140	10 212
ESP en pourcentage	n.c.	29	3	14	33	25	42	46	46	40
CPN des producteurs	n.c.	1.32	1.01	1.14	1.42	1.28	1.62	1.74	1.71	1.40
CNS à la production	n.c.	1.41	1.03	1.16	1.48	1.34	1.73	1.85	1.85	1.66
Viande porcine										
mn SIT	n.c.	1 751	3 498	4 512	4 891	2 989	6 759	6 917	10 753	8 666
ESP en pourcentage	n.c.	17	28	30	32	18	35	38	57	39
CPN des producteurs	n.c.	1.23	1.55	1.56	1.50	1.23	1.53	1.67	2.43	1.58
CNS à la production	n.c.	1.20	1.39	1.43	1.47	1.21	1.53	1.61	2.33	1.63
Viande de volaille										
mn SIT	n.c.	2 695	1 772	2 451	3 987	3 459	3 555	2 419	3 294	6 470
ESP en pourcentage	n.c.	37	25	29	40	28	27	20	29	52
CPN des producteurs	n.c.	1.70	1.53	1.57	1.74	1.44	1.39	1.28	1.45	2.02
CNS à la production	n.c.	1.58	1.33	1.41	1.67	1.40	1.38	1.24	1.41	2.10
Œufs										
mn SIT	n.c.	1 176	649	1 026	1 854	2 074	2 448	2 762	2 594	2 372
ESP en pourcentage	n.c.	45	24	31	52	40	42	50	51	40
CPN des producteurs	n.c.	2.05	1.57	1.65	2.25	1.74	1.76	2.10	2.13	1.62
CNS à la production	n.c.	1.81	1.32	1.45	2.10	1.67	1.74	1.99	2.05	1.68
Viande ovine										
mn SIT	n.c.	59	125	131	292	293	384	490	605	981
ESP en pourcentage	n.c.	61	57	51	74	59	55	60	56	58
CPN des producteurs	n.c.	2.70	1.66	1.85	3.06	2.05	1.70	1.99	1.75	1.36
CNS à la production	n.c.	2.54	2.31	2.06	3.88	2.42	2.21	2.50	2.26	2.41
Produits animaux¹										
mn SIT	n.c.	14 334	12 875	20 007	28 615	24 605	36 419	41 611	46 004	45 957
ESP en pourcentage	n.c.	33	25	31	39	30	40	45	49	44
CPN des producteurs	n.c.	1.56	1.47	1.57	1.67	1.41	1.60	1.85	1.96	1.65
CNS à la production	n.c.	1.50	1.33	1.46	1.65	1.43	1.66	1.83	1.98	1.79
Ensemble des produits										
mn SIT	n.c.	21 737	21 560	30 964	41 854	38 433	51 284	61 428	66 782	66 275
ESP en pourcentage	n.c.	35	28	32	37	29	37	44	48	43
CPN des producteurs	n.c.	1.59	1.53	1.58	1.63	1.41	1.56	1.84	1.95	1.61
CNS à la production	n.c.	1.54	1.39	1.48	1.60	1.41	1.60	1.80	1.93	1.75

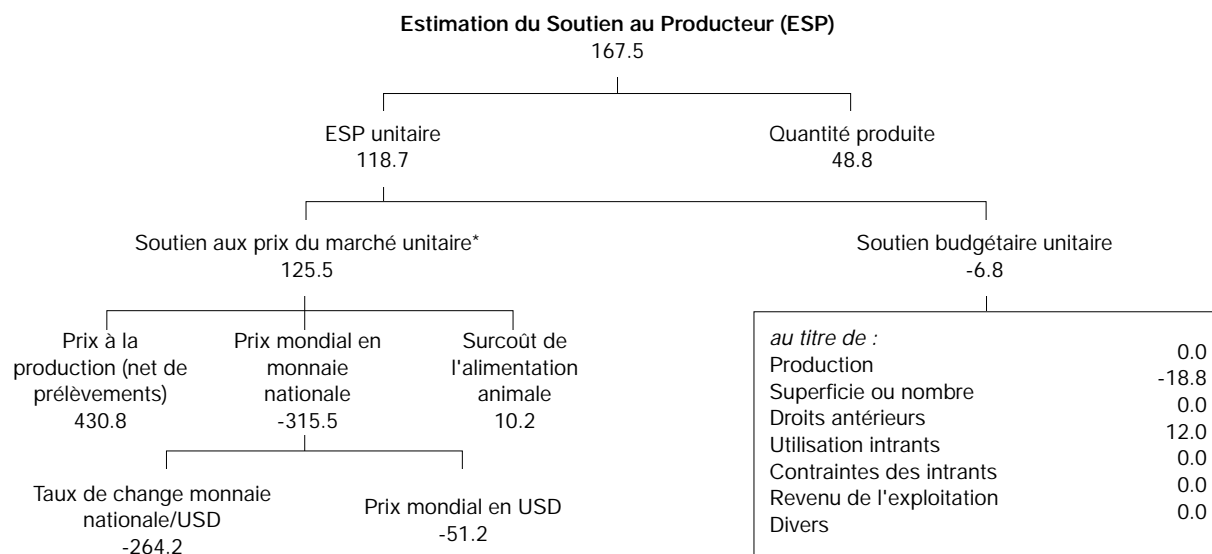
p : provisoire.

e : estimation.

n.c. : non calculé.

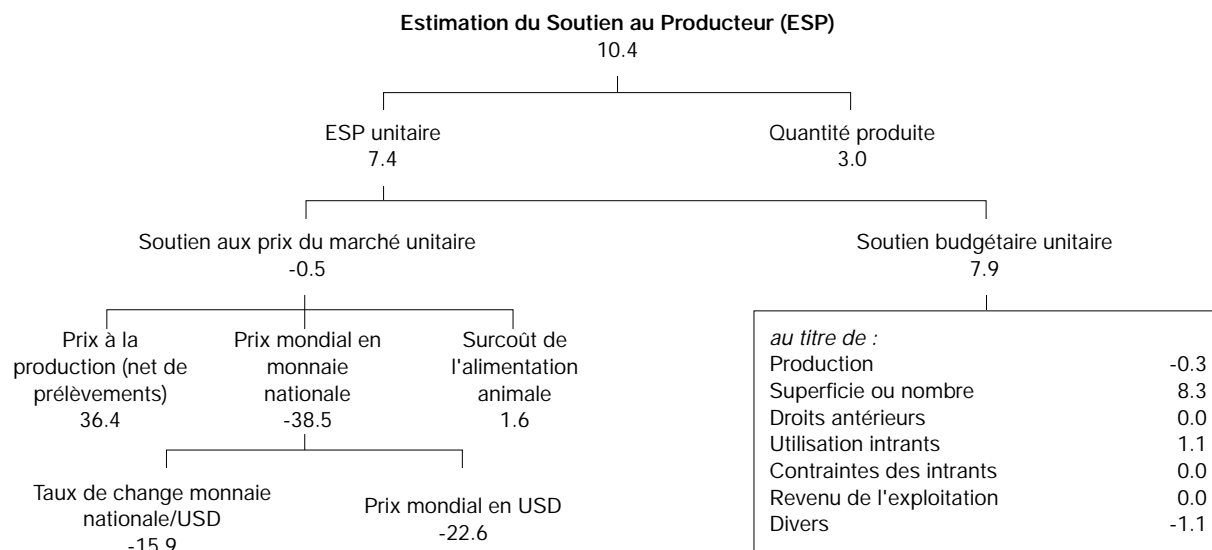
1. Uniquement les produits ESP sont inclus dans l'agrégat.

Source : OCDE, Base de données des ESP/ESC.

Graphique annexe II.1.1. **Estonie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000**
Ensemble des produits


Note : Le chiffre affiché sous chaque composante de l'ESP/ESC est la contribution à la variation totale. Par exemple, la variation du Soutien au prix du marché a contribué pour 125.5 points aux 167.5 pour cent de variation de l'ESP.

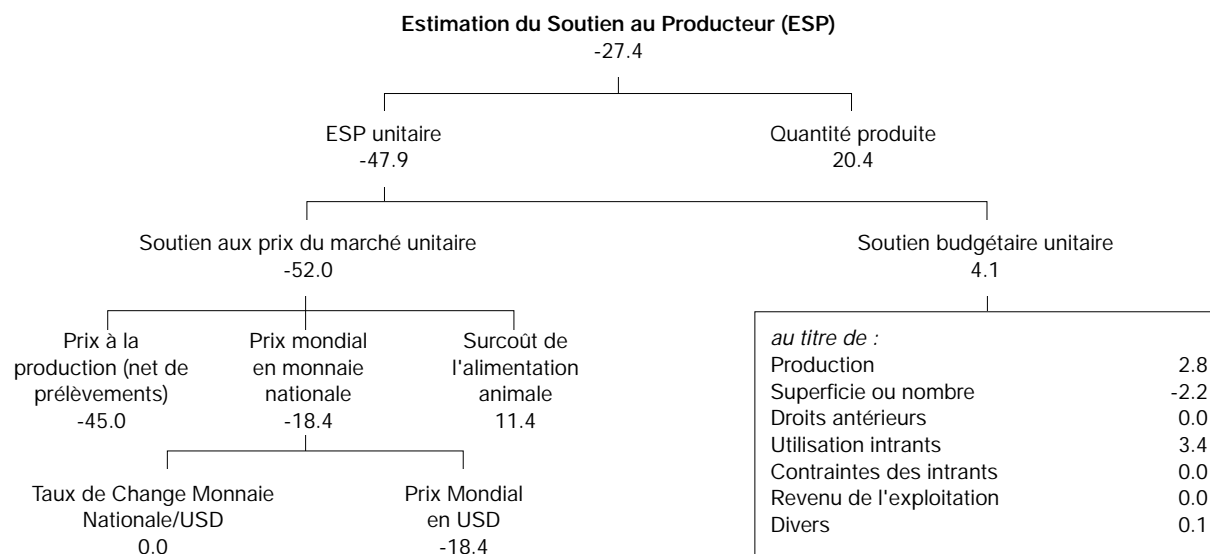
(*) Soutien aux prix du marché unitaire était négatif en première période, et positif en seconde.

 Graphique annexe II.1.2. **Lettonie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000**
Ensemble des produits


Note : Le chiffre affiché sous chaque composante de l'ESP/ESC est la contribution à la variation totale. Par exemple, la variation du Soutien au prix du marché a contribué pour -0.5 points aux 10.4 pour cent de variation de l'ESP.

Graphique annexe II.1.3. Lituanie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000

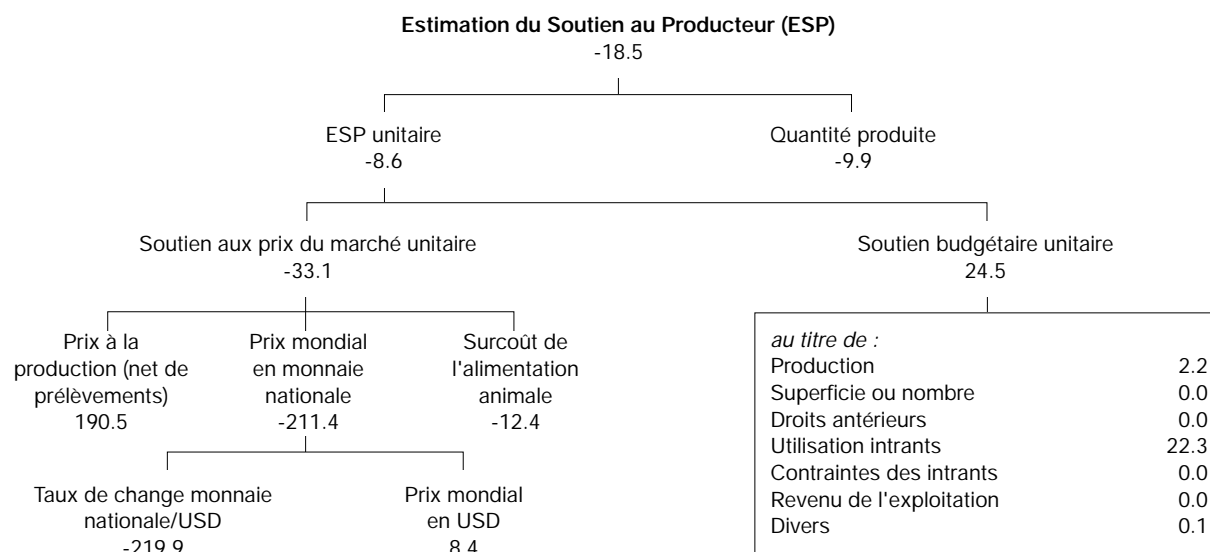
Ensemble des produits



Note : Le chiffre affiché sous chaque composante de l'ESP/ESC est la contribution à la variation totale. Par exemple, la variation du Soutien au prix du marché a contribué pour -52.0 points aux -27.4 pour cent de variation de l'ESP.

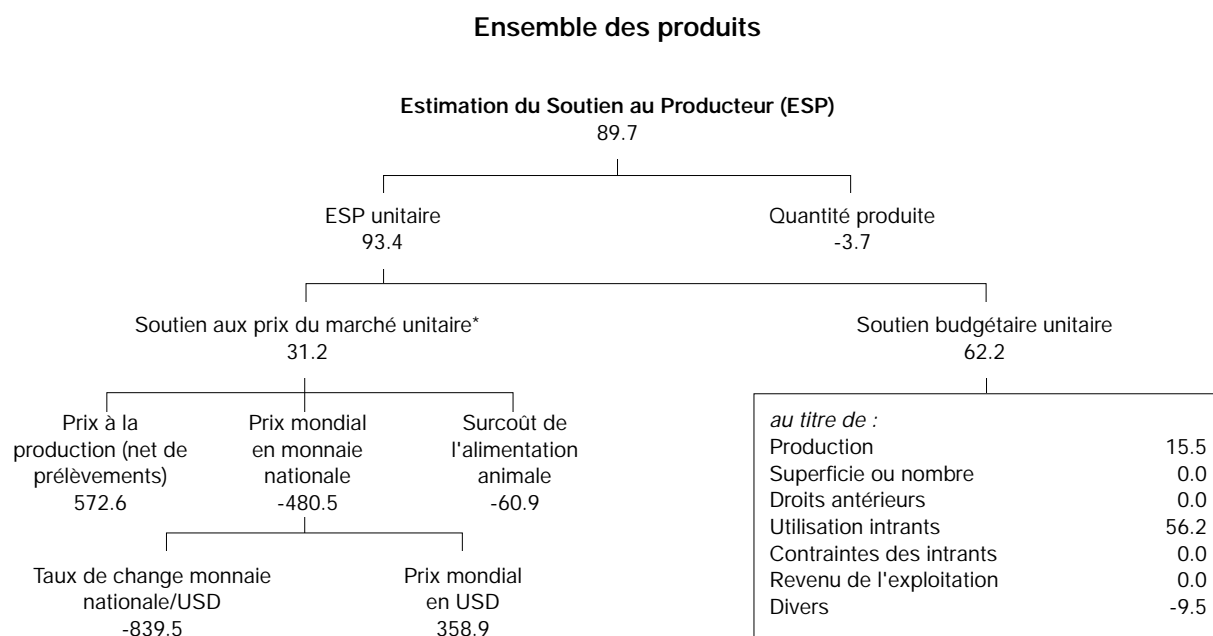
Graphique annexe II.1.4. Roumanie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.

Ensemble des produits



Note : Le chiffre affiché sous chaque composante de l'ESP/ESC est la contribution à la variation totale. Par exemple, la variation du Soutien au prix du marché a contribué pour -33.1 points aux -18.5 pour cent de variation de l'ESP.

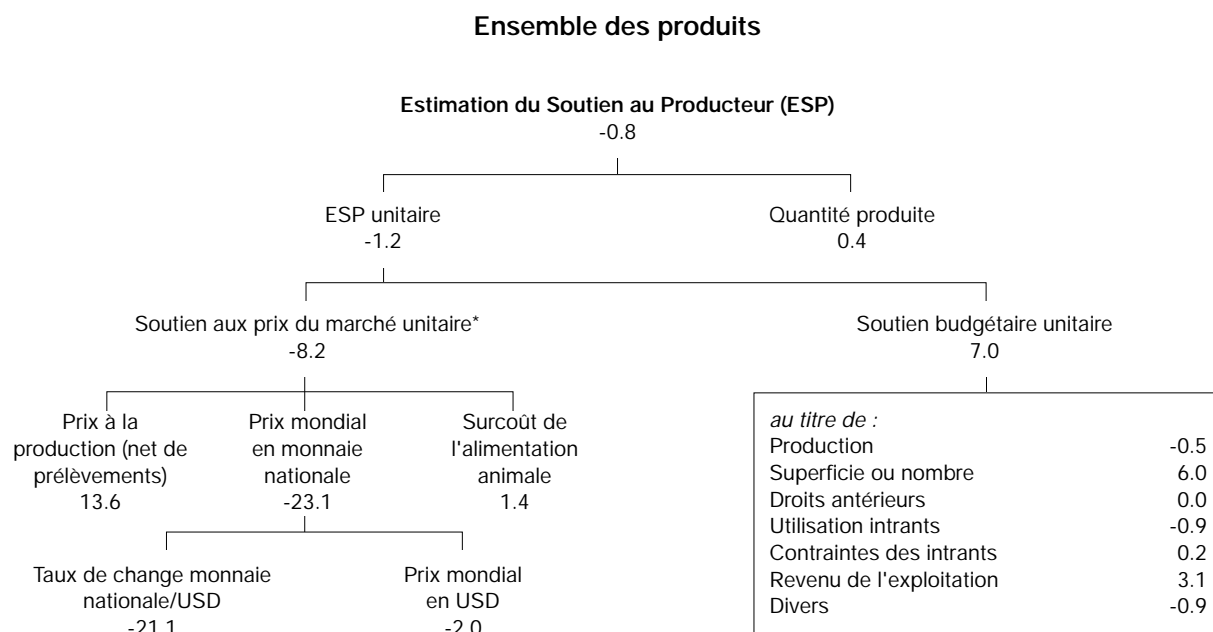
Graphique annexe II.1.5. Russie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000



Note : Le chiffre affiché sous chaque composante de l'ESP/ESC est la contribution à la variation totale. Par exemple, la variation du Soutien au prix du marché a contribué pour 31.2 points aux 89.7 pour cent de variation de l'ESP.

(*) Soutien aux Prix du marché unitaire et ajustement au surcoût de l'alimentation animale étaient négatives sur les deux périodes.

Graphique annexe II.1.6. Slovénie : Décomposition des variations des ESP, 1999 à 2000.



Note : Le chiffre affiché sous chaque composante de l'ESP/ESC est la contribution à la variation totale. Par exemple, la variation du Soutien au prix du marché a contribué pour -8.2 points aux -0.8 pour cent de variation de l'ESP.

Décomposition des variations annuelles des ESP et des ESC

La décomposition des variations annuelles des ESP et ESC totales a pour objet de faciliter l'évaluation des fluctuations d'une année sur l'autre. Cette procédure permet à l'analyste d'apprécier l'importance relative des différentes composantes des ESP et des ESC dans les variations annuelles globales de ces indicateurs, tout en présentant sous une forme concise une masse importante de données. Les principes de base de la procédure de décomposition ont été exposés dans l'édition 1992 du rapport de l'OCDE, *Suivi et perspectives*. La description qui suit reprend les aspects fondamentaux de la décomposition en tenant compte d'un certain nombre d'adaptations méthodologiques que la nouvelle classification des ESP/ESC a rendu nécessaires cette année.

Il s'agit de décomposer l'ESP totale d'un pays donné en une composante *quantités produites* et une composante *ESP unitaire* (c'est-à-dire par tonne de produit). L'ESP unitaire est à son tour décomposée en deux *valeurs unitaires*, à savoir *soutien des prix du marché* et *paiements budgétaires*. La composante budgétaire est ensuite ventilée selon les critères de classification des ESP (paiements au titre de la *production*, de la *superficie cultivée* ou du *nombre d'animaux*, des *droits antérieurs*, de *l'utilisation d'intrants*, des *contraintes sur les intrants*, du *revenu total de l'exploitation* et *paiements divers*). Quant au soutien des prix du marché, il est à son tour décomposé en un *prix intérieur à la production* (*prélèvements déduits*), un *surcoût de l'alimentation animale*, et un *prix mondial en monnaie nationale*. Ce dernier est lui-même divisé en une composante *taux de change* et une composante *prix mondial en dollars des États-Unis*.

De la même manière, l'ESC est ventilée en une composante *quantités consommées* et une composante *ESC unitaire*. L'ESC unitaire comprend les *transferts unitaires au titre du marché* et les *transferts budgétaires unitaires*. Les *transferts unitaires au titre du marché* se subdivisent à leur tour en une composante *prix à la consommation*, une composante *surcoût de l'alimentation animale*, et une composante *prix mondial en monnaie nationale*. Cette dernière est ventilée entre une composante *taux de change* et une composante *prix mondial en dollars des États-Unis*.

Pour chaque composante de l'ESP, la contribution, en points de pourcentage, de toute variation de cette composante à la variation globale de l'ESP en pourcentage est calculée et présentée sous forme d'« arbre » (la « branche » portant les sept catégories de paiements budgétaires est présentée de façon synthétique dans un tableau afin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble de la figure). La contribution d'une composante à la variation de l'ESP totale peut également être interprétée comme la variation qu'aurait subie l'ESP totale si aucune autre composante n'avait été modifiée. En poussant l'analyse le long des ramifications successives (branches maîtresses), on obtient d'autres éléments d'information, puisque la contribution d'une branche maîtresse est égale à la somme des contributions des branches en partant. Par exemple, la contribution de la composante *soutien unitaire des prix du marché* est la somme des composantes *prix intérieur à la production*, *prix mondial en monnaie nationale* et *surcoût de l'alimentation animale*. On peut ainsi déterminer quelle composante a contribué à la variation du *soutien unitaire des prix du marché* et dans quelle mesure. Le même raisonnement vaut pour l'ESC.

Les chiffres portés sur l'arbre sont obtenus de la façon suivante. Pour l'ESP totale et pour chacune de ses composantes, on calcule les variations annuelles en pourcentage des indices idéaux de Fisher pour l'agrégat de chaque pays, pour l'agrégat de chaque produit et pour l'ensemble de la zone de l'OCDE³. L'agrégation de tous les pays (et de tous les produits) est effectuée en pondérant les indices calculés pour chaque pays (ou chaque produit) relatifs aux différentes composantes des ESP et des ESC. Les indices idéaux de Fisher pondérés sont dérivés des indices pondérés de Laspeyres et de Paasche⁴. Les pondérations utilisées sont différentes selon la composante considérée. A titre d'exemple, l'indice global pour la zone de l'OCDE correspond à la somme des indices des ESP totales des pays Membres pondérée par la part de chaque pays dans l'ESP totale pour l'ensemble de l'OCDE. La part de chacun des pays dans les paiements budgétaires accordés dans la zone de l'OCDE est utilisée pour établir l'indice *PB*; leur part respective dans la production de l'OCDE évaluée aux prix des produits avec SPM est utilisée pour établir l'indice OCDE des prix des produits bénéficiant d'un soutien des prix du marché, et ainsi de suite. Les pondérations sont effectuées sur la base des prix de la période de référence pour les indices de Laspeyres et sur la base des prix de la période courante pour les indices de Paasche.

Exprimée sous forme algébrique, l'analyse de décomposition des ESP en fonction des contributions des différentes composantes peut s'écrire comme suit :

$$\Delta ESP = \Delta ESP_u + \Delta Q + \Delta ESP_u \cdot \Delta Q \quad (1)$$

$$\Delta ESP_u = S_{spm} \cdot \Delta SPM_u + S_{pb} \cdot \Delta PB_u \quad (2)$$

$$\Delta PB_u = S_{pp} \cdot \Delta PP_u + S_{pn} \cdot \Delta PN_u + S_{ph} \cdot \Delta PH_u + S_{pui} \cdot \Delta PUI_u + S_{pci} \cdot \Delta PCI_u + S_{pre} \cdot \Delta PRE_u + S_{pd} \cdot \Delta PD_u \quad (3)$$

$$\Delta SPM_u = (S_{pi} \cdot \Delta Pd - S_{pmnc} \cdot \Delta Pm_{nc} - S_{saa} \cdot \Delta SAA) / S_{spm} \quad (4)$$

$$\Delta Pm_{nc} = \Delta TC + \Delta \$Pm + \Delta TC \cdot \Delta \$Pm \quad (5)$$

où,

Δ indique la variation en pourcentage de la variable considérée,

SPm est le soutien unitaire des prix du marché (par tonne),

PB_u représente les paiements budgétaires unitaires (par tonne),

PP_u représente les paiements budgétaires unitaires au titre de la production (par tonne),

PN_u représente les paiements budgétaires unitaires au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux (par tonne),

PH_u représente les paiements budgétaires unitaires au titre des droits antérieurs (par tonne),

PUI_u représente les paiements budgétaires unitaires au titre de l'utilisation d'intrants (par tonne),

PCI_u représente les paiements budgétaires unitaires avec contraintes sur les intrants (par tonne),

PRE_u représente les paiements budgétaires unitaires au titre du revenu total de l'exploitation (par tonne),

PD_u représente les paiements unitaires divers (par tonne),

SAA_u représente le surcoût de l'alimentation animale (par tonne),

S_{spm} and S_{pb} sont respectivement les parts du soutien des prix du marché et des paiements budgétaires dans l'ESP totale,

S_{pp} , S_{pn} , S_{pa} , S_{ph} , S_{pci} , S_{pre} et S_{pd} sont les parts des différentes sous-catégories de paiements budgétaires (notées en indice) dans le total des paiements budgétaires,

S_{pi} , S_{pmnc} et S_{saa} mesurent les parts de la valeur de la production (calculée respectivement aux prix intérieurs et aux prix à la frontière) et du surcoût de l'alimentation animale dans l'ESP totale,

TC est le taux de change exprimé en unités de monnaie nationale par USD,

$\$Pm$ est le prix implicite à la frontière en dollars des États-Unis ; il est calculé par différence entre les prix intérieurs et le soutien unitaire des prix du marché⁵.

Les équations (2) et (3) montrent que la variation de l'*ESP unitaire* et des *paiements budgétaires unitaires* est égale à la somme des variations en pourcentage de leurs composantes pondérées par les parts de ces composantes. Elles ne sont cependant pas tout à fait exactes dès lors que les variations sont exprimées sous forme d'indices idéaux de Fisher. Pour des raisons de cohérence, on fait appel à des techniques d'approximation pour préserver l'additivité des formules de décomposition.

L'analyse de décomposition part de l'hypothèse que les composantes de l'aide sont indépendantes, simplification utile mais qui demande cependant à être interprétée avec précaution. En effet, dans certains cas, différentes composantes peuvent être liées entre elles : ainsi, les variations des prix intérieurs à la production peuvent avoir une incidence sur le surcoût de l'alimentation animale. L'analyste doit en outre garder à l'esprit le fait que toutes les variations des ESP et des ESC sont exprimées en termes nominaux. Comme les écarts entre les taux d'inflation des différents pays ne sont pas corrigés, les pays enregistrant une forte inflation influent généralement davantage sur les résultats de la décomposition que les pays où les prix sont relativement plus stables.

NOTES

1. De plus amples détails sont donnés sur la situation de chaque pays, dans les chapitres par pays correspondants de la partie III du présent rapport, ainsi que dans les *Reviews of Agricultural Policies* récemment publiés par l'OCDE pour la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie.
2. Pour l'annexe 1, qui se termine par une description de la méthodologie employée et donne une présentation détaillée des contributions des diverses composantes aux variations annuelles de l'ESP.
3. L'indice idéal de Fisher a été développé spécifiquement pour traiter les variations importantes des pondérations servant à mesurer les agrégats économiques. On a montré qu'il était "superlatif" en ce sens que dans les cas où les quantités produites et consommées subissent de fortes variations entre l'année t et l'année $t + 1$, l'indice idéal de Fisher des variations de prix et du soutien unitaire constitue la meilleure approximation de l'indice théorique "vrai" sous-jacent. En d'autres termes, les variations des agrégats unitaires ne subissent aucune distorsion.
4. L'indice de prix de Laspeyres L est donné par la moyenne pondérée des variations de prix entre l'année 0 (P_0) et l'année 1 (P_1), les pondérations correspondant aux quantités de l'année 0 (Q_0) :

$$L = \frac{\sum P_1 \times Q_0}{\sum P_0 \times Q_0}$$

L'indice des prix de Paasche P est, pour sa part, égal à la moyenne pondérée des variations de prix entre l'année 0 et l'année 1, les pondérations correspondant aux quantités de l'année 1 (Q_1) :

$$P = \frac{\sum P_1 \times Q_1}{\sum P_0 \times Q_1}$$

L'indice idéal de Fisher F est la moyenne géométrique des indices de Laspeyres et de Paasche :

$$F = \sqrt{L \cdot P} = \sqrt{\left(\frac{\sum P_1 \times Q_0}{\sum P_0 \times Q_0} \right) \cdot \left(\frac{\sum P_1 \times Q_1}{\sum P_0 \times Q_1} \right)}$$

Les lecteurs qui s'intéressent aux propriétés de l'indice idéal de Fisher sont invités à consulter les articles suivants : W.E. Diewert, "Fisher ideal output, input and productivity indexes revisited", *Journal of Productivity Analysis*, n° 3, 1992, pp. 211-248 ; W.E. Diewert, "Exact and superlative index numbers", *Journal of Econometrics*, n° 4, 1976, pp. 115-145 ; et W. Eichhorn, R. Henn, O. Optiz et R.W. Shepard, *Theory and Application of Economic Indexes*, Physica Verlag, Wurzburg, 1978.

5. Il se peut donc qu'il ne soit pas exactement égal au prix effectif de référence utilisé pour le calcul de l'ESP, étant donné que les frais de transport, les ajustements au titre de la qualité, etc. se reflètent tous dans ce prix implicite.

Partie III

PROFILS PAR PAYS

PROFILS PAR PAYS

A. Les politiques au Brésil, en Chine, Inde, Russie et Afrique du Sud

BRÉSIL

Situation macro-économique

Le rétablissement de l'économie brésilienne en 2000 a été stimulé par les bons résultats à l'exportation...

Le rétablissement de l'économie brésilienne s'est accentué en 2000, la croissance du PIB atteignant 4.2 % contre 0.8 % en 1999, et ce malgré une forte augmentation des prix du pétrole, le ralentissement de l'économie américaine et la crise économique qui est venue frapper l'Argentine voisine. La croissance générale a été soutenue par les bons résultats du commerce extérieur, les exportations de produits manufacturés affichant une hausse de 11 % en termes réels, sur la base d'un real affaibli. Le déficit commercial du Brésil est ainsi passé de 1.26 milliard d'USD en 1999 à 697 millions en 2000. Toutefois, les prix à l'importation augmentant plus vite que les prix à l'exportation et le pays restant importateur net de services, le déficit de la balance des opérations courantes ne s'est que légèrement réduit (24.6 milliards d'USD en 2000 contre 25.1 en 1999).

... et par la reprise de la demande intérieure

Au deuxième trimestre 2000, la croissance a également bénéficié d'une reprise de la demande intérieure, encouragée par une embellie sur le marché du travail. L'emploi industriel, particulièrement dynamique, a progressé de 4 % en un an, tandis que de nouveaux emplois étaient également créés dans le secteur non organisé. Pour la première fois depuis plusieurs années, les créations d'emplois ont été assez nombreuses pour compenser l'augmentation de la population active. Les revenus réels se sont redressés en 2000, mais sont demeurés en deçà du niveau atteint fin 1998.

La réforme budgétaire a été facilitée par la baisse du déficit des finances publiques

Le déficit des finances publiques est descendu à 4.3 % du PIB en 2000 (contre 10.0 % en 1999), le budget primaire (c'est-à-dire non compris le remboursement de la dette) affichant quant à lui un excédent équivalent à 4.1 % du PIB. Ce rétablissement a facilité la poursuite du processus de modernisation budgétaire. Une nouvelle réforme adoptée en mai 2000 (loi sur la responsabilité budgétaire) interdit les opérations de crédit entre différents niveaux d'administration, fixe des limites aux dépenses de personnel et plafonne l'endettement de chacun des niveaux d'administration. Cette loi fait partie d'un plan de stabilisation plus vaste qui a pour objectif de simplifier le système fiscal, d'éliminer celles de ses caractéristiques qui causent le plus de distorsions (taxes sur la valeur ajoutée différenciées, notamment) et de minimiser les possibilités de «guerre» fiscale entre les gouvernements des États.

Plusieurs risques pèsent sur les perspectives à moyen terme, néanmoins encourageantes

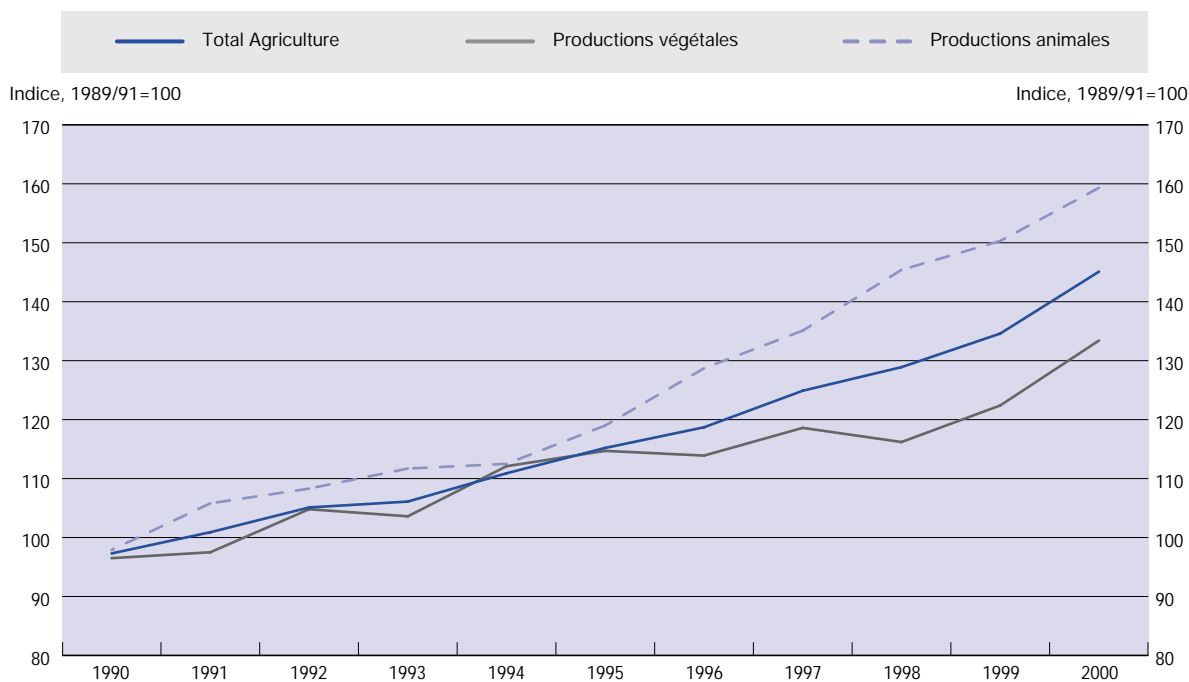
Malgré le net rétablissement de l'économie brésilienne en 2000, plusieurs risques se profilent à moyen terme. Premièrement, il n'est pas garanti que le commerce extérieur reste sur la voie du redressement : l'augmentation des exportations en 2000 s'est accompagnée d'une progression de 24 % des importations de biens intermédiaires, et les produits traditionnels sensibles aux phénomènes cycliques continuent d'occuper une place prépondérante dans les exportations vers la zone de l'OCDE. Deuxièmement, la réforme du marché de l'emploi reste un enjeu majeur, car il est nécessaire d'accroître la productivité du travail et de réduire le rôle du secteur non organisé dans l'emploi. Enfin, il n'est pas exclu que la réforme budgétaire marque le pas si le rééquilibrage des finances publiques et la stabilisation des taux de change donnent aux pouvoirs publics le sentiment qu'elle n'est pas si urgente.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

L'agriculture représente une grande partie de la production et de l'emploi au Brésil, et le pays joue un rôle majeur sur plusieurs marchés de produits

L'agriculture est un secteur économique essentiel au Brésil, où elle représentait 11 % du PIB et 22 % de l'emploi en 2000. Elle pèse notamment très lourd dans le commerce extérieur, puisque quelque 35 % des exportations de marchandises sont constitués de produits agricoles et de produits alimentaires transformés¹. De plus, l'importance de l'agriculture s'est encore quelque peu accrue ces dix dernières années, ce secteur ayant eu un rôle de rempart face à plusieurs crises macro-économiques. Le Brésil est également un acteur majeur sur les marchés agricoles internationaux, puisqu'il représente environ

Graphique III.1.1. Production agricole, 1990-2000



4 % des échanges mondiaux dans ce domaine. Premier exportateur de café, de sucre et de jus d'orange, il est aussi deuxième exportateur de soja et troisième exportateur de viande bovine et de volaille. La production agricole brute a progressé de 2.9 % en 2000, et la hausse des productions animales (qui représentent actuellement 40 % de la production en valeur) reste supérieure à celle des productions végétales. La graphique III.1.1 illustre l'augmentation de la production agricole depuis 1990.

Productions végétales

Les principaux changements dans le domaine des productions végétales, en 2000, ont concerné la production de coton (qui a augmenté) et celle de blé (qui a diminué)

En ce qui concerne les cultures, ce sont la production de coton et la production de blé qui ont enregistré les plus fortes fluctuations, la première augmentant de 36 % et la seconde diminuant de 32 %. La production de coton a été stimulée par un accroissement de 21 % de la superficie cultivée et par des conditions météorologiques favorables dans la région du Centre-Ouest, qui assure les deux tiers de l'ensemble de la production. Elle a également bénéficié d'une augmentation des moyens de production et de la suppression des taxes sur la valeur ajoutée (ICMS). La forte contraction de la production de blé est imputable à une diminution de 44 % des rendements, qui n'a pas été compensée par la hausse de 22 % des superficies ensemencées (lesquelles avaient été particulièrement réduites en 1999). Ces résultats s'expliquent par les conditions météorologiques défavorables dans le Sud, le Sud-Est et la région du Centre-Ouest. S'agissant des autres cultures de plein champ, les variations ont dans l'ensemble été moins marquées. La production de soja a progressé de 6 %, le Brésil continuant d'attirer les ressources grâce à sa position concurrentielle favorable.

L'augmentation de la production de café n'a pas suffi pour compenser la baisse des prix

La production de café a augmenté de 12 % en 2000, mais la forte baisse des prix s'est néanmoins traduite par une diminution globale des recettes à l'exportation. Les mesures prises réduire l'excédent de l'offre sur les marchés mondiaux (par exemple dans le cadre du Programme de retenue des exportations de l'OIC) n'ont pas porté leurs fruits à ce jour. Fin 2000, les prix en dollars perçus par les cultivateurs à São Paulo atteignaient à pleine plus de 50 % de leur niveau au début de l'année.

La production de sucre a diminué sous l'effet du faible niveau des prix en 1999 et en 2000...

La production de canne à sucre a diminué pour la deuxième année consécutive. Cela est dû principalement au faible niveau des prix en 1999 et en 2000, qui a entraîné une réduction des superficies cultivées et de la consommation d'intrants et, par voie de conséquence, des rendements. Les conditions météorologiques ont également joué, la production se ressentant des effets de la sécheresse fin 1999 et des gelées dans le Centre-Sud à la mi-2000. L'augmentation des prix du pétrole a stimulé la production d'alcool au détriment de la production de sucre, cette dernière tombant à 15.4 millions de tonnes après avoir culminé à 19.8 millions de tonnes en 1999.

... et la production d'oranges a elle aussi baissé

Malgré une amélioration des rendements, la production d'oranges a diminué de 5 % en 2000. Les superficies plantées ont reculé de 16 % sous l'effet des abattages nécessaires pour combattre le chancre des agrumes et les prix ont incité les producteurs à se tourner vers d'autres activités. Les stocks mondiaux, très importants, tirent les prix à la baisse.

Les exportateurs brésiliens éprouvent pour leur part des difficultés à satisfaire aux exigences phytosanitaires des importateurs, raison pour laquelle a été lancée la campagne de lutte contre le chancre des agrumes.

Productions animales

La production de viande a augmenté de 10 % en 2000

Consécutivement à une augmentation de 10 %, la production de viande a atteint en 2000 14.5 millions de tonnes, dont la viande bovine représente 50 %, la volaille 35 % et la viande porcine 15 %. Globalement, le Brésil assure 8 % de la production mondiale de ces trois types de viande.

Sous l'effet de la vigueur de la demande, la hausse de la production de la viande bovine a été supérieure à la moyenne

Le Brésil est le deuxième producteur mondial de viande bovine et possède le plus grand troupeau commercial (163 millions de têtes). Les animaux sont nourris à l'herbe sur des pâturages extensifs et selon les estimations, les coûts de production sont inférieurs de moitié à ceux des États-Unis et de 60 % à ceux de l'Australie (les deux principaux concurrents du pays). En 2000, la production a progressé de 12 %, alors qu'elle augmente en moyenne de 4 % par an depuis 1990. L'explication de ce phénomène réside dans la vigueur de la demande, en particulier sur les marchés étrangers, les exportations de viande bovine ayant augmenté de 28 % par rapport à 1999. Il n'est pas certain que la demande se maintienne à long terme, car la production nationale de viande porcine et de viande de volaille fait de plus en plus concurrence à la production de viande bovine, et la demande étrangère pourrait chuter après la crise de l'ESB (nonobstant le fait que les bovins brésiliens sont nourris à l'herbe).

La hausse ininterrompue de la production de volaille a pour origine la demande du marché intérieur

La production de volaille a poursuivi en 2000 l'ascension qu'elle a entamée il y a dix ans, augmentant de 5.5 % par rapport à 1999 pour atteindre 5 millions de tonnes. Au-delà des régions traditionnelles du Sud et du Sud-Est, la filière se développe désormais dans le Centre-Ouest, où la production de maïs est également en progression rapide. La majeure partie de la production est écoulee sur le marché intérieur. Les États du Centre-Ouest encouragent le développement des grandes exploitations intégrées verticalement au moyen d'incitations fiscales et d'aides financières.

La région du Centre-Ouest attire les éleveurs de volailles et de porcs

La production de viande porcine s'est elle aussi développée continuellement au cours de la décennie écoulée, même si le Brésil reste globalement un petit producteur. En 2000, elle a augmenté de 16 %, contre 7.5 % par an en moyenne tout au long des années 90. Les exportations ont également augmenté rapidement, les recettes en dollars progressant de 42 % en 2000 et s'établissant ainsi à 162 millions d'USD. Comme le secteur de la volaille, la filière porcine est très intégrée et est attirée dans la région du Centre-Ouest par les incitations proposées par les États et la proximité des productions céréalières.

Utilisation d'intrants

La demande d'intrants s'est rétablie à la faveur de la stabilisation du real

La demande d'intrants agricoles s'est redressée après la chute entraînée par la dévaluation du real au début de 1999. La consommation d'engrais a ainsi augmenté de 20 %, les ventes de tracteurs et de moissonneuses-batteuses de près de 30 % et les achats de produits agrochimiques de 8 %. D'après les estimations, les achats de semences

ont progressé de 9 % dans le cas du maïs et de 6 % dans celui du soja. L'une des principales raisons qui explique la reprise de la demande d'intrants tient au fait que certaines entreprises lourdement endettées sont redevenues solvables, ce qui leur a permis d'importer plus facilement. Le ratio prix-coût s'est amélioré pour le coton, le maïs, le soja et le blé, mais il s'est dégradé dans les cas des haricots et du riz irrigué, deux produits de base au Brésil.

Commerce extérieur

L'excédent commercial agricole du Brésil demeure important...

En 2000, l'excédent commercial agricole du Brésil s'est monté à 11.8 milliards d'USD (soit 3.8 % de moins qu'en 1999, mais plus de deux fois le montant atteint au début des années 90). Tandis que les exportations (15.5 milliards d'USD) ont diminué de 2.9 %, les importations sont demeurées stables à 4.9 milliards de dollars (et restent très inférieures aux niveaux atteints avant la crise asiatique et la dévaluation du real qui avait suivi).

... et la filière soja arrive en tête des activités exportatrices

La filière soja vient en tête des exportations. Les exportations de graines de soja non triturées ont augmenté en 2000, alors que les exportations d'huile et de tourteaux ont diminué. Le recentrage sur les exportations de graines a été déclenché par la suppression de la taxe ICMS qui les frappait, par les mesures de protection et la progressivité des droits de douane en vigueur dans les pays importateurs, et par le développement des usines de trituration dans les grands pays importateurs, notamment en Chine. Ainsi, les exportations de graines de soja vers la Chine ont augmenté de 203 % en 2000, atteignant 337 millions d'USD, ce pays devenant le deuxième marché après les Pays-Bas (657 millions d'USD).

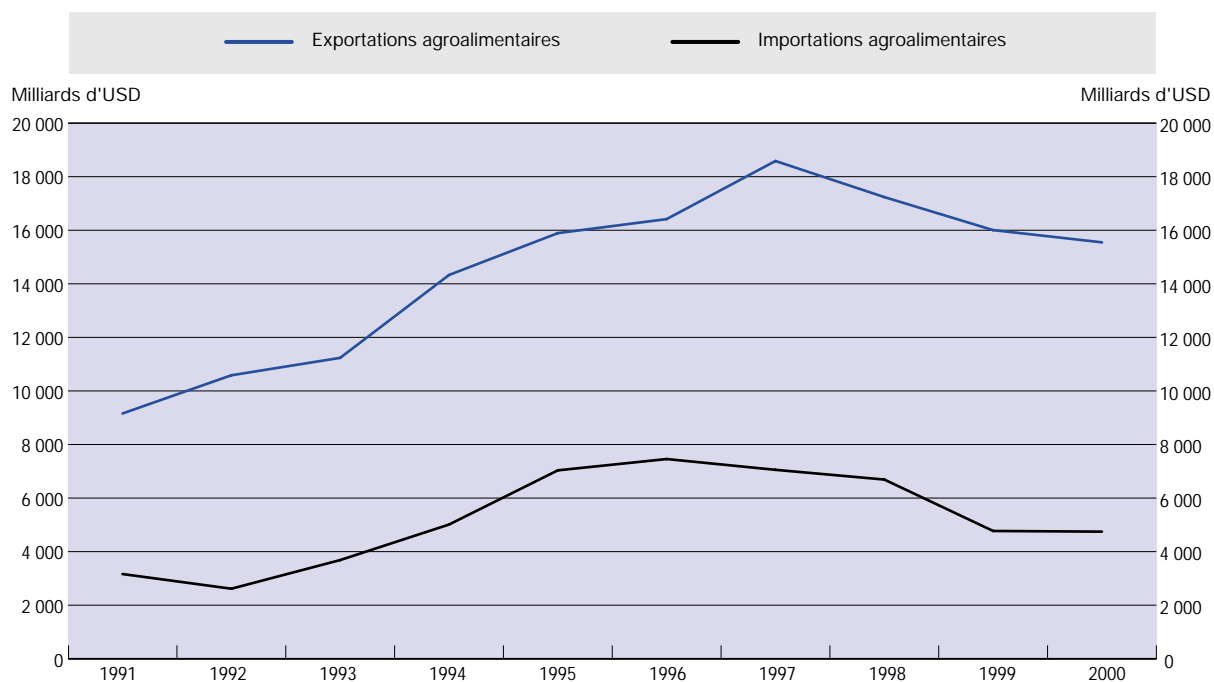
Les exportations de sucre et de jus d'orange ont diminué en valeur en 2000

Les exportations de sucre (6.5 millions de tonnes) ont reculé de 46 % en 2000. Du fait d'un léger redressement des prix, elles n'ont diminué en valeur que de 37 %, représentant 1.2 milliard d'USD. Toutefois, les producteurs avaient défini leur assolement avant la remontée des prix mondiaux du sucre, lesquels restent trop bas pour faire contrepoids à l'intérêt que présente la production d'alcool. Les exportations de café ont quant à elles enregistré une chute de 24 % en volume, exacerbée par la baisse des prix mondiaux. La cause première de cet effondrement a été l'excédent de l'offre, les stocks des États-Unis passant de 10 % de la consommation annuelle en 1999 à 33 % en 2000. Le programme de retenue des exportations de l'OIC n'a pas permis de stopper la baisse des prix et a incité certains signataires à accélérer leurs exportations. La part de marché du Brésil a ainsi été ramenée à 21 %, contre 27 % en 1999. Les exportations de jus d'orange ont également baissé en valeur en raison de l'excédent de l'offre, les stocks atteignant un niveau sans précédent à la faveur de récoltes exceptionnelles dans les deux plus grandes régions de production, à savoir São Paulo et la Floride. La baisse de l'euro a également exercé une influence, car elle a entraîné une contraction de la demande des marchés européens, essentiels.

Les importations agroalimentaires sont principalement constituées de produits transformés

Les importations agroalimentaires brésiliennes sont constituées à plus de 80 % de produits alimentaires transformés. Le blé est le principal produit agricole d'importation. Les importations agroalimentaires sont demeurées à peu près constantes en 2000, les modestes augmentations

Graphique III.1.2. Échanges agricoles et alimentaires, 1991-2000



Source : SECEX/ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur.

constatées pour la plupart des produits étant compensées par des diminutions dans les cas du riz (suite au rétablissement de la production nationale) et des produits laitiers et des fruits (consécutivement à l'augmentation des prix mondiaux). La graphique III.1.2 illustre l'évolution des échanges agroalimentaires depuis 1991.

Soutien interne

La plupart des mesures de soutien interne ont été libéralisées

Pendant cinquante ans, la politique agricole du Brésil a essentiellement porté sur les prix du marché (les prix de certains produits étant soutenus, mais l'agriculture étant globalement taxée). Depuis 1995, toutefois, les pouvoirs publics ont progressivement cessé d'intervenir dans les achats et les ventes de produits agricoles. La libéralisation des marchés intérieurs a réduit la nécessité d'intervenir aux frontières, ce qui a permis, parallèlement, de réformer la politique commerciale. Les crédits bonifiés, la promotion des exportations agricoles et les interventions limitées (au coup par coup) sur les marchés intérieurs constituent aujourd'hui la clé de voûte de la politique agricole du Brésil. Les principales mesures qui en découlent sont décrites ci-après dans leurs grandes lignes. Le lecteur trouvera une description plus détaillée dans l'édition de l'an dernier.

Crédit rural

Les crédits bonifiés constituent la pierre angulaire des interventions des pouvoirs publics brésiliens dans le domaine de l'agriculture. Ils relèvent pour l'essentiel du Système national de crédit rural (SNCR).

Environ 30 % des crédits sont alloués dans le cadre du Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (PRONAF), même si la moitié seulement des crédits gérés par ce dispositif a effectivement été distribuée en 2000. Le taux standard appliqué par le SNCR est de 8.75 %, mais les exploitants qui remplissent les conditions nécessaires pour obtenir des emprunts au titre du PRONAF bénéficient d'un taux de 4 % ou moins.

Les financements ont plus que doublé ces quatre dernières années...

Les financements totaux accordés aux agriculteurs et aux coopératives sont passés de 6.3 milliards de BRL en 1996 à 13.8 milliards de BRL (estimation) en 2000, ventilés entre les fonds de roulement (65 %), les investissements (17 %) et les activités de commercialisation (18 %). La moitié des crédits a été financée grâce aux « exigibilidades » (obligation faite aux banques commerciales d'affecter 25 % de leurs dépôts à vue aux crédits à l'agriculture).

... et passent essentiellement par des crédits publics...

Les crédits publics sont de loin la principale source de financement de l'ensemble du secteur agricole, dans la mesure où le crédit privé s'est quasiment tari. L'une des principales raisons de l'absence de crédits privés tient à l'abondance de créances douteuses, qui ont totalisé l'an dernier 13 milliards de BRL. L'essentiel de cet endettement a été accumulé avant l'adoption des mesures de libéralisation, en 1995, mais la crise qui a abouti à la dévaluation de 1999 a aggravé la situation. Le climat étant globalement défavorable au crédit bancaire, les risques associés spécifiquement à l'agriculture sont d'autant plus manifestes. Les marchés agricoles sont fondamentalement instables et le Brésil exporte plusieurs produits sur des marchés mondiaux particulièrement fluctuants (notamment du café et du jus d'orange). En outre, la diversité des structures agricoles accentue le problème des asymétries informationnelles (les banques en savent moins sur la solvabilité des exploitations que les agriculteurs à la recherche d'un emprunt). De plus, les banques sont peu enclines à accorder des prêts au motif qu'elles redoutent d'être contraintes par l'État d'annuler une partie de la charge existante si le stock de dette continue d'augmenter.

... destinés à combler un déficit qui ne serait pas pris en charge par le secteur privé

Ces dispositifs ont été mis en place pour combler le déficit qui, s'ils n'existaient pas, ne serait pas pris en charge par le secteur privé. Le risque est que la réorientation du crédit pénalise d'autres secteurs et que la bonification empêche le développement de marchés privés du crédit. Cette dernière éventualité est toutefois moins à craindre, car les crédits publics, dans le cadre du PRONAF ou non, sont accordés conformément aux pratiques des banques commerciales. Les réticences des banques semblent provenir de la faiblesse intrinsèque du système de crédit agricole, plutôt que d'une bonification excessive. La politique des pouvoirs publics est de limiter les conséquences qui en découlent pour la compétitivité.

Promotion des exportations

La suppression de la taxe ICMS a déclenché une importante restructuration des activités d'aval

La suppression de la taxe ICMS sur les produits primaires, en 1997, a éliminé la subvention implicite dont bénéficiaient les transformateurs en aval. La plupart des produits agricoles qu'exporte le Brésil peuvent être plus ou moins transformés au préalable, ce qui fait que cette réforme a entraîné une importante restructuration du secteur

agroalimentaire. L'exonération de la taxe ICMS s'était appliquée au soja deux ans plus tôt, c'est-à-dire dès 1995. Dans la mesure où il existait en fait des taxes différenciées sur les exportations (les exportations de graines de soja étant taxées tandis que celles d'huile et de tourteaux ne l'étaient pas), cette exonération a eu un impact majeur sur la filière soja, les exportations d'huile et de tourteaux cédant le pas aux exportations de graines non triturées. Ainsi, en 1999, les graines de soja non triturées ont procuré 58 % des recettes à l'exportation de la filière, contre 20 % en 1995. Cette réforme a mis en évidence le manque de compétitivité des triturateurs brésiliens. Les équipements sont pour la plupart obsolètes et ont une capacité inférieure à 5 000 tonnes par jour, ce qui correspond, d'après les spécialistes, au seuil d'efficacité minimum. De plus, le poids de la fiscalité intérieure (plus lourde qu'en Argentine) a semble-t-il découragé les investissements directs étrangers qui auraient permis de moderniser les usines de trituration.

Interventions visant les prix intérieurs

Le soutien des prix du marché repose dans une faible mesure sur des interventions ponctuelles...

Les marchés agricoles ont été libéralisés dans une large mesure, mais le programme des prix minimums garantis (PPMG) continue de s'appliquer dans certains cas. Ce dispositif se limite aujourd'hui à des interventions ponctuelles destinées à faire face à des « crises », et subordonnées aux fonds dont dispose le gouvernement fédéral. En général, les paiements sont circonscrits aux produits de base nationaux (riz, haricots, maïs, blé et manioc), les principaux bénéficiaires étant les exploitants semi-commerciaux qui disposent d'un surplus commercialisable. En 2000/2001, ils ont été destinés essentiellement au marché du riz, où les stocks atteignent désormais 2 millions de tonnes (en grande partie importés d'Argentine). En 2000, les pouvoirs publics ont acheté 517 000 tonnes de riz, 93 000 tonnes de haricots et 3 000 tonnes d'autres produits végétaux.

... et les aides accordées par adjudication prennent de l'importance

Le PPMG ayant été réduit, d'autres mesures (de portée limitée) ont été instaurées. Ainsi, le Programme d'aides par adjudication (PEP) est un dispositif de prix minimums qui fonctionne par région. Lorsque les prix du marché descendent en dessous du prix minimum, les pouvoirs publics interviennent « à la marge » en mettant l'aide financière aux enchères, ce qui les amène à verser une prime égale à la différence entre le prix proposé le plus élevé et le prix minimum. Les prix minimums sont maintenus à un faible niveau et les crédits publics sont sévèrement limités de manière à restreindre les avantages pour les grands exploitants. En 2000, les paiements au titre du PEP ont totalisé 76.4 milliards de BRL et ont été circonscrits au coton et au maïs.

Tableau III.1.1. Prix de soutien minimums annoncés les plus élevés, 2000

	1995 (USD/tonne)	Prix de soutien, 2000 (BRL/tonne)	Prix de soutien, 2000 (USD/tonne)	Prix mondial (USD/tonne)	Prix de soutien /prix mondial (%)
Coton	705	533 (8/15 kg)	291	1168	25
Haricots comestibles	403	467 (28/60 kg)	255	n.d.	n.d.
Maïs	101	118 (7.1/60 kg)	65	81	80
Riz	202	182 (10.92/60 kg)	99	229	43
Graines de soja	137	162 (9.7/60 kg)	89	198	45
Blé	127	153	84	107	79

Source : Companhia Nacional de Abastecimento/Ministério da Agricultura e do Abastecimento

Le tableau III.1.1 indique les prix minimums les plus élevés qui se sont appliqués aux principaux produits ayant bénéficié du PPMG et du PEP ces dernières années. En 2000, les prix annoncés étaient très inférieurs à ceux qui prévalaient sur les marchés mondiaux dans tous les cas.

Ajustement structurel

Réforme agraire

Les pouvoirs publics ont un ambitieux programme de réforme agraire

Dans le cadre de l'ambitieux programme de réforme agraire de l'État, le nombre de familles installées en 2000 est passé à 109 000, contre 85 000 en 1999 (soit une augmentation de 27.4 %). Les superficies affectées à ces implantations ont progressé de 160 %, passant de 1.5 à 3.9 millions d'hectares. Ce brusque accroissement des superficies concernées s'explique en partie par le retard pris par la mise à disposition des terres entre 1996 et 1998.

La méthode classique de la confiscation des terres cède de plus en plus le pas à un système d'appel d'offres

Le principal instrument utilisé pour poursuivre la réforme agraire reste la confiscation des terres, qui a permis l'installation de 45 401 familles en 2000 (42 % du total). Toutefois, le « Crédit foncier » (en fait un mécanisme de crédit destiné à faciliter la réforme agraire), créé en 1996 dans le cadre d'un programme de la Banque mondiale, joue un rôle de plus en plus important. Après une phase pilote, il a atteint son régime de croisière et gère aujourd'hui un budget annuel de 350 millions de BRL. En vertu de ce dispositif, un agriculteur (ou un groupe d'agriculteurs) fait une offre pour recevoir des terres. Les agriculteurs dont l'offre est acceptée constituent la catégorie A et peuvent à ce titre bénéficier d'une aide du PRONAF. En principe, ce programme s'inspire des règles du marché et évite les problèmes juridiques et politiques qui vont de pair avec les méthodes classiques d'appropriation des terres assorties d'un dédommagement. D'après les estimations des pouvoirs publics, le coût de la réinstallation d'une famille d'agriculteurs se monte à 40 000 BRL, mais selon la Confederação Nacional da Agricultura (CNA) – un groupe de pression de producteurs agricoles – seule la moitié d'entre elles restent sur les terres qui leurs sont confiées. En 2000, les prêts se sont élevés à 267 millions de BRL au total et ont bénéficié à 15 590 familles occupant une superficie de 276 000 hectares. Les résultats de l'étude pilote indiquent que le coût du transfert des terres est nettement plus bas dans ces conditions que dans le cadre du système classique de confiscation.

L'annulation des titres de propriété sur 62.7 millions d'hectares a constitué un événement important l'an dernier. Ces terres avaient été soustraites illégalement au domaine public au bénéfice d'agriculteurs privés.

PRONAF (Programme national de renforcement de l'agriculture familiale)

Le PRONAF est la pierre angulaire des initiatives publiques de développement rural (« agriculture familiale »)...

Lancé en 1995, le PRONAF est la pierre angulaire de la politique de développement rural du Brésil. Il constitue avant tout un mécanisme de crédit rural, mais il est également doté de fonds destinés au développement des infrastructures et à l'aide technique. Le PRONAF accorde des prêts assortis de taux d'intérêt bonifiés aux petits exploitants

(qu'ils soient propriétaires, fermiers ou métayers). Les petites coopératives et associations de production sont également concernées par ce programme. Les prêts peuvent être utilisés pour financer des activités à coût variable (notamment les semis et les récoltes) ou bien les investissements dans du matériel, les infrastructures accessoires et des activités non agricoles (comme l'artisanat et le tourisme rural).

... et a pris beaucoup d'ampleur depuis son lancement en 1995

En 1999, la tutelle du PRONAF a été transférée du ministère de l'Agriculture au ministère de la Réforme agraire. L'objectif était d'apporter une assistance plus efficace aux petits exploitants se voyant attribuer des terres dans le cadre du programme de réforme agraire. Depuis son lancement, le poids du PRONAF a considérablement augmenté. Le tableau III.1.2 indique le montant des fonds distribués au titre du crédit rural depuis 1995, et les dépenses d'infrastructures et de services depuis 1997. Les crédits alloués en 2000 se sont élevés à 4.2 milliards de BRL et ont bénéficié à quelque 800 000 ménages.

Tableau III.1.2. **Fonds distribués dans le cadre du PRONAF, 1995-2000**

	Crédit rural		Infrastructures et services		
	Nbre de contrats (000)	Valeur (000 000 BRL)	Communes bénéficiaires	Ménages bénéficiaires (000)	Ressources (000 000 BRL)
1995	32	93	-	-	-
1996	333	650	-	-	-
1997	497	1 637	461	375	9
1998	710	1 815	712	479	88
1999	823	1 955	1 006	817	150
2000*	1 600	4 240	1 018	828	152

* Estimations du ministère de la Réforme agraire à partir des dotations budgétaires.

Source : Ministério do Desenvolvimento Agrário.

Le PRONAF compte quatre catégories, les agriculteurs passent de l'une l'autre et les bonifications diminuent au fur et à mesure

Le PRONAF a été modifié en profondeur depuis son lancement, essentiellement dans le but de dégroupier les activités et de mieux les cibler. Depuis 1999, les ménages agricoles sont divisés en quatre catégories, les ressources étant allouées à chacune séparément. La catégorie A regroupe les ménages qui reçoivent de nouvelles terres dans le cadre du programme de colonisation de l'État (voir ci-après). La catégorie B comprend les plus petites exploitations (en général des exploitations de subsistance). Les exploitants dont les revenus sont plus importants sont classés, par ordre croissant, dans les catégories C et D. Les définitions précises (superficie maximum, par exemple) varient d'une région à l'autre. Les agriculteurs peuvent obtenir un certain nombre de paiements dans une catégorie donnée, après quoi ils doivent passer dans la catégorie supérieure. Les conditions des crédits bonifiés sont de moins en moins favorables. La classification est présentée sous forme synthétique dans le tableau III.1.3.

Le PRONAF vise à transformer les plus petites exploitations en « exploitations familiales » commercialement viables

Le PRONAF, qui a été conçu avec le soutien de la CONTAG (Confédération des travailleurs agricoles) a pour objectif fondamental de faire des exploitations les plus petites des exploitations « familiales » commercialement viables. La rigueur des conditions à respecter individuellement pour en bénéficier est destinée à faire en sorte que les petites exploitations restent prioritaires et à éviter la fraude. Cependant, la CNA préférerait que le soutien bénéficie en priorité à la catégorie D, car elle considère que son potentiel commercial est

Tableau III.1.3. **Classification des ménages pouvant bénéficier du PRONAF**

	Catégorie de ménage			
	A	B	C	D
Caractéristiques	Bénéficiaires de la réforme agraire	Travail familial	Travail familial plus revenus non agricoles	Travail familial plus revenus non agricoles et jusqu'à deux employés
Revenu annuel brut	Pas de condition 3 000-9 000 BRL	<1 500 BRL	1 500-8 000 BRL	8 000-27 500 BRL
Plafond du crédit	35 % liés aux activités agricoles	<500 BRL	500-2 000 BRL	<5 000 BRL
Taux d'intérêt	1.15 %	1 %	4 %	4 %
Remise	40 % du principal	40 % du principal	200 BRL	-
Délai de remboursement	10 ans, différé de remboursement de 3 ans	4 ans, différé de remboursement de 1 an	2 ans	2 ans

Source: Ministério do Desenvolvimento Agrário.

supérieur. Elle craint que le crédit rural ne soit pas jugé essentiel par les plus démunis et estime que les exploitations tenues par ces ménages sont les moins susceptibles de devenir commercialement viables. L'obligation faite aux ménages de recevoir 85 % de leurs revenus de « l'agriculture » (même si la définition a été étendue à d'autres activités rurales) et la stricte limitation des embauches sont elles aussi jugées problématiques. En effet, bien que les agriculteurs soient censés évoluer d'une catégorie de soutien à l'autre, elles semblent décourager la diversification des sources de revenu et l'emploi agricole.

Seule la moitié des dotations 2000/2001 a été dépensée, les agriculteurs hésitant à accroître leurs dettes

Seule la moitié des crédits alloués au PRONAF en 2000/2001 (4.1 milliards de BRL) ont été distribués. Cela semble principalement s'expliquer par le fait que les agriculteurs hésitent à s'endetter davantage, même à un taux d'intérêt de 4 %. Le PRONAF demeure néanmoins le dispositif de loin le plus important. L'offre de crédit des banques commerciales s'est pratiquement tarie, les programmes de micro-crédit ne sont pas jugés adaptés compte tenu de l'ampleur des interventions nécessaires et le développement de la location des terres et du métayage paraît politiquement rétrograde. Il existe néanmoins des raisons d'être optimiste, car le PRONAF a évolué en prenant de l'ampleur. Ainsi, ce programme est désormais décentralisé et son application varie en fonction des circonstances régionales.

L'évolution du PRONAF peut refléter les résultats des évaluations dont il fait l'objet

Compte tenu de la souplesse du système, il devrait être possible de l'adapter en fonction des résultats des évaluations dont il fait l'objet. Ces dernières doivent prendre en considération le PRONAF en lui-même mais aussi les manques à gagner que suppose pour les autres secteurs la nécessaire réorientation du crédit.

Nouvelle taxe foncière sur les terres agricoles

La nouvelle taxe foncière sur les terres agricoles vise à supprimer les failles qui faisaient auparavant obstacle au recouvrement de l'impôt...

Aux termes de la loi sur les terres de 1964, les taxes sur les propriétés agricoles augmentaient à raison de la superficie possédée et diminuaient en proportion de la productivité. Les effets de cette législation sont restés limités du fait que les propriétaires ne déclaraient pas la totalité

de leur superficie et surévaluaient leur productivité, ou fraudaient purement et simplement. La nouvelle taxe foncière sur les terres agricoles, l'ITR, instaurée en 1999, est calculée par rapport à la valeur des terres selon les mêmes principes, mais vise à éliminer les failles de l'ancien système. Les principales caractéristiques de l'ITR sont : la gradation, le taux atteignant 20 % au maximum sur les propriétés d'une superficie supérieure à 5 000 ha exploitée à moins de 30 % ; un taux unique applicable dans toutes les régions ; une disposition particulière en vertu de laquelle il est difficile aux propriétaires de diviser leurs propriétés et donc de réduire l'impôt qu'ils doivent. En outre, les déclarations sont prises en considération par l'INCRA en cas d'appropriation. Cela incite les propriétaires à déclarer l'intégralité des superficies qu'ils détiennent et l'exacte exploitation dont elles font l'objet.

... et devrait limiter les implantations sur les terres écologiquement sensibles

L'ITR a des répercussions importantes sur l'environnement. Le Brésil possède 30 % des forêts qui subsistent dans le monde. La destruction de ces forêts au profit de l'extension des terres agricoles n'est pas sans conséquences écologiques, lesquelles étaient plus importantes à l'époque où sévissait l'occupation des terres à des fins spéculatives. Les mesures adoptées pour lutter contre les implantations sur des terres inadaptées et contre les achats spéculatifs de terres marginales devraient limiter le phénomène.

Cadre d'action international

Les exportateurs brésiliens sont confrontés à des barrières commerciales dans les pays Membres de l'OCDE

L'aptitude du Brésil à exploiter son potentiel d'exportation est en partie subordonnée aux politiques agricoles en vigueur dans d'autres pays (principalement des pays Membres de l'OCDE). Les principaux problèmes sont à cet égard les barrières commerciales qui se dressent à l'entrée des marchés potentiels et les subventions à l'exportation pratiquées dans les pays concurrents. Environ 50 % des exportations agroalimentaires brésiliennes sont destinées à l'Union européenne, celle-ci étant le principal débouché des exportations de graines de soja, de café, de jus d'orange et de tabac (c'est-à-dire les cinq principaux produits à l'exception du sucre). Les États-Unis constituent le deuxième marché le plus important (en l'occurrence pour les cinq principaux produits moins les graines de soja). Ce sont les mesures destinées à protéger ces marchés qui ont le plus de répercussions.

Les droits de douane brésiliens sur les produits agricoles sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE...

Les droits de douane sur les produits agricoles pratiqués au Brésil sont en deçà de la moyenne constatée dans les pays de l'OCDE et inférieurs à ceux qui sont en vigueur sur les principaux marchés ciblés. En 1998, la moyenne simple des droits de douane appliqués à l'ensemble des lignes tarifaires agricoles s'établissait à 14 %. Du fait de la prédominance des droits de douane spécifiques dans les pays de l'OCDE, il est difficile de procéder à des comparaisons précises, mais si l'on tient compte uniquement des taux *ad valorem*, la moyenne simple dépasse 30 %. Par ailleurs, plusieurs pays de l'OCDE prélèvent des droits élevés sur les produits sensibles, de sorte que ces moyennes sous-estiment la portée réelle des mesures de protection.

... les principaux marchés sur lesquels les pays cherchent des débouchés sont très soutenus et très protégés

En ce qui concerne les graines de soja, l'estimation du soutien aux producteurs (qui évalue les transferts dont bénéficient les producteurs) aux États-Unis (le principal concurrent du Brésil) est passée de 4.5 %

en 1997 à 23.1 % en 2000 (en pourcentage des recettes agricoles brutes). Les graines oléagineuses sont exportées vers l'Union européenne en franchise de droits, mais tel n'est pas le cas des huiles végétales et des tourteaux d'oléagineux. Le marché du sucre est particulièrement protégé dans l'Union européenne et aux États-Unis, l'ESP y ayant atteint en 2000 48.9 % et 47.1 % respectivement. Dans les deux cas, les producteurs reçoivent en général plus de trois fois le prix mondial. Cette conjugaison des mesures de soutien et de protection est en particulier dommageable aux exportateurs brésiliens qui, malgré leurs faibles coûts, sont défavorisés par l'attribution de contingents tarifaires aux producteurs des Caraïbes, dont les coûts sont plus élevés. Le Brésil souhaiterait également accroître ses exportations de jus d'orange congelé vers les États-Unis, qui imposent un droit de douane de 8.32 cents par litre (environ la moitié du prix mondial) pour protéger les producteurs de Floride.

Le Brésil importe des produits alimentaires de base d'Argentine

S'agissant de ses échanges agricoles avec les autres pays du Mercosur, le Brésil affiche un déficit net important. Seuls 6 % de ses exportations sont destinés à ces pays, alors que 65 % de ses importations en proviennent (essentiellement d'Argentine). Les principales importations sont des aliments de base, du blé et du riz, dont la production est plus efficiente en Argentine. En 1999, ce déficit net s'est élevé à 2.7 milliards d'USD, soit 19 % de l'excédent annuel du commerce extérieur de produits agricoles.

Les exportations des industries d'aval sont limitées par la progressivité des droits de douane sur certains marchés importants

La suppression de la taxe ICMS sur les produits primaires a entraîné une importante restructuration des industries d'aval brésiliennes. Toutefois, pour ce qui est de plusieurs des principaux produits d'exportation, ce rééquilibrage est peut-être allé trop loin, du fait que la réduction des droits de douane sur les produits primaires a été supérieure à celle des droits sur les produits alimentaires transformés pendant la période de mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay. Le tableau III.1.4 indique les taux appliqués aux grands produits exportés par le Brésil sur ses principaux marchés (Union européenne, Japon et États-Unis). Les exportations de café vers les États-Unis sont

Tableau III.1.4. **Droits de douane sur les principales exportations brésiliennes**
(pour cent)

Produit	Pays		
	UE	Japon	États-Unis
Graines de soja	0.0	0.0	0.0
Tourteaux de soja	0.0	0.0	2.4
Huile de soja	7.0	25.0	7.0
Grains de café	3.3	0.0	0.0
Café soluble	10.5	12.3	0.0
Cuir	6.5	16.0	0.0
Chaussures	8.0	52.3	9.0
Tabac	21.5	0.0	2.7
Cigarettes	63.3	8.5*	15.6

* 8.5 % plus 290.7 JPY par millier de cigarettes.

Source : CNA (Confédération nationale de l'agriculture).

le seul cas dans lequel les droits sur les produits transformés ne sont pas supérieurs à ceux qui s'appliquent au produit primaire.

Évaluation et perspectives

Les perspectives du secteur agricole brésilien et de l'économie du pays en général sont globalement favorables

Le rétablissement de l'économie brésilienne s'est poursuivi en 2000, le secteur agricole bénéficiant de l'amélioration globale du climat macro-économique. Une récolte record de céréales dépassant 90 millions de tonnes pour la première fois est prévue en 2001. De plus, plusieurs facteurs sont de bon augure pour les secteurs axés sur l'exportation. La demande de graines de soja et de tourteaux de soja devrait augmenter, les importateurs européens étant à la recherche de sources de protéines végétales pour alimenter leur bétail, et le marché du sucre devrait reprendre de la vigueur après son récent fléchissement. La demande de produits animaux devrait elle aussi s'accroître, car de nouvelles zones ont été déclarées indemnes de fièvre aphteuse. De manière plus générale, le Brésil est très tributaire de ses exportations agricoles, de sorte que ses perspectives à long terme sont fonction de l'évolution de la libéralisation du commerce international à l'avenir. Après une période de restructurations rendue plus difficile par de graves perturbations à l'extérieur et la crise macro-économique qui s'est ensuivie, le secteur brésilien des exportations espère un assouplissement des conditions d'accès aux principaux marchés étrangers.

Beaucoup de priorités ne concernent pas le secteur agricole, mais les politiques agricoles doivent refléter une conception claire du rôle de l'agriculture dans le processus général de développement économique

Bon nombre des priorités du Brésil ne concernent pas l'agriculture. La réforme du système financier, une meilleure stabilité macro-économique et la modernisation des infrastructures stimuleraient la compétitivité du secteur, de même que l'amélioration de la situation sanitaire et de l'éducation dans les zones rurales. Cependant, il faudrait aussi que les mesures adoptées au Brésil reflètent une conception claire du rôle que l'agriculture est censée jouer dans le développement économique du pays. La politique de crédit rural et la réforme agraire visent à élargir la base économique du développement de l'agriculture. Toutefois, il est difficile de dire dans quelle mesure les familles agricoles traditionnelles et leur descendance ont un avenir dans ce secteur d'activité. A cet égard, on peut s'interroger sur la capacité de la politique actuelle de crédit rural à donner naissance, à partir de l'agriculture de subsistance ou de semi-subsistance d'aujourd'hui, à une nouvelle classe de producteurs. En d'autres termes, il est difficile de dire avec certitude si le PRONAF et les autres programmes sont correctement calibrés. Néanmoins, l'existence de systèmes d'évaluation et l'amélioration permanente du ciblage des mesures semblent indiquer que les politiques mises en œuvre peuvent s'adapter en fonction de l'expérience acquise au fil des années.

CHINE

Situation macro-économique

La croissance économique de la Chine s'est redressée en 2000

Après un ralentissement pendant sept années consécutives, la croissance économique de la Chine est repassée à 8 % en 2000. Ce rétablissement a été stimulé par une forte augmentation des exportations, l'accroissement de l'investissement et le redressement

de la consommation. L'industrie a joué un rôle moteur dans l'accélération de la croissance, la valeur ajoutée de la production industrielle augmentant de 11.4 %. Après plusieurs années de déflation, la reprise de la demande intérieure, encouragée par une politique macro-économique expansionniste, a contribué à une légère hausse des prix à la consommation de 0.4 %. Le programme de relance budgétaire a entraîné une augmentation du déficit budgétaire global, qui est passé en 2000 à 2.6 % du PIB contre 2.1 % en 1999.

L'excédent de la balance des opérations courantes a diminué

Stimulées par la croissance de la demande mondiale et l'amélioration de leur compétitivité, les exportations chinoises ont fait un bond de 28 %. Toutefois, les importations, sous l'effet de la hausse des prix du pétrole et de la reprise de la demande intérieure, ont quant à elles progressé de 36 %. De ce fait, l'excédent de la balance commerciale est tombé de 29.2 milliards d'USD en 1999 à 24.1 milliards d'USD en 2000. D'après les estimations, l'excédent de la balance des opérations courantes est descendu en deçà de 1 % du PIB. La perspective de l'adhésion de la Chine à l'OMC a ranimé l'enthousiasme des investisseurs étrangers. Les promesses d'IED (IED faisant l'objet d'un contrat déclaré aux autorités) ont augmenté de 51 % en 2000, ce qui indique que les entrées d'IED pourraient s'accroître substantiellement au cours des quelques années à venir.

Les réformes structurelles ont été accélérées

La perspective de l'adhésion à l'OMC a encouragé les pouvoirs publics à poursuivre les réformes économiques structurelles et en particulier à rationaliser les entreprises d'État et le secteur financier. Plusieurs méthodes sont employées pour améliorer les résultats financiers et la compétitivité de ces entreprises, notamment la conversion des dettes en prises de participation, les fusions et les dépôts de bilan des entreprises d'État surendettées, la formation de grands groupes et la cotation des sociétés dans les bourses locales ou étrangères. La Chine ayant pris auprès de l'OMC l'engagement de libéraliser son secteur financier et de l'ouvrir à la concurrence étrangère, le rythme des réformes dans ce domaine s'est accéléré. La Banque populaire de Chine a renforcé les normes prudentielles applicables aux banques commerciales. Les banques compriment leurs coûts en fermant certaines succursales et en restructurant leurs réseaux, denses mais inefficients, et en réduisant leurs effectifs.

Le développement des régions de l'Ouest est désormais jugé prioritaire

D'après les prévisions, l'adhésion de la Chine à l'OMC aura de nombreuses retombées économiques positives, mais elle risque aussi d'aggraver les disparités régionales. C'est pourquoi le développement des régions occidentales de la Chine fait partie des priorités officielles du dixième plan quinquennal (2001-2005). Afin de réduire les écarts de croissance entre régions, les autorités ont décidé de tout mettre en œuvre pour réaliser dans les cinq à dix ans des progrès décisifs dans la partie occidentale du pays en ce qui concerne la construction d'infrastructures, la protection de l'environnement, les activités scientifiques et l'éducation.

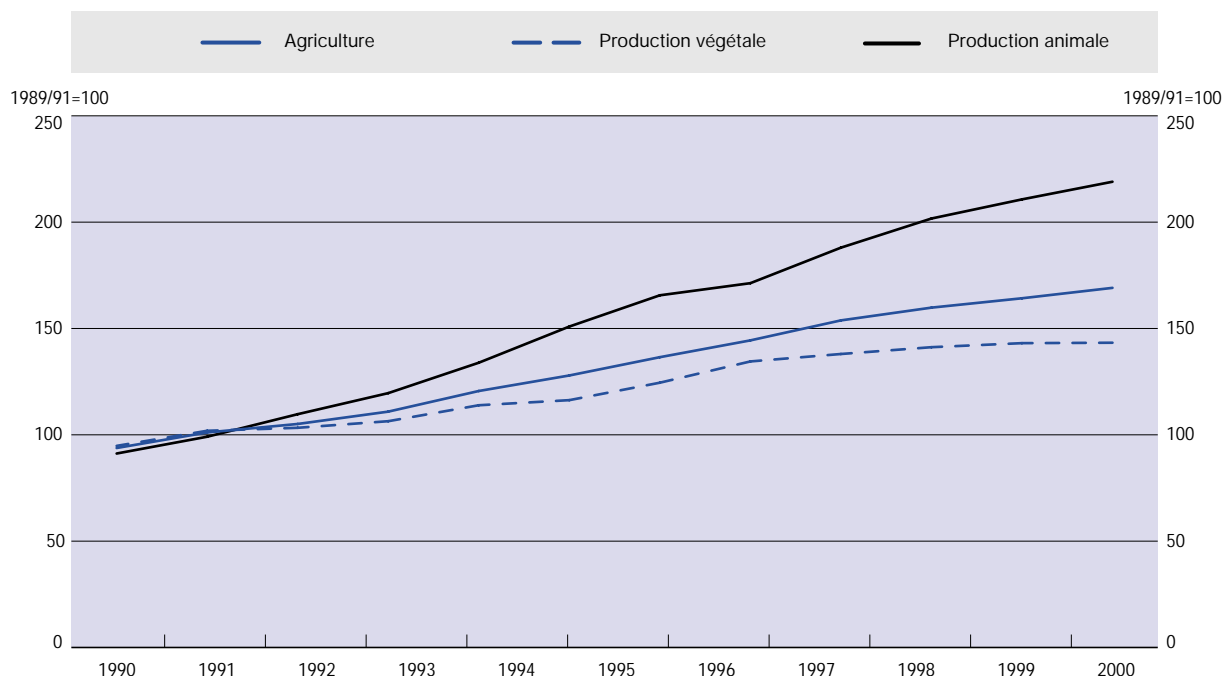
Situation du secteur agricole et agroalimentaire

Le rythme d'augmentation de la production agricole s'est ralenti pour la troisième année consécutive, ce qui contribue à aggraver les

Le rythme d'augmentation de la production agricole s'est ralenti

inégalités de revenu entre zones urbaines et zones rurales et ajoute aux interrogations quant aux perspectives de revenu des habitants campagnes. Ce ralentissement est lié à une stagnation de la production végétale, qui contrebalance l'augmentation de la production animale (graphique III.10.1).

Graphique III.2.1. Évolution de la production agricole en Chine



Source : à partir d'estimations de la FAO.

Les productions végétales stagnent et la production de céréales est en diminution

Malgré le développement rapide des cultures de rapport, la production végétale totale est demeurée plus ou moins constante, en grande partie sous l'effet de la baisse de la production de céréales la plus sensible depuis 1961 (9 %). Cette diminution a été provoquée par la contraction des prix des céréales en termes absolus et relatifs, qui a poussé les agriculteurs à réaffecter les surfaces à d'autres cultures. La réduction de la production est ainsi imputable aux deux tiers à un recul de 6.4 % de la superficie en céréales en 2000. Cependant, les rendements ont diminué eux aussi, en grande partie sous l'effet de la sécheresse, la plus grave depuis dix ans, notamment dans le Nord-Est et dans le Nord. Globalement, la production de céréales a baissé dans 25 provinces sur 31.

Les prix des céréales se sont redressés à la fin de l'année

Les prix des céréales ont diminué pour la quatrième année consécutive en raison de l'excédent de l'offre enregistré ces cinq dernières années. D'après une estimation, à la fin juin 2000, les stocks d'État atteignaient 250 millions de tonnes. Ils étaient composés à 41 % de blé, à 25 % de riz et à 31 % de maïs. De plus, les stocks privés étaient

quant à eux estimés à 130 millions de tonnes. Les données officielles sur les stocks de céréales n'ont pas été publiées, mais il ressort de ces évaluations que les réserves équivalent à près de 10 mois de consommation en Chine même. La chute des prix s'est poursuivie jusqu'en août. La baisse de la production de céréales en 2000, des exportations massives de maïs encouragées par des subventions (voir ci-après) et l'augmentation de la demande de céréales des éleveurs ont entraîné un redressement des prix à partir de septembre, mais en décembre, ils restaient inférieurs au niveau atteint fin 1999.

Les cultures de rapport gagnent du terrain

D'après les estimations, la proportion des superficies en cultures non céréalières est passée de 33 % en 1999 à 37 % en 2000. La production d'oléagineux a progressé de 13.4 %, principalement en raison de l'augmentation de la superficie cultivée. Ce phénomène s'explique par la forte demande intérieure d'huile alimentaire et par l'augmentation de la demande de produits animaux, qui stimule la demande de farines protéiques. La production de coton a enregistré une hausse de 13.6 % en 2000, se hissant à 4.4 millions de tonnes, consécutivement à une amélioration des rendements et à un accroissement de 8.1 % de la superficie cultivée. Cela est dû à une augmentation des prix stimulée par la progression de la demande de coton de l'industrie textile, elle-même encouragée par la croissance rapide des exportations d'articles textiles et d'habillement. Malgré la volonté des pouvoirs publics de maintenir la production à un niveau stable en 2000, les exploitants agricoles ont réagi à l'évolution favorable des prix. L'accroissement des superficies en 2000 est en grande partie attribuable aux provinces du Shandong, du Hebei et du Jiangsu et cette tendance devrait se poursuivre au cours de la campagne 2001. L'État s'efforce de contenir la hausse des prix en écoulant ses réserves par l'intermédiaire de la Bourse nationale du coton. Néanmoins, sous l'effet conjugué de la pénurie de coton de qualité supérieure et de l'apparition de négociants privés dont les achats dans les campagnes concurrencent ceux de l'État, les prix intérieurs se maintiennent et laissent présager une nouvelle extension sensible des superficies en coton en 2001.

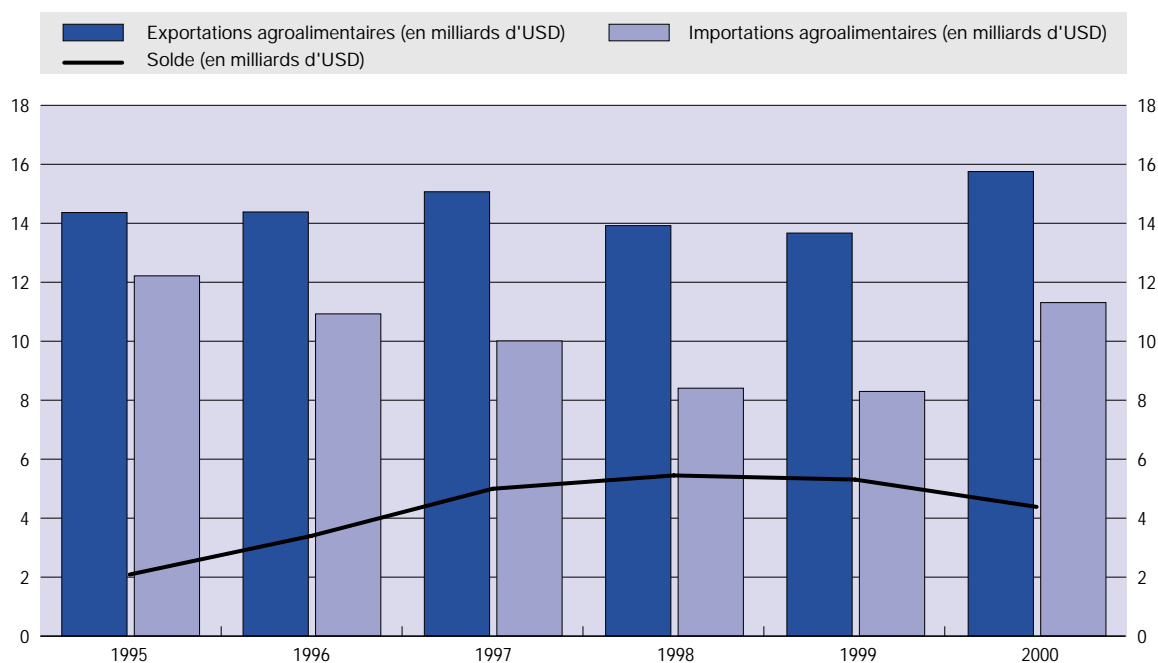
Les productions animales ont progressé

Tandis que les productions végétales stagnent, les productions animales prennent de plus en plus d'importance. Les éleveurs ont bénéficié en 2000 à la fois des bas prix des aliments du bétail, en particulier pendant le premier semestre, et de la hausse de la demande intérieure entraînée par le rétablissement général de l'économie et par la forte progression des revenus réels dans les zones urbaines. La production totale de viande a augmenté de 5 %, celle des œufs de 4 % et celle de lait de 9 %. La viande porcine demeure la viande la plus consommée en Chine (environ 80 % de la consommation totale). Le faible prix des aliments du bétail au premier trimestre s'est traduit par une hausse des marges bénéficiaires des éleveurs de porcs, d'où une augmentation des effectifs. La remontée des prix au deuxième semestre a été compensée par la hausse des prix de la viande porcine, l'offre ne parvenant que difficilement à satisfaire la forte demande. Néanmoins, les choix opérés par les éleveurs jusqu'en août 2001 conduiront à une augmentation du nombre de porcs prêts à abattre au premier semestre 2001, ce qui exercera une pression sur les prix et, par voie de conséquence, inversera la tendance des effectifs en 2001.

L'excédent des échanges agroalimentaires a diminué, mais les exportations nettes de céréales ont augmenté

Les échanges agroalimentaires de la Chine ont augmenté en 2000, les exportations atteignant 15.6 milliards d'USD et les importations 11.2 milliards d'USD (graphique III.2.2). L'accroissement des importations, beaucoup plus important que celui des exportations, a entraîné une réduction de l'excédent des échanges agroalimentaires, qui s'est établi à 4.4 milliards d'USD. Les exportations nettes de céréales de la Chine ont atteint 10.6 millions de tonnes, les importations s'élevant à 3.2 millions de tonnes et les exportations à 13.8 millions de tonnes. Les exportations massives de maïs, qui ont totalisé 10.5 millions de tonnes, soit une progression de 143 % par rapport à 1999, ont constitué l'événement le plus marquant en ce qui concerne les ventes à l'extérieur. Pour encourager les exportations de cette céréale, les pouvoirs publics ont accordé une subvention qui s'élevait selon de nombreuses sources à 368 CNY par tonne (44 USD). Cette aide a été versée aux agents de l'État pour les dédommager des frais de stockage et des dettes entraînées par la conservation des stocks de maïs acquis à un prix élevé plusieurs années auparavant. Malgré des récoltes exceptionnelles, les importations totales de graines oléagineuses (en particulier de soja) ont atteint un record historique de 13.4 millions de tonnes, soit une augmentation de 93 % par rapport à 1999. Ce phénomène fait écho au développement rapide de l'industrie chinoise de la trituration des oléagineux, le pays privilégiant désormais la transformation des graines sur place au détriment des importations de produits transformés.

Graphique III.2.2. Échanges agricoles de la Chine



Ajustement structurel

Les terres agricoles sont très morcelées

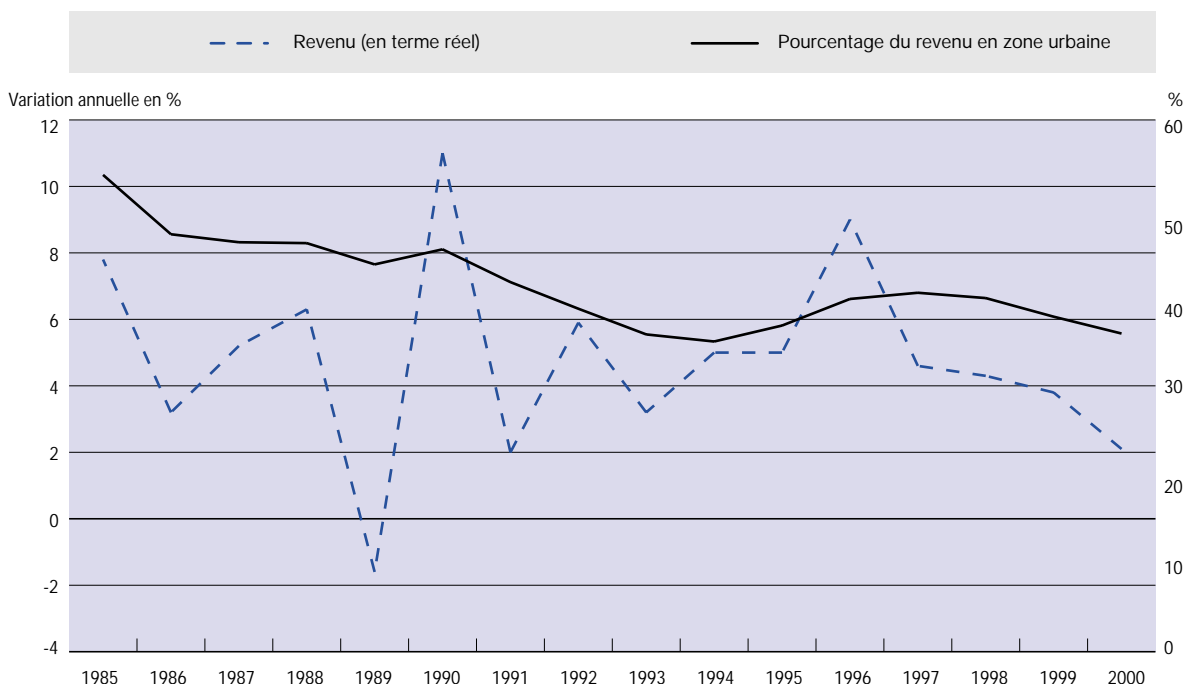
En Chine, le régime foncier est fondé sur des contrats de bail. Les terres agricoles appartiennent aux collectivités villageoises, qui accordent des contrats de location individuels aux ménages agricoles. La superficie louée est fonction de la taille du ménage. Chacun ne dispose en moyenne que de 0.57 hectare à exploiter. Les premiers contrats ont été concédés dans le cadre du système de la responsabilité familiale, à la fin des années 70, pour une période de vingt ans. Le renouvellement des baux, en général pour trente ans, s'est effectué ces dernières années. Les agriculteurs acquittent leur loyer soit en nature sur leur production, soit en espèces, mais les conditions de location varient d'une région à l'autre. En 2000, l'Assemblée populaire nationale a proposé une nouvelle loi sur les contrats fonciers, destinée à inscrire dans un même cadre juridique les différents types de relations qui unissent les agriculteurs et les collectivités villageoises. L'élevage de porcs est le principal sous-secteur du domaine de la production animale. Environ 80 % des élevages de porcs chinois sont des petites exploitations familiales, « artisanales », qui engraisent un à trois animaux par an. Les éleveurs regroupent des terres en les sous-louant et la proportion de la production « artisanale » dans la production totale de porc a tendance à diminuer à mesure que se développe l'élevage pratiqué par des exploitations familiales spécialisées ou par des grandes exploitations. Quoi qu'il en soit, le secteur agricole chinois demeure en majeure partie extrêmement fragmenté, ce qui empêche les économies d'échelle. De ce fait, la productivité moyenne et, par voie de conséquence, les revenus agricoles sont faibles. Dans la mesure où les revenus dans les autres secteurs de l'économie augmentent rapidement, l'écart entre zones urbaines et zones rurales s'accroît depuis quelques années.

Les disparités de revenu entre zones urbaines et zones rurales sont importantes et s'accroissent...

En 2000, le revenu individuel net moyen était de 2 253 CNY par an (272 USD) en zone rurale et de 6 280 CNY (758 USD) en zone urbaine. Le taux d'augmentation des revenus réels en zone rurale et urbaine était de 2.1 % et de 6.4 % respectivement. Dans certaines provinces du Centre et de l'Ouest du pays, où l'agriculture est la principale activité, les revenus réels ont baissé dans les zones rurales. Le rythme d'augmentation des revenus en zone rurale est en diminution constante depuis cinq ans et a atteint en 2000 son plus bas niveau depuis 1991 (graphique III.2.3). Cette tendance peut être imputée à plusieurs facteurs : le ralentissement de l'augmentation de la production agricole et la chute des prix de marché des céréales ; la rareté des débouchés professionnels non agricoles dans les zones rurales, la capacité d'embauche des entreprises de bourgs et de villages ayant décliné depuis le milieu des années 90 ; les licenciements dans les entreprises d'État soumises à des réformes ; les nouvelles restrictions imposées par les collectivités locales pour empêcher les habitants des zones rurales qui le souhaiteraient d'entrer sur le marché du travail dans les villes. À l'inverse, les revenus ont continué d'augmenter à un rythme relativement soutenu dans les zones urbaines, le rétablissement de l'économie chinoise en 2000 y ayant été favorable à une hausse des salaires. En outre, une augmentation des prestations sociales dont bénéficient les habitants des zones urbaines et la hausse des traitements des fonctionnaires sont venues majorer les revenus des citoyens en 2000.

Par conséquent, les disparités de revenu entre zone rurale et zone urbaine se sont accrues. En 1985, le revenu moyen en zone rurale équivalait à plus de la moitié de celui des zones urbaines. En 2000, il représentait à peine plus du tiers (graphique III.2.3). Si l'on tient compte des écarts de prestations sociales (les citoyens perçoivent des allocations logement, par exemple), le rapport s'établit à un quart à peu près.

Graphique III.2.3. Revenu individuel en zone rurale



Source : Annuaire statistique de la Chine, diverses éditions.

... principalement en raison des sureffectifs dans l'agriculture

En Chine, le faible niveau des revenus agricoles et de la productivité sont liés aux sureffectifs dans l'agriculture. D'après les statistiques officielles, l'agriculture chinoise emploie 329 millions de personnes et représente 47 % de l'emploi total. Il ressort des estimations qu'environ un tiers de la main-d'œuvre agricole est superflu, malgré le retard technologique. La plus grande difficulté à laquelle sont confrontées les autorités chinoises consiste à trouver des débouchés professionnels à la main-d'œuvre agricole en excédent. Jusqu'au milieu des années 90, les entreprises de bourgs et de villages ont absorbé la majeure partie des travailleurs agricoles à la recherche d'un emploi dans un autre secteur. Toutefois, entre 1996 et 1998, ces entreprises ont congédié quelque 10 millions de personnes en raison de l'intensification de la restructuration de leur actionariat, de leurs difficultés de financement, du net renforcement de la concurrence intérieure et du fléchissement de l'expansion de l'économie chinoise. En 1999 et 2000, la tendance s'est inversée et les entreprises de bourgs et de villages ont augmenté leurs effectifs d'environ deux millions de personnes par an, mais ce résultat était très en deçà du niveau atteint avant 1996 et insuffisant

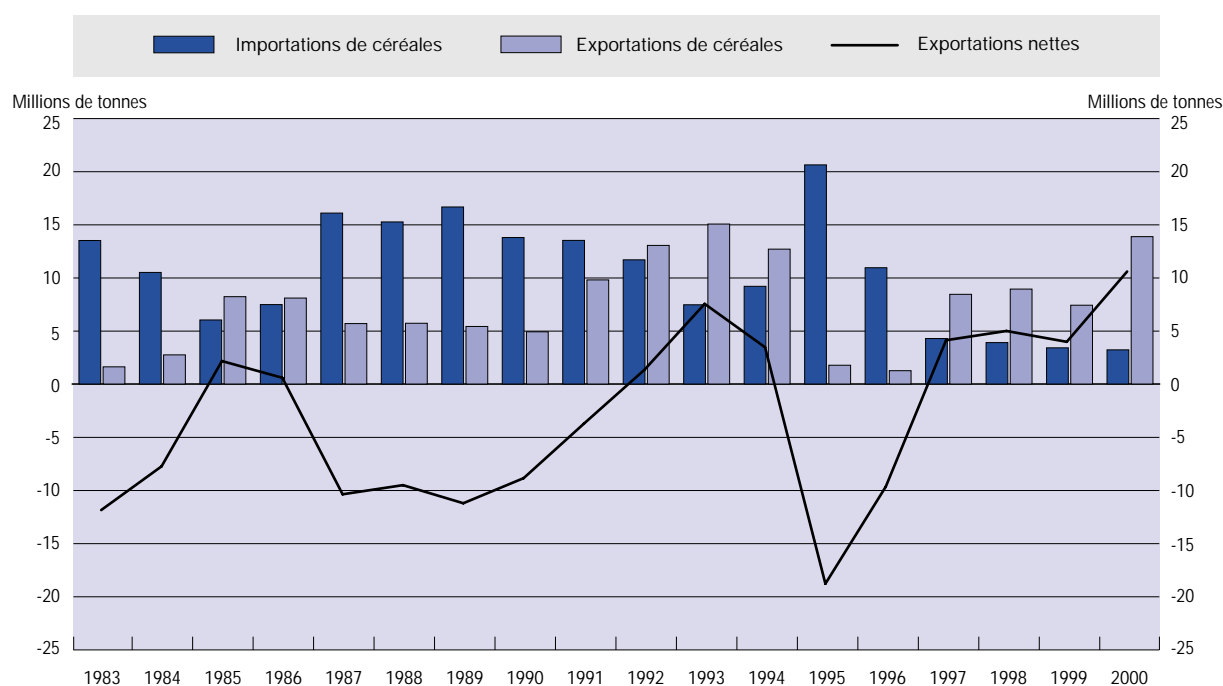
pour absorber l'excédent de main-d'œuvre agricole. En conséquence, l'urbanisation liée au développement des petites et moyennes entreprises industrielles et de services semble être la seule solution envisageable à long terme. Néanmoins, le marché de l'emploi reste très cloisonné et plusieurs mesures administratives continuent d'empêcher la main-d'œuvre rurale de gagner les zones urbaines. A cet égard, la décision, adoptée en 2000, de ne pas appliquer le système du « hukou » (certificats de résidence limitant les migrations à l'intérieur du pays) aux déplacements de la main-d'œuvre rurale vers les petites villes peut être considérée comme positive, mais elle est insuffisante.

Soutien interne

Le « système de la responsabilité des gouverneurs » est resté en vigueur, mais certaines réformes du marché des céréales ont été mises en œuvre

Les principales dispositions qui régissent l'économie céréalière chinoise, regroupées dans le « système de la responsabilité des gouverneurs », restent en vigueur. Elles comprennent des incitations économiques et des contraintes administratives qui encouragent les exploitants à cultiver davantage de céréales. Cette politique est pour beaucoup dans les niveaux records de la production de céréales et a permis à la Chine, auparavant importatrice nette, de devenir exportatrice nette à la fin des années 90 (graphique III.2.4). Toutefois, elle comporte aussi d'importants inconvénients économiques, administratifs et environnementaux². Pour remédier à ces conséquences négatives, les autorités ont lancé de nouvelles mesures en 1999 et 2000. Figurent parmi celles-ci : la réduction des tonnages de céréales achetés dans le cadre du système des quotas ; la diminution du prix appliqué aux quotas et

Graphique III.2.4. Les échanges de céréales de la Chine, 1983-2000



Source : China Agriculture Development Report, plusieurs éditions.

du prix dit « de protection »³ ; le renforcement des normes de qualité applicables aux céréales achetées dans le cadre du système des quotas ; l'exclusion des systèmes des quotas et des prix de protection du riz hâtif *indica*, du blé et du maïs produits dans le Sud et du blé de printemps cultivé dans le Nord-Est, de qualité inférieure. En ce qui concerne les variétés exclues des dispositifs de soutien, l'État a autorisé certaines catégories d'entreprises (transformateurs de céréales, fabricants d'aliments du bétail, exploitations d'élevage et laboratoires pharmaceutiques) à participer aux achats de céréales, sous réserves qu'elles aient obtenu un agrément de l'Administration chargée de l'industrie et du commerce et de l'Administration chargée des céréales. Les agences et entreprises de l'ancien Office d'État des réserves de céréales sont en cours de restructuration et donneront naissance à la Société chinoise de gestion des réserves de céréales, qui sera responsable des stocks de céréales mais aussi d'huile alimentaire.

Les prix des quotas et les prix de protection sont restés supérieurs aux prix du marché

Cependant que l'offre restait excédentaire en 2000, les prix appliqués aux quotas et les prix de protection sont demeurés supérieurs aux prix du marché, même si l'écart s'est réduit en fin d'année. Selon des données collectées par le ministère de l'Agriculture dans 160 pays, en décembre 2000, les prix de marché du riz *japonica* (paddy) et du blé étaient respectivement de 4 % et de 11 % inférieurs aux prix appliqués aux quotas. Au premier semestre, les prix de marché du riz et du blé ont baissé sous l'effet des modifications apportées à la politique d'achats publics et de la mise aux enchères des céréales, organisée par les autorités, où les prix de vente étaient très inférieurs aux prix d'achat. Des subventions de l'État ont permis aux offices des céréales de compenser les pertes occasionnées par l'écart entre les prix d'adjudication et les prix des achats publics.

L'excédent des stocks de céréales a été en partie réduit

Ces mesures nouvelles, associées aux exportations subventionnées de maïs (voir ci-avant), ont permis de réduire une partie de l'excédent des stocks céréaliers et de commencer à remplacer, progressivement, les stocks publics de céréales de qualité inférieure par des produits de qualité supérieure. De plus, elles ont encouragé la réaffectation des terres en faveur d'autres cultures et ont concouru à une amélioration de la qualité des céréales produites et des céréales achetées par l'État. Ainsi, les superficies en riz hâtif de qualité inférieure ont diminué, tandis que les superficies en variétés de qualité supérieure se sont sensiblement accrues. Les cultivateurs ont également eu tendance à remplacer le riz hâtif de qualité inférieure par le coton, les oléagineux, les légumes et d'autres cultures plus rentables.

Le « fardeau des paysans » reste lourd et il est prévu d'étendre la réforme fiscale expérimentale à toutes les provinces

En Chine, les agriculteurs sont soumis à de multiples taxes, prélèvements et droits qui peuvent être classés en quatre catégories : les taxes gouvernementales ou fédérales, les prélèvements imposés par les bourgs, les prélèvements perçus par les villages, et les droits, prélèvements et amendes divers⁴. Pour alléger ce fardeau, les autorités chinoises ont lancé en 1996, dans 50 cantons de sept provinces, une réforme fiscale expérimentale. En 2000, ce projet pilote a été étendu à l'ensemble de la province du Anhui. Il a pour but de substituer aux prélèvements et charges « excessifs » imposés aux agriculteurs (Tiliu et Tongchou) une taxe agricole fixée à 7 % de la valeur de la production agricole et une taxe agricole complémentaire de 1.4 %. Bien que,

d'après les évaluations, cette expérience ait donné des résultats très nuancés, il a été décidé de l'étendre à toutes les autres provinces en 2001. Quoi qu'il en soit, son succès est subordonné à la restructuration des administrations locales, qui suppose notamment, selon les estimations, une réduction de 20 % des effectifs de fonctionnaires. La réaffectation des ressources budgétaires de l'État central aux collectivités locales exercera elle aussi une incidence déterminante, la réforme entraînant une diminution des recettes fiscales de ces dernières. Il conviendra en outre d'améliorer la gestion des affaires publiques à l'échelle locale, et notamment de démocratiser davantage les processus de prise de décision et d'améliorer la transparence de l'utilisation des fonds. C'est pourquoi la mise en œuvre de cette réforme cruciale pour les zones rurales devrait prendre plusieurs années.

Les problèmes environnementaux mobilisent de plus en plus l'attention

L'attention accordée aux problèmes d'environnement va croissant en Chine. Les pénuries et la qualité de l'eau sont de plus en plus problématiques dans les zones rurales. En 2000, plusieurs mesures ont été adoptées pour y faire face (encadré III.2.1).

Encadré III.2.1. Mesures concernant l'environnement

La Chine manque de ressources en eau. La quantité d'eau disponible par habitant ne représente que 25 % de la moyenne mondiale. En outre, la répartition de ces ressources est très inégale. Les provinces du Sud-Est possèdent plus de 65 % du total, alors que celles du Nord-Est et du Nord-Ouest, qui comptent beaucoup de grandes villes, sont confrontées à des pénuries. Pendant le printemps et l'été 2000, la Chine du Nord a dû faire face à la sécheresse la plus grave qu'elle ait connue en dix ans. De très fortes tempêtes de sable ont atteint Beijing à plusieurs reprises.

L'agriculture est le secteur qui consomme le plus d'eau. La sous-tarification favorise la surconsommation, notamment dans le cadre de l'irrigation. En 2000, pour encourager la rationalisation de l'utilisation de l'eau en Chine du Nord (par exemple dans les provinces du Ningxia et de Mongolie intérieure), les pouvoirs publics ont augmenté de 100 % le prix de l'eau à usage agricole. Ce prix est ainsi passé de 0.006 CNY/m³ à 0.012 CNY/m³ pendant la période où la consommation est la plus forte (d'avril à juin) et à 0.01 CNY/m³ pendant les autres mois de l'année. Les prix de l'eau à usage industriel et domestique en zone urbaine, y compris à Beijing, ont également été majorés. Ce changement a eu des effets quasi immédiats. Il a ainsi été indiqué que dans la province du Ningxia, la consommation d'eau à usage agricole avait diminué de 500 millions de m³ en seulement six à sept mois, ce qui représente un septième de la consommation annuelle.

Dans le cadre du programme de développement de la Chine occidentale, les pouvoirs publics ont lancé en 2000 une nouvelle initiative de reboisement et d'économie des ressources en eau dans les régions baignées par le cours supérieur du Yangtze et du Fleuve jaune. Les mesures adoptées, qui portent sur 340 000 hectares répartis dans 174 cantons de 12 provinces, visent à accroître la superficie des forêts et des pâturages et à constituer des pêcheries. Les transferts financiers effectués à cet effet par le pouvoir central s'élèvent à 1.9 milliard de CNY. Les subventions, versées en nature (céréales prélevées sur les stocks publics), sont fonction de la superficie de terres arables reboisées ou réaffectées aux usages spécifiés. Dans la zone d'amont du Yangtze, chaque agriculteur reçoit 150 kg de céréales par mu (un quinzième d'hectare) et par an. Dans la zone du cours moyen et supérieur du Fleuve jaune, les aides se montent à 100 kg par mu. En outre, l'État verse à chaque exploitant participant au programme une allocation de ressource de 20 CNY par mu et par an. Ce programme doit être appliqué sur cinq ans en ce qui concerne les agriculteurs qui convertissent leurs terres en forêts à usage « économique » et en huit ans pour ceux qui les convertissent en forêts à usage « écologique ».

Cadre d'action international

Les négociations sur l'adhésion à l'OMC n'ont pas encore abouti

Le processus de négociations sur l'adhésion de la Chine à l'OMC n'est pas encore arrivé à son terme. Les négociations entamées avec 36 des 37 membres de l'OMC qui avaient réclamé la tenue de consultations bilatérales sont désormais terminées, mais il reste au Mexique à officialiser leur aboutissement. Néanmoins, le processus de « multilatéralisation », à l'issue duquel les engagements bilatéraux pris par la Chine en vue de libéraliser ses marchés seront communiqués à tous les membres de l'OMC, s'est révélé plus difficile que prévu. Lors de la réunion de janvier 2001 du Groupe de travail de l'accession de la Chine (qui rassemble la Chine et tous les membres de l'OMC), des progrès importants sur plusieurs problèmes multilatéraux ont été accomplis, mais aucun accord final n'est intervenu. La date de l'adhésion a une fois de plus été repoussée et, dans l'état actuel des choses, il est peu probable qu'un accord final soit signé avant l'automne 2001.

Un accord bilatéral a été conclu avec l'Union européenne

Après l'accord sino-américain intervenu en novembre 1999⁵, une étape décisive sur le chemin de la libéralisation des échanges avec la Chine a été franchie avec la conclusion de l'accord bilatéral entre ce pays et l'Union européenne, en mai 2000. S'agissant des échanges agricoles, cet accord prévoit un accroissement et une accélération de l'accès aux marchés chinois des oléagineux et de leurs dérivés. Plus précisément, il en découlera une augmentation des contingents tarifaires de la Chine et une nouvelle réduction des droits de douane chinois applicables à l'huile de colza, qui passeront de 85 à 9 %. En outre, les droits de douane perçus sur le beurre passeront de 30 % à 10 % et ceux qui sont prélevés sur le lait en poudre de 25 % à 10 %. L'ouverture des marchés chinois des oléagineux est un progrès particulièrement important dans le sens de la libéralisation, car *i)* la Chine constitue le deuxième marché des oléagineux et de leurs dérivés à l'échelle mondiale et *ii)* ce marché était auparavant très protégé, à la fois par des droits de douane et par des restrictions quantitatives des importations (contingents, licences)⁶.

Le niveau du soutien à l'agriculture fait partie des pierres d'achoppement

Pendant le processus de multilatéralisation, des problèmes sont survenus lorsque les membres de l'OMC ont cherché à clarifier certains aspects du régime commercial de la Chine jusque là opaques ou revêtant un caractère aléatoire. En outre, certains craignent que la Chine ne respecte pas ses engagements bilatéraux. De son côté, la Chine estime que ses interlocuteurs exigent d'elles des engagements qui vont au-delà de ce que l'on demande en général aux pays candidats à l'adhésion. L'une des pierres d'achoppement réside dans le niveau du soutien au secteur agricole, évalué à l'aune de la mesure globale du soutien (MGS), qui serait soumise à une réduction. La Chine souhaite intégrer l'OMC en qualité de pays en développement, ce qui lui permettrait de soutenir ses agriculteurs, sans être tenue d'abaisser le niveau du soutien, à hauteur de 10 % de la valeur de la production. Cependant, certains membres de l'OMC insistent pour qu'elle ait le même statut que les pays développés, ce qui l'obligerait à plafonner son soutien à 5 %. Les discussions à ce sujet se poursuivent et il a été proposé de prévoir une période de transition avant la mise en œuvre définitive du plafonnement à 5 %, mais aucune solution ne se dessinait à la fin mars 2001.

Évaluation et perspectives

Selon les prévisions, la croissance économique devrait marquer le pas

La croissance du PIB devrait ralentir en 2001, mais elle demeurera forte, s'établissant à 7.5 % environ. Les exportations chinoises, très tributaires du marché des États-Unis, se ressentiront de la probable diminution de la demande d'importations dans ce pays et du fléchissement de la croissance dans les autres pays asiatiques. La baisse de l'essor des exportations sera compensée par la poursuite de l'augmentation sensible de la consommation privée et de l'investissement fixe, stimulés par une politique budgétaire expansionniste. D'après les prévisions, les prix à la consommation devraient augmenter de 1 % environ en 2001, et le taux de change devrait rester stable.

On s'attend à de nouvelles restructurations dans l'agriculture, mais d'éventuels problèmes d'approvisionnement en céréales pourraient retarder les réformes

En 2000, plusieurs réformes importantes de la politique agricole ont été poursuivies, ce qui a permis de réduire en partie l'excédent des stocks de céréales et d'amorcer le processus visant à améliorer de la qualité des céréales produites et des céréales achetées par l'État. Le faible niveau des prix de marché et l'abondance des stocks pourraient entraîner une diminution de la production en 2001. Selon les prévisions, les superficies en légumes, en fruits, en colza et en coton augmenteront sous l'effet de prix de marché favorables. Les productions animales continueront de décliner. Ces évolutions traduisent l'avantage comparatif de la Chine et cadrent avec la restructuration de la production qui devrait intervenir à l'occasion de l'ouverture de l'économie chinoise à la concurrence internationale. Néanmoins, certains organismes publics d'achat de céréales commencent à redouter que la réduction de la production ne soit allée trop loin. Les autorités pourraient donc craindre d'être confrontées à une pénurie de céréales. A l'heure actuelle, elles estiment que la sécurité des approvisionnements est assurée dès lors que la production intérieure couvre au moins 95 % des besoins en céréales. Si la production continuait de baisser, elles pourraient être tentées de freiner la restructuration du secteur. Qui plus est, les autorités chinoises continuent de considérer que les revenus des agriculteurs sont encore largement tributaires des prix des céréales. Si ces derniers continuaient de diminuer, les pouvoirs publics risquent d'adopter des mesures de protection dans l'espoir de les maintenir au-dessus des cours mondiaux. Toutefois, de telles mesures devraient être conciliées avec les disciplines de l'OMC dès lors que la Chine en deviendrait membre.

INDE

Situation macro-économique

La progression du PIB s'est quelque peu ralentie en 2000, tombant à 6 % en raison du tassement de l'expansion des services

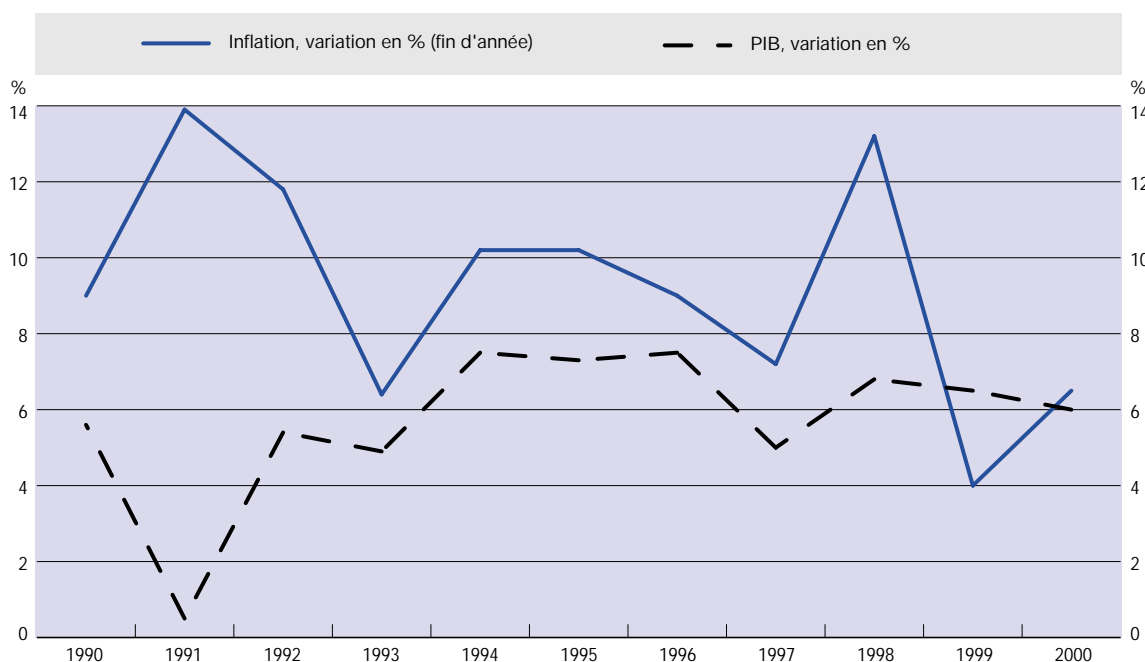
D'après les premières estimations, la progression du PIB s'est ralentie pour la deuxième année consécutive, tombant à 6 % pendant l'exercice fiscal en cours⁷. Ce taux est en léger recul par rapport à celui enregistré en 1999-2000, soit 6.4 %, et celui enregistré en 1998-99, soit 6.6 %. Malgré ce léger ralentissement de l'activité économique, l'Inde demeure l'une des économies d'Asie qui connaît le développement le plus rapide. Ce tassement de la croissance en général s'explique en grande partie par le fait que le taux de progression du secteur des

services a baissé de 14 % par rapport à l'année précédente. Le secteur industriel comme le secteur agricole ont affiché des taux de croissance un peu plus élevés en 2000 qu'en 1999. Cette croissance vigoureuse soutenue est due aux très bonnes performances du secteur industriel, en particulier des industries extractives, des services d'utilité publique (électricité, gaz et eau) et du bâtiment, et dans une moindre mesure de l'agriculture et des activités auxiliaires.

Le taux d'inflation a augmenté suite à la hausse des prix de l'énergie

Le taux annuel d'inflation a augmenté en 2000 suite à la hausse brutale des prix de l'énergie. Le taux d'inflation, exprimé par l'indice des prix de gros, s'est maintenu aux alentours de 6 % jusqu'en septembre, après quoi la hausse des prix réglementés des produits pétroliers a fait grimper l'inflation à 7.8 % fin septembre. Au 27 janvier 2001, le taux d'inflation était estimé à 8.2 % sur une base ponctuelle. Indépendamment de l'augmentation des prix du pétrole et du carburant, les hausses des prix de l'énergie ont également contribué à l'accélération de l'inflation. Selon les premières estimations, le taux moyen d'inflation est de l'ordre de 6.5 % ou 7 % pour 2000.

Graphique III.3.1. Variation du PIB et taux d'inflation, 1990-2000



Source : OCDE.

Le déficit budgétaire s'est réduit en 2000, mais il devrait se creuser en 2001 en raison de l'augmentation des dépenses dans le Gujarat

Le budget de l'Union pour 2000-01 prévoit une légère réduction du déficit budgétaire, qui devrait représenter 5.3 % du PIB contre 5.5 % en 1999. Le gouvernement a adopté plusieurs mesures d'austérité en 2000 pour réduire les dépenses non planifiées et les investissements non productifs, facteur qui a contribué à la maîtrise des dépenses et du déficit budgétaire global. Toutefois, côté dépenses

la situation risque de ne pas rester aussi saine qu'elle le paraît, car les activités de secours et de reconstruction entreprises après le tremblement de terre qui a dévasté le Gujarat, exigeront la mobilisation d'importantes ressources supplémentaires pour faire face aux conséquences de cette catastrophe. Ainsi, selon une estimation, les destructions se chiffrent à 209 milliards de roupies. Les dégâts subis par les installations de production et la désorganisation des activités de production et du commerce dans le Gujarat pourraient également entraîner une baisse de la production pendant l'année en cours et pour plusieurs années. De plus, cette catastrophe aura des conséquences tant à court terme qu'à long terme pour l'économie tout entière, car des ressources qui auraient pu être dépensées ailleurs devront être mobilisées pour reconstruire la région touchée. En ce qui concerne les recettes fiscales, la collecte des impôts directs a été très productive en 2000 ; des déficits ont néanmoins été enregistrés dans la perception des impôts indirects en raison du ralentissement de certaines branches d'activités.

Les exportations ont fait un bond à la faveur d'une nouvelle libéralisation des échanges et de la dévaluation de la roupie

Après le net redressement observé en 1999, les exportations ont à nouveau progressé en 2000. Cette progression résulte de plusieurs facteurs, dont la dévaluation de la roupie, les réductions tarifaires accordées par certains partenaires commerciaux et la plus grande ouverture à l'investissement étranger des secteurs tournés vers l'exportation comme le secteur des technologies de l'information. Les exportations ont connu une croissance vigoureuse et elles ont augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente. La balance des paiements pour 2000 indique que le déficit commercial s'est creusé de 55 % par rapport à 1999. Les importations de pétrole ont augmentées, tandis que la progression des importations de produits autres que le pétrole reste modérée. L'aggravation du déficit de la balance des opérations courantes sera plus que compensée par les entrées nettes de capitaux. La production intérieure et les importations de biens d'équipement ont fléchi en 2000, tandis que les entrées d'IED ont été plus conséquentes pendant l'exercice budgétaire en cours. Les conditions nécessaires à une croissance vigoureuse et soutenue seraient, cependant, une augmentation sensible de l'investissement intérieur et de l'investissement étranger, une réduction structurelle des anticipations d'inflation et des taux d'intérêts réels, une contraction du déficit budgétaire et de nouvelles mesures de libéralisation de la dette intérieure et des marchés des capitaux.

La nouvelle stratégie de développement de l'Inde est axée sur l'amélioration des infrastructures, la modernisation et une nouvelle libéralisation des échanges

Pendant longtemps, la stratégie de développement de l'Inde a donné une large place à l'intervention de l'État dans l'économie et au remplacement des importations. Le protectionnisme a eu pour effet d'isoler l'Inde du reste du monde jusqu'au début des années 90. Le Budget de l'Union (2000-01) expose une nouvelle stratégie destinée à stimuler la croissance du pays. Cette stratégie met l'accent sur la nécessité de donner des bases plus solides à l'expansion de l'économie rurale, de soutenir le développement des industries à forte intensité de connaissances, de renforcer et de moderniser les industries traditionnelles, de supprimer les goulets d'étranglement au niveau des infrastructures et d'accorder une plus haute priorité à la mise en valeur des ressources humaines en faisant un effort particulier en faveur des couches les plus pauvres et les plus défavorisées de la

société. En outre, la stratégie insiste sur la nécessité de faire jouer au pays un rôle plus important dans l'économie mondiale grâce au développement des exportations, à l'accroissement des investissements étrangers et à une gestion prudente de la dette extérieure, ainsi que de mettre en place un cadre de discipline budgétaire crédible.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

La croissance du secteur agricole a continué à marquer le pas en raison des mauvaises conditions climatiques

L'agriculture reste la clé de voûte de l'économie indienne ; elle emploie plus des deux tiers de la population active et fournit des moyens de subsistance à près des trois quarts de la population totale. Le secteur agricole a encore affiché des performances médiocres en 2000-01, imputables principalement à la mauvaise répartition des pluies de mousson entre les régions. La progression médiocre de la part du secteur agricole et des secteurs connexes (sylviculture et pêche) dans le PIB, qui est estimée à 0.9 % pour l'année, est comparable au faible rythme de croissance de l'année précédente, soit 0.7 %.

La production végétale est particulièrement vulnérable à l'irrégularité des précipitations

La production végétale représente plus des trois-quarts de la population agricole elle dépend des pluies de mousson. En 2000, la répartition des précipitations a été inégale, de fortes pluies provoquant de graves inondations dans de nombreuses régions, dont le Bihar et le Bengale occidental, alors que les précipitations ont été insuffisantes dans la région de l'Ouest, en particulier dans les États du Gujarat et du Rajasthan qui sont d'importants producteurs de céréales. La mousson du Sud-Ouest, qui dure de juin à septembre, apporte normalement 80 % des précipitations annuelles et intéresse la quasi-totalité du pays (voir encadré III.3.1).

Encadré III.3.1. Les pluies de mousson

Globalement, les pluies de mousson en Inde en 2000-01 ont été normales pour la 13^e année consécutive. Sur les 35 subdivisions agro-météorologiques, seules 28 ont reçu des précipitations normales ou excessives. A mesure que la saison avançait, la répartition géographique des précipitations dans les différentes régions du pays a commencé à changer. Alors que les précipitations étaient pratiquement normales dans trois des quatre régions en juillet (l'Est, l'Ouest et le Nord), en août elles étaient inférieures à la normale dans les trois régions en question. L'insuffisance des précipitations a été particulièrement marquée dans la région de l'Ouest, surtout en septembre. Par conséquent, sur l'ensemble de la saison, le volume des pluies de mousson est resté inférieur à la normale dans cette région. D'une manière générale, l'année 2000-01 s'est caractérisée par une répartition inégale des pluies de mousson entre les différentes régions du pays, des pluies extrêmement abondantes tombant dans l'Andhra Pradesh, l'Uttar Pradesh oriental, le Bihar et le Bengale occidental, tandis que le Gujarat, le Madhya Pradesh et le Rajasthan étaient affectés par la sécheresse.

La production de céréales alimentaires a baissé de 5 %, mais des stocks permettront probablement de répondre à la demande attendue

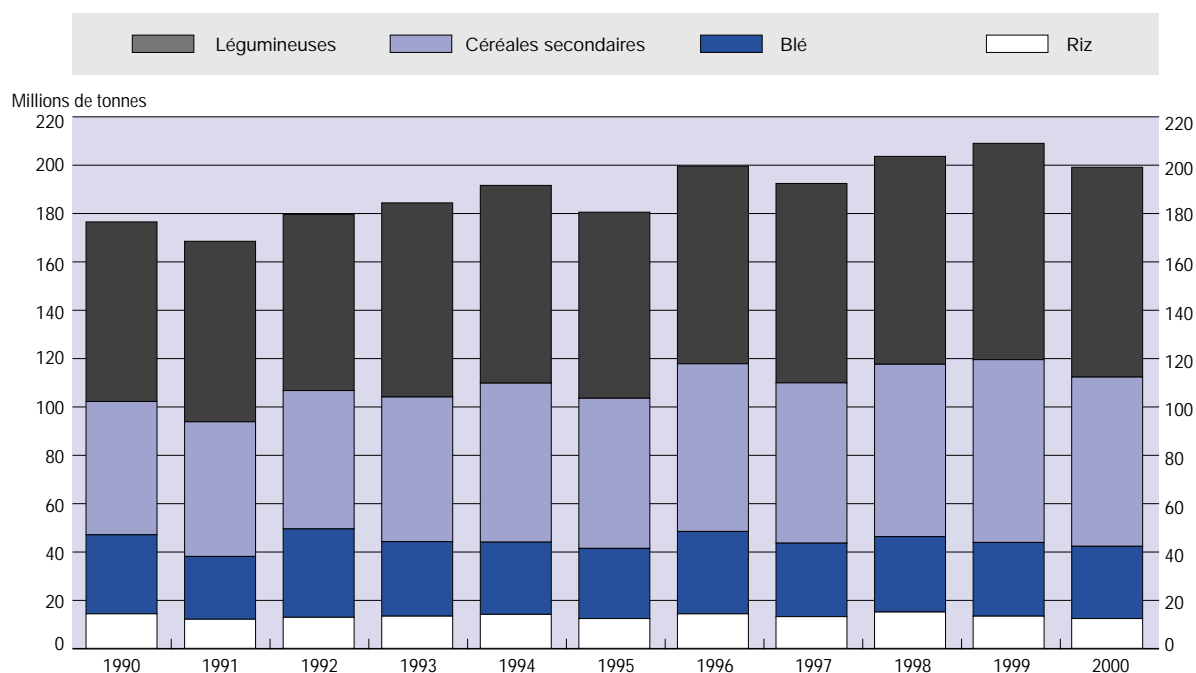
Les mauvaises conditions climatiques pendant l'année ont compromis les perspectives de croissance du secteur agricole, la production végétale accusant une baisse d'environ 3.5 % par rapport à l'année précédente. Après le niveau record de 209 millions de tonnes de céréales alimentaires atteint en 1999, la production a diminué selon les estimations d'environ 5 % en 2000 pour descendre à 199 millions de tonnes, soit un niveau encore bien supérieur au niveau annuel moyen de production des années 90. Cette réduction de près de 10 millions de tonnes ne devrait pas poser

de graves problèmes d'approvisionnement car l'Inde dispose de 40 à 45 millions de tonnes de stocks de céréales alimentaires, ce qui devrait être amplement suffisant pour faire face à des hausses brutales des prix des céréales alimentaires. Au cours de la décennie 1990-2000, la limite a été atteinte en ce qui concerne les superficies consacrées aux céréales alimentaires qui représentent 123 à 130 millions d'hectares et toute nouvelle augmentation de la production doit provenir d'une amélioration de la productivité.

La production de blé a chuté de 7 %, tandis que celle de riz et de céréales secondaires a reculé de 2 % à 3 %

La production de toutes les céréales alimentaires a diminué en 2000. La baisse la plus importante a concerné le blé, dont la production a chuté d'environ 7 % par rapport à l'année précédente, tandis que la production de riz et celle de céréales secondaires ont reculé de 3 % et 2 %, respectivement. La baisse tendancielle de la production de légumes secs s'est poursuivie, la production accusant un nouveau recul de 8 % en 2000. Alors que dans plusieurs régions la production de céréales a diminué en raison de l'insuffisance des précipitations, dans le Punjab et l'Haryana la production a été pratiquement normale grâce au recours généralisé à l'irrigation.

Graphique III.3.2. Production de céréales alimentaires, 1990-2000



Source : OCDE

Pour la deuxième année consécutive la production d'oléagineux a accusé un net recul

La production d'oléagineux a chuté pour la deuxième année consécutive, descendant à 18.6 millions de tonnes en 2000, soit environ 11 % de moins que l'année précédente. Ce résultat est imputable en grande partie à l'absence de mousson dans les régions de culture de l'arachide (Gujarat), du soja (Madhya Pradesh) et du colza/moutarde (Rajasthan). S'agissant des autres grandes cultures commerciales, il

ressort des premières estimations que la production tant de canne à sucre que de coton a augmenté en 2000. Plus précisément, malgré une diminution des superficies ensemencées, la production de coton a progressé de près de 14 % pour atteindre 13.2 millions de balles, tandis que la production de cannes à sucre a enregistré une augmentation marginale et a dépassé les 300 millions de tonnes.

La chute des prix sur le marché international a eu des retombées défavorables sur la production des cultures de plantation

L'Inde est le plus grand producteur et consommateur de thé au monde et sa part dans la production mondiale est d'environ 29 % et sa part dans les échanges mondiaux de 16 %. En 2000, la production de thé a fléchi de plus de 2 %. En ce qui concerne les autres grandes cultures de plantation, les résultats ont été assez mitigés, l'augmentation de la production de café, de caoutchouc et de noix de coco ayant été marginale par rapport aux années précédentes. La production des cultures de plantation a été affectée par la chute des prix sur le marché international, ce qui a incité le gouvernement à intervenir sur le marché intérieur afin de stabiliser les prix pour les petits producteurs.

L'augmentation tendancielle de la production de fruits et de légumes s'est poursuivie, mais les pertes importantes après récolte constituent toujours un problème

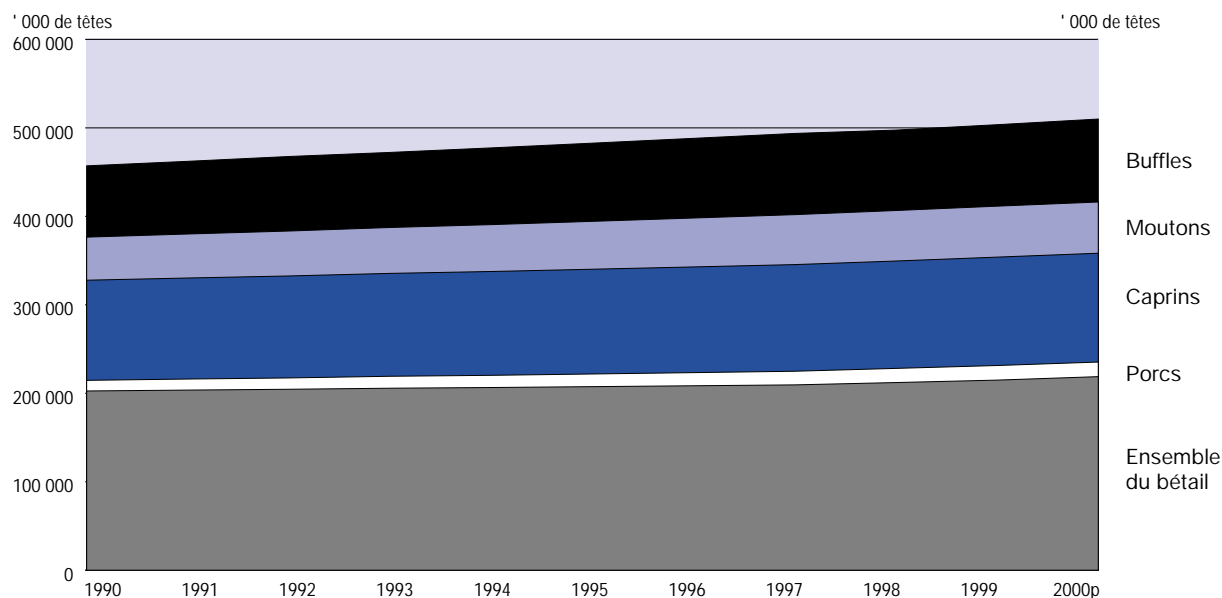
La production de fruits et de légumes est une activité importante compte tenu des possibilités de diversification et de la valeur ajoutée qu'elle apporte à l'agriculture. L'adoption de l'irrigation au goutte à goutte s'est traduite par de nets gains de productivité dans la culture de nombreux fruits, notamment les mangues, le raisin et les noix de coco. L'Inde assure environ 10 % de la production mondiale de fruits et 14 % de la production mondiale de légumes. La production de fruits a atteint un niveau record de 46.5 millions de tonnes en 2000, soit de 6 % de plus que l'année précédente. L'augmentation tendancielle de la production de légumes s'est poursuivie en 2000, la production augmentant d'environ 9 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 95 millions de tonnes. L'expansion des superficies ensemencées et les gains de productivité ont été pour beaucoup dans cet accroissement de la production. Les pertes importantes après récolte survenant lors des manipulations constituent toujours un grave problème, ces pertes pouvant représenter selon les estimations jusqu'à 20 % de la production. Elles tiennent principalement au manque d'infrastructures après récolte, en particulier d'entrepôts et de moyens de transport frigorifiques pour les fruits et légumes périssables.

La production de lait a légèrement augmenté, mais la baisse tendancielle de la production de viande persiste

L'Inde dispose de l'un des plus grands troupeaux du monde, puisqu'elle possède 57 % du cheptel mondial de buffles et 16 % du cheptel de bovins. Les productions animales représentent près de 29 % de la production agricole totale. Le secteur de l'élevage emploie plus de 18 millions de personnes, soit environ 5 % de la population active totale. La productivité dans ce secteur est faible, car la majorité des animaux sont élevés dans des conditions sous-optimales en raison de la faible situation économique des propriétaires de bétail. L'Inde est le plus grand producteur mondial de lait. La production de lait a augmenté régulièrement sur les vingt dernières années, la production s'établissant à 78 millions de tonnes en 1999-2000, soit environ 5 % de plus que l'année précédente. La production de viande a diminué de quelque 4.5 millions de tonnes en 1999 en raison d'un fléchissement de la production de tous les grands produits, notamment le porc et le bœuf. Pendant les années 90, les recettes d'exportation du secteur de l'élevage ont augmenté de 11 % en rythme annuel. Le cuir et les produits

fabriqués avec du cuir représentent plus de 50 % des exportations totales du secteur de l'élevage, tandis que la viande et les produits carnés en représentent environ un tiers.

Graphique III.3.3. Recensement des effectifs du cheptel, 1990-2000



Source : OCDE.

Ajustement structurel

Près de 40 % des terres arables de l'Inde sont irriguées et de nouveaux efforts sont déployés pour étendre les superficies irriguées et améliorer l'efficience

L'irrigation joue un rôle important dans l'agriculture de l'Inde et près de 85 millions d'hectares de terre agricole bénéficient d'une irrigation plus ou moins importante. Actuellement, l'irrigation entre pour environ 84 % dans l'exploitation des eaux souterraines en Inde. En raison de l'augmentation de la demande en eau potable et pour l'industrie, il est probable que le volume de l'eau utilisée pour l'irrigation diminuera. Soucieux d'améliorer la productivité des cultures et d'assurer une production suffisante en céréales alimentaires pour une population de plus en plus nombreuse, le gouvernement a accordé une priorité élevée au développement des possibilités d'irrigation et à l'optimisation de l'utilisation de l'eau. Plusieurs mesures ont été prises pour étendre les bienfaits de l'irrigation en encourageant des pratiques de gestion de l'eau plus satisfaisantes, la mise en place d'installations d'aspersion et d'irrigation au goutte à goutte dans les zones où l'eau fait défaut et une plus grande participation des agriculteurs à la gestion de l'eau d'irrigation. En 1996-97, le gouvernement a lancé l'Accelerated Irrigation Benefit Programme (AIBP), dans le cadre duquel des prêts supplémentaires ont été accordés aux États pour qu'ils puissent mener à bien rapidement d'importants projets d'irrigation (en 1999, des projets d'irrigation de petite envergure ont été admis au bénéfice du programme) et des projets à objectifs multiples. Le fait que les possibilités d'irrigation soient insuffisamment exploitées demeure une préoccupation importante en Inde.

Le morcellement des terres est un obstacle sérieux à l'amélioration de la productivité dans l'agriculture

Les autorités sont de plus en plus conscientes qu'il faut continuer à restructurer et rénover le secteur agricole en adoptant des technologies modernes pour dynamiser la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. La diversité actuelle de la structure foncière des exploitations reflète l'évolution historique intervenue depuis l'indépendance, qui a abouti à un grand nombre de petites fermes morcelées dans les États les plus peuplés et à de grandes exploitations commerciales dans d'autres États. Les lois relatives à la réforme agraire, qui ont fixé une superficie maximale pour les exploitations, ont entraîné une diminution du nombre de grandes exploitations et une augmentation du nombre d'exploitations marginales, ainsi qu'un morcellement accru, freinant ainsi le développement d'un secteur agricole efficient.

Des restrictions officielles aux échanges continuent à entraver les mouvements de plusieurs produits agricoles entre certains États

Les restrictions aux mouvements de produits agricoles entre districts et entre États préoccupent toujours les décideurs. Bien que les restrictions gouvernementales aient été supprimées en 1978, il existe toujours un ensemble de moyens de contrôle et de barrières officieux ; ainsi des barrages routiers gênent le transport des produits, le chargement des wagons est limité et l'on fait pression sur les négociants pour qu'ils ne fassent pas des offres plus intéressantes que celles de la Food Corporation of India (FCI) sur les marchés régionaux, etc. Toutes les mesures de limitation des mouvements de céréales alimentaires ont été supprimées en 1993 par le gouvernement central, mais certains États ont continué à imposer des restrictions (Andhra Pradesh, Bengale occidentale, Jammu, Cachemire et Tamil Nadu). Il n'y a pas de restrictions officielles aux mouvements d'oléagineux, bien que dans le Gujarat les ventes d'arachide et d'huile d'arachide en dehors de l'État ne soient parfois pas autorisées. Dans l'Orissa, des restrictions sont imposées sur les ventes d'oléagineux non traditionnels en dehors de l'État. Il n'existe pas de restrictions officielles aux mouvements de coton, mais les ventes en dehors de l'État sont interdites dans un État, le Maharashtra, en raison du monopole exercé sur les achats par la Fédération des producteurs de coton de cet État. Ces restrictions introduisent des distorsions sur les marchés intérieurs et font baisser les prix à la production dans de nombreux États. Diverses tentatives ont été faites pour faire disparaître ces restrictions officielles, mais sans grand succès jusqu'à présent.

Soutien interne

Le principal objectif des politiques agricoles de l'Inde a été de parvenir à l'auto-provisionnement pour la production de céréales alimentaires

Depuis longtemps, la politique agricole de l'Inde vise principalement à parvenir à l'auto-provisionnement dans la production des principales céréales alimentaires. Elle suit un certain nombre de grands axes : veiller à la sécurité alimentaire, réduire les inégalités régionales, supprimer les obstacles institutionnels à la croissance agricole et promouvoir l'adoption de nouvelles technologies en agriculture. Aux mesures relatives à la réforme agraire et au développement des infrastructures rurales, se sont ajoutées une intervention notable des pouvoirs publics sur les marchés agricoles, ainsi que d'importantes subventions aux intrants, visant les engrais, l'électricité, l'eau et le crédit. En juillet 2000, le ministère de l'Agriculture

a publié la Politique nationale agricole, qui fixe les principaux objectifs en la matière pour la prochaine décennie (voir encadré III.3.2).

Encadré III.3.2. **La politique agricole nationale : Quelques éléments clés**

- En juillet 2000, le gouvernement a rendu publique la politique nationale agricole, dont le principal objectif est de porter à 4 % par an d'ici à 2005 le taux de croissance de l'agriculture. Ce taux de croissance plus élevé doit être atteint au moyen d'une panoplie de réformes structurelles, institutionnelles, agronomiques et fiscales.
- La nouvelle politique privilégie plusieurs domaines d'intervention, dont l'utilisation efficiente des ressources et des nouvelles technologies, l'amélioration de l'accès au crédit pour les agriculteurs et la réduction des fluctuations importantes des prix au départ de l'exploitation.
- Elle vise à accroître la participation du secteur privé à l'agriculture par le biais de l'agriculture contractuelle, l'achat-bail de terres, etc. de manière à accélérer les transferts de technologie et les apports de capitaux. En particulier, le secteur privé sera encouragé à participer à la recherche, l'éducation et la formation dans le domaine agricole.
- Tout en abolissant les restrictions quantitatives aux importations, la politique recommande la formulation de stratégies concernant les produits et la mise en place de marchés à terme pour limiter le plus possible les effets néfastes des importantes fluctuations des prix des produits sur le marché international.
- Elle prévoit également la définition d'une stratégie nationale concernant l'élevage destinée à améliorer la qualité du cheptel.
- Les restrictions aux mouvements de produits agricoles à l'intérieur du pays seront démantelées.
- Les taxes sur les céréales alimentaires et d'autres cultures commerciales seront révisées, de même que l'impôt indirect sur les intrants agricoles tels qu'engrais, matériel et outillage agricoles.
- Un degré de priorité élevée sera accordé à l'électrification des zones rurales afin d'accélérer le développement de l'agriculture.

Le circuit de distribution public est un instrument important de la gestion de l'offre des principales céréales alimentaires

Les politiques des prix jouent également un rôle important dans la stratégie agricole indienne. Au moment des pénuries alimentaires, les politiques des prix agricoles visaient à protéger les consommateurs en maintenant les prix, notamment ceux des céréales alimentaires, à un niveau peu élevé. Les politiques des prix ont également favorisé l'augmentation de la production par le biais de prix minimum de soutien pour un grand nombre de productions vivrières. La gestion des produits alimentaires constitue également un volet important du régime de la politique agricole et elle englobe l'achat, le stockage et la distribution publique des céréales alimentaires. En cas de pénurie, les prix de soutien minimum et les marchés publics sont complétés par l'obligation de livraison à l'Etat, un prélèvement fiscal visant les minotiers et des restrictions applicables aux mouvements de céréales alimentaires entre États. Les céréales alimentaires sont ensuite écoulées à des taux subventionnés par le circuit de distribution public.

Les subventions à l'agriculture ont eu tendance à se substituer aux investissements du secteur privé dans l'industrie alimentaire

Les subventions aux intrants agricoles représentent une part considérable des dépenses du gouvernement et elles comprennent les subventions aux engrais, au crédit, à l'eau pour l'irrigation et à l'électricité. Les subventions aux engrais sont versées en partie à l'industrie des engrais et en partie aux agriculteurs. Ces subventions ont eu tendance à empêcher l'ajustement dans le secteur en couvrant les coûts des inefficiences tant au niveau de la fabrication qu'à celui du circuit de distribution. Elles ont généralement été inéquitables et mal réparties et ont entraîné une mauvaise utilisation de ressources peu abondantes, et également freiné l'investissement tant intérieur qu'étranger dans l'industrie. Le gouvernement étudie actuellement une politique à long terme pour le secteur des engrais s'inspirant des recommandations du Comité d'examen de la politique concernant les engrais (1998) et de la Commission sur les réformes des dépenses (2000). Le système traditionnel de fixation des prix de rétention a été démantelé et remplacé par un système qui prend en compte les matières de base servant à la fabrication d'engrais. S'agissant des secteurs de l'irrigation et de l'énergie, le Comité chargé de fixer les prix de l'eau d'irrigation et la Commission de planification ont formulé des recommandations sur un programme d'action, mais aucune mesure n'a encore été prise.

De nouveaux investissements sont nécessaires dans les infrastructures de transport, de stockage et de commercialisation, en particulier dans les régions rurales

L'absence d'investissements dans l'infrastructure générale dans les régions rurales fait qu'il y a d'importantes insuffisances dans le circuit de distribution du producteur au consommateur. Bien que les pertes estimées soient variables selon les régions, selon certaines estimations les pertes de production sont de l'ordre de 10 % pour les céréales et les produits laitiers, tandis que pour les fruits et légumes elles seraient de 30 %. Au total, elles s'élèveraient à environ 500 milliards d'INR par an. Ces pertes s'expliquent en partie par le faible développement des activités de transformation des produits alimentaires en Inde. La nouvelle politique industrielle adoptée en 1991 a certes déréglementé

Encadré III.3.3. Système de cartes de crédit pour les agriculteurs (Kisan)

Le système de cartes de crédit Kisan a été introduit en 1998-99 pour faciliter l'accès au crédit à court terme auprès des banques commerciales et des banques rurales régionales. Ces cartes peuvent être utilisées comme des cartes de crédit ordinaires et offrent divers services comme une facilité de crédit permanent autorisant un nombre illimité de retraits en espèces et de remboursements dans la limite du plafond fixé. La limite du crédit est fixée sur la base des besoins en crédit compte tenu des activités de l'exploitation, du plan de culture et de l'échelle de production. Les remboursements doivent être effectués dans les 12 mois en présentant des bordereaux de paiement ou des chèques accompagnés de la carte et du livret d'épargne. En cas de dégâts aux cultures dus à une calamité naturelle, il est possible de rééchelonner les échéances. La validité de la carte est de trois ans, mais chaque année elle fait l'objet d'une révision.

En décembre 2000, des crédits d'un montant total de 10.84 millions d'INR avaient été accordés. Dans le budget de l'exercice en cours, les autorités s'engagent à délivrer d'ici trois ans ces cartes à tous les agriculteurs remplissant les conditions requises. Si cet objectif est atteint ce système de cartes contribuera à répondre aux besoins en crédit à court terme des agriculteurs. Le système s'est enrichi cette année d'un nouveau service avec l'introduction d'une assurance individuelle accordée à tous les titulaires de cartes qui prévoit le versement d'une prime d'un montant allant de 25 000 à 50 000 roupies en cas d'invalidité permanente ou de décès accidentel.

l'industrie alimentaire, mais les investissements effectivement réalisés dans ce secteur sont peu importants. Ce facteur freine le développement d'une production à plus forte valeur ajoutée et la création d'emplois dans les agro-industries. Les investissements publics dans le secteur agroalimentaire ne cessent de diminuer depuis le début des années 80. Cette diminution résulte principalement de l'augmentation des subventions aux intrants, qui se sont substituées aux investissements du secteur public. Toutefois, depuis les années 90, les investissements privés dans l'agriculture ont quelque peu progressé. En 1999-2000 la part des investissements dans l'agriculture dans le PIB était estimée à 1.5 %.

L'objectif de la politique agricole nationale est de porter à 4 % par an le taux de croissance du secteur agricole

L'examen à mi-parcours du neuvième Plan a mis en lumière plusieurs problèmes auxquels il faut s'attaquer si l'on veut faire augmenter la croissance agricole. Comme il est souligné dans l'encadré III.3.2, la politique nationale agricole se propose de surmonter ces difficultés structurelles et institutionnelles et de porter le taux annuel de croissance de l'agriculture à 4 % d'ici à 2005. Les autres grands objectifs fixés sont entre autres d'assurer une croissance durable grâce à l'utilisation efficiente des ressources et de veiller à ce que tous les agriculteurs et toutes les régions en bénéficient de manière équitable.

Cadre d'action international

Les exportations de produits agricoles et alimentaires ont fléchi en 2000...

Bien que les exportations totales aient augmenté en 2000, des estimations préliminaires indiquent que les exportations de produits agricoles et alimentaires ont fléchi. Le volume des exportations de produits agricoles de l'Inde est considérable et il entre généralement pour 15 à 20 % dans les exportations totales. Les exportations de produits agricoles et alimentaires se décomposent en trois groupes principaux : les produits bruts, les produits semi-transformés et les produits transformés. Généralement, les exportations de produits bruts sont de faible valeur mais leur volume est important. Les principaux produits exportés sont les céréales, principalement le riz, les épices, les noix de cajou, les tourteaux d'oléagineux, le tabac, le thé, le café et les produits halieutiques. Les seuls produits agricoles dont les exportations ont progressé en 2000 ont été les produits halieutiques, les tourteaux d'oléagineux, ainsi que le riz basmati, la viande et les préparations à base de viande.

... en raison du climat d'incertitudes suscité par le manque de cohérence des politiques intérieures et de la chute des prix des produits sur le marché international

Plusieurs facteurs ont contribué au recul des exportations de produits agroalimentaires : notamment le climat d'incertitude suscité par le manque de cohérence des politiques intérieures concernant la production, le stockage, la distribution et la fixation des prix, ainsi que par la chute des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux. Le niveau élevé des subventions aux exportations et du soutien intérieur dans les pays développés fait baisser les prix mondiaux et perdre de leur compétitivité aux exportations des pays en développement. De plus, les obstacles non tarifaires, sous forme de normes sanitaires et phytosanitaires, freinent toujours notablement les exportations, en particulier dans le cas des produits alimentaires périssables et transformés. Le développement insuffisant de l'infrastructure, en particulier des infrastructures du marché, limite également les exportations de produits agroalimentaires. Pour certains

produits comme le sucre, le blé et le riz, les niveaux plus élevés des prix intérieurs par rapport aux prix internationaux rendent ces exportations moins compétitives sur les marchés internationaux.

Les restrictions quantitatives appliquées à des fins de balance des paiements ont été supprimées et des droits ont été prélevés sur les importations de plusieurs produits agricoles

Les importations de produits agricoles et alimentaires n'entrent que pour une faible part dans les importations totales de l'Inde. Par exemple, sur la période 1996-2000 les importations de produits agroalimentaires n'ont représenté que 4 à 7 % des importations totales. Ces dernières années, les huiles alimentaires ont été le poste d'importation le plus important et elles ont représenté plus de 50 % de la valeur totale des importations agricoles. En 1999-2000, la part des huiles alimentaires a progressé pour atteindre 70 % des importations totales. Les autres produits importés sont notamment les céréales, les légumes secs, les épices, le sucre, le lait et les produits laitiers, ainsi que la viande de volaille. On réclame de plus en plus un relèvement des droits à l'importation jusqu'au niveau des taux consolidés autorisés par l'OMC. A cet égard, les autorités ont relevé les droits sur les importations de plusieurs produits sensibles. Le bond des importations d'huiles alimentaires en 2000 a entraîné une augmentation substantielle des droits à l'importation. Plus précisément, les droits sur les importations d'huiles brutes, qui allaient de 35 % à 55 %, ont été portés au taux uniforme de 75 %. Les droits sur les importations d'huiles raffinées qui étaient de 45 % et 65 % ont été portés à 85 %. Le seul segment du secteur des huiles alimentaires qui bénéficie d'un taux moins élevé est celui de l'huile de soja (45 %) et, comme il s'agit d'un taux consolidé dans le cadre de l'OMC, il est plafonné. Les prélèvements sur les importations de thé, de café, de coprale et de noix de coco, ont également été relevés, passant de 35 % à 70 %.

Les autorités préparent actuellement de nouvelles stratégies concernant les produits afin de protéger les producteurs contre les effets défavorables des fluctuations excessives des prix sur les marchés internationaux

Suite au démantèlement des restrictions quantitatives appliquées aux importations, comme le prévoyait l'accord de l'OMC sur l'agriculture, le gouvernement met au point des stratégies et des mécanismes pour les produits afin de protéger les agriculteurs contre les effets néfastes des fluctuations excessives des prix sur les marchés mondiaux. Plusieurs aspects sont actuellement privilégiés, notamment la qualité, le choix, la santé et la biosécurité, un effort particulier étant fait pour les exportations de produits horticoles et halieutiques. Il est prévu de mettre en œuvre une stratégie à long terme qui aura un double objectif prioritaire : la diversification de la production agricole et l'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur. Les droits sur les importations de produits manufacturés utilisés dans l'agriculture devraient être harmonisés dans les années à venir. En outre, la libéralisation du marché agricole intérieur sera poursuivie et toutes les mesures de contrôle et réglementations limitant l'augmentation des revenus des agriculteurs seront révisées. Il est également prévu de réduire progressivement toutes les restrictions aux mouvements de produits agricoles à travers le pays.

Évaluation et perspectives

La croissance de l'économie s'est ralentie pour la deuxième année consécutive en 2000-01, puisque les premières estimations indiquant une progression du PIB de 6 % par rapport à l'année précédente. L'essoufflement relatif de la progression du PIB est imputable en

La croissance de l'économie s'est ralentie et le taux d'inflation a augmenté en 2000

grande partie au ralentissement de l'expansion du secteur tertiaire. L'Inde fait toujours partie néanmoins des économies d'Asie qui connaissent l'expansion la plus rapide. En 2000 une forte hausse a provoqué une accélération de l'inflation en rythme annuel des prix de l'énergie. Les exportations ont augmenté en 2000 à la suite de la dévaluation de la monnaie, ainsi que de l'adoption de nouvelles mesures de libéralisation des échanges. Atteindre un niveau plus élevé de croissance sera une tâche ardue pour le gouvernement compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale, de la baisse des investissements et du caractère aléatoire des pluies de mousson. Le tremblement de terre qui a dévasté le Gujarat, qui grèvera considérablement les ressources existantes ajoute encore une ombre au tableau.

Plusieurs nouvelles initiatives ont été introduites dans le budget pour 2001 afin d'obtenir une progression du PIB de 8 à 9 % par an

Les autorités sont déterminées à faire progresser le PIB de 8 à 9 % par an, et cette volonté transparaît dans l'examen à mi-parcours du 9^e Plan quinquennal et le rapport soumis récemment par le Conseil consultatif économique du Premier ministre. Le budget pour 2001 a été soumis au Parlement en février 2001 et il a présenté dans leurs grandes lignes plusieurs initiatives visant à stimuler l'économie et relancer l'investissement. Il s'agit entre autres de faire baisser sensiblement les taux d'intérêt réels, réduire la surtaxe à l'importation ; lancer de nouvelles réformes du marché du travail et de centrer les efforts sur l'amélioration de l'infrastructure, en particulier dans les régions rurales.

La croissance du secteur agricole a continué à marquer le pas en 2000

Les performances du secteur agricole ont été décevantes en 2000, la production ayant gagné moins de 1 % pour la deuxième année consécutive. La production de céréales alimentaires est tombée à 199 millions de tonnes, soit une baisse de 5 % environ, imputable à un tassement affectant le riz, le blé, les céréales secondaires et les légumes secs. Cette diminution tient essentiellement au recul des superficies ensemencées, conjugué à des précipitations inférieures à la normale durant la période de végétation dans plusieurs régions agricoles importantes. S'agissant des autres grandes cultures, la production a baissé dans le cas des oléagineux, du thé et des légumes et elle a augmenté dans le cas de la canne à sucre et du café et dans l'hévéaculture. Les performances du secteur de l'élevage sont assez contrastées, la production de lait ayant augmenté tandis que celle de viande est restée relativement stable par rapport à l'année précédente.

Le gonflement des stocks de céréales alimentaires inquiète de plus en plus les décideurs

Malgré le tassement de la production de céréales alimentaires, la situation des approvisionnements reste très favorable en raison des niveaux record de production enregistrés les années précédentes. Le volume record de la production des deux années précédentes et les prix élevés des achats se sont traduits par une augmentation sensible des achats aussi bien de riz que de blé. En conséquence, le niveau des stocks détenus par la Food Corporation of India (FCI) a atteint quelque 46 millions de tonnes. Ce volume représente plus de 2.7 fois les besoins réels au 1^{er} janvier 2001. Les stocks devraient encore augmenter avec les arrivages attendus de blé d'avril à juin et ils pourraient atteindre 55 à 60 millions de tonnes vers le milieu de 2001. L'écoulement de ces stocks importants pose un sérieux problème aux décideurs compte tenu du fléchissement des prix sur les marchés internationaux et de la baisse de la demande venant du circuit de

distribution public qui s'explique par deux récoltes exceptionnelles successives. De plus, il n'est pas réaliste de vendre du blé sur le marché libre, le prix d'émission étant beaucoup plus élevé que le prix sur le marché libre, tandis que les exportations de céréales et/ou les échanges de troc sont difficiles à prévoir.

Plusieurs nouvelles mesures destinées à rendre le circuit de distribution public plus efficace sont à l'étude

Compte tenu de cette situation précaire, il y a lieu de concevoir des mécanismes appropriés pour parer à l'augmentation des coûts de la gestion de l'économie alimentaire et à l'ampleur des déperditions (selon les estimations, environ 31 % du volume de riz et 36 % du volume de blé vendus par l'intermédiaire du circuit de distribution public sont détournés vers le marché libre). On a également constaté que seulement un cinquième du volume total de céréales distribué par ce circuit parvient effectivement aux groupes démunis, ces derniers étant apparemment obligés d'effectuer une large part de leurs achats de céréales alimentaires sur le marché libre. Le budget 2001 qui prévoit une amorce de décentralisation du circuit de distribution public et l'octroi d'exemptions fiscales en vue de la mise en place d'installations de manutention, de transport et de stockage intégrées a quelque peu amélioré les choses. Le système de crédits subventionnés, qui auparavant ne concernait que les installations de stockage frigorifique, a été élargi à d'autres domaines.

On se rend de plus en plus compte qu'il faut améliorer la productivité dans la production végétale et la production animale

L'agriculture en Inde est actuellement confrontée à de multiples problèmes. L'un des plus urgents est l'écart important entre les rendements de plusieurs cultures en Inde et leur rendement moyen au niveau mondial. Les gains potentiels de productivité sont considérables, en particulier dans le cas de cultures telles que le riz, les céréales secondaires, les légumes secs, les oléagineux et le coton. La mise en œuvre des recommandations d'action figurant dans la politique nationale agricole devrait aider à résoudre certains de ces problèmes structurels. Pour assurer la croissance durable à long terme du secteur agricole, il faut davantage investir dans la gestion des ressources en eau, la recherche, la vulgarisation et les infrastructures rurales. En outre, de nouveaux progrès dans le domaine technologique et l'utilisation efficiente des intrants sont un facteur décisif.

La poursuite des réformes structurelles et institutionnelles est nécessaire pour rendre le secteur agricole de l'Inde plus compétitif

Si des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes au niveau macroéconomique, il faut redoubler d'efforts pour accélérer le processus de réforme structurelle et institutionnelle, ainsi que la libéralisation des échanges intérieurs et extérieurs. La suppression de toutes les restrictions officielles et non officielles qui entravent encore le mouvement des produits agricoles entre les États, ainsi que des normes de qualité plus rigoureuses et une libéralisation plus poussée du marché intérieur amélioreraient les termes de l'échange pour les agriculteurs et stimulerait la production végétale et animale. L'augmentation des investissements consacrés à l'infrastructure générale, ainsi qu'aux structures de commercialisation est déterminante si l'on veut maintenir un niveau élevé de croissance économique et atténuer la pauvreté. L'absence d'infrastructure dans les régions rurales nuit considérablement à l'efficacité du circuit de distribution du producteur au consommateur.

RUSSIE

Situation macro-économique

La situation macro-économique de la Russie s'est nettement améliorée en 2000, mais...

Le PIB de la Russie a gagné 8.3 % en 2000, ce qui témoigne d'une forte expansion pour la première fois depuis le début de la période de transition. Ce résultat encourageant s'accompagne d'une embellie sur plusieurs autres fronts. Les entreprises russes ont été favorisées par la relative faiblesse du rouble, le niveau élevé des prix à l'exportation et la hausse de la demande intérieure. D'après les estimations, les revenus réels des ménages ont progressé de 9 %, même s'ils restent inférieurs de 20 % environ aux niveaux atteints avant la crise de 1998. Le taux de chômage a diminué de plus de deux points pour s'établir à 9.7 % et le taux d'inflation est passé de 37 % en 1999 à 20 % en 2000 (indice des prix à la consommation à la fin de l'année). La hausse des recettes fiscales, notamment celle des taxes sur les exportations, des droits d'accise et de l'impôt sur les bénéfices, explique en partie les excédents affichés en 2000 par le budget fédéral et par le budget consolidé, estimés à 2.5 % et 3.0 % respectivement. Favorisé par des prix à l'exportation élevés et par des importations relativement limitées, l'excédent de la balance des opérations courantes s'est hissé à 45 milliards d'USD (18 % du PIB). Les réserves brutes de devises et d'or ont été multipliées par plus de deux en 2000, atteignant 29 milliards d'USD à la fin de l'année.

... l'inflation s'est accélérée début 2001

Cependant, fin 2000 et début 2001, plusieurs signaux négatifs ont été enregistrés. Le rythme de la croissance économique s'est ralenti, les entreprises manufacturières paraissant se ressentir de la hausse relative des prix intérieurs et des prix des transports, ainsi que d'une appréciation du rouble supérieure à 10 % en termes réels en 2000. De plus, début 2001, l'inflation et les tensions inflationnistes se sont accentuées, d'où un bond de l'indice des prix à la consommation à plus de 5 % en seulement deux mois (janvier et février).

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

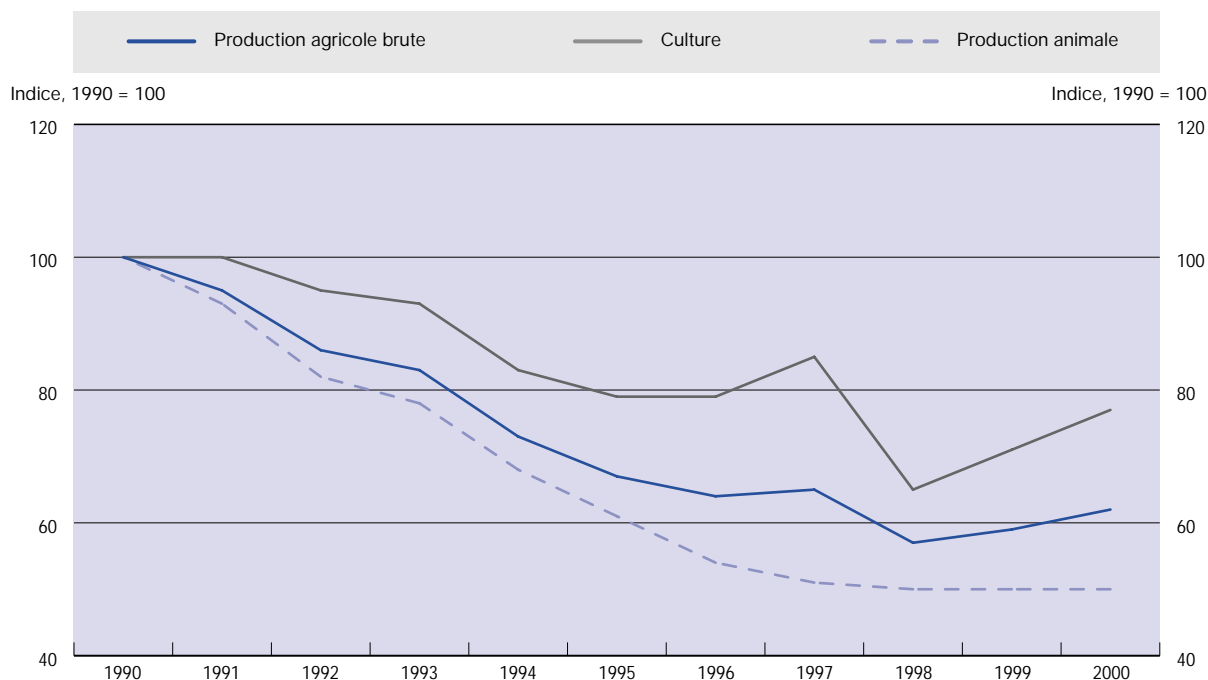
La production agricole brute a progressé de 5 %...

La production agricole brute a progressé de 5 % en 2000, les productions végétales augmentant de 8.9 % et les productions animales demeurant au niveau atteint en 1999 (graphique III.4.1). Bien que cette hausse, qui intervient pour la deuxième année consécutive, soit un signe positif, il ne faut pas oublier que la production ne s'est pas encore totalement remise de l'effondrement survenu en 1998. Ainsi, en 2000, la production agricole brute restait inférieure de 4.1 % au niveau atteint en 1997 et peu de signes donnent à penser que l'agriculture russe serait entrée dans une phase d'expansion durable.

... principalement grâce à l'augmentation de la production de céréales

La progression de la production agricole brute s'explique principalement par la hausse de la production de céréales, qui a atteint 65.4 millions de tonnes en 2000 contre 54.7 millions en 1999. L'augmentation à la fois des rendements et des superficies récoltées, en grande partie imputable à des conditions météorologiques plus favorables, a contribué au phénomène. Les conditions météorologiques relativement satisfaisantes pendant les récoltes ont permis aux cultivateurs de moissonner une superficie de 10.7 % supérieure à celle

Graphique III.4.1. Évolution de la production agricole en Russie



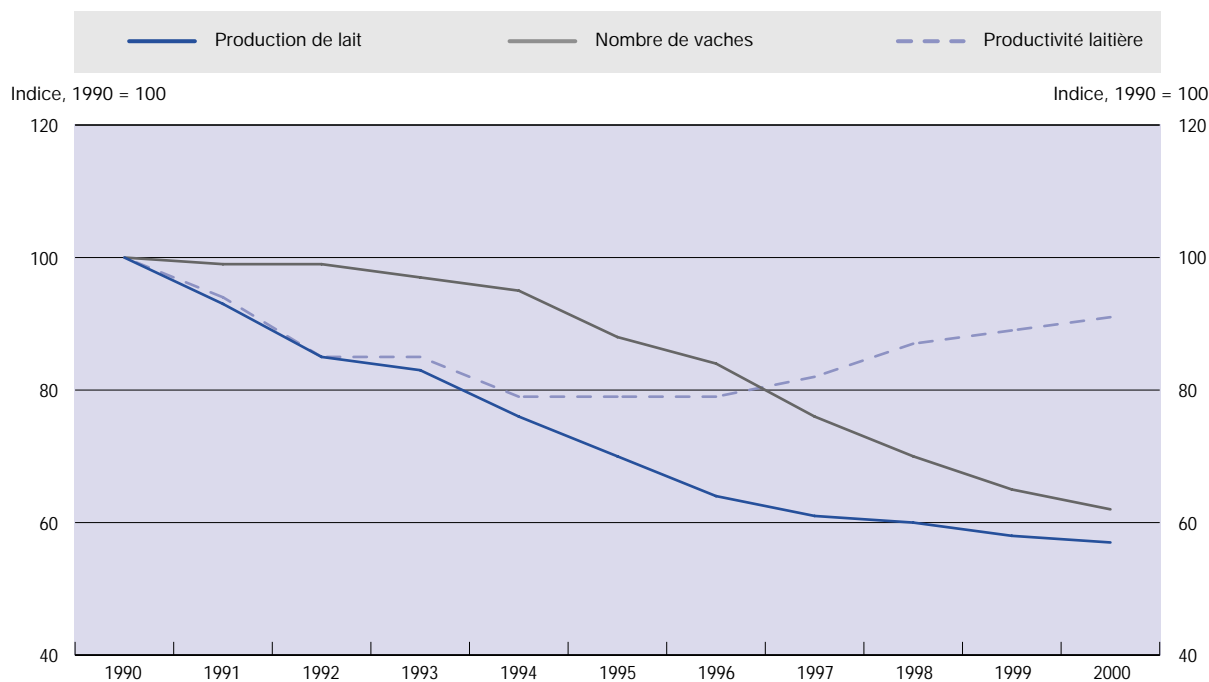
Source : Secrétariat de l'OCDE.

de 1999, alors même que les superficies en céréales avaient diminué de 2 %. Les résultats enregistrés par les autres cultures ont été mitigés, la production de pommes de terre et de lin augmentant, celle de tournesol et de betteraves sucrières diminuant et celle de légumes demeurant au niveau atteint en 1999.

Les productions animales se sont stabilisées

Après dix ans de déclin ininterrompu, les productions animales se sont stabilisées. La production de viande et d'œufs a progressé de 2.7 % et 2.2 % respectivement, tandis que la production laitière enregistrait un recul de 1 %. Toutefois, la hausse de la production de viande peut être en grande partie attribuée à la réduction du cheptel, les effectifs continuant de diminuer. La baisse du nombre de vaches (-3.5 %) a été compensée par l'augmentation du rendement individuel. Le tassement de la production totale de lait a donc été minime. Si le rendement laitier reste très faible (environ 2 500 kilogrammes par vache), il s'accroît régulièrement depuis 1996 (graphique III.4.2). L'augmentation de la production d'œufs a résulté exclusivement de l'amélioration du rendement individuel des pondeuses. Les gains de productivité du secteur de l'élevage peuvent être en partie attribués à l'augmentation de la quantité d'aliments du bétail disponible par animal, due à la hausse de la production de céréales en 2000 et à la diminution constante des effectifs. La quantité d'aliments du bétail disponible par animal était plus élevée d'environ 25 % en janvier 2001 qu'au début 2000. Entre 50 et 60 % de la production de viande et de la production laitière proviennent des petites exploitations familiales. Il s'agit en grande partie d'une production de subsistance, dont seule une petite proportion est destinée au marché.

Graphique III.4.2. Production laitière et rendement laitier par vache en Russie



Source : Secrétariat de l'OCDE.

La situation financière des grandes exploitations agricoles s'est améliorée

D'après les estimations officielles, le secteur agricole dans son ensemble a dégagé de la production annuelle un solde financier positif pour la deuxième année consécutive et la proportion des grandes entreprises agricoles qui affichent des pertes est passée de 54 % en 1999 à 48 % en 2000. Cette amélioration, qui résulte essentiellement de l'augmentation des récoltes, a été pondérée par la détérioration des termes de l'échange au détriment de l'agriculture. En effet, tandis que les prix des produits en décembre 2000 étaient supérieurs de 22 % à ceux de décembre 1999, ceux des intrants ont enregistré une majoration de 34 % dans le même temps.

Les achats d'intrants ont augmenté

L'amélioration de la situation financière du secteur agricole a permis certains réinvestissements, notamment dans les machines agricoles. Les achats ont augmenté dans pratiquement toutes les catégories d'intrants, mais ils s'établissaient auparavant à un niveau très bas. Par exemple, la production de tracteurs a progressé de 25 % en 2000, se hissant à plus de 19 000 unités, mais elle se situait à 214 000 unités en 1990. De même, si la consommation d'engrais a globalement augmenté de 7 %, la moyenne stagne à un très bas niveau (18 kilogrammes par hectare). La faible demande intérieure d'engrais est compensée par des exportations conséquentes, puisque 80 % de la production sont expédiés à l'étranger.

La production de l'industrie alimentaire s'est accrue de 7.1 %

Plusieurs évolutions ont été favorables à l'industrie alimentaire. La hausse des revenus réels a encouragé une augmentation de la demande de produits alimentaires qui, à son tour, a entraîné une

majoration de 7.3 % du chiffre d'affaires de la vente au détail de produits alimentaires, lequel avait au contraire baissé de 8.4 % en 1999. Bénéficiant de la progression de la demande et de l'effet de substitution des importations de la dévaluation du rouble survenue en 1998, l'industrie alimentaire russe a vu sa production augmenter de 7.1 % en 2000. Cette augmentation a concerné une vaste majorité de produits, en particulier ceux qu'il est devenu plus avantageux de produire nationalement compte tenu du renchérissement des importations. Pour la première fois depuis le début de la période de transition, la production des industries de transformation de la viande et du lait a progressé de 5.5 %.

L'avantage concurrentiel par rapport aux importations s'est réduit, mais...

Toutefois, l'avantage concurrentiel par rapport aux importations, créé par la dévaluation du rouble décidée en 1998, s'est réduit en 1999 et en 2000. Les prix à la production des produits alimentaires ont subi une hausse de 93 %, cependant qu'en termes nominaux, le rouble n'a perdu que 33 % de sa valeur entre la mi-1998 et la fin 2000. Par conséquent, les importations sont de plus en plus compétitives. Une augmentation sensible de la productivité et des investissements visant à rénover les équipements vétustes s'imposerait donc pour contrebalancer la réduction des écarts de prix. Néanmoins, le secteur de la transformation alimentaire demeure confronté à de nombreux problèmes structurels, dont une exploitation très limitée des capacités, qui pousse les charges fixes à la hausse. Dans de nombreuses filières du secteur, l'utilisation des capacités est inférieure à 50 %, notamment dans les industries de transformation de la viande (20 %) et du lait (25 %). L'intérêt croissant que les investisseurs étrangers témoignent à ce secteur est un signe de bon augure, même si le niveau des investissements reste faible : ils se sont montés à 1.8 milliard d'USD en 2000 (soit 16 % des investissements étrangers totaux), dont 0.8 milliard d'USD d'investissements directs. Le secteur alimentaire a été le deuxième bénéficiaire des investissements directs étrangers (IDE) en 2000, juste derrière le commerce de détail et la restauration.

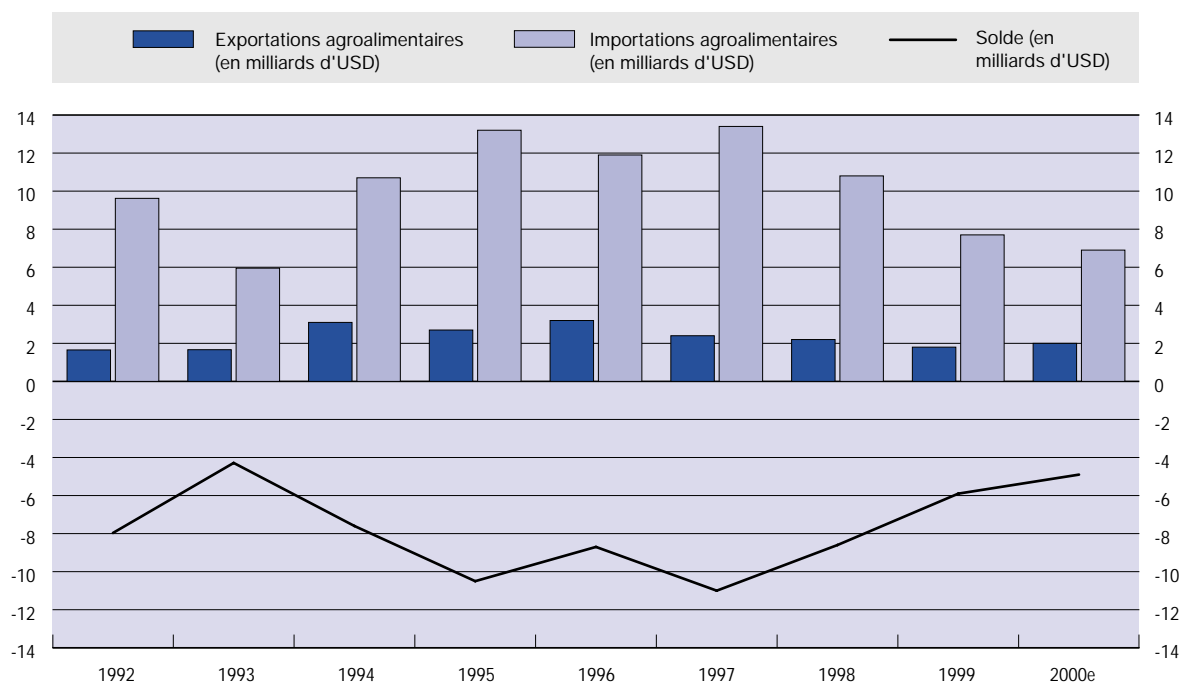
... les importations de produits agroalimentaires ont diminué en 2000 et...

D'après des données provisoires, en 2000, les importations russes de produits agroalimentaires ont diminué de 16 % en valeur, s'établissant à quelque 6.9 milliards d'USD, mais la Russie reste l'un des principaux marchés d'exportation du monde, en particulier pour le sucre brut, la viande et les produits laitiers. Les changements dans les courants d'échanges, en 2000, ont varié d'un produit à l'autre, les importations de viande congelée, de sucre de canne brut, de lait en poudre, de céréales et d'huile végétale chutant brutalement, tandis que les importations de volaille, de beurre, d'agrumes, de café, de sucre raffiné, de chocolat et de boissons alcooliques augmentaient sensiblement. Globalement, les importations ont surtout progressé dans le cas des produits à forte valeur ajoutée caractérisés par une importante élasticité de la demande par rapport aux revenus. Les statistiques commerciales sont dans une certaine mesure faussées par les livraisons d'aide alimentaire à la Russie, notamment pour 1999. Par exemple, les expéditions de viande dans le cadre de l'aide alimentaire ont représenté environ 30 % des importations totales de viande en 1999. En 2000, la baisse des importations de viande en volume a été en partie due à la forte diminution des expéditions dans le cadre de l'aide alimentaire.

... les exportations ont augmenté

Généralement très modestes en 1999, les exportations russes de plusieurs produits agroalimentaires ont augmenté sensiblement en 2000, en particulier celles d'huile végétale, de graines de tournesol (malgré une nouvelle taxe sur les exportations entrée en vigueur en 1999), d'orge et de certains produits laitiers. Les exportations de produits agroalimentaires ont été évaluées au total à 2 milliards d'USD environ en 2000, les importations nettes s'établissant donc en deçà de 5 milliards d'USD, contre 10.9 milliards d'USD en 1997, c'est-à-dire avant la crise (graphique III.4.3).

Graphique III.4.3. Échanges agricoles, 1992-2000



Source : OCDE.
e: estimations.

Ajustement structurel**Le mode d'utilisation des terres agricoles n'a pas beaucoup changé, mais...**

En 2000, le mode d'utilisation des terres agricoles n'a pas connu de changements majeurs et la réforme de la législation sur le foncier agricole est restée dans l'impasse. Cela étant, quelques progrès dans la restructuration des grandes entreprises agricoles sont à noter.

... les statistiques officielles ne rendent pas compte des transactions immobilières officielles

Le paysage agricole reste dominé par de grandes entreprises qui accaparent, selon les statistiques officielles, à peu près 83 % des terres agricoles de Russie. Les exploitations individuelles privées se situent au deuxième rang et représentent dans leur ensemble quelque 7 % des terres agricoles. Il existe également plus de 16 millions de lopins individuels privés (*lichnye podsobnyye khozyaystva*) qui totalisent, toujours d'après les données officielles, environ 3 % des

terres agricoles. Les grandes exploitations sont au nombre de 27 000 approximativement et s'étendent en moyenne sur 5 600 hectares environ. Le nombre d'exploitations individuelles privées a de nouveau diminué en 2000, mais leur superficie est passée de 55 hectares début 2000 à 58 hectares début 2001. Officiellement, la superficie moyenne des lopins individuels privés est de 0.4 hectare. Néanmoins, cela n'inclut pas les terres appartenant aux communes et aux entreprises collectives exploitées en réalité par les propriétaires de lopins individuels. Si ces superficies étaient prises en compte et ajoutées à celles qui sont détenues par les ménages, leur superficie moyenne se monterait à 1.7 hectare⁸. Ainsi, la proportion des terres exploitée par les ménages se situerait à 15 % du total à peu près. Toutefois, ce pourcentage semble encore sous-évalué, car il existe un important système de transactions non officielles, y compris en ce qui concerne les terres agricoles, entre les propriétaires de lopins individuels et les grandes exploitations, qui ne sont jamais prises en considération dans les statistiques. Cela expliquerait au demeurant l'écart non négligeable entre la proportion des terres qu'occupent les lopins individuels, officiellement faible, et le fort pourcentage de la production agricole brute qui leur est attribué (60 % environ d'après les estimations). Comme les années précédentes, la production de pommes de terre, de légumes et de fruits a été en grande partie assurée par les lopins et jardins individuels. A l'inverse, les grandes exploitations ont produit plus de 90 % des céréales et des betteraves sucrières. Le pourcentage de la production imputable aux exploitations individuelles a quelque peu augmenté en 2000, notamment dans le cas des céréales et du tournesol (environ 8 % et 14 % de la production totale, respectivement).

L'endettement des grandes exploitations reste l'un des problèmes majeurs de l'agriculture russe

Le financement des activités demeure l'un des problèmes essentiels de l'agriculture russe. L'amélioration de la rentabilité des exploitations, en 2000, n'a pas résolu le problème de la dette accumulée par le secteur. En mars 2001, cet endettement était estimé par le ministère de l'Agriculture à 220 milliards de RUR (7.8 milliards d'USD), soit environ 3.2 % du PIB et 19.5 % des recettes fiscales fédérales de 2000. Une grande partie de cette dette a été contractée envers l'État et résulte principalement de l'accumulation de taxes et prélèvements impayés, des cotisations de retraite et d'assurance maladie de la main-d'œuvre agricole qui n'ont pas été versées et des prêts consentis par l'État. Les exploitations sont également très endettées auprès des fournisseurs d'intrants, auxquels elles n'ont pas remboursé tous leurs crédits commerciaux, et dans une faible mesure auprès des banques commerciales, à qui elles doivent des arriérés de principal et d'intérêts⁹. D'après les statistiques officielles, environ 80 % des grandes entreprises agricoles sont très endettées et, en fait, insolvables, car les résultats financiers qu'elles enregistrent en l'état actuel de la production, même lorsqu'ils sont bénéficiaires, ne leur permettent pas de rembourser leurs arriérés. La législation en vigueur permettrait d'engager des procédures de faillite dans de nombreux cas, mais elles ne sont pas appliquées aux entreprises agricoles. Néanmoins, les comptes bancaires de ces dernières sont bloqués. Cette situation les pousse à participer à l'économie souterraine, où prédominent les transactions de troc, et les rend encore plus tributaires du soutien de l'État fédéral et des collectivités locales.

Un nouveau plan de restructuration de la dette du secteur a été élaboré

Fin 2000, le ministère de l'Agriculture a formulé un nouveau plan de restructuration de la dette du secteur agricole. Celui-ci prévoit l'annulation de la dette en question à hauteur de 70 milliards de RUR en 2001 et le rééchelonnement du remboursement de 50 milliards de RUR sur dix ans. S'il était mis en œuvre, ce plan perpétuerait la tradition russe de l'abandon des créances, qui va de pair avec le système des crédits préférentiels bonifiés par l'État et dissociés des résultats financiers. Ce projet continuerait d'empêcher l'instauration d'une véritable discipline financière dans le secteur agricole, augmenterait les risques liés au crédit à l'agriculture et pousserait les banques commerciales à désertier les zones rurales. Au lieu d'annuler la dette, les pouvoirs publics pourraient envisager une approche fondée sur un règlement global et unique à l'amiable, assorti d'une restructuration interne des exploitations et de l'instauration de contraintes de gestion strictes¹⁰.

Des investisseurs reprennent des exploitations peu performantes et les transforment en entreprises viables

Les grandes entreprises agricoles sont en majorité organisées sur le principe de l'actionnariat, les terres étant la propriété collective des anciens et nouveaux salariés. Les actionnaires sont titulaires de certificats indiquant les parts qu'ils détiennent. Ils concluent des contrats avec les utilisateurs des terres, le plus souvent sous la forme d'un bail d'au moins trois ans. Après expiration du premier contrat, ils renouvellent les baux, en général pour une période plus longue. Dans la vaste majorité des cas, les titulaires des certificats passent contrat avec l'exploitation à laquelle ils appartenaient à l'origine, mais ils ont aussi la possibilité de louer leurs parcelles aux grandes entreprises ou exploitations individuelles voisines. Il ressort des données que cela se produit effectivement, les entreprises ou exploitations individuelles plus efficaces et à même d'acquitter des loyers plus élevés pouvant ainsi récupérer des superficies. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, les terres font l'objet d'importants échanges non officiels entre grandes exploitations et propriétaires de lopins individuels. Tirant parti de l'amélioration du climat macro-économique et de l'augmentation de la demande intérieure de produits alimentaires, certains investisseurs reprennent des grandes exploitations peu performantes et les transforment en entreprises viables. Il s'agit en général d'entreprises de transformation soucieuses de s'assurer un approvisionnement fiable en produits agricoles primaires. Bien que ce phénomène reste d'une ampleur limitée, il permet d'espérer une embellie.

Il n'existe toujours pas de législation spécifique au marché foncier agricole

En 2000, aucun progrès important n'a été enregistré en vue de l'adoption d'une législation sur le marché foncier agricole. Cependant, à l'automne, la Douma russe a aboli l'interdiction d'hypothéquer les terres agricoles. En outre, les pouvoirs publics ont décidé de séparer la législation foncière relative aux terres agricoles et non agricoles. Le 21 mars 2001, la Douma a ajouté au Code civil un chapitre autorisant les transactions commerciales privées sur les terrains, mais cela ne concerne pas les terres agricoles. En l'absence de législation fédérale, plus de quarante régions ont d'ores et déjà formulé leurs propres lois et directives, soit libérales, soit très restrictives, relatives aux transactions sur les terres agricoles. En mars 2001, il semble très probable que les pouvoirs publics russes finiront par laisser toute latitude aux provinces dans l'élaboration de leur propre législation,

dans un cadre fédéral institué par une nouvelle loi sur les terres agricoles. Cette nouvelle loi serait distincte du Code foncier, qui porterait uniquement sur les terres non agricoles. Un nouveau cadre législatif applicable aux transactions sur les terres agricoles doit être défini en 2001, mais compte tenu de son caractère très litigieux en Russie, il y a peu de chance pour qu'il soit accepté par la Douma avant la fin de l'année.

Soutien interne

Les mesures de soutien interne sont demeurées pratiquement inchangées

En 2000, les mesures de soutien en faveur de la production agricole n'ont pas connu de changements majeurs et le niveau du soutien est resté faible. Une nouvelle réforme de la politique agricole applicable à la période 2001-2010 a été définie en juillet.

Le soutien budgétaire a augmenté en 2000...

Dans le cadre du budget fédéral, 15.5 milliards de RUR (551 millions d'USD) ont été alloués au soutien à la production agricole, ce qui représente une augmentation importante en termes réels par rapport à 1999. Pour la première fois depuis le début de la transition, les fonds effectivement débloqués ont correspondu à peu de chose près à ce que prévoyait le budget. Le soutien budgétaire a essentiellement pris la forme d'aides à l'achat d'intrants et de crédits préférentiels. Ainsi, en 2000, 5.5 milliards de RUR ont été affectés à l'amélioration des terres (en partie sous la forme d'une indemnisation des dépenses entraînées par l'achat d'engrais minéraux et de produits chimiques de protection des cultures), 2.6 milliards de RUR à la création d'un fonds de crédit-bail et 1.4 milliard de RUR à un Fonds de crédit bonifié. A la fin de l'année, une forte somme de 2 milliards de RUR a été provisionnée pour réguler le marché des céréales, mais elle n'a finalement pas été débloquée. Comme les années précédentes, le soutien des régions est venu s'ajouter aux aides fédérales.

... mais reste modeste et est alloué de manière inefficace

Bien que le soutien budgétaire dont bénéficient les producteurs agricoles russes reste modeste, il est alloué de manière très inefficace. Destiné pour l'essentiel aux grandes exploitations, il ne fait pas de distinction entre celles qui sont économiquement viables et celles qui se trouvent en situation de dépôt de bilan. Cela joue en défaveur du développement des activités du secteur privé et perpétue la dépendance des grandes exploitations à l'égard des autorités fédérales et régionales.

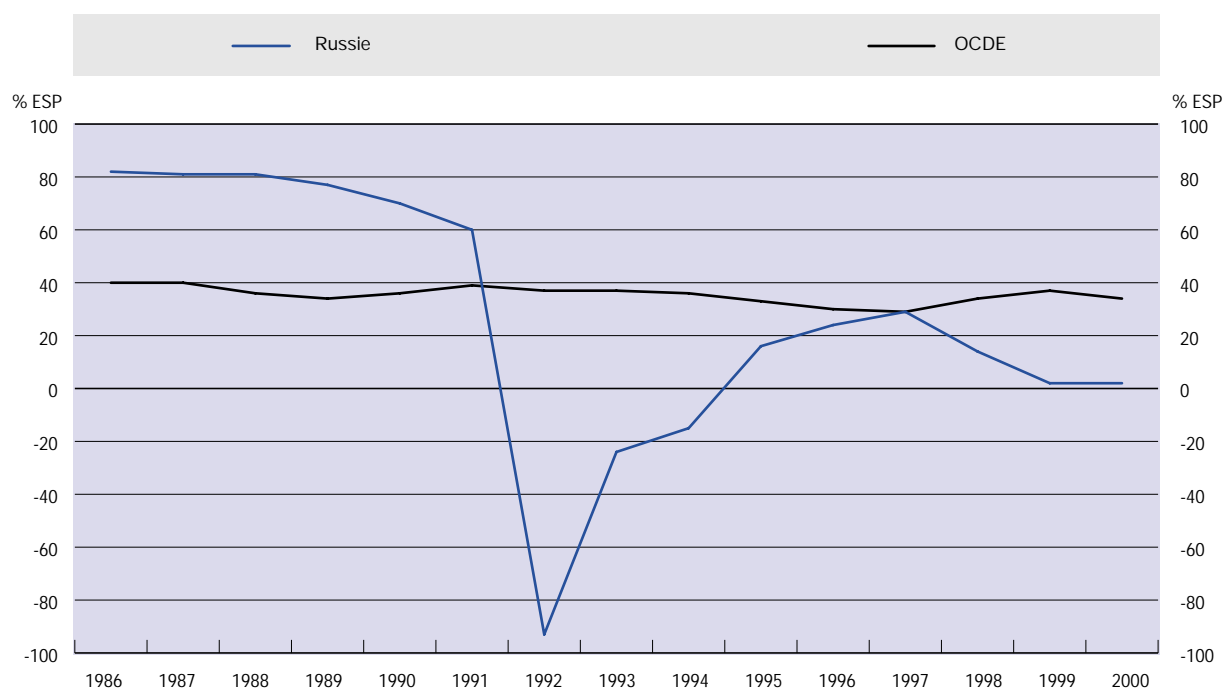
Une nouvelle banque agricole publique russe a été créée

A la mi-2000, la création d'une nouvelle banque d'État, la Rosselkhozbank (Banque agricole russe), a été autorisée par la Banque centrale de Russie. Cette banque a repris certaines succursales régionales de SBS-Agro, qui avait déposé son bilan. Elle a pour objet de mettre en œuvre les politiques publiques de crédit et de financement concernant l'agriculture, de mettre sur pied l'infrastructure financière nécessaire à ce secteur et de lui fournir des services bancaires ordinaires. Néanmoins, tant que des contraintes de gestion plus strictes ne seront pas imposées aux grandes entreprises agricoles, les perspectives de liquidité de cet établissement ne seront pas meilleures que celles de ses prédécesseurs.

Une nouvelle stratégie agroalimentaire a été définie pour la période 2001-2010, avec pour principal objectif de prévenir et de contrecarrer toute nouvelle chute de la production agricole

Le principal objectif stratégique de la politique agroalimentaire définie pour la période 2001-2010 est de prévenir et de contrecarrer toute nouvelle chute de la production agricole. Les produits agricoles ont été séparés en trois catégories. S'agissant de la première (céréales, graines de tournesol et pommes de terre), la Russie s'efforcera d'être exportatrice nette. Pour ce qui est de la deuxième (viande de volaille, œufs et légumes), l'objectif à long terme est de parvenir à l'autosuffisance. En ce qui concerne la troisième catégorie (viande, produits carnés et sucre), il est prévu de satisfaire une partie de la demande intérieure en recourant aux importations. Les principales mesures envisagées pour atteindre ces objectifs sont les suivantes : restructuration de la dette accumulée par les exploitations ; création d'une infrastructure financière d'État assise sur la Rosselkhozbank et au service des producteurs agricoles ; mise en place d'une réserve fédérale de céréales et d'un mécanisme de soutien du marché des céréales destiné à réguler l'offre et la demande ; mise en œuvre de « droits de douane modulables » visant à protéger la production agricole nationale ; instauration d'un marché foncier agricole « civilisé, stable et réglementé » ; et création d'un fonds d'assurance agricole, conjuguée à la mise sur pied d'un organisme fédéral de réglementation des assurances agricoles. Globalement, cette stratégie est plus réaliste que celles qui ont été formulées dans le passé, et envisage des mécanismes qui fausseraient moins le marché. Certaines mesures ont été précisées au deuxième semestre, par exemple en ce qui concerne les mécanismes de restructuration de la dette et de réglementation

Graphique III.4.4. ESP en Russie et moyenne de l'OCDE



Source : Base de données ESP/ESC de l'OCDE.

des marchés. Comme par le passé, la mise en œuvre de ces différentes mesures souffrira du manque de ressources budgétaires.

Le niveau de soutien qui ressort de l'ESP en pourcentage est resté faible en 2000 (3 %)

A l'aune de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), le niveau du soutien est resté faible, s'établissant à 3 % contre 34 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2000 (graphique III.4.4). Néanmoins, il a légèrement augmenté par rapport à 1999, où il s'était élevé à 2 %, principalement sous l'effet de la hausse du soutien budgétaire. Le soutien des prix du marché (SPM) est demeuré négatif, les prix départ exploitation restant en général inférieurs aux prix de référence du marché mondial. Cela étant, l'écart s'est réduit dans plusieurs cas en 2000, notamment en ce qui concerne les céréales. S'agissant des productions animales, à l'exception de la viande bovine et porcine, les prix intérieurs ont été supérieurs aux prix sur le marché mondial. Le coefficient nominal de soutien (CNS) est peu élevé : s'établissant à 1.03, il indique que les recettes agricoles brutes n'ont dépassé que de 3 % le niveau qu'elles auraient atteint en l'absence de tout soutien. Ce pourcentage est à mettre en regard de la moyenne de l'OCDE, qui se monte à 52 % (soit un CNS de 1.52). Le soutien budgétaire est lié à près des trois quarts à l'utilisation d'intrants et, pour le quart restant, à la production, autrement dit à des mesures qui faussent le marché. En outre, les paiements fondés sur l'utilisation d'intrants se caractérisent par une très médiocre efficacité des transferts, une grande partie des dépenses budgétaires normalement destinées aux agriculteurs bénéficiant en fait à d'autres agents, en particulier aux fournisseurs d'intrants.

Cadre d'action international

Plusieurs changements sont intervenus dans le régime commercial des produits agroalimentaires

Le régime commercial applicable aux produits agroalimentaires en Russie a connu plusieurs changements en 2000. Les droits de douane sur les importations de sucre ont été majorés, avant d'être de nouveau diminués et assortis d'un contingent tarifaire. De nouvelles réglementations sur les importations de volaille sont entrées en vigueur. L'aide alimentaire a été interrompue et l'interdiction d'exporter certains produits de Russie, liée à cette aide, a été levée. L'épidémie d'ESB dans l'Union européenne a amené la Russie à interdire les importations de viande bovine, de bovins sur pied et de certains ingrédients de l'alimentation du bétail en provenance de divers États membres de l'UE. Fin 2000, le système tarifaire a été légèrement simplifié.

Les droits de douane sur le sucre ont été majorés, avant d'être diminués et assortis d'un contingent tarifaire

La Russie est le premier importateur de sucre du monde. En 2000, les réglementations relatives à ces importations sont restées très complexes. Elles comprennent des droits de douane *ad valorem* permanents et saisonniers, différents selon qu'ils s'appliquent au sucre brut ou au sucre raffiné, assortis de droits de douane spécifiques sur le sucre raffiné (par exemple, un droit de douane saisonnier sur le sucre blanc de 45 % ou de 150 euros par tonne au minimum). De manière générale, les droits de douane sur le sucre ont été majorés et les périodes pendant lesquelles s'appliquent les droits saisonniers, plus élevés, ont été sensiblement prolongées, ce qui a contribué à faire diminuer les importations de sucre de 19 % en 2000. Pendant la période allant de la mi-décembre 2000 à la fin 2001, les droits de douane doivent être minorés, mais il est prévu d'appliquer le contingent tarifaire (voir l'encadré III.4.1).

Encadré III.4.1. **Vente aux enchères des licences d'importation de sucre : succès ou échec ?**

Le 27 novembre 2000, les pouvoirs publics russes ont vendu à plusieurs agents des licences d'importation de sucre de canne brut, dans le cadre d'un nouveau contingent tarifaire de 3.65 millions de tonnes. Le taux du droit de douane applicable en 2001 est fixé à 5 % dans le cas des importations de sucre brut dans la limite du contingent et à 30 % (90 euros par tonne au minimum) dans le cas des importations hors contingent. Le contingent de 3.65 millions de tonnes est à mettre en regard avec les 4 millions de tonnes de sucre brut importées entre 1997 et 1999, et devrait couvrir la majeure partie des importations de la Russie.

Le contingent a été divisé en 146 lots de 25 000 tonnes chacun, répartis sur les quatre trimestres de 2001. Près des trois quarts des importations totales sont censées être effectuées pendant le premier semestre de l'année et environ un quart au deuxième semestre. Plus de vingt entreprises ont obtenu des licences d'importation à l'issue de la procédure d'appel d'offres à laquelle a donné lieu le contingent. La concurrence était forte, ce qui a porté le prix moyen du lot à 58.19 USD par tonne, alors que le prix minimum avait été fixé à 3 euros par tonne (environ 2.6 USD). Le produit de ces enchères, reversé au Trésor, s'est monté à 214 millions d'USD. Malgré les craintes exprimées à l'origine, l'organisation des enchères s'est révélée satisfaisante et aucune infraction à la procédure n'a été décelée.

Néanmoins, le prix unitaire élevé des lots, inattendu, pourrait engendrer des problèmes sur le marché russe du sucre en 2001. Le prix moyen du lot, à savoir 58.19 USD par tonne, représente 38 % du prix moyen du sucre brut importé en Russie en 2000 (151.8 USD). Si l'on ajoute à cela un taux de droit de douane préférentiel de 5 %, on arrive à 43 % du prix à l'importation, qu'il faut mettre en regard avec un droit de douane de 30 % sur les importations de sucre hors contingent. Ainsi, à supposer que le prix du sucre brut en 2001 soit à peu près équivalent à celui de 2000, les importations dans la limite du contingent ne seraient pas avantageuses. Cela pourrait donner lieu à des pressions en faveur d'un relèvement des droits de douane sur les importations hors contingent. En outre, le prix élevé des lots acquis aux enchères devrait majorer le coût de production du sucre raffiné. Ces deux facteurs pourraient entraîner une hausse des prix du sucre raffiné en Russie et, par voie de conséquence, stimuler les importations de sucre blanc et/ou engendrer des pressions en faveur d'une majoration des droits de douane sur ces importations.

Un taux de droit de douane unique sur les importations de volaille a été institué

En 2000, plusieurs réglementations nouvelles relatives aux importations de volaille sont entrées en vigueur. En avril, le nombre de ports par lesquels les importations de volaille peuvent pénétrer en Russie par la voie maritime a été réduit. En octobre, une autre mesure a restreint le nombre de bureaux de douane où peuvent être dédouanées les importations de volaille expédiées à Moscou par voie terrestre. A la mi-août, le droit de douane applicable aux importations de viande et de sous-produits de volaille a été uniformisé et fixé à 25 % (0.2 euro au minimum par kilogramme). Cela s'est traduit par une diminution du taux appliqué aux importations de poulet, mais par une majoration des droits relatifs aux importations des autres produits tels que la dinde, l'oie, le canard et les abats. L'uniformisation des droits visait à mettre fin à une pratique illégale consistant à faire passer les importations de viande de poulet pour des importations de viande de dinde ou d'oie.

L'interdiction d'exporter du blé et de la farine a été levée

L'interdiction d'exporter du blé ou de la farine, liée au programme d'aide alimentaire des États-Unis¹¹ a été levée officiellement le 30 septembre 2000. Les taxes sur les exportations de graines oléagineuses, instaurées en 1999, ont été maintenues à 10 % en 2000. Début 2001, les pouvoirs publics préparaient une résolution visant à porter ces droits à 20 %. Cette mesure est destinée à accroître l'utilisation des capacités de l'industrie nationale d'extraction et à stimuler les exportations d'huile.

Les droits de douane sur les produits agroalimentaires ont été restructurés

En vue d'élargir les différentes catégories de taux de droits de douane et d'en réduire le nombre, le gouvernement a publié, en novembre 2000, un décret qui définit de nouveaux taux applicables du 1er janvier à la fin septembre 2001. Les droits de douane sont donc désormais divisés en quatre grandes catégories (5, 10, 15 et 20 %), alors qu'il en existait auparavant sept s'échelonnant entre 0 et 30 %. La réduction du taux maximum de 30 à 20 % constitue le changement le plus important. Néanmoins, les droits de 30 % demeurent applicables aux produits «économiquement sensible» tels que le sucre raffiné (voir ci-avant) et le tabac, ainsi qu'à certains types d'alcool. Les droits de douane prélevés sur les importations de certains fruits, légumes, poissons, vins et champagnes ont en outre diminué. En revanche, certaines matières premières jusque là importées en franchise de droits dans la perspective d'une transformation sont désormais taxées à 5 %. Cette simplification fait partie de la stratégie mise en œuvre pour accélérer l'adhésion de la Russie à l'OMC.

Les négociations sur l'adhésion à l'OMC ont peu progressé, mais il pourrait en aller autrement en 2001

Bien qu'il ait été annoncé que les pouvoirs publics russes feraient de l'adhésion à l'OMC l'une de leurs principales priorités, peu de progrès ont été accomplis à ce sujet en 2000. Il est stipulé dans la stratégie agricole définie pour la période 2001-2010 (voir ci-avant) que l'appartenance de la Russie à l'OMC ne doit pas «nuire à l'agriculture nationale». Dans les faits, les négociations sur l'agriculture sont au point mort depuis 1993, date à laquelle la Russie a fait acte de candidature, ses positions et celles de plusieurs grandes puissances commerciales étant très éloignées. Cependant, fin février 2001, la délégation russe a présenté de nouvelles propositions plus conciliantes concernant l'agriculture, ce qui pourrait ouvrir la voie à des progrès en 2001.

Évaluation et perspectives

La croissance économique sera plus lente en 2001

La croissance économique devrait se poursuivre en 2001, mais à un rythme plus lent en raison de facteurs à la fois internes et externes. Les premiers sont, entre autres, l'appréciation du rouble, la hausse relative des prix des intrants nécessaires aux entreprises manufacturières, le ralentissement de l'augmentation de la demande et l'aggravation des contraintes de capacité dans certains secteurs. Parmi les facteurs externes figure en particulier le ralentissement de la croissance dans les pays de l'OCDE, qui pourrait avoir des répercussions préjudiciables sur la demande de produits exportés par la Russie et sur leurs prix. Les perspectives à moyen et long termes restent subordonnées à la poursuite de la mise en œuvre de certaines réformes structurelles essentielles, notamment de celles qui seraient à même de créer des conditions plus favorables à l'investissement, aux créations d'entreprises et à la concurrence.

L'agriculture russe n'est pas encore sortie de la crise

Malgré des signes de redressement, l'agriculture russe n'est pas encore sortie de la crise. L'augmentation de la production, ces deux dernières années, résultent en grande partie davantage de conditions climatiques favorables que de la réforme du secteur, qui tarde à se concrétiser. L'industrie agroalimentaire a bénéficié de la dévaluation du rouble survenue en 1998, mais à mesure que la monnaie s'apprécie en termes réels, ce rempart contre les importations tend à faiblir. La

forte hausse de la demande intérieure de produits alimentaires en 2000, imputable à l'augmentation des revenus réels, va s'atténuer, car la croissance du PIB diminuera probablement. Une restructuration des exploitations conjuguée à une importante panoplie de réformes institutionnelles continue de s'imposer en Russie pour créer les conditions propices à un développement plus viable de l'agriculture nationale. Afin d'accélérer le processus de restructuration, il conviendrait d'envisager un règlement global et unique à l'amiable de la dette du secteur, associé à une réorganisation en profondeur de la propriété et de la gestion des exploitations, et d'imposer à ces dernières la mise au point de plans d'entreprise réalistes et des contraintes de gestion strictes. Il faudrait aussi appliquer les procédures de dépôt de bilan pour prévenir l'accumulation de dettes supplémentaires par les exploitations nouvellement créées, et la loi cadre autorisant les transactions sur les terres agricoles, dont l'adoption est sans cesse remise, devrait être votée.

Les prévisions font état d'une stabilisation de la production de céréales, d'un ralentissement de la réduction du cheptel et d'une augmentation des importations de viande et de produits laitiers

Si les conditions météorologiques sont normales, les récoltes devraient légèrement augmenter en 2001 pour la troisième année consécutive. La production de céréales devrait se stabiliser à 65 millions de tonnes environ. L'augmentation de la quantité d'aliments du bétail disponible par animal devrait permettre de freiner la réduction du cheptel. La production de viande diminuera très probablement de manière marginale, et la production laitière devrait se stabiliser en raison d'une hausse du rendement par animal conjuguée à une nouvelle réduction du nombre de vaches. La hausse de la demande, quoique moins forte qu'en 2000, associée à une réactivité assez faible de la production nationale et à l'appréciation du rouble, devrait logiquement entraîner une augmentation des importations de viande et de produits laitiers.

AFRIQUE DU SUD

Situation macro-économique

En 2000, le PIB réel a augmenté de 3.1 % dans un contexte de chômage élevé et de fortes disparités de revenu et de ressources

En 2000, le PIB réel a augmenté de 3.1 % par rapport à 1999, amélioration importante par rapport au taux de 1.9 % atteint l'année précédente. Cet essor est dû à un regain de confiance des entreprises et à une hausse de la consommation intérieure au deuxième semestre. En 1999, la contribution des différents secteurs au PIB a été la suivante, par ordre d'importance : services (65.8 %), industrie (30.8 %) et agriculture, forêts et pêche (3.4 %) ¹². Compte tenu du revenu par habitant qui se situe à 3 040 USD, l'Afrique du Sud fait partie des pays à revenu intermédiaire, mais les disparités de revenu et de ressources y sont très importantes. L'indice de Gini ¹³ est de 55 % environ. La réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que le problème du chômage, font partie des grands défis que doit relever le gouvernement. L'offre totale de main-d'œuvre dépasse toujours la demande, de sorte qu'un quart environ de la population active est au chômage.

L'inflation a pu être contenue grâce à une politique monétaire rigoureuse

En 1999, une politique monétaire rigoureuse a été adoptée pour faire face aux craintes et aux pressions exercées par l'inflation sur le rand et sur le déficit courant. Le rand a continué de se déprécier par

rapport aux principales monnaies, passant de 6.1 ZAR pour 1 USD en 1999 à 6.9 ZAR en 2000. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 5.3 % en 2000 (5.2 % en 1999). Cette hausse est relativement modeste compte tenu des pressions inflationnistes exercées par la hausse des prix du pétrole et par la dépréciation du rand. La hausse des prix des produits alimentaires consécutive aux dommages provoqués par les inondations sur les cultures a continué d'être source de pressions inflationnistes en 2000.

La dépréciation du rand a contribué au maintien d'une balance commerciale positive

La dépréciation du rand, en favorisant les exportations de l'Afrique du Sud, a contribué au maintien d'une balance commerciale positive (en 2000, la valeur des exportations de marchandises, en incluant l'or, a été de 31.5 millions d'USD, et celle des importations de 27.3 millions d'USD). Le déficit des paiements courants, de 0.4 milliard d'USD (soit 0.31 % du PIB), contre 0.6 milliard d'USD en 1999, est dû au bilan négatif des revenus des services (sorties) et des transferts courants. Les entrées nettes de capitaux en Afrique du Sud ont chuté au premier semestre 2000¹⁴, mais se sont améliorées au deuxième semestre. L'investissement direct étranger (entrées) en Afrique du Sud, qui représentait 1 % environ du PIB en 1999, est trop faible pour améliorer la croissance à long terme ainsi que la capacité d'absorption de la main-d'œuvre de l'économie. Cependant, la balance générale des paiements a enregistré un excédent du début de 1999 à la fin de l'an 2000, d'où une nette amélioration des réserves internationales nettes du pays.

Le gouvernement est résolu à réduire la dette de l'État et le déficit budgétaire

Dans la présentation du budget, le gouvernement a réaffirmé sa détermination à réduire la dette de l'État et le déficit budgétaire. Ce dernier est estimé à 2.5 % du PIB pour l'année budgétaire 2001/2002, contre 2.4 % l'année précédente. Pour l'année budgétaire 2000/2001¹⁵, les dépenses nationales sont estimées à 235 milliards de ZAR, soit 9.5 % de plus qu'en 1999/2000. D'après les estimations, elles augmenteraient de 9.9 % en 2001/2002. Les dépenses nationales réalisées dans le domaine de l'agriculture ont représenté 1.8 % des dépenses nationales totales en 2000/2001 et 1.7 % en 2001/2002.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

La part de l'agriculture dans le PIB est stable, à 3 % environ, tandis que celle du secteur agroalimentaire se situe à 15 %

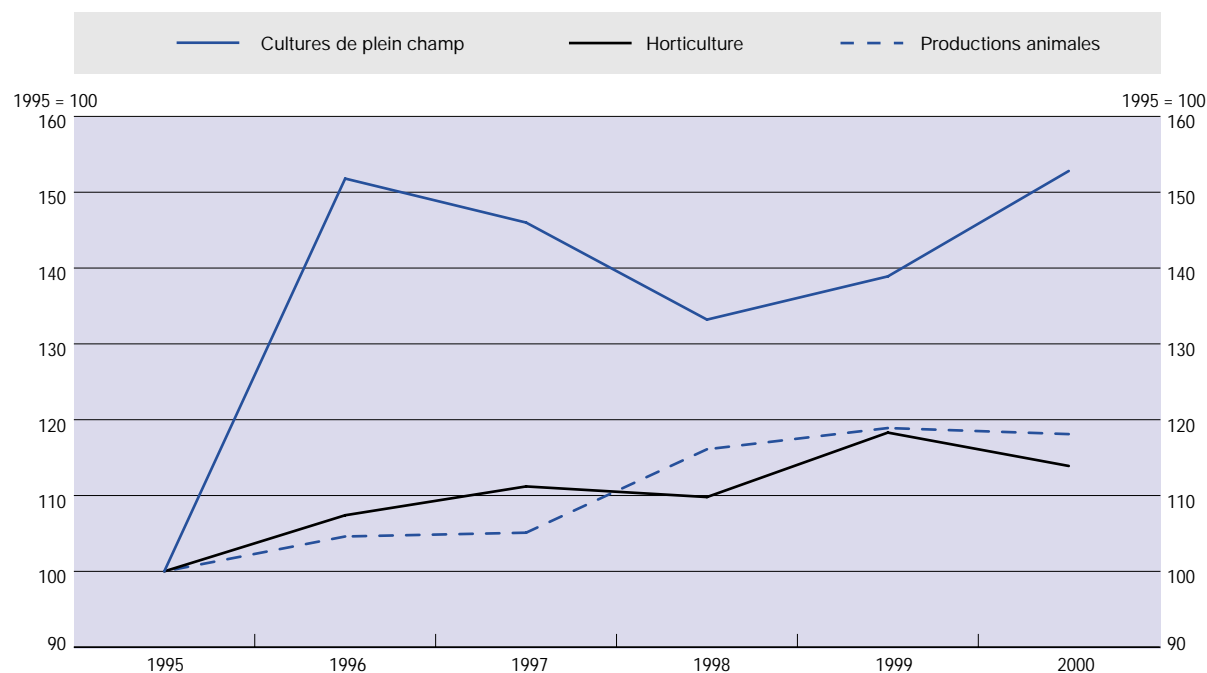
Plus de 85 % de la superficie totale de l'Afrique du Sud, qui est de 1.2 millions de km², est occupée par des exploitations agricoles et forestières. Environ 48 % de la population totale (43.11 millions de personnes) vit dans des zones rurales et l'agriculture emploie 10 % de la population active¹⁶. En 2000, l'agriculture, la foresterie et la pêche ont représenté 3.2 % du PIB¹⁷. Le secteur agroalimentaire joue un rôle important dans l'économie du pays, puisqu'il représente au moins 15 % du PIB, et que 30 % des revenus à l'exportation (sans compter les exportations d'or) concernent des produits agricoles et agroalimentaires¹⁸. L'une des caractéristiques particulières de l'agriculture sud-africaine est sa remarquable diversité, due à la variété des zones climatiques, qui s'échelonnent du climat tempéré au climat sub-tropical. L'état des sols ainsi que la sensibilité aux changements climatiques, en particulier pour les principales cultures non irriguées, imposent des limitations qui expliquent en partie les fluctuations de la production agricole. Les principaux produits agricoles, sur le plan

de la valeur brute de la production, sont les produits végétaux (maïs, blé, foin, sorgho et autres), les produits de l'horticulture (fruits, légumes, vins) et les produits animaux et laitiers (volaille, bétail, lait frais, produits laitiers). La sylviculture, axée sur les conifères, se développe, mais les exploitations forestières ne représentent que 6 % de la superficie du pays. La pêche apporte peu à l'économie nationale, en raison principalement des quotas de pêche rigoureux fixés par le gouvernement au début des années 80. Ce secteur revêt néanmoins une grande importance pour plusieurs régions côtières et apporte des moyens de subsistance à de nombreuses communautés.

En 2000, le volume de la production agricole sud-africaine a dépassé de 3.3 % celui de 1999

En 2000, le volume estimé de la production agricole a été de 3.3 % supérieur à celui de 1999, hausse imputable essentiellement à un accroissement de la production de maïs. Le volume de la production des cultures de plein champ a augmenté de 14 % par rapport à l'année précédente. La production horticole a baissé de 4.4 % et la production animale de 0.8 % (graphique III.5.1).

Graphique III.5.1. Indice de la production agricole en volume 1995-2000

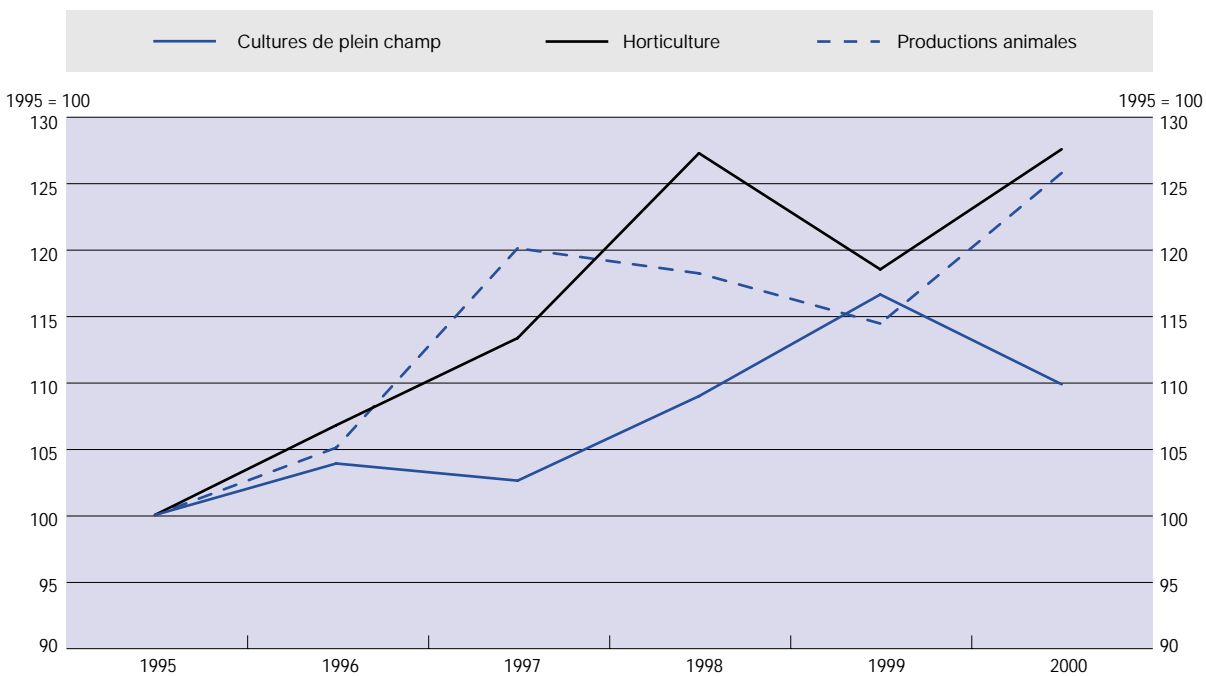


Source : Ministère de l'Agriculture, Economic Review of South African Agriculture 2001.

En moyenne, les prix à la production ont augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente

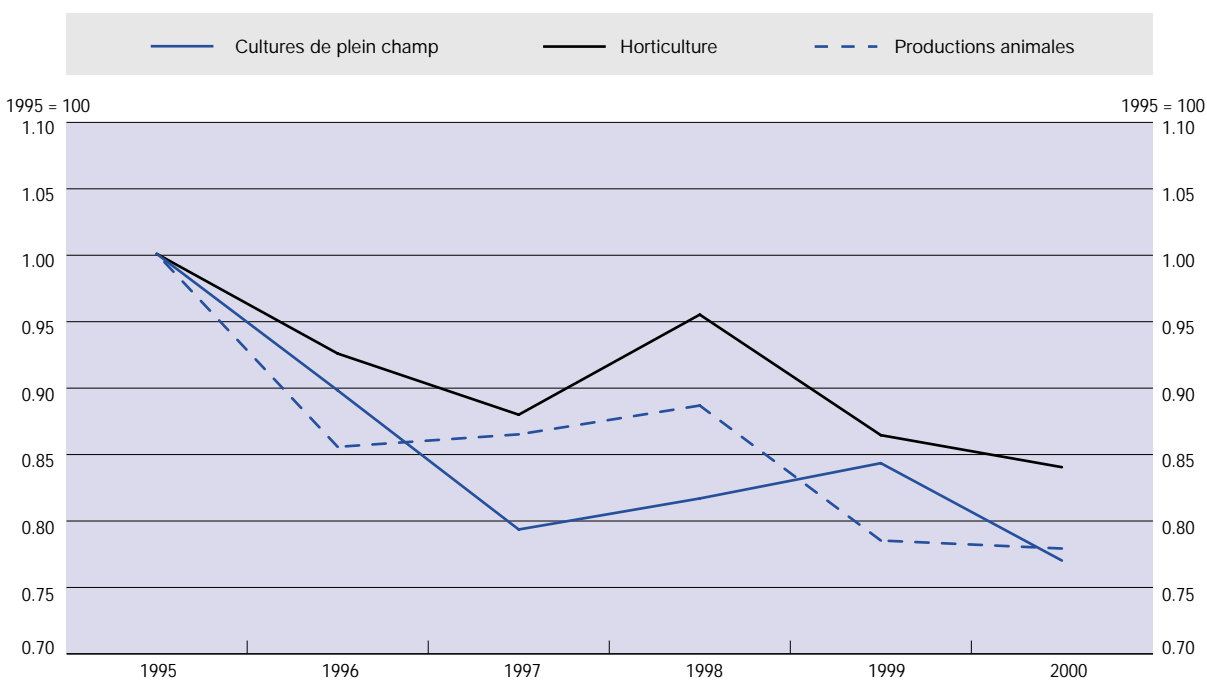
En 2000, les prix à la production ont été en moyenne de 5 % supérieurs à leur niveau de 1999. Les prix à la production des cultures de plein champ ont baissé de 8 % en moyenne ; les prix du blé, des arachides, du soja et de la canne à sucre ont monté, tandis que ceux du sorgho, du tournesol, du foin et du maïs ont baissé. Les prix à la production des produits horticoles ont augmenté de 9 % en moyenne ;

Graphique III.5.2. **Indice des prix à la production, 1995-2000**
Janvier-décembre



Source : Ministère de l'Agriculture, Economic Review of South African Agriculture 2001.

Graphique III.5.3. **Termes de l'échange agricole, 1995-2000**



Source : Ministère de l'Agriculture, Economic Review of South African Agriculture 2001.

ceux des légumes ont monté et ceux des produits viticoles et des fruits ont baissé. Les prix à la production des productions animales ont été supérieurs de 11 % en moyenne à ceux de 1999 ; des hausses ont été enregistrées sur les prix des produits animaux et des produits laitiers (graphique III.5.2).

Les termes de l'échange agricole ont fléchi

Comme en 1999, les termes des échanges agricoles, qui déterminent dans quelle mesure les prix à la production suivent le rythme des intrants, ont fléchi en 2000, passant de 0.82 à 0.77 (graphique III.5.3). La hausse des prix à la production s'est accompagnée d'un fort accroissement (13 %) des prix payés par les agriculteurs pour les marchandises et les biens intermédiaires (aliments pour animaux, matériaux d'emballage, carburant).

Le revenu agricole net a baissé, confirmant la tendance observée les années précédentes

Le revenu net agricole a baissé de 16 % en 2000, s'établissant à 5 190 millions de ZAR. Cette évolution est conforme à la tendance observée ces dernières années, puisqu'une baisse de 14 % avait été enregistrée en 1998, et une baisse de 7 % en 1999 (graphique III.5.4). Les paiements effectués pour les salaires et les autres rémunérations, ainsi que pour les intérêts, qui représentent respectivement 20 % et 11 % des coûts totaux supportés par les exploitations, ont atteint 7 619 millions de ZAR et 4 208 millions de ZAR respectivement.

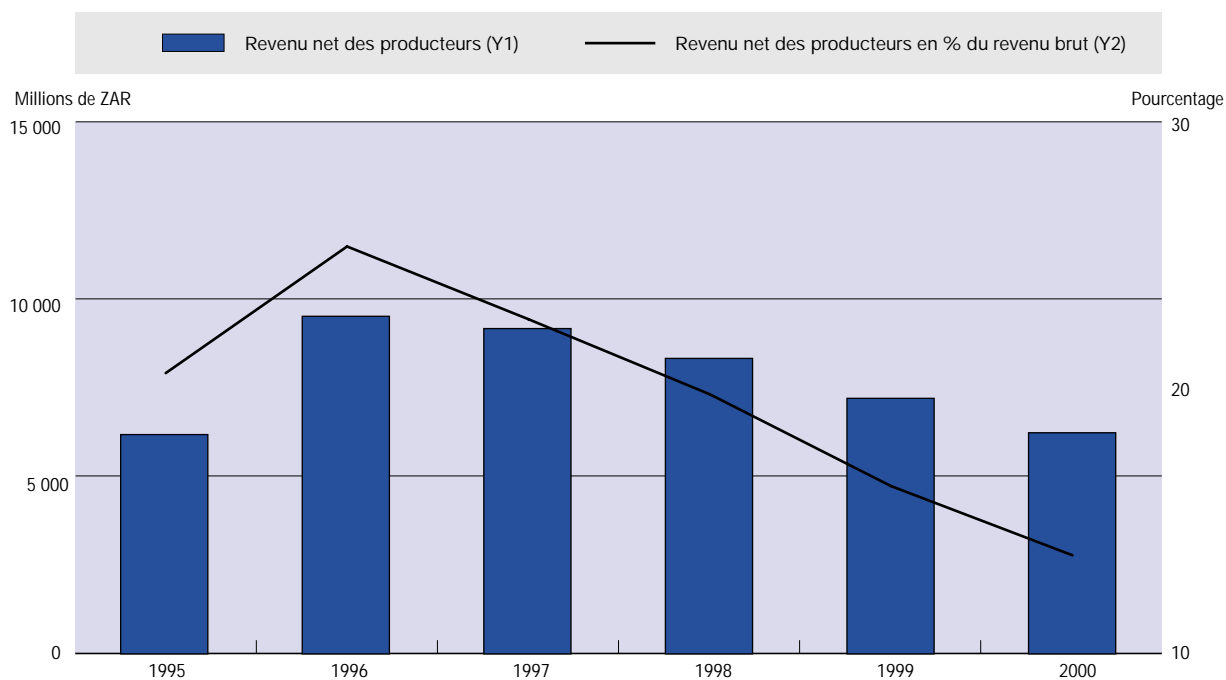
L'indice des prix à la consommation d'Afrique du Sud a augmenté de 5.3 % en 2000

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 5.3 % en 2000, mais celui des denrées alimentaires a accusé une hausse de 7.8 % (contre 4.8 % pour les produits non alimentaires). Les dépenses de consommation consacrées aux produits alimentaires se sont accrues de 9.6 %.

Encadré III.5.1. L'Afrique du Sud et la biotechnologie

Depuis plus de dix ans, l'Afrique du Sud poursuit des activités d'application des techniques de génie génétique dans différents secteurs, en particulier l'agriculture, l'agroalimentaire et les produits pharmaceutiques¹⁹. Des autorisations générales de commercialisation de coton Bt et de maïs Bt ont été délivrées en vertu de la loi sur les organismes nuisibles aux cultures (*Agricultural Pest Act*) de 1983. Des autorisations de libération dans l'environnement dans le cadre d'essais sur le terrain ont été délivrées pour d'autres OGM. Le cadre réglementaire qui régit l'utilisation des produits génétiquement modifiés est la loi sur les OGM de 1997, mise en œuvre en 1999. Cette loi prévoit que les travaux sur les OGM doivent être notifiés publiquement à un organe de décision qui tient compte des facteurs socio-économiques ainsi que de la sécurité humaine et de la protection de l'environnement. En particulier, les scientifiques sont invités à donner leur avis sur la sécurité des produits génétiquement modifiés pour l'homme et pour l'environnement²⁰. Des organismes publics et privés ont engagé des travaux de recherche²¹, et le secteur privé joue un rôle important²². Les fonds publics alloués à la recherche agricole ayant diminué, les partenariats public-privé apparaissent comme prioritaires. Le gouvernement est conscient de la contribution que peut apporter la biotechnologie à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, mais aussi de la nécessité d'équilibrer les intérêts de toutes les parties prenantes, éleveurs, agriculteurs et consommateurs. La difficulté réside non seulement dans l'évolution technologique, mais aussi dans l'équité des transferts de technologie en direction des agriculteurs.

Graphique III.5.4. Revenu net des producteurs, 1995-2000



Source : Ministère de l'Agriculture, Economic Review of South African Agriculture 2001.

Ajustement structurel et développement rural

Les Sud-Africains pauvres vivent essentiellement dans des zones rurales où l'accès aux ressources doit être amélioré

Selon les données du dernier recensement (octobre 1996), l'Afrique du Sud possède une structure agricole bipolaire, constituée de quelque 57 000 grandes exploitations commerciales et d'environ 1.3 million de petites exploitations dont la production est destinée à l'autosubsistance et/ou à la vente. En 1998, on estimait que 16 millions de Sud-Africains vivaient dans la pauvreté, dont 72 % dans des zones rurales. Le principal problème des zones rurales pauvres est celui de l'accès à des ressources comme la terre, le crédit et les compétences techniques. Lorsque le processus de réforme des politiques a été lancé en 1997, le gouvernement a adopté des initiatives de développement des infrastructures et de développement rural dans le cadre de sa stratégie d'amélioration du sort des populations des zones rurales. L'enjeu consiste à améliorer l'accès des zones rurales aux ressources et d'accroître la productivité agricole dans les anciens *homelands*. Ce n'est pas chose facile, car les budgets agricoles provinciaux ont été réduits dans toutes les provinces et le budget de l'agriculture à l'échelle nationale n'a cessé de baisser depuis 1994.

Le processus de redistribution des terres a pris beaucoup de retard par rapport aux objectifs fixés

Répartition des terres. La situation reste très déséquilibrée sur le plan de la propriété foncière et des droits d'établissement, puisque 28 % de la population rurale d'Afrique du Sud occupe 88 % des terres agricoles. En 1994, le Congrès national africain avait indiqué que l'objectif était de transférer 30 % des terres agricoles à des fermiers noirs avant fin 1999. Cet objectif n'a pas été atteint : début décembre 2000,

1 % seulement des terres agricoles avaient été redistribuées dans le cadre du programme de réforme foncière du gouvernement. La redistribution s'est effectuée jusqu'à présent en vertu d'un programme souple, portant essentiellement sur la restitution de terrains appartenant à l'État ou à des agriculteurs lourdement endettés, et sur l'achat d'exploitations après règlement judiciaire des revendications foncières. La politique du gouvernement se fonde sur le principe de la restitution volontaire. La crise du Zimbabwe a renforcé les débats sur la réforme foncière en Afrique du Sud.

Il faut éviter que la réforme foncière n'ait des effets négatifs sur l'environnement

Bien des éléments militent en faveur de la redistribution des terres aux petits exploitants et aux populations pauvres, mais un autre argument souligne l'affectation des terres à des productions telles que sucre, tabac, graines oléagineuses, fruits, produits forestiers et thé permettrait de créer de nombreux emplois. Il faut aussi veiller à ce que la réforme foncière soit conduite de façon à limiter les risques d'effets négatifs sur l'environnement.

En dépit de nouvelles règles destinées à protéger les droits d'occupation des terres des travailleurs qui vivent dans les exploitations, des expulsions sont observées

Programme de réforme de la propriété foncière. Le gouvernement a adopté des règles visant à protéger les droits d'occupation des terres des travailleurs qui vivent dans des exploitations. Dans de nombreux cas, les fermiers (vivant et travaillant sur des terres qu'ils ne possédaient pas) ont acquis des droits d'occupation non officiels. Même lorsqu'ils occupent la terre avec l'autorisation du propriétaire, ils sont la plupart du temps susceptibles d'être expulsés, dans la mesure où ces accords ne sont pas officiels. De nombreux exploitants ont devancé la loi en renvoyant des travailleurs. Les effectifs de travailleurs ont ainsi été ramenés, selon les estimations, de 1.1 million en 1993 à 935 000 environ en 1998 (EIU/South Africa Country Profile 2000).

Un nouveau projet de loi relatif aux coopératives fait l'objet d'audiences publiques

Le renforcement des organisations agricoles a été une des priorités de ces dernières années. Le document de politique agricole mentionne explicitement les coopératives. Un nouveau projet de loi en faveur des coopératives fait l'objet d'audiences publiques. La nouvelle loi devrait remplacer la loi sur les coopératives de 1981 et traiter de tous les types de coopératives, y compris des coopératives agricoles. Son principal objectif serait d'assurer une participation plus efficace, au nom des membres des coopératives, celles-ci devant rester orientées vers le marché dans les limites des principes acceptés dans ce domaine. Les coopératives doivent être financièrement autonomes, totalement responsables, autogérées et indépendantes pour contribuer au développement de l'économie du pays²³.

L'agriculture apparaît comme un élément essentiel du plan décennal mis en place en faveur du développement rural

Le gouvernement a désigné le *développement rural* comme l'un des programmes prioritaires pour le président. Il en est résulté une stratégie décennale intégrée de développement rural durable (*Integrated Sustainable Rural Development Strategy, ISRDS*), qui vise à changer profondément la situation des régions les plus pauvres d'Afrique du Sud. L'agriculture apparaît comme une composante essentielle du développement rural. Le ministère a commencé à élaborer ou à exécuter différents programmes dans le cadre de l'ISRDS :

- Programme de développement du marché agricole – pour le développement des infrastructures des zones rurales.

- Production agricole sur la côte et – mise en œuvre de programmes d'amélioration des sols.
- Financement du développement de l'agriculture – élargissement et accroissement des possibilités d'accès à des services financiers.
- Enseignement et formation agricole – réorientation de la formation agricole vers l'acquisition de compétences de niveau plus élevé.
- Installation d'agriculteurs et mise en valeur des terres – installation d'agriculteurs dans le cadre du programme intégré de redistribution et de mise en valeur des terres.
- Promotion de la création d'entreprises – accroissement de l'entrée de « fermiers noirs » Noirs et de femmes chefs d'entreprise dans le secteur agricole commercial.
- Diffusion de l'information agricole – amélioration de l'accès à l'information agricole et de sa diffusion.

L'Afrique du Sud s'est dotée d'un dispositif de gestion coopérative de l'environnement comportant de nouvelles procédures de prise de décision et un cadre institutionnel qui doit être appuyé par des indicateurs fondamentaux de performances

La loi de 1998 sur la gestion de l'environnement, appelée *National Environmental Management Act* (NEMA) (loi n° 107 de 1998) prévoit une gestion coopérative de l'environnement, en définissant des principes de prise de décision sur les questions touchant l'environnement, des institutions chargées de favoriser la gestion coopérative, et des procédures de coordination des fonctions de gestion de l'environnement assumées par les organes de l'État, et vise aussi à traiter des questions en rapport avec ce dispositif. En application du programme I de la loi, le ministère de l'Agriculture a élaboré un Plan de mise en application des lois sur l'environnement (*Environmental Implementation Plan*, EIP). Responsable de l'intégrité de l'environnement et du respect des réglementations, il doit veiller au respect de plus de 35 textes de loi destinés à assurer le bon déroulement des activités agricoles et connexes. Les modalités de gestion et les procédures de mise en conformité sont clairement définies dans l'EIP. Le ministère a commencé à établir des indicateurs fondamentaux des performances afin d'évaluer les progrès réalisés dans ce domaine.

Soutien interne

Le processus de déréglementation du secteur agricole est bien avancé

Le système de commercialisation des produits agricoles mis en place en 1968 était un système de contrôle des mouvements, des prix, des normes de qualité, de la vente et de l'offre d'une grande partie de la production agricole. Le processus de déréglementation du secteur agricole a commencé dans les années 80. Dans le prolongement des premières élections démocratiques de 1994, un nouveau Livre blanc sur l'agriculture, définissant les grands principes d'action, a été approuvé par le Parlement en 1995. La promulgation en 1996 de la loi n° 47 sur la commercialisation des produits agricoles, étape importante dans la mise en place d'un cadre réglementaire, a permis de structurer un processus de réforme jusque-là fragmentaire et mal coordonné. La déréglementation prévue par cette loi est achevée. Aucune réglementation n'est plus administrée ni appliquée dans le cadre de la précédente loi de commercialisation. La dernière

étape du processus est la liquidation finale des offices de contrôle encore en place.

Six offices de contrôle doivent encore être liquidés

Sur les 14 offices de contrôle en place début 1996, six sont toujours en cours de liquidation. Il s'agit des offices de contrôle de la viande, du maïs, du blé, des fruits à pépins et à noyaux, des agrumes et de la laine, qui ont pu conserver leurs prérogatives afin que les actions en justice engagées au sujet des redevances à percevoir et de la propriété des avoirs soient menées à leur terme.

Les agriculteurs et le secteur des petites entreprises ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable aux nouvelles conditions de commercialisation et les effets de la déréglementation ont jusqu'à présent été conformes aux objectifs du gouvernement et propices à leur réalisation.

Environnement international

L'Afrique du Sud est un pays exportateur net de produits agricoles, et ceux-ci représentent 7 % des exportations totales

L'Afrique du Sud est un pays exportateur net de produits agricoles. De 1994 à 2000, la part des produits agricoles dans la valeur totale des exportations était comprise entre 7 et 9 %. La part des produits agricoles dans les importations totales a varié entre 5 et 7 % pendant cette période. En 1999, les produits agricoles ont représenté 14 % des exportations de produits manufacturés. En 2000, la contribution de l'agriculture aux exportations totales, en valeur, a été de 7 % (la répartition étant de 90 % de produits alimentaires et 10 % de produits primaires). La part des produits agricoles dans les importations totales était de 5 % (75 % de produits alimentaires et 25 % de produits primaires). En 2000, la valeur des importations de produits agricoles a baissé de 7 % et celle des exportations de 10.4 %. Cette année-là, le sucre, le vin, les agrumes et les raisins ont occupé les premières places en valeur à l'exportation. Le riz, le blé, le whisky et d'autres alcools, le soja et les tourteaux oléagineux ont représenté les importations les plus importantes. A la suite de l'épidémie de fièvre aphteuse observée dans la région du Kwazulu-Natal²⁴, plusieurs pays ont interdit totalement ou partiellement les importations de viande d'Afrique du Sud.

Des réformes des échanges de produits agricoles ont complété la déréglementation du marché intérieur

Des réformes des échanges de produits agricoles ont complété la déréglementation du marché intérieur. L'Afrique du Sud a achevé le processus de tarification des produits agricoles en 1996, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OMC. Les droits s'appliquant aux importations de produits agricoles, y compris de produits forestiers et de produits de la pêche, s'échelonnent de 0 à 35 %, et la moyenne simple est de 5.6 %²⁵. Des droits plus élevés s'appliquent aux denrées alimentaires et aux boissons transformées. Certains produits agricoles, comme les conserves de viande, certains produits animaux, les fruits à pépins et à noyaux, les productions végétales et les fleurs subtropicales, les céréales et les légumes, sont toujours soumis à des normes de qualité. Ces normes ont été élargies aux importations. Le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles et des produits connexes (y compris les produits importés) étaient réglementés. Le pays d'origine devait être indiqué sur les produits importés et des marques et étiquettes devaient fournir aux consommateurs des informations exactes et utiles. Une maladie du blé due au champignon « Karnal Bunt » a été observée pour la première fois dans une exploitation

de la province du Cap-Nord en décembre 2000. Des réglementations ont été établies afin de mettre la zone affectée en quarantaine et de contrôler les mouvements de blé, de façon à éviter la propagation de la maladie. Une enquête est en cours afin de délimiter les zones où le Karnal Bunt est présent en Afrique du Sud.

Au niveau international, l'Afrique du Sud est favorable à une libéralisation plus poussée de l'agriculture

Au niveau régional, elle est membre de la SADC, qui a annoncé officiellement en septembre 2000 la création d'une zone de libre-échange dans la région

Sur le plan bilatéral, l'accord conclu avec l'Union européenne, entré en vigueur en janvier 2000, aboutira à une zone de libre-échange entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud

Un comité agricole réunissant les États-Unis et l'Afrique du Sud a été établi

Cette politique commerciale s'est traduite par une plus grande ouverture de l'économie sud-africaine

Dans le cadre des prochaines négociations, l'Afrique du sud, en tant que membre du Groupe de Cairns, plaidera en faveur d'un renforcement de la libéralisation de l'agriculture, en donnant la priorité à la réduction des subventions à l'exportation et du soutien interne.

A l'échelon régional, l'Afrique du Sud est membre depuis 1969 de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), qui comprend aussi le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland. En 1994, elle est devenue membre de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), forum de coopération en matière de politique et de développement qui rassemble 14 pays. La SADC vise à favoriser la coopération et l'intégration économique dans la région, pour y créer un marché commun et une monnaie unique. Dans un premier temps, la SADC a annoncé officiellement la création d'une zone de libre-échange régionale le 1er septembre 2000. Sous réserve de la ratification de cet accord par les parlements de chacun des membres, 85 % des échanges effectués à l'intérieur de la région ne seront plus soumis à aucun droit de douane d'ici 2008. La libéralisation complète des échanges doit être achevée en 2012. Le sucre, classé comme produit sensible, fait l'objet d'un accord spécial.

Sur le plan bilatéral, l'accord de commerce, de développement et de coopération signé entre l'Afrique du Sud et l'Union européenne en octobre 1999 est entré en vigueur le 1er janvier 2000. Cet accord couvre une grande variété d'aspects, comme la coopération pour le développement, le dialogue politique, les échanges et la coopération économique. Après une période de transition de 10 à 12 ans, il se traduira par la mise en place entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud d'une zone de libre-échange qui concernera 90 % environ des produits échangés²⁶. Un accord spécial sur le vin, conclu en complément de l'accord général de développement, devait entrer en vigueur en janvier 2000. Cependant, la rédaction finale du texte de cet accord pose des problèmes en raison de divergences sur certains de ses aspects ainsi que de plusieurs questions techniques qui n'ont pas été résolues.

En 1995, une commission binationale États-Unis – Afrique du Sud a été établie dans le but de faciliter la collaboration sur les questions fondamentales d'intérêt mutuel. Dans ce contexte a été créé un comité agricole qui permet de disposer d'un cadre d'échanges à haut niveau, de gouvernement à gouvernement, afin de faciliter le débat et la coopération dans les domaines suivants : agriculture, commerce agricole et développement rural.

La politique commerciale de l'Afrique du Sud s'est traduite par une plus grande ouverture de l'économie. Les échanges de biens et de services, en pourcentage de la production intérieure brute, ont été portés de 41 % en 1994 à 47 % en 1999, pour atteindre 49.5 % au premier semestre 2000. En 2000, l'Union européenne (en particulier le

Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Belgique), le Japon et le Mozambique ont été les principaux destinataires des exportations de l'Afrique du Sud. Pour ce qui concerne les importations, ses principaux partenaires ont été l'Argentine, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et le Zimbabwe.

Évaluation et perspectives

Les perspectives de croissance du PIB sont prometteuses

Le taux de croissance du PIB était plus élevé en 2000 qu'en 1999. Cette tendance positive devrait se poursuivre pendant deux ans. On estime que le PIB réel augmentera de 3.1 % en 2001 et de 3.5 % en 2002. Les perspectives de croissance pour les deux prochaines années sont liées essentiellement à une détente des prix du pétrole, à l'accroissement escompté de l'investissement direct étranger et aux progrès du programme de privatisation. La politique budgétaire rigoureuse du gouvernement devrait permettre de réduire de nouveau le déficit budgétaire, qui devrait, d'après les prévisions, baisser de 2.5 % durant l'année budgétaire 2001/2002.

En dépit d'indicateurs économiques positifs, la réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que le problème du chômage restent des enjeux de taille

La politique monétaire a permis de contenir l'inflation. La dépréciation du rand et le rythme satisfaisant de l'activité économique des principaux marchés d'Afrique du Sud ont permis de maintenir une balance commerciale positive. Mais ces indicateurs positifs de la situation économique s'accompagnent toujours de grandes disparités de revenu et de ressources. La réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que du chômage, demeurent des enjeux de taille pour le gouvernement. L'investissement ne permet toujours pas d'absorber l'offre excédentaire de main-d'œuvre.

Bien que le secteur agricole contribue plus modestement qu'auparavant au PIB, il reste important pour l'équilibre socio-économique du pays

La contribution du secteur agricole au PIB diminue, mais sa contribution à la capacité d'exportation du pays ainsi qu'à l'équilibre socio-économique du pays reste importante. Très récemment, l'accroissement de la production agricole s'est accompagné d'un affaiblissement des termes de l'échange et d'une baisse des revenus agricoles nets. Près de la moitié de la population des zones rurales se caractérise par une grande pauvreté. La mise en œuvre d'une politique efficace de développement rural reste donc une tâche fondamentale pour le gouvernement dans les années à venir. Les politiques d'ajustement structurel devront se poursuivre au rythme du vaste processus de déréglementation en cours. En particulier, le problème de l'amélioration de l'accès aux ressources dans les zones rurales sera pris en compte dans le cadre de la nouvelle stratégie intégrée de développement rural durable.

B. Les faits marquants des politiques menées en Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie et en Slovénie

BULGARIE²⁷

Situation macro-économique

Le taux d'inflation a subi une forte poussée due essentiellement à l'augmentation des prix du pétrole

L'économie bulgare a continué de faire preuve d'une forte activité en 2000, son PIB augmentant de 6.7 % par rapport à 11.3% l'année précédente²⁸. L'excellente performance économique globale peut être en grande partie attribuée au dynamisme du secteur industriel et, dans une moindre mesure, à celui des services (7-8%). La part du secteur privé dans le PIB est passée à environ 69 % en 2000, en augmentation notable par rapport à 1999. Le taux de chômage déclaré était tombé à environ 16 % à la fin de septembre 2000, en léger recul par rapport au taux enregistré en 1999. Les variations entre régions sont toutefois importantes, puisque le taux de chômage se situe à plus de 37 % dans le nord-est du pays et à quelque 9 % à Sofia. En 2000, le niveau moyen des salaires a augmenté de près de 14 % par rapport à l'année précédente.

La production agricole a reculé par suite de la forte sécheresse intervenue en 2000

La hausse tendancielle du taux d'inflation s'est accélérée en 2000, où il a été estimé à environ 11 %, en progression significative par rapport au taux enregistré en 1999. Ce bond s'explique essentiellement par l'augmentation des prix à l'importation, en particulier ceux des carburants et des produits dérivés. Le chiffre d'affaires du commerce extérieur a progressé de plus de 40 %, les exportations totales augmentant de 42 % et les importations de quelque 39 %. Toutefois, le solde global des échanges, qui est demeuré négatif, est passé à (moins) 1 175 millions d'USD, soit un accroissement de 30 % par rapport à 1999.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

La consommation alimentaire par tête est en régression, mais les dépenses alimentaires demeurent importantes

Alors que l'économie bulgare a globalement obtenu de bons résultats en 2000, la production agricole a chuté de 10 % par rapport à l'année précédente et, en conséquence, la part de l'agriculture dans le PIB a été ramenée à environ 13 % en 2000. En outre, la part des industries alimentaires dans la production industrielle totale, notamment du tabac et des boissons, a été réduite à moins d'un cinquième. Malgré le recul notable de la production agricole en 2000, le solde des échanges agricoles est resté positif (85 millions d'USD) pendant les neuf premiers mois de l'année. Les exportations et les importations agricoles étaient en baisse par rapport à 1999, et leurs parts respectives dans les exportations et les importations totales ont donc diminué. Selon les premières estimations, la part de l'agriculture et de la sylviculture dans l'emploi total est restée à peu près au même niveau qu'en 1999.

La production de céréales et d'oléagineux a reculé et les prix au départ de l'exploitation sont montés en flèche

La part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages a légèrement augmenté pour se situer à 45 % en 2000. La consommation des principaux produits alimentaires a reculé de près de 7 % par rapport à l'année précédente. La plus forte baisse a été enregistrée pour les fruits, suivis par le lait, les produits de pâtisserie et les huiles végétales, alors que la consommation de pommes de terre n'a que légèrement fléchi par rapport à 1999.

Selon les estimations provisoires, les grandes cultures ont accusé une forte baisse en 2000 en raison de la sécheresse, la production céréalière reculant d'environ 18 %, les oléagineux de 29 % et les pommes de terre et légumes de près d'un tiers. Avec 1.8 million d'hectares, soit environ 40 % des terres cultivables de la Bulgarie, les superficies cultivées en céréales ont enregistré une légère baisse. La forte réduction de la production céréalière tient à la diminution des superficies cultivées ainsi qu'à la baisse des rendements, en particulier ceux du maïs et de l'orge. Les surfaces en blé ont représenté près d'un quart des superficies cultivables et n'a pas varié par rapport à 1999. Au total, la production de blé s'est élevée à 2.7 millions de tonnes, ce qui a très largement permis de répondre aux besoins nationaux estimés à 2.5 millions de tonnes. À l'automne 2000, le prix du blé a fait un bond de 20% en raison de la forte demande sur les marchés d'exportation. Près de 500 000 tonnes de blé ont été exportées entre août et novembre 2000. Pour ce qui concerne le maïs, les superficies cultivées ont augmenté de quelque 4 % en 2000 par rapport à l'année précédente, mais la production a néanmoins diminué de plus de 50 %. Cette chute spectaculaire de la production s'explique essentiellement par une baisse des rendements résultant de la grave sécheresse qui a sévi en 2000 et par des problèmes techniques posés par l'utilisation d'un système d'irrigation en piètre état.

La contraction de la production de bétail sur pied et de produits animaux s'est poursuivie

La baisse tendancielle des effectifs de bétail, toutes espèces confondues, s'est poursuivie en 2000, à l'exception du secteur avicole. Le cheptel bovin a reculé de plus de 6 % par rapport à 1999, tandis que le secteur porcin a perdu près d'un quart de ses effectifs. Cette contraction marquée du cheptel s'explique essentiellement par la montée sensible des coûts de l'alimentation animale en raison de la hausse des prix des céréales fourragères en 2000. Globalement, les prix de ces dernières ont augmenté d'environ 30 %, ceux du lait de 23 % et ceux de la viande de 7 à 10 %. Les premières indications indiquent qu'en 2000, la production laitière est demeurée à peu près au même niveau qu'en 1999, tandis que les productions de viande porcine, de viande bovine et de viande d'agneau ont progressé.

Ajustement structurel

Le remembrement des terres a débuté et bénéficie du développement progressif du marché foncier

Le processus de restitution des terres a été mené à bien, et les titres de propriété sur les terres agricoles ont été restaurés. La restitution a conduit à un morcellement de la structure de la propriété, mais le processus de regroupement foncier, dont l'objectif est d'établir des structures agricoles viables, compétitives et durables, vient juste de démarrer en Bulgarie. Les marchés fonciers les plus développés sont situés dans les parties sud-est et nord-est du pays, c'est-à-dire des régions où prédominent les grandes exploitations céréalières.

L'afflux de capitaux étrangers a considérablement diminué

La privatisation du secteur de l'agroalimentaire est quasiment achevée. Fin 2000, plus de 80% des entreprises agroalimentaires et deux tiers des actifs à long terme relevant du ministère de l'Agriculture et des Forêts étaient privatisés. Les autres entreprises sont soit en cours de privatisation, soit engagées dans une procédure de faillite. L'investissement direct étranger (IDE) dans le secteur agroalimentaire

bulgare a été minime au cours des années 90 et a encore diminué en 2000. Selon les estimations, l'IDE s'élève à 12 millions d'USD, soit environ 1 % de l'IDE total, ce qui représente environ un tiers du total des investissements réalisés dans le secteur agroalimentaire en 1999. La forte baisse de l'arrivée d'IDE en 2000 rend compte du lien étroit entre IDE et processus de privatisation, celle-ci étant pratiquement terminée dans le secteur agroalimentaire à la fin de 1999.

Soutien interne

La Bulgarie maintient sa politique non interventionniste vis-à-vis des marchés agricoles

Tous les contrôles des prix subsistants ayant été supprimés en 1997 et 1998, les mesures agricoles en vigueur reposent sur une approche totalement libérale des marchés agricoles. Il n'existe aucun mécanisme d'intervention publique sur ces marchés, ni aucune régulation des prix intérieurs. Le seul mécanisme de stabilisation des prix existant est le système de récépissés pour l'entreposage des céréales : ce régime permet aux agriculteurs de demeurer propriétaires de leur production après la récolte, et ce jusqu'à ce que les prix sur le marché intérieur soient plus favorables et qu'ils puissent en obtenir un montant suffisant pour leurs semis d'automne.

La principale forme du soutien à l'agriculture consiste en crédits bonifiés

Le soutien aux intrants prend essentiellement la forme de crédits préférentiels à court terme, mais une partie du soutien est également consacrée aux crédits à l'investissement et à l'eau d'irrigation. Des crédits préférentiels sont consentis à travers huit grands programmes, qui concernent notamment les engrais, les produits agropharmaceutiques et la production de semences des principales plantes cultivées. Le périmètre irrigué représente quelque 9 % du territoire agricole de la Bulgarie. En 2000, le gouvernement a réduit la redevance à laquelle sont assujetties les superficies irriguées et mis en place des subventions pour l'eau d'irrigation dans plusieurs régions. Cette politique s'est traduite par un doublement des surfaces agricoles irriguées par rapport à l'année précédente, avec 48 000 hectares enregistrés en 2000.

L'ESP de la Bulgarie pour l'année 2000, à 2 %, est le plus faible de tous les PECO

Le niveau du soutien à l'agriculture, tel que mesuré par l'ESP, s'est élevé à 2 % en 2000. Cet accroissement de l'ESP estimé est largement imputable au raffermissement des prix mondiaux des principales productions agricoles de la Bulgarie. Dans un contexte de marché ouvert et de rigueur des contraintes budgétaires, les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont dans une large mesure circonscrites aux bonifications de crédit. En ce qui concerne la composition du soutien, l'estimation de l'ESP pour les productions végétales est en hausse pour l'année 2000, notamment dans le cas du blé et du maïs, ce qui s'explique par la suppression de toutes les mesures pénalisant encore le secteur, tandis que l'estimation de l'ESP pour les productions animales, à 4 %, n'a pas varié par rapport à celle de 1999. Globalement, l'ESP de la Bulgarie pour 2000 est plus faible que celle de tous les autres PECO et sensiblement inférieure à la moyenne de l'OCDE, qui s'est située à 34 % en 2000.

Le SAPARD qui sera appliqué à la Bulgarie a été approuvé en 2000

Le Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural en faveur de la Bulgarie pour la période de 2000-2006 a été approuvé fin 2000. Ce programme trace les grandes lignes de l'aide financière allouée au secteur agricole en vue d'une

participation pleine et entière à la PAC et au marché intérieur. Comme dans tous les pays candidats à l'adhésion à l'UE, le soutien à l'agriculture et au développement rural sera principalement apporté par le biais du SAPARD. Un vaste éventail de projets allant des investissements dans les exploitations à l'amélioration des infrastructures rurales peuvent bénéficier de ces financements. Les projets seront cofinancés à hauteur de 75 % des dépenses envisagées par l'Union européenne, le solde provenant de source locale.

Environnement international

Les exportations agricoles ont accusé une forte baisse due à la chute de la production intérieure

Au cours du premier semestre 2000, les exportations de produits agricoles et alimentaires se sont élevées à 341 millions d'USD, en recul de 21 % par rapport à la même période de 1999, d'où une régression significative de la part des exportations agroalimentaires dans les exportations totales effectuées pendant l'année. A l'exception du bétail sur pied et des produits animaux, les exportations de tous les autres produits agricoles ont diminué en 2000, et en particulier celles d'huiles et de graisses végétales, de sucre et de produits de pâtisserie, de légumes frais, ainsi que de tabac et de produits dérivés.

Les importations de produits agricoles ont marqué un léger recul

Avec un total de 256 millions d'USD, les importations de produits agricoles et alimentaires ont été un peu moins importantes au cours du premier semestre 2000 que pendant la même période de l'année précédente. Les importations de sucre, de tabac et de produits dérivés, ainsi que de viande et de préparations à base de viande ont représenté plus des deux cinquièmes du total des importations alimentaires.

La libéralisation du régime des échanges s'est poursuivie avec la suppression des mesures non tarifaires

En 2000, toutes les restrictions non tarifaires subsistant sur les exportations et les importations de produits agricoles et alimentaires ont été supprimées. Le régime d'enregistrement et de licences qui était demeuré en place pour les céréales et le tournesol a été abrogé. Des contingents à droits de douane réduits ou à droits nuls ont été établis pour plusieurs produits. En juillet 2000, un accord « double zéro » a été signé avec l'UE.

Aucune subvention à l'exportation n'a été appliquée en 2000

En ce qui concerne les engagements souscrits auprès de l'OMC, la Bulgarie a mis en place au début de 2000 un nouveau droit de douane, et réduit les droits frappant la viande de volaille, le lait en poudre et le beurre au titre de la clause de la nation la plus favorisée. Ces mesures ont eu pour conséquence un abaissement des droits moyens et maximums, et de ce fait, les taux de droit appliqués à tous les produits, à l'exception du beurre, sont très inférieurs aux taux consolidés. Comme les années précédentes, la Bulgarie n'a appliqué aucune subvention à l'exportation en 2000.

Évaluation et perspectives

La croissance devrait rester vigoureuse en 2001 et 2002 grâce aux excellentes performances du secteur des services et du secteur industriel

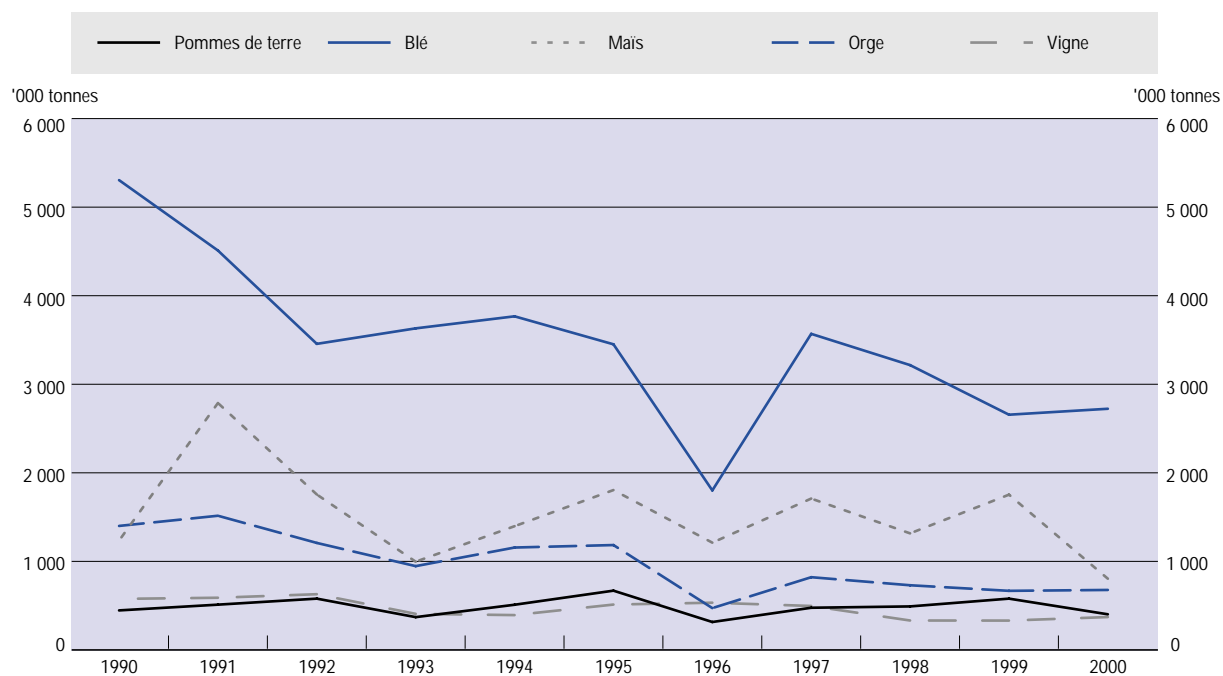
Le fort taux de croissance enregistré en 2000 devrait se maintenir en 2001 et 2002, la croissance du PIB prévue se situant à 5-6 % par an. La stabilité de la situation macro-économique est à cet égard de bon augure, bien que la montée de l'inflation et les taux de chômage obstinément élevés soient préoccupants. La poursuite de la forte croissance des exportations contribuera aux bonnes performances générales. La baisse

attendue du prix mondial du pétrole au cours de l'année qui vient devrait avoir pour effet de limiter la hausse du taux d'inflation. Un des principaux défis que devront relever les décideurs publics bulgares sera d'encourager et de faciliter l'entrée de capitaux étrangers.

La production agricole devrait se redresser en 2001 sous l'effet de l'accélération de la restructuration du secteur agroalimentaire

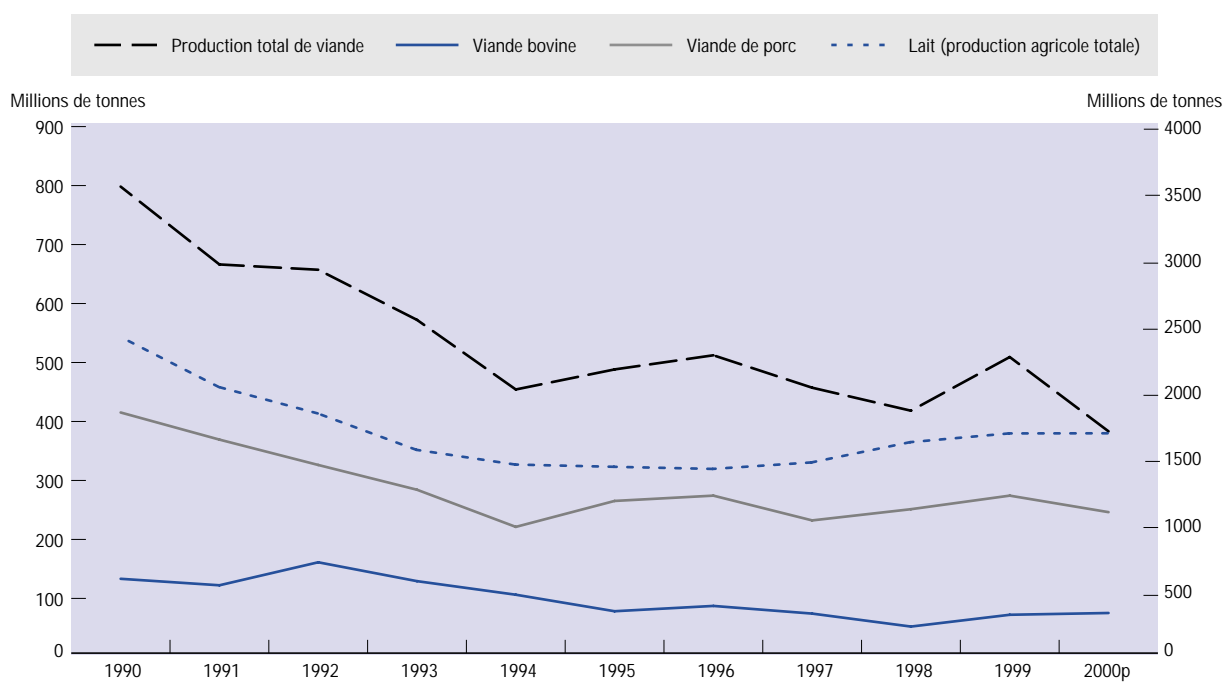
La forte chute de la production agricole en 2000 était principalement imputable aux mauvaises conditions météorologiques, mais dans la mesure où la pluviométrie devrait être normale en 2001, on s'attend à une reprise spectaculaire, à laquelle contribuera un raffermissement des prix mondiaux des principaux produits agricoles. Soutenue par une politique agricole libérale, la restructuration des secteurs de l'agriculture et de la transformation devrait s'accélérer et déboucher sur la création d'un secteur agroalimentaire compétitif. Le processus de regroupement de la propriété agricole est déjà entamé et devrait prendre de l'ampleur avec le développement du marché foncier. Le système de récépissés d'entrepôt contribue largement à résoudre les problèmes de liquidités au niveau des exploitations. Cependant, les autorités publiques n'ont toujours pas trouvé de solution satisfaisante pour améliorer l'accès au financement à long terme en faveur du développement rural. Parmi les principaux défis auxquels ils seront confrontés en 2001 figurent l'accélération du remembrement des exploitations, la restructuration du secteur de la transformation, la poursuite de l'amélioration des infrastructures commerciales ainsi que la mise en œuvre effective du SAPARD.

Graphique III.6.1. Production des principales grandes cultures, 1990-2000



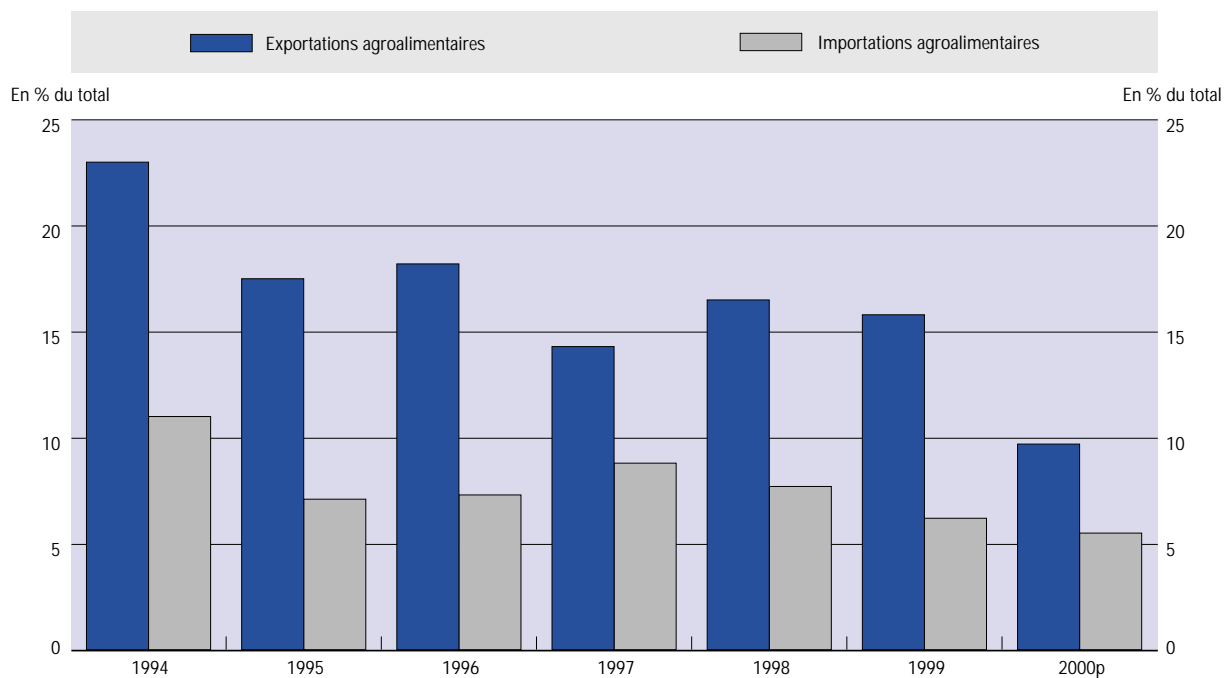
Source : OCDE.

Graphique III.6.2. Évolution des effectifs de bétail, 1990-2000



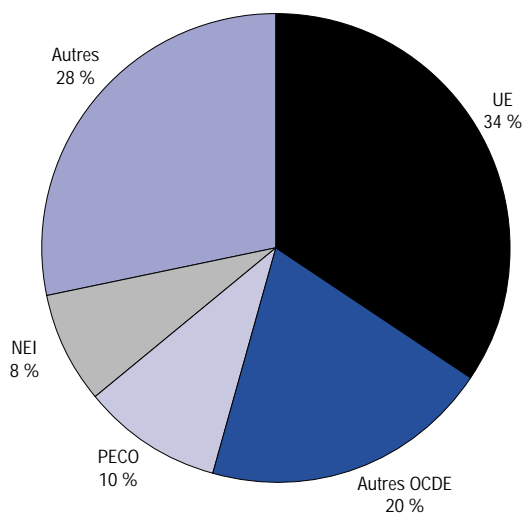
Source : OCDE.

Graphique III.6.3. Part des importations et exportations agricoles dans le total des échanges, 1994-2000



Source : OCDE.

Graphique III.6.4. Exportations agroalimentaires par destination, 2000



ESTONIE

Situation macro-économique

La croissance du PIB de l'Estonie, qui s'est établi à 6.4 %, a été tirée par le secteur industriel

Après la décroissance que l'Estonie a connue en 1999, le PIB a augmenté de 6.4 % en 2000. L'accroissement de la production industrielle (11 %) a permis au pays de renouer avec la croissance grâce, notamment, aux excellentes performances du secteur des télécommunications. En 2000, l'inflation a atteint 4 %, en légère hausse par rapport à 1999. Le déficit de la balance des comptes courants, qui s'est situé à 6.8 % du PIB, est voisin du chiffre de 1999 (5.8 %). Le solde des échanges s'est détérioré et a retrouvé les niveaux négatifs de 1997-98, avec un déficit de 1.4 milliard d'USD. Le stock total d'IDE s'est élevé à 18 % du PIB en 1999. Les salaires réels ont augmenté de 5.8 %, ce qui a contribué à améliorer graduellement le niveau moyen des revenus. Le chômage a toutefois fait un bond, puisqu'il a augmenté de 9 % pour se situer à 13.4 %, son plus haut niveau depuis le début du processus de transition en Estonie. Dans certaines régions, comme dans les villes industrielles du Nord-Est ou dans les zones rurales, le taux de chômage est sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, ce qui engendre de graves problèmes sociaux.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

La part du secteur agroalimentaire dans le PIB se stabilise juste au-dessus de 6 %

La part de l'agriculture dans le PIB se stabilise à 3.2 % (3.3 % en 1999), tandis que celle de l'agroalimentaire est demeurée à un niveau comparable depuis 1997. Leurs parts respectives dans l'emploi sont de 6.6 % et 3 %, chiffres pratiquement identiques à ceux de 1999. Le secteur de l'agroalimentaire a représenté 5.8 % du total des exportations effectuées en 2000. Selon les premières estimations, la production agricole brute exprimée en termes réels a augmenté de 6.4 % par rapport à son niveau de 1999, essentiellement en raison des hausses de prix (sur les marchés mondiaux ainsi que sur le marché intérieur) et des gains d'efficacité (rendements laitiers et céréaliers). L'indice des prix à la production a gagné 14.2 %, tandis que celui des prix des intrants a enregistré une progression de 7 %, d'où une amélioration des termes de l'échange pour les producteurs. La part moyenne du revenu consacrée à l'alimentation, estimée à environ 33 %, demeure supérieure au niveau observé avant le début de la transition.

La part des productions végétales s'accroît essentiellement grâce à l'amélioration des rendements

La part des productions végétales dans la production agricole totale est en augmentation. Les surfaces en céréales n'ont guère évolué depuis 1997, alors que les superficies en légumes ont pratiquement doublé par rapport à 1999. Les conditions météorologiques ayant été favorables et le recours aux technologies se développant, les rendements céréaliers ont globalement augmenté de 56 %, à 2 tonnes par hectare, après la sécheresse catastrophique de 1999, et la production de colza a continué de s'accroître (gain de 20 % par rapport à 1999). Les rendements du colza, qui ont atteint 1.27 tonne par hectare en 2000, ont été stables quasiment toute la décennie qui vient de s'écouler, à quelques exceptions près. L'usine de trituration implantée à Painküla, d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes, dope la production de colza, dont la part dans le marché national des huiles est passée de 2.6 % des ventes de détail en 1999 à 29 % en 2000.

Le cheptel est toujours en déclin, alors que les rendements laitiers s'améliorent...

En 2000, le secteur de l'élevage a enregistré ses plus mauvais chiffres descendant au dessus de 50% de la production agricole. La contraction des effectifs de bétail se poursuit, bien que les cheptels avicole, ovin et caprin se soient stabilisés au cours de ces dernières années. En 2000, le nombre de vaches a reculé de 5.6 % par rapport à 1999 et pourrait encore diminuer si les petits producteurs de lait ne sont pas en mesure de satisfaire aux normes de qualité de l'UE. La production laitière totale semble en voie de stabilisation (elle n'a augmenté que de 0.4 % par rapport à 1999). Le rendement laitier par animal a atteint 4 658 kilos en 2000, soit un accroissement de 11.7 % par rapport à 1999.

... et que la production de viande chute

La production totale de viande a baissé de 16 % par rapport à l'année précédente. Une seule entreprise, Tallegg, assure 75 % de la production de viande de volaille et un tiers de la production d'œufs. Le nombre de bovins destinés à l'abattage a diminué par suite de la hausse des prix du lait, avec pour conséquence un recul de la production de viande bovine de 34 %. La filière porcine a été art, avec 55 % de la production totale de viande contre 51 % en 1999, et ceci en dépit d'une baisse de 10 % de la production de viande de porc en 2000.

L'Estonie est un importateur net de produits alimentaires

Le solde des échanges agricoles reste négatif, le déficit s'élevant à environ 0.2 milliard d'USD, soit 31 % de la valeur totale des exportations et importations agroalimentaires. Comparées à 1999, les exportations ont augmenté de 19.4 % et les importations de 13.8 %. Le poisson et les produits laitiers, qui sont les deux catégories sources de recettes nettes à l'exportation, ont accru leur part, avec 63 % du total des exportations, suivis par les produits carnés et les boissons, qui se situent tous deux à 8 %. La structure des importations n'a pratiquement pas varié. La part de nombreux produits sur le marché intérieur s'est accrue, en particulier dans le cas de l'huile végétale et des produits laitiers.

***Les échanges avec l'Union européenne se développent
La réforme foncière et l'enregistrement des terres progressent***

La croissance des exportations de produits laitiers s'explique en partie par l'augmentation du contingent d'exportation de l'UE et en partie par la hausse des prix à l'exportation. Le prix moyen à l'exportation du lait en poudre, du fromage et du beurre a ainsi été majoré de 50 % par rapport à 1999, mais les quantités exportées ont baissé. En 2000, 41 % des produits agricoles ont été exportés vers l'Union européenne. La part de l'UE dans les exportations de produits laitiers est passée de 34 % en 1999 à 68 % en 2000.

Ajustement structurel

La réforme foncière et l'enregistrement des terres progressent

En 2000, la superficie agricole utilisée était de 813 000 hectares, dont 52 % en pâturages. Quelque 270 000 hectares, soit 25 % du territoire agricole utilisé au début des années 90, ont été laissés en jachère. La mise en place de la réforme foncière s'accompagne d'un regain de confiance dans l'agriculture, ce que reflète l'enregistrement de 60 % des terres au début de 2001.

Les investissements dans le secteur agricole ne sont pas suffisants par rapport aux besoins de remplacement

En ce qui concerne l'investissement, la situation du secteur agricole s'est améliorée. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2000, les investissements se sont élevés à 6.2 millions d'USD, une hausse d'environ 25 % par rapport à 1999, et sont surtout allés au machinisme

(56 % en valeur) ainsi qu'à la construction et à l'amélioration des bâtiments (33 %). Toutefois, le niveau des investissements est très inférieur au niveau que nécessiterait le remplacement de l'équipement. Dans le cas des intrants, la consommation d'engrais a augmenté, mais elle continue de ne représenter que 5 % à 10 % des quantités utilisées dans les années 80.

Dans le secteur alimentaire, la concentration est plus ou moins poussée, la brasserie étant la filière la plus concentrée et la transformation du lait la moins concentrée

Le registre des entreprises montre que 711 d'entre elles ont déclaré avoir comme activité principale la transformation des produits alimentaires. Le degré de concentration des secteurs est variable. Dans le secteur de la brasserie, où l'on observe la plus forte concentration, les quatre plus grands transformateurs assurent 93 % du chiffre d'affaires. La plus faible concentration se rencontre dans le secteur de la transformation du lait, où elle a cependant diminué en 2000 à l'inverse de ce qui se passe dans tous les autres secteurs de l'agroalimentaire. Au cours de l'année 2000, 17.7 millions d'USD ont été investis dans les industries alimentaires, en particulier dans le secteur laitier, afin de satisfaire aux critères de l'UE. Ce montant est toutefois inférieur de 47 % à ce qu'il était en 1999 car les importants investissements des années précédentes dans l'agroalimentaire ont conduit à limiter l'accès au crédit interne.

Soutien interne

Les paiements au titre de la superficie cultivée et du nombre de têtes de bétail ont représenté 96 % du soutien direct en 2000

Les programmes de soutien n'ont quasiment pas varié par rapport à 1999. En 2000, 223 millions d'EEK ont été versés sous forme de soutien direct, un montant inférieur de 7 % à celui accordé en 1999. Le soutien a essentiellement pris la forme de paiements au titre de la superficie cultivée ou du nombre de têtes de bétail, qui ont été alloués en particulier pour les céréales et les vaches laitières. La part relative de l'ensemble de ces paiements dans le soutien direct total s'est élevée à 96 % en 2000 (contre 95 % en 1999). Les primes à la truie et au jeune bovin ou au bovin à viande ont été supprimées et remplacées par des paiements de soutien aux semences et pommes de terre certifiées, aux bovins de la race locale et à l'agriculture écologique. Le Parlement a rejeté la proposition de versement, en 2000, d'une compensation financière pour le droit d'accise sur les carburants.

Les dispositifs de bonification de crédit et de garantie continuent de jouer un rôle de premier plan pour l'agriculture et d'autres activités rurales

Les crédits bonifiés ciblés demeurent un important instrument en faveur de l'agriculture et du développement rural. En 2000, ils se sont élevés à 10.4 millions d'USD, sur lesquels 74 % ont été consentis au secteur agricole, soit une augmentation de 17 points de pourcentage par rapport à 1999. L'année 2000 a été marquée par la mise en place du plan de garantie du crédit agricole et rural. Depuis l'établissement du fonds de garantie en 1997, le montant des investissements ayant bénéficié d'une garantie a atteint 17.2 millions d'USD. Près de la moitié des demandes reçues à ce jour ont été déposées au cours de l'année 2000, dont un tiers proviennent du secteur agricole. Des aides au développement rural ont été octroyées uniquement dans le cadre de la préparation du programme SAPARD. Les mécanismes de crédit et de garantie n'établissent aucune distinction entre les activités agricoles et les autres activités rurales, ce qui permet à de nombreuses PME rurales d'en bénéficier. La mise en place de ce dispositif ayant été beaucoup plus longue que prévu, aucune subvention n'a été versée en 2000.

L'ESP de l'Estonie ainsi que d'autres indicateurs du soutien sont très inférieures aux moyennes de l'UE et des pays de l'OCDE.

L'accroissement du soutien des prix du marché est imputable à la hausse significative du prix du lait, principal produit agricole de l'Estonie

L'introduction de droits de douane sur des produits en provenance de FTA extérieur a conduit à une réorientation notable des flux commerciaux

Le niveau du soutien, tel que mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) est passé de 5 % en 1999 à 8 % en 2000. Le soutien des prix du marché (SPM) a représenté 54 % de l'ESP total, tandis que le soutien budgétaire, en recul de 31 %, s'est établi à 46 % en 2000. Environ 70 % du soutien budgétaire a été fourni sous forme de paiements au titre de la superficie cultivée ou du nombre de têtes de bétail, les 30 % subsistants correspondant des subventions aux intrants. L'estimation du soutien total (EST) a représenté 0.8 % du PIB, chiffre très inférieur à la moyenne de l'OCDE (1.3 %). Le coefficient nominal de soutien aux producteurs est passé de 1.05 à 1.09, ce qui indique que les recettes agricoles brutes en 2000 ont été supérieures de 9 % à ce qu'elles auraient été en l'absence de tout soutien. Par ailleurs, le coefficient nominal de protection des producteurs a augmenté, autrement dit, les prix perçus par les agriculteurs ont été en moyenne supérieurs de 6 % aux prix enregistrés sur le marché mondial (2 % en 1999).

L'augmentation de l'ESP résulte de celle du SPM qui, de négatif en 1999, est devenu devenu positif en 2000. Cette évolution est en grande partie à mettre sur le compte de l'accroissement du soutien accordé au lait, principal produit agricole estonien, et, en outre, de la hausse sensible du prix de ce dernier. Cette hausse tient essentiellement à l'augmentation des contingents d'exportation établis pour les produits laitiers à destination de l'UE à la suite de la conclusion de l'accord « double zéro ». Par ailleurs, plusieurs entreprises ont obtenu le droit d'exporter vers l'UE en 2000. Pour cette raison, grâce à l'augmentation du prix à l'exportation, la demande de lait non transformé a augmenté, d'où la hausse du prix. Comme pour les autres produits, la hausse des prix intérieurs a été plus faible que celle des prix sur les marchés mondiaux, d'où une réduction des écarts de prix et une diminution du soutien accordé à ces produits en 2000. La seule exception a été la viande bovine, dont l'ESP est demeurée négative, au même niveau qu'en 1999. L'évolution des ESP pour les productions végétales et pour les productions animales a donc suivi un mouvement inverse, à savoir que l'ESP des premières a sensiblement reculé puisqu'elle est tombée de 31 % à 12 % en 2000, tandis que celle des secondes est passé de 2 % à 9 %.

Environnement international

Des droits de douane sont appliqués depuis le 1er janvier 2000 aux produits agricoles et alimentaires provenant de pays tiers. Ces droits frappent la quasi-totalité des denrées produites en Estonie, les taux appliqués correspondant aux maximums autorisés par la liste établie lors de l'adhésion à l'OMC. Les produits pour lesquels il n'existe aucune production estonienne, comme le sucre, les fruits, etc. peuvent être importés en franchise de droit. Les importations en provenance de pays avec lesquels un accord de libre-échange a été signé²⁹ ne sont frappées d'aucun droit de douane. L'établissement de droits de douane a entraîné une réorientation notable des flux commerciaux : la part de l'UE dans les importations alimentaires a ainsi progressé pour atteindre 62 %, tandis que celle de la Russie dans les importations de céréales, par exemple, a reculé de 26 % en 1999 à 3 % en 2000. En ce qui concerne les notifications à l'OMC, l'Estonie n'a établi ni subventions à l'exportation, ni contingents d'importation, et elle communiquera ses mesures de soutien à l'agriculture à compter de l'année 2000.

Évaluation et perspectives

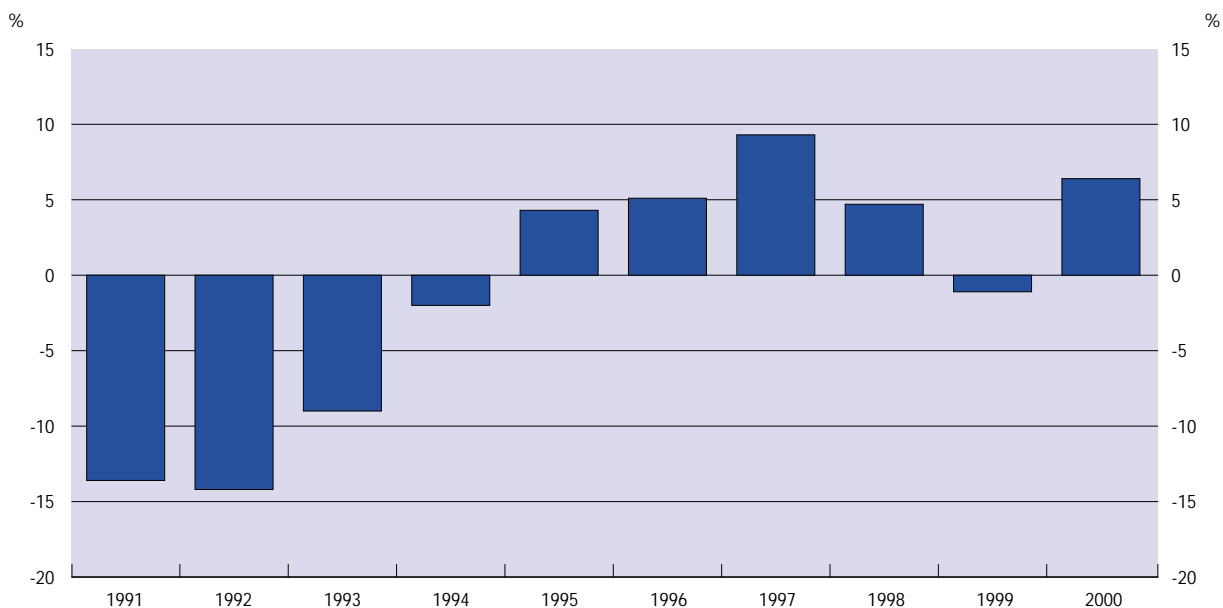
***Les perspectives
macro-économiques demeurent
favorables***

Selon les prévisions, la croissance du PIB se poursuivra, mais sera plus faible compte tenu du ralentissement général attendu. La forte demande d'exportation devrait être dopée par l'accroissement des échanges avec l'Union européenne. La vigueur de la demande intérieure pourrait cependant aggraver le déficit de la balance des comptes courants, qui devra être couvert par un afflux substantiel régulier de capitaux étrangers.

***Le SAPARD facilitera la
modernisation de l'agriculture
estonienne***

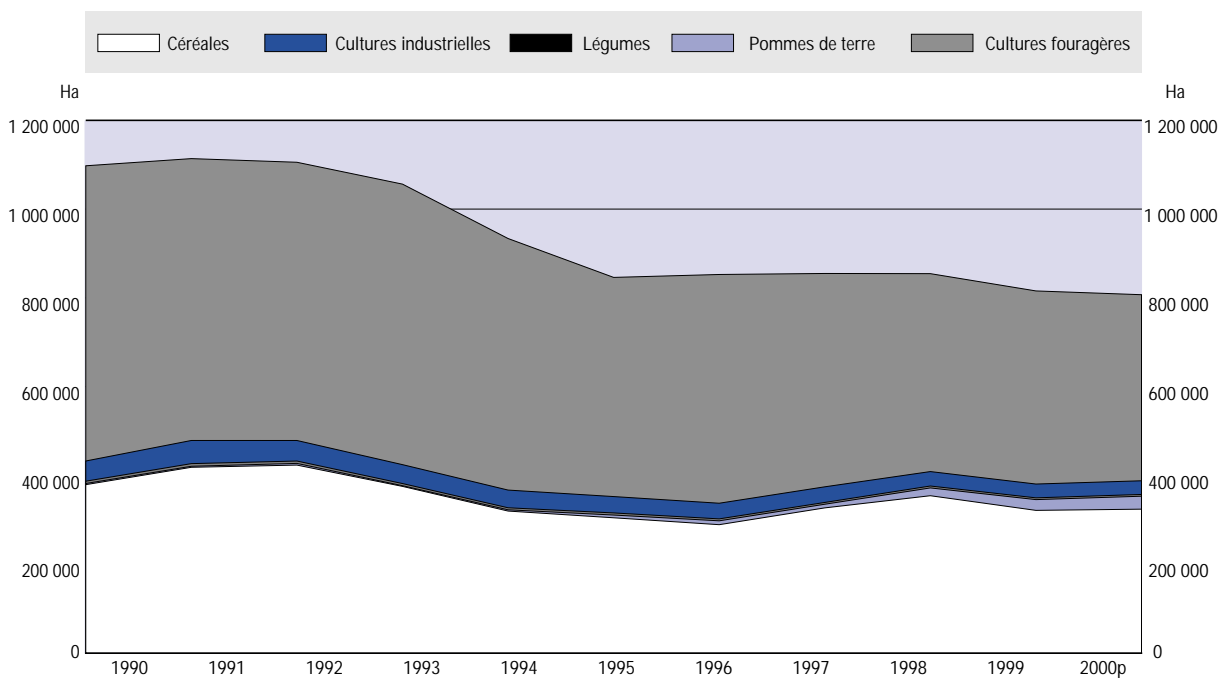
Un des principaux défis que doit relever l'agriculture estonienne demeure sa modernisation et sa recapitalisation. Les politiques de soutien public seront influencées essentiellement par la mise en place du programme communautaire SAPARD, qui encouragera les investissements ayant pour objectif une modernisation destinée à satisfaire aux normes d'hygiène, ainsi que le développement rural. Les initiatives lancées par le gouvernement pourraient être axées sur une agriculture écologique et respectueuse de l'environnement qui irait également dans le même sens. Le montant du soutien pour 2001 est estimé à 296.33 millions d'EEK, auxquels viendront s'ajouter 63 millions d'EEK financés sur le SAPARD. Dès le début des versements en 2001, le SAPARD pourrait aider les agriculteurs à améliorer leur exploitation, sous réserve qu'ils puissent répondre aux critères de cofinancement.

Graphique III.7.1. Évolution du PIB, 1991-2000



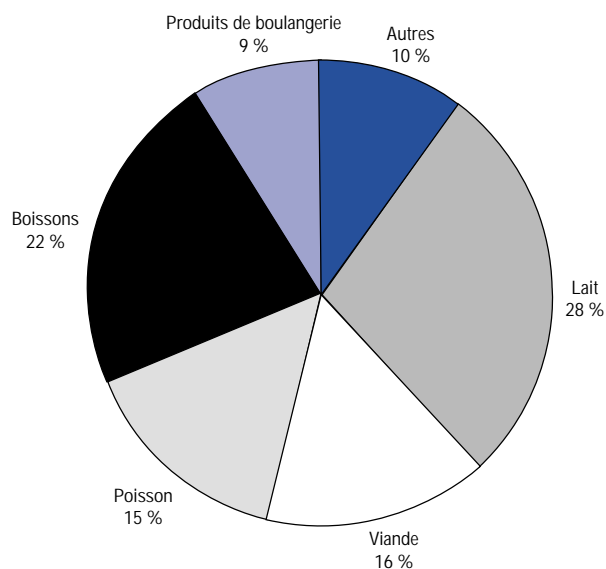
Source : Bureau Statistique de l'Estonie.

Graphique III.7.2. Superficieensemencée, 1990-2000



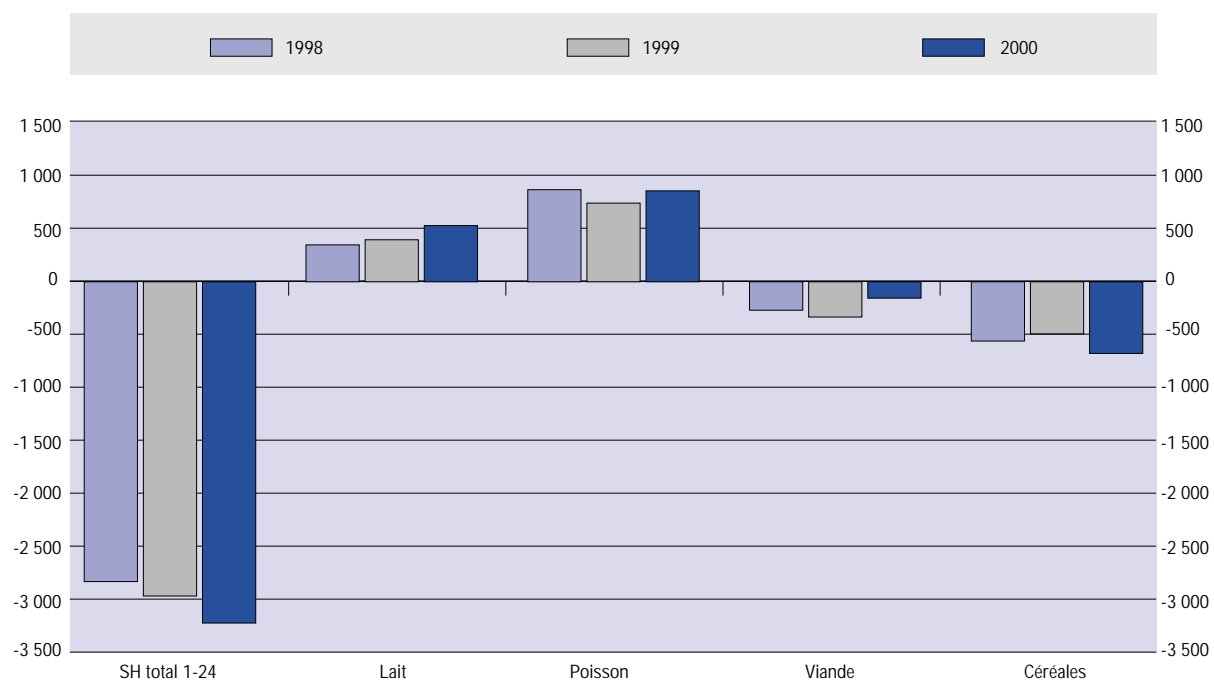
Source : Bureau Statistique de l'Estonie.

Graphique III.7.3. Structure de l'industrie agroalimentaire, 2000



Source : Bureau Statistique de l'Estonie.

Graphique III.7.4. Balance commerciale de quelques produits agricoles et total



Source : Bureau Statistique de l'Estonie.

LETONIE

Situation macro-économique

Une forte reprise a entraîné une progression de 6.6 % du PIB et une réduction du déficit de la balance des opérations courantes

Après avoir faiblement augmenté en 1998 et 1999, le PIB de la Lettonie a progressé de 6.6 % en 2000. Cette forte reprise a été due en grande partie à la contribution du secteur des services, dont la part du PIB a été supérieure à 70 %. Toutefois, c'est le secteur de la sylviculture, avec les services et industries connexes, qui a connu l'expansion la plus rapide. De même, à la différence de l'année précédente, le secteur agricole et le secteur manufacturier ont contribué à la croissance économique. Si la consommation publique a fléchi en raison du durcissement de la politique budgétaire, la consommation privée est restée vigoureuse. L'investissement intérieur est resté proche du niveau de 1999. Le déficit de la balance des opérations courantes s'est contracté pour la troisième année consécutive, de 21 % en 2000, en raison principalement du fort excédent enregistré dans le secteur des services qui a compensé l'aggravation du déficit des échanges de marchandises. Bien qu'il soit encore relativement important, atteignant 6.8 % du PIB en 2000, il s'est amélioré par rapport à 1999 où il avait atteint 9.6 %. L'investissement étranger direct en 2000 est estimé à 407 millions d'USD et il couvre environ 84 % du déficit de la balance des paiements courants de la Lettonie.

Le taux d'inflation annuel moyen est resté inférieur à 3 %

La hausse des prix à la consommation a atteint 2.6 % en 2000 contre 2.4 % en 1999. Si l'indice des prix alimentaires de détail a accusé une légère augmentation de 1 %, la part moyenne des revenus consacrée par les ménages aux denrées alimentaires s'est légèrement contractée, tombant de 39 % en 1999 à 38 % en 2000.

Le nombre de chômeurs déclarés baisse, mais on observe des écarts importants

Selon les estimations, la proportion de chômeurs déclarés est tombée à 7.8 %, contre 9.1 % l'année précédente, bien que ce chiffre masque des écarts notables d'une région à l'autre. Les taux de chômage vont de 4 % à Riga, qui compte un tiers de la population de la Lettonie qui est en diminution, à plus de 20 % dans certaines régions de l'Est du pays. Les salaires réels ont progressé de 3 % contre 2.9 % en 1999 et 5.2 % en 1998.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

La production agricole brute reste inférieure de 10 % à son niveau de 1998, malgré une progression de 2.8 %

La production agricole brute de la Lettonie recule chaque année depuis 1990, sauf en 1997 où elle s'est légèrement redressée. Par conséquent, l'augmentation de 2.8 % de cette production en 2000, imputable à une hausse de 4.3 % de la production animale, est l'indice d'un revirement de tendance, bien qu'il soit prématuré d'annoncer une reprise complète du secteur, la production agricole brute étant toujours 10 % au-dessous du niveau de 1998. La production végétale a accusé des fluctuations sensibles, mais sa progression de 1.5 % en 2000 a été la première enregistrée depuis 1996 et le redressement de la production animale n'était que le deuxième observé depuis le début du processus de restructuration.

La part de l'agriculture dans le PIB du pays est la plus faible des dix pays candidats à l'adhésion à l'UE

La part de l'agriculture dans le PIB continue à régresser comparativement à celle des autres secteurs et, à 2.5 % du PIB en 2000, c'est la part la plus faible de tous les PECO candidats à l'adhésion à

l'UE. Cependant, la proportion de personnes travaillant dans l'agriculture, bien qu'ayant baissé, reste importante puisqu'elle a été de 13.3 % (méthodologie de l'OIT) en 2000 contre 14.7 % en 1999, ce qui non seulement est révélateur d'une faible productivité, mais soulève aussi d'importants problèmes d'emploi structurels, ainsi que des difficultés de politique sociale.

L'augmentation de la production résulte de l'amélioration des rendements et des gains de productivité

A la suite de la chute des prix en 1999, la superficie cultivée a diminué en 2000 pour atteindre son niveau le plus faible depuis 1990 (881 000 hectares), bien que la superficie ensemencée en céréales ait augmenté de plus de 422 000 hectares et que la production totale de céréales ait atteint 928 000 tonnes. Les rendements de la plupart des cultures ont progressé, sauf en ce qui concerne le colza, les pommes de terre et le lin, ce qui s'est traduit par une augmentation de la production végétale totale. Une amélioration tendancielle de la productivité peut également être observée dans le secteur de l'élevage, en particulier dans la production de lait, d'œufs et de viande porcine. Bien que le cheptel bovin et ovin ait diminué, la production totale de viande est restée stationnaire et celle de viande de bœuf, de veau et de lait a légèrement augmenté. La production animale ayant progressé plus vite que la production végétale, sa part dans la production agricole brute est redevenue prépondérante, s'établissant à 51.3 %.

Priorité est donnée au développement de la production de lait

Dans le cadre du développement de l'agriculture, c'est la production de lait qui bénéficie de la plus haute priorité, dix laiteries ayant obtenu jusqu'à présent le droit d'exporter des produits vers l'UE. En prévision de l'expansion considérable du secteur laitier grâce à la modernisation des exploitations agricoles et des laiteries, la Lettonie a demandé à l'UE de bénéficier d'un contingent annuel de lait de 1.2 million de tonnes, alors que sa production en 2000 a été de 0.83 million de tonnes. Indépendamment de l'élevage laitier, les autres secteurs qui bénéficient en priorité d'un soutien sont les cultures de plein champ, l'élevage porcin et la production de fruits et légumes.

Les grains d'efficience ont contribué à l'augmentation des revenus dans l'agriculture

Malgré la détérioration des termes de l'échange depuis 1996, les prix à la production ayant augmenté de 1 % alors que les prix des intrants ont augmenté de 4 %, le revenu agricole total a progressé de 10 % grâce aux gains d'efficience.

Ajustement structurel et développement rural

La petite taille des exploitations limite l'efficience

Les inefficiences dont souffre l'agriculture lettone tiennent à la petite taille des exploitations et aux problèmes connexes de coûts unitaires élevés, de normes de qualité médiocre, de technologies dépassées et de faiblesse de l'investissement. La taille moyenne des exploitations est toujours d'environ 24 hectares.

Les objectifs de la politique agricole sont la compétitivité sur les marchés et le développement rural

Le double objectif de la Lettonie en ce qui concerne l'agriculture est de faire de ce secteur un secteur compétitif en termes de qualité et de coûts de production, capable de produire des biens qui répondent aux exigences du marché mondial, ainsi que de fournir un soutien équitable et d'assurer de bonnes conditions de vie aux habitants des régions rurales, en particulier ceux qui travaillent dans l'agriculture. En octobre 2000, le gouvernement lettone a confirmé sa position officielle

sur le chapitre agricole lors des négociations en vue de son adhésion à l'UE en se basant sur ces objectifs.

L'égalité et l'accès à la PAC sont la clé de voûte de la position de la Lettonie vis-à-vis de l'UE

Dans la note de position qu'elle a soumise à l'UE en novembre 2000, la Lettonie demande que le développement de son agriculture soit fondé sur les principes d'égalité et d'accès à la PAC. L'objectif recherché est de soutenir l'emploi rural en maintenant les volumes de production agricole à un niveau « économiquement justifié », tout en exploitant plus efficacement les atouts des régions rurales, en préservant le patrimoine culturel et en créant des emplois ruraux extérieurs à l'agriculture. Reconnaisant la difficulté de mener des programmes de développement social et rural à moyen terme, ainsi que les difficultés que soulève la mise en place d'une agriculture plus compétitive, la Lettonie demande à bénéficier de périodes de transition spécifiques pour se mettre en conformité avec certaines directives de l'UE, principalement celles ayant trait aux exigences vétérinaires, sanitaires et phytosanitaires concernant le secteur de l'élevage.

Soutien interne

Trois nouveaux programmes de soutien de l'agriculture ont été introduits

La panoplie actuelle des mesures de soutien de l'agriculture est en vigueur depuis 1994. La loi sur l'agriculture prévoit que 3 % du budget du gouvernement central doit être alloué aux exploitations agricoles. Dans la loi budgétaire pour l'année 2000, 2,7 % des crédits budgétaires ont été alloués aux subventions à l'agriculture, les programmes concernant la production végétale, le secteur de l'élevage et les programmes de soutien en général, notamment les mesures de soutien de l'investissement bénéficiant d'enveloppes pratiquement équivalentes. Trois programmes en grande partie nouveaux ont donc été introduits en 2000. Dans le cadre d'un programme d'aide à l'hectare a fourni 8 lats par hectare de céréales cultivé a été versée aux producteurs ayant ensencé au moins cinq hectares. Pour encourager l'efficacité, cette superficie a été portée à dix hectares et les paiements ont été relevés pour 2001. En second lieu, dans le secteur laitier, un nouveau programme a été introduit pour faire bénéficier de paiements directs par vache laitière, les producteurs possédant un troupeau d'au moins cinq animaux. En troisième lieu, un nouveau programme de développement des exploitations agricoles tourné vers le marché fournit des subventions en capital aux petits exploitants individuels pour qu'ils accroissent leur capacité de participer au marché et développent leur potentiel technologique.

L'ESP de la Lettonie a augmenté de façon marginale, passant de 17 % à 18 %

Globalement, le soutien à la production est resté relativement stable en 2000. Le niveau du soutien, tel que mesuré par l'estimation du soutien à la production (ESP) a légèrement augmenté, passant de 17 % à 18 %, à la faveur de l'augmentation du soutien budgétaire. L'ESP pour la production végétale est tombée de 34 % à 29 %, la baisse la plus importante ayant touché le sucre. Les transferts moins importants en faveur du secteur de la production végétale ont été compensés par une augmentation du soutien aux produits de l'élevage (de 10 % à 14 %). Cependant, l'ESP pour le lait a été nulle et pour la viande bovine elle est restée négative. Le SPM a été le principal élément du soutien à la production en Lettonie, puisqu'il a représenté 71 % de l'ESP totale

en 2000, tandis que le soutien budgétaire en a représenté 29 %. La part du soutien budgétaire provenant des subventions aux intrants a été de 56 % et celle des paiements à l'hectare et par tête de bétail de 33 %. Le coefficient nominal d'aide aux producteurs est resté proche du niveau de 1999, à 1.20, ce qui indique que les recettes agricoles brutes en 2000 ont été supérieures de 20 % à ce qu'elles auraient été sans aucun soutien. Le coefficient nominal de protection des producteurs révèle que les prix reçus par les agriculteurs ont été en moyenne supérieurs de 28 % à ceux du marché mondial. L'estimation du soutien total (EST) s'est maintenue à 1.5 % et a été supérieure à la moyenne de l'OCDE, qui est de 1.3 %.

Les retards dans la mise en œuvre de SAPARD entravent la restructuration du secteur agricole

Les autorités de l'UE ont accepté le Plan de développement rural soumis par la Lettonie dans le cadre du programme SAPARD en septembre 2000 et les préparatifs au niveau institutionnel en vue du lancement du programme se poursuivent. Le soutien financier fourni par l'UE avant l'adhésion doit être utilisé en priorité pour le développement de l'agriculture durable ; l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits alimentaires ; la diversification de l'économie rurale et l'amélioration de l'infrastructure rurale ; ainsi que l'adoption de méthodes agricoles écologiques. En Lettonie comme dans d'autres pays candidats à l'adhésion, les retards dans la mise en œuvre du programme SAPARD entravent le processus de restructuration du secteur et créent un climat d'incertitude pour les agriculteurs.

Cadre d'action international

Le déficit des échanges de produits agricoles et alimentaires de la Lettonie continue à se creuser

En valeur, les exportations de produits alimentaires et agricoles se sont tassées en 2000 de 1.7 %, tandis que les importations ont progressé de 6.3 % (bien qu'elles soient restées au-dessous du niveau de 1998), creusant le déficit des échanges agroalimentaires. La part des exportations de produits agricoles et alimentaires dans les exportations totales de la Lettonie a continué à régresser, tombant à 5.8 % contre 6.4 % en 1999. Le volume des importations de produits agroalimentaires a augmenté de 8.3 %, leur part dans le total des importations restant stable, aux alentours de 13 %. La part des exportations à destination de la Russie et des NEI s'est effondrée depuis la crise financière de 1998, tombant de 68 % en 1997 à 27 % en 2000. L'UE a absorbé 25 % des exportations de produits agroalimentaires de la Lettonie et lui a fourni 47 % de ses importations de produits agroalimentaires en 2000. Les échanges avec les PECO, en particulier les autres pays baltes, continuent à se développer principalement grâce aux accords de libre-échange : les échanges de produits agroalimentaires avec les PECO ont représenté 36 % des exportations et 27 % des importations en 2000.

La libéralisation des échanges avec l'UE devrait se poursuivre

En juin 2000, la Lettonie n'appliquait plus de mesures de protection extraordinaires du marché de la viande porcine, mesures introduites en 1999 pour faire face à la grave crise du marché mondial de la viande porcine. L'accord bilatéral de libéralisation des échanges agricoles (option « double zéro ») avec l'UE a pris effet le 1^{er} juillet 2000. Les négociations en vue de l'octroi de nouvelles concessions pour les produits agricoles transformés ainsi que pour le poisson et les produits halieutiques ont été menées à leur terme au niveau technique début 2001.

Évaluation et perspectives

L'expansion des exportations devrait rester soutenue, en particulier celles à destination de l'UE

Les perspectives de croissance macro-économique de la Lettonie seront conditionnées par les performances de son partenaire commercial le plus puissant, l'Union européenne, en particulier par les politiques monétaires appliquées par l'UE en raison des effets des taux de change sur sa compétitivité vis-à-vis des pays baltes et de la Pologne, chacun d'entre eux menant des politiques monétaires différentes. L'expansion vigoureuse des exportations promet néanmoins de se poursuivre en 2001, mais la prédominance des produits à faible valeur ajoutée, dont le bois qui est le principal produit d'exportation, rend nécessaire l'adoption de mesures visant à développer une production à plus forte valeur ajoutée orientée vers l'exportation.

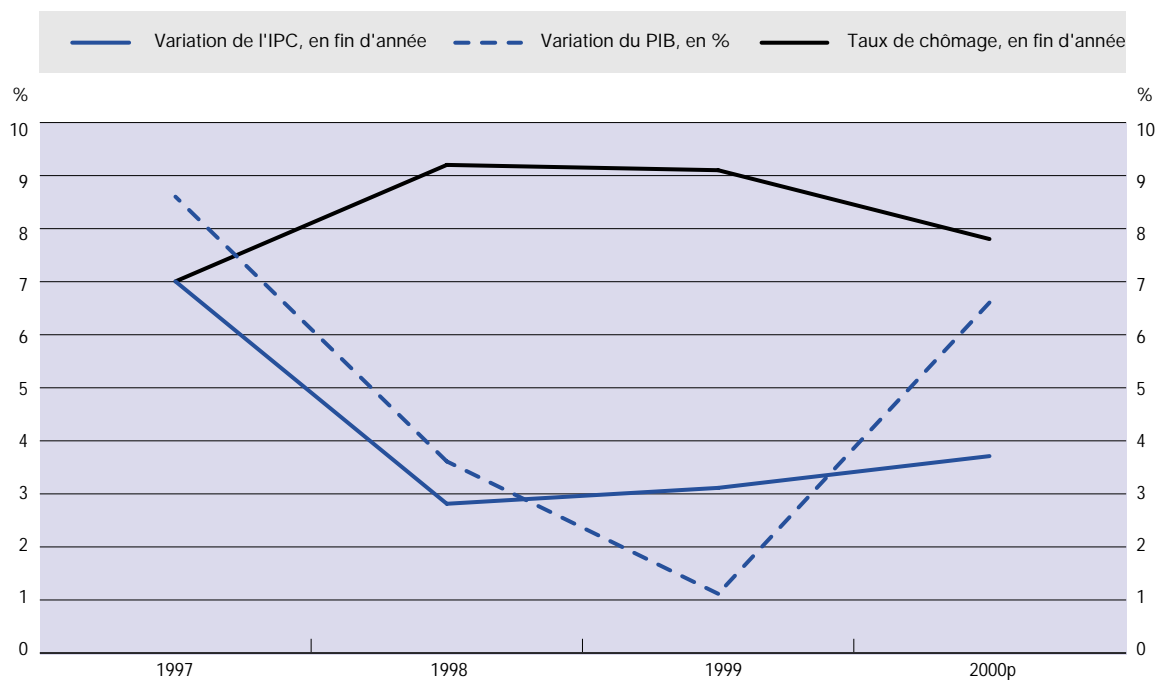
Le soutien ciblé sera destiné à améliorer la productivité du secteur agricole

Compte tenu des politiques libérales adoptées par la Lettonie en matière d'échanges agricoles, les tendances du marché mondial auront une incidence sur les performances du secteur agroalimentaire. Les améliorations de la production agricole continueront à bénéficier d'un soutien ciblé par le biais de l'investissement et également de mesures de soutien direct, telles que les paiements à l'hectare et par tête de bétail. La superficie cultivée devrait augmenter en 2001 de 5 % à 10 % et les conditions favorables pour l'ensemencement de printemps laissent espérer une bonne récolte de céréales pour 2001.

La mise en œuvre de SAPARD est un facteur essentiel pour la modernisation de l'agriculture lettone

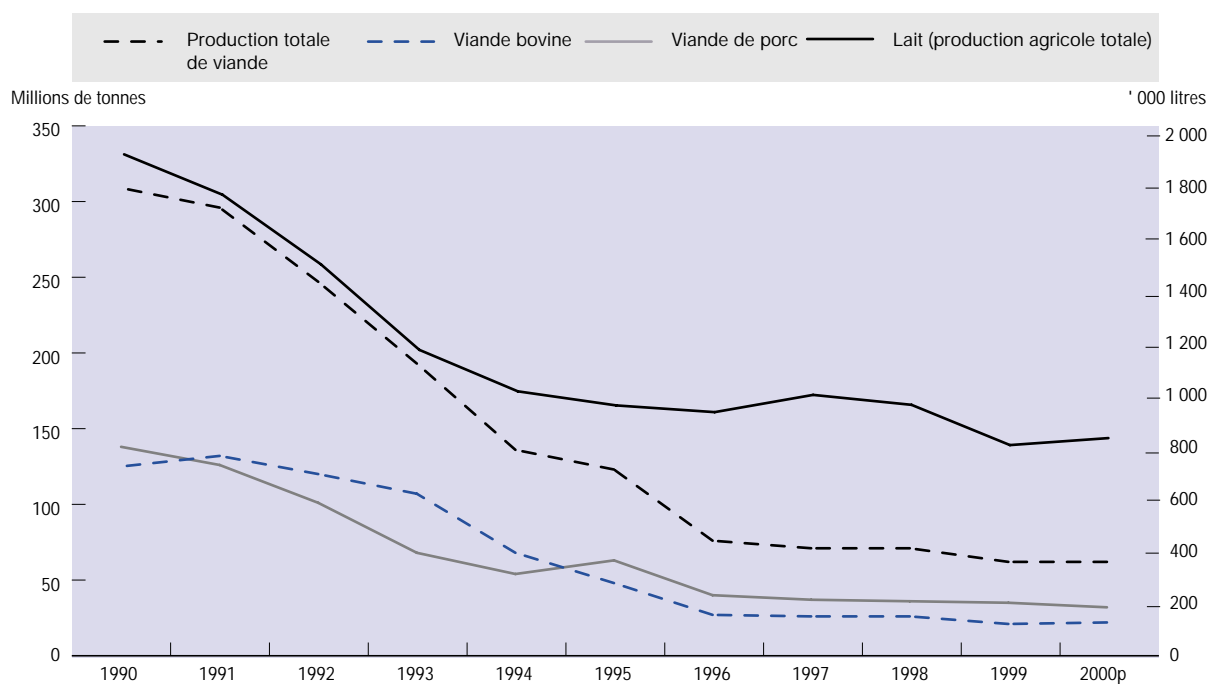
Le lancement de SAPARD sera décisif pour améliorer la compétitivité tant du secteur agricole primaire que du secteur de la transformation et de la commercialisation. Il donnera plus de poids à la diversification de l'économie rurale dans les politiques de développement rural. Le maintien des mesures de soutien de l'investissement témoigne de la priorité accordée par le gouvernement letton à la modernisation du secteur agricole. L'obtention de crédits à long terme à des conditions favorables stimulerait également le processus de modernisation.

Graphique III.8.1. Principaux indicateurs macro-économiques en Lettonie, 1997-2000



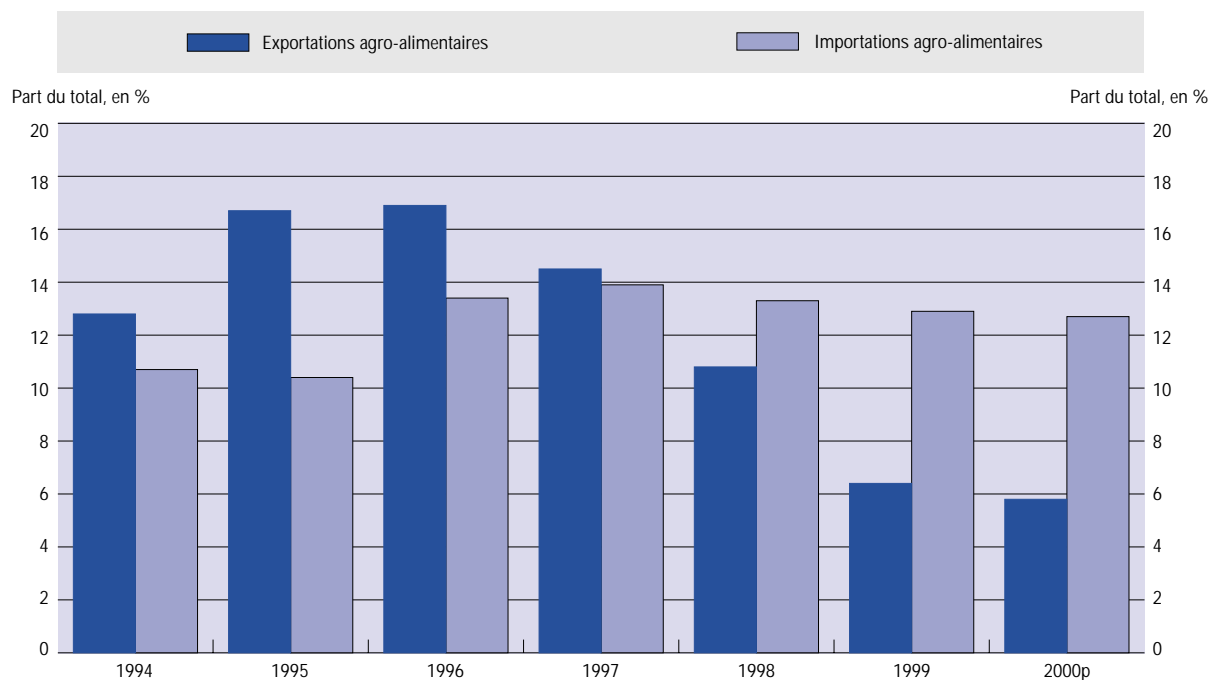
Source : OCDE.

Graphique III.8.2. Évolution des effectifs de bétail, 1990-2000



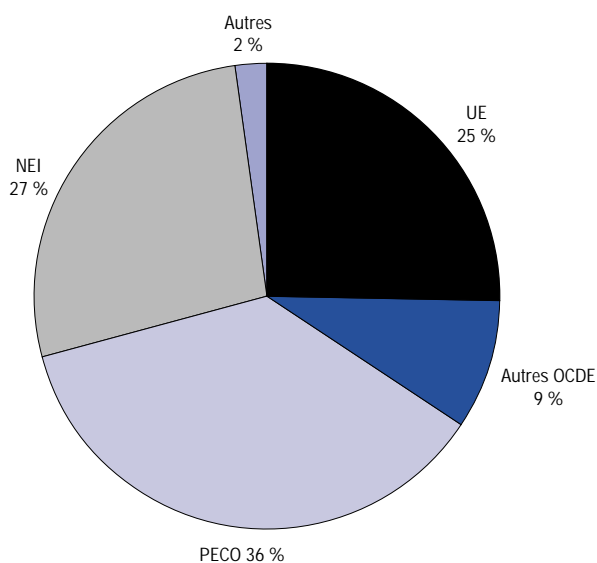
Source : OCDE.

Graphique III.8.3. Part des importations et exportations agricoles dans le total des échanges, 1994-2000



Source : OCDE.

Graphique III.8.4. Exportations agro-alimentaires par destination, 2000



206 Source : OCDE.

LITUANIE

Situation macro-économique

La production économique a augmenté de 3.3 % grâce aux excellents résultats à l'exportation

L'économie lituanienne s'est légèrement redressée en 2000, les premières estimations indiquant que le PIB a augmenté de 3.3 % après la forte chute enregistrée en 1999. La croissance est essentiellement imputable aux bonnes performances des exportations, qui ont progressé de plus d'un quart en 2000. La demande intérieure est demeurée faible compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, de la baisse des salaires et de la montée du chômage. La hausse tendancielle du taux de chômage déclaré s'est poursuivie en 2000. Selon les estimations provisoires disponibles, le chômage aurait atteint 12.6 % et s'expliquerait en partie par la restructuration des entreprises et par la réticence des créateurs d'entreprise à augmenter leurs investissements. L'application de politiques budgétaire et monétaire prudentes continue d'assurer à la Lituanie un environnement économique stable.

Les négociations d'adhésion à l'OMC se sont achevées fin 2000

En dépit de la flambée des prix mondiaux du pétrole en 2000, le taux d'inflation est demeuré stable, autour de 1 %, comme en 1999. Les prix à la production ont fortement augmenté au début de l'année 2000, mais ils se sont effrités vers la fin de l'année. Le fort taux de chômage contiendra encore toute hausse salariale, tandis que le niveau élevé des taux d'intérêt réels continueront de limiter l'expansion du crédit. En 2000, les exportations totales ont très sensiblement progressé, tandis que les importations enregistraient un accroissement moindre. Cette évolution s'est traduite par une forte réduction du déficit de la balance des comptes courants, qui est passé à environ 3.5 % du PIB contre 8.7 % en 1999. L'Union européenne, qui constitue le principal marché d'exportation pour les produits lituaniens, absorbe plus de 60 % des exportations. Dernier État balte à adhérer à l'OMC, la Lituanie est devenue membre de cette organisation en décembre 2000. L'ancrage du litas au dollar a été maintenu en 2000, le taux de change s'établissant à 4 litai pour 1 USD, mais l'ancrage à l'euro en 2001 est à l'étude.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

L'agriculture a commencé de se redresser, la production ayant progressé de 2 %

Selon les premières estimations pour 2000, la part de l'agriculture dans le PIB est demeurée à son niveau de 1999, soit environ 9 %³⁰. Le secteur agricole se classe au cinquième rang des grands secteurs d'activité économique de la Lituanie. L'emploi agricole a reculé au cours de ces dernières années, et en 2000, la part de l'agriculture dans l'emploi total a été estimée à environ 19 %. Les chiffres élevés de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture par rapport à la part de l'agriculture dans le PIB indiquent que la productivité du travail dans ce secteur est relativement faible. En 2000, la production agricole a enregistré une reprise modérée, avec une augmentation d'environ 2 % (aux prix de 1999), alors que l'année 1999 avait été marquée par une chute de la production de 14 %.

La production céréalière a fait un bond, mais le secteur de l'élevage a poursuivi sa contraction

L'accroissement modéré de la production agricole lituanienne est dû à une hausse de 30 % de la production céréalière, laquelle s'explique essentiellement par une amélioration des rendements des principales céréales grâce à de meilleures conditions de culture au cours de

l'année 2000. Toutefois, la production de cultures telles que le colza et les fruits a reculé, alors que celle de légumes est restée inchangée par rapport à 1999. La régression tendancielle de l'élevage s'est poursuivie en 2000, la production ayant de nouveau diminué de 9 % par rapport à 1999. Dans le cas du lait, de la viande bovine, de la viande porcine et de la viande de volaille, la production a enregistré une baisse en 2000. Les achats de lait par les laiteries ont reculé de 9 % par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les animaux vivants – bovins, porcs et volailles, la production a également légèrement régressé en 2000.

Ajustement structurel

La restitution des terres agricoles est pratiquement achevée, mais le processus de restructuration des exploitations s'est poursuivi en 2000, avec à la clé une progression du nombre de grandes exploitations. Selon les premières estimations, la Lituanie compte près de 1 000 exploitations de plus de 50 hectares, un chiffre qui devrait continuer à augmenter rapidement au cours des prochaines années. L'avancement de la mise en œuvre des réformes agricoles devrait permettre d'agrandir la taille moyenne des exploitations familiales, qui se situe actuellement à 17 hectares. Le marché foncier n'est guère développé en Lituanie et la demande de terres agricoles est limitée compte tenu de l'absence de rentabilité dans le secteur. A long terme, toutefois, le développement d'un marché foncier effectif, tant pour la vente que pour la location de terres, est essentiel pour résoudre les problèmes structurels auxquels est actuellement confronté le secteur et devrait permettre d'améliorer sensiblement le niveau d'efficacité opérationnelle.

Plusieurs entreprises de transformation de lait et de viande ont rencontré de graves problèmes financiers en 2000 en raison de la baisse de la demande de produits animaux. L'augmentation des importations de produits à base de viande, en particulier en provenance de l'Union européenne, a pesé sur les prix intérieurs. Sur les marchés extérieurs, aucune entreprise lituanienne de transformation de la viande n'a jusqu'ici été certifiée pour l'exportation vers l'Union européenne, alors que les exportations à destination de la Russie ne se sont pas remises de leur effondrement spectaculaire de 1998. Dans le secteur laitier, la restructuration progresse rapidement, et 18 laiteries se sont vu délivrer des certificats vétérinaires par l'UE. Ce secteur tend à s'orienter vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Compte tenu de la baisse constante des effectifs de bétail en Lituanie, le problème des surcapacités, notamment dans le secteur de la transformation de la viande, préoccupe les décideurs publics. Le faible niveau d'investissement freine la restructuration et la modernisation du secteur agroalimentaire, et il est essentiel d'attirer de nouveaux capitaux pour améliorer l'efficacité de ce secteur et développer une industrie compétitive.

Soutien interne

L'essentiel du soutien à l'agriculture et aux zones rurales est octroyé par le Fonds d'aide aux zones rurales du ministère de l'Agriculture, lequel a affecté quelque 400 millions de LTL au secteur agricole pour l'année 2000. En Lituanie, le soutien budgétaire à

Le processus de restitution des terres et de restructuration des exploitations se poursuit en Lituanie

Le concurrence de plus en plus vive des produits importés stimule la restructuration du secteur agroalimentaire

L'érosion progressive des marges engendre une forte demande d'augmentation de l'aide à l'agriculture

l'agriculture est limité à un maximum de 10 % par an du budget de l'Etat, et ce quelle que soit l'année considérée. Au cours de ces dernières années, le soutien au secteur a été progressivement réduit en raison des lourdes contraintes budgétaires et de la nécessité de diminuer la charge globale de la dette publique. Les mesures les plus importantes concernent le soutien au développement rural, le soutien à l'investissement et les mécanismes de garantie de prêt, ainsi qu'une aide pour la recherche, le conseil et la formation. Dans la majorité, les PECO sont passés d'un type de soutien à l'agriculture fondé sur un soutien des prix et des subventions aux intrants à des mesures reposant sur des aides directes au revenu en fonction des superficies cultivées et du nombre de têtes de bétail. En 2000, les lobbies agricoles ont exercé des pressions de plus en plus grandes en faveur d'une augmentation du soutien à l'agriculture en raison de l'érosion croissante des marges.

Le soutien à l'agriculture lituanienne a diminué en 2000, une baisse essentiellement imputable à la hausse des prix mondiaux

Le système de prix d'achat minimums a été aboli en 1999, opération qui avait donné lieu au versement d'une somme forfaitaire exceptionnelle aux producteurs. Toutefois, début 2001, les prix d'achat minimums ont été rétablis pour la betterave sucrière, à la demande de plus en plus pressante des betteraviers. Le niveau du soutien, tel que mesuré par l'ESP, a diminué pour s'établir à 9 % en 2000 contre 14 % en 1999. Ce recul peut être imputé à la forte baisse du soutien des prix du marché sous l'effet de la hausse des prix mondiaux de référence et, dans une moindre mesure, de la réduction des dépenses budgétaires consacrées à l'agriculture. Alors que les estimations des ESP pour les productions végétales et animales étaient à la baisse pour l'année 2000, le soutien effectif varie considérablement, puisque l'ESP pour les productions végétales atteindrait 27 % et celle des produits animaux 3 %.

Le crédit bancaire aux agriculteurs se développe malgré l'état encore embryonnaire du marché foncier

De plus en plus de banques commerciales consentent des crédits au secteur agricole, mais l'un des problèmes les plus importants auxquels elles se heurtent auprès des emprunteurs est l'absence d'hypothèques. Le crédit bancaire aux exploitations agricoles continue donc d'être considéré comme une opération à haut risque car de nombreux producteurs ne sont pas en mesure de rembourser leurs prêts, même bonifiés, en raison de la faiblesse de leur situation financière. En outre, la situation est encore aggravée par le fait que certains transformateurs ne paient pas aux agriculteurs les produits livrés. Etant donné que le marché foncier reste peu développé en Lituanie, la plupart des banques commerciales n'acceptent pas encore de prendre une hypothèque sur les terres pour des prêts à court ou à long terme. A l'instar de ce qui se passe dans tous les PECO en période de pré-adhésion à l'UE, le soutien à l'agriculture et au développement rural en Lituanie entre désormais dans le cadre du SAPARD. La mise en œuvre de ce programme devrait démarrer à la fin de l'année 2001.

Environnement international

Les exportations agricoles ont fait un bond de près d'un cinquième en 2000

En 2000, les exportations de produits agricoles et alimentaires ont augmenté de 18.8 %, alors que les importations n'ont progressé que de 2.8 %. Les exportations de plusieurs produits agricoles ont gagné

du terrain, en particulier la viande bovine et la viande de volaille, dont les volumes ont plus que doublé par rapport à 1999. Parmi les autres exportations importantes figurent le lait et les produits laitiers, les boissons et spiritueux. Ces produits représentent au total plus des deux tiers de l'ensemble des exportations de produits agroalimentaires. Toutefois, la part de ces dernières dans les exportations totales continue de se contracter, puisqu'elle n'était plus que d'environ 12 % en 2000. De leur côté, les importations de viande porcine ont enregistré une hausse de plus de quatre cinquièmes en 2000, et celles de viande de volaille ont également fait un bond. Dans le cas du tabac, des boissons et des fruits et légumes, les importations ont également augmenté en 2000. En conséquence, le déficit global des échanges agroalimentaires a été ramené de 160 millions d'USD en 1999 à 109 millions d'USD en 2000.

Alors que l'Union européenne est le principal partenaire commercial de la Lituanie, les importations en provenance de Russie sont en augmentation

Si l'on considère la structure des échanges agroalimentaires, l'Union européenne représente le principal partenaire commercial de la Lituanie, mais l'Estonie et la Lettonie constituent d'importants marchés d'exportation pour certains produits comme la viande bovine. La Lituanie épuise entièrement le contingent tarifaire préférentiel établi par l'UE sur les produits laitiers. Face à l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit dans l'UE, la Lituanie a décrété un embargo sur les importations de produits végétaux et de produits animaux provenant de plusieurs États de l'UE. Les échanges de produits agricoles et alimentaires entre les trois États baltes ont sensiblement augmenté depuis la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange des pays baltes concernant les produits agricoles et alimentaires, entré en vigueur en 1997. Les importations de produits agricoles et alimentaires provenant de la Russie et des nouveaux États indépendants se sont accrues en 2000, même si le niveau global des échanges demeure sensiblement inférieur à celui qui prévalait en 1998, avant la crise. Tous les PECO, y compris la Lituanie, ont conclu en 2000 un accord « double zéro » avec l'Union européenne. Cet accord devrait permettre de renforcer encore les échanges de produits agricoles entre la Lituanie et les États membres de l'UE.

La procédure de ratification de l'accord de l'OMC doit s'achever d'ici mai 2001

Les négociations d'adhésion à l'OMC se sont achevées en 2000, et la Lituanie est devenue le 141^e membre de cette organisation. Le 1^{er} mai 2001, le Parlement a ratifié les accords auxquels doivent souscrire les membres. La Lituanie a négocié des exemptions concernant plusieurs produits, en particulier des droits de douane sur les boissons alcoolisées telles que la bière, qui devront être éliminés progressivement d'ici 2005.

Évaluation et perspectives

La privatisation et la restructuration des monopoles d'État subsistants constituent une des grandes priorités de la nouvelle coalition gouvernementale

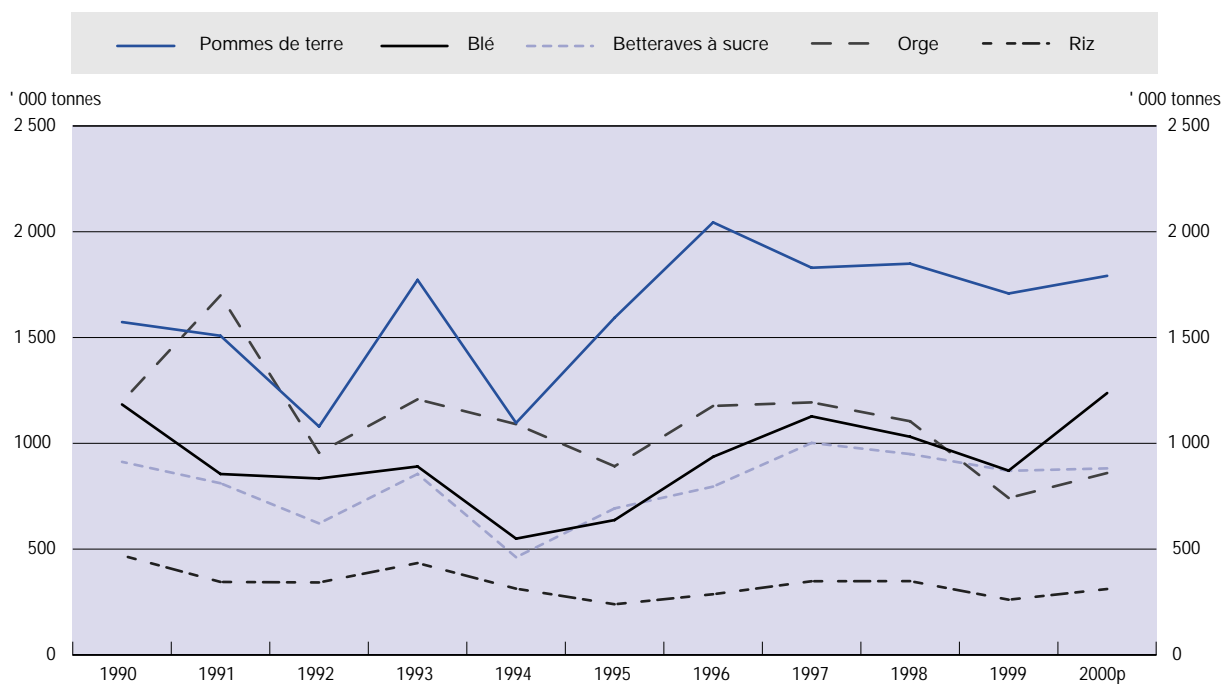
La Lituanie, dont le PIB avait fortement reculé en 1999, a opéré un redressement spectaculaire et réduit l'inflation et le déficit de sa balance des comptes courants en 2000. Le nouveau gouvernement de coalition arrivé au pouvoir à la fin de l'année 2000 a promis de maintenir l'austérité fiscale et d'accélérer la restructuration et la privatisation des monopoles d'État qui subsistent. Une autre des priorités du gouvernement est la réforme du fonds de sécurité sociale, qui accuse un énorme déficit. Le projet de budget pour 2001, qui prévoit une

croissance du PIB de plus de 3 % et un taux d'inflation moyen de 1.3 % en 2001, a été approuvé en décembre 2000. La reprise économique en Lituanie est largement imputable aux exportations. Avec des perspectives de croissance modérée dans l'Union européenne et de croissance soutenue en Russie, la croissance économique de la Lituanie devrait se raffermir en 2001 et 2002.

La restructuration du secteur agroalimentaire devrait s'accélérer en 2001 sous l'effet des contraintes imposées par l'adhésion à l'UE

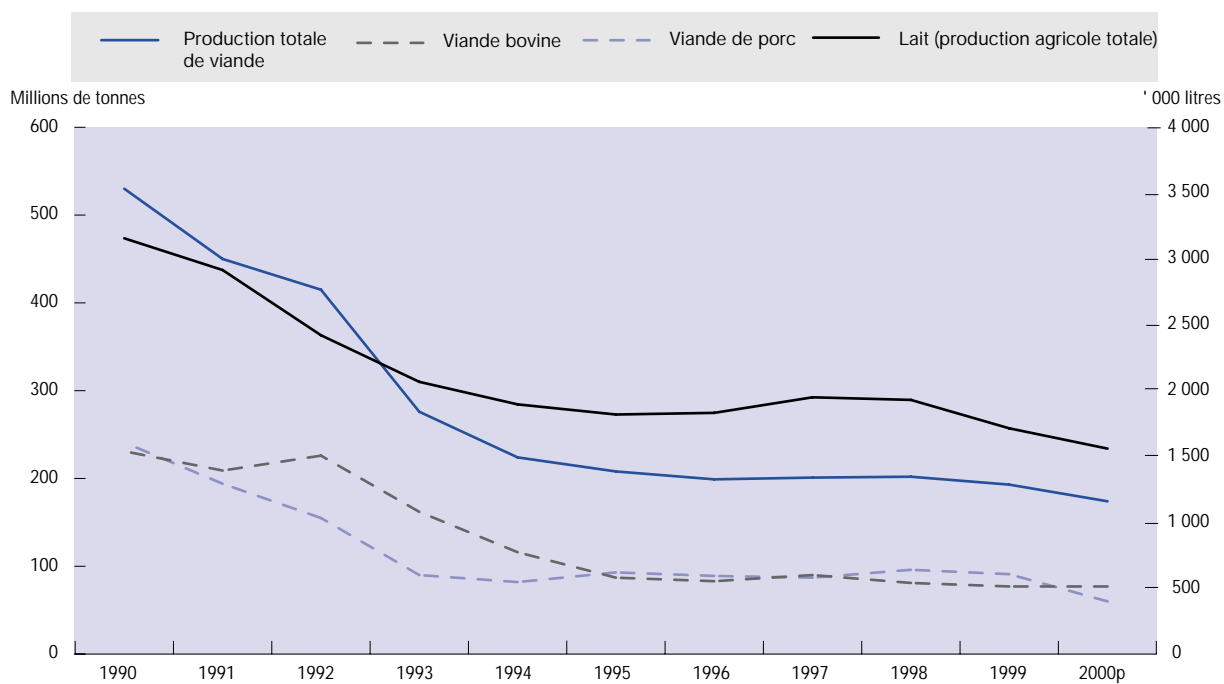
Selon les prévisions, l'accroissement limité de la production agricole en 2000 devrait se poursuivre jusqu'en 2001. On s'attend à une augmentation des productions végétales, tandis que la régression tendancielle de l'élevage devrait stopper et les productions animales connaître une embellie. Cependant, les exportations de bétail sur pied et de produits animaux vont diminuer par suite de la complexité croissante des conditions commerciales qu'impose l'Union européenne, avec les nouveaux tests de dépistage de l'ESB et d'autres maladies animales. Le remembrement des exploitations se poursuivra et devrait s'accélérer avec le développement du marché foncier, ce qui donnera lieu à un nouvel agrandissement de la taille moyenne des exploitations ainsi qu'à la réalisation d'économies d'échelle, en particulier pour les céréaliers. Le nombre d'entreprises agroalimentaires va vraisemblablement diminuer face à la concurrence accrue des importations et à la demande croissante des consommateurs, qui aspirent à un contrôle plus strict de la qualité et de l'inocuité des produits alimentaires. Le réaménagement des politiques agricoles et des instruments appliqués en Lituanie auront essentiellement pour objectif une meilleure intégration à l'Union européenne, avec le soutien du SAPARD.

Graphique III.9.1. Production des principales cultures, 1990-2000



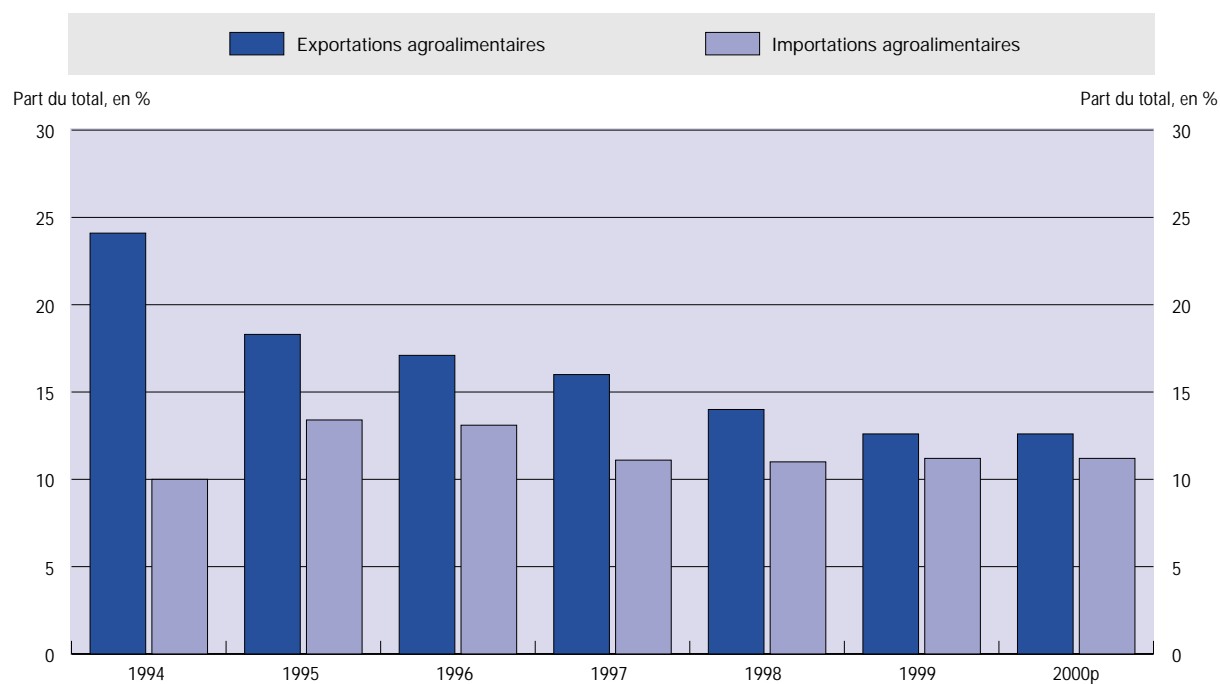
Source : OCDE.

Graphique III.9.2. Évolution des effectifs de bétail, 1990-2000



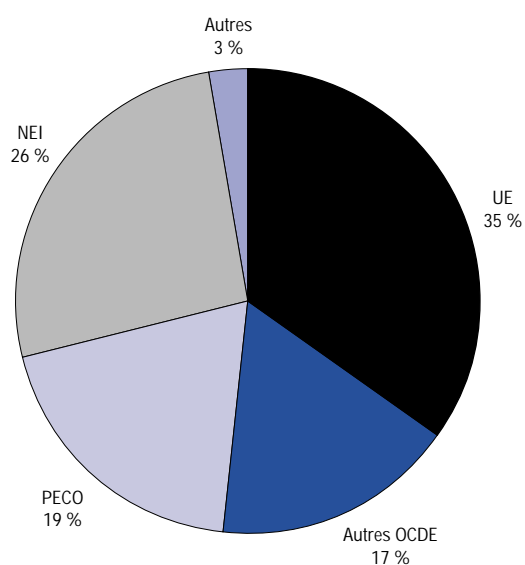
Source : OCDE.

Graphique III.9.3. Part des importations et exportations agricoles dans le total des échanges, 1994-2000



Source : OCDE.

Graphique III.9.4. Exportations agroalimentaires par destination, 2000



Source : OCDE.

ROUMANIE

Situation macro-économique

Le PIB a augmenté en Roumanie, mais les réformes structurelles prennent du retard

Après avoir diminué pendant trois années consécutives, le PIB a augmenté de 1.6 % en 2000, sous l'effet d'une croissance des exportations et de l'investissement intérieur qui est venue compenser la régression persistante de la consommation privée. Si on se réfère aux indices calculés en fin d'année, l'inflation est passée de 54.8 % en 1999 à 40.7 % en 2000 (graphique III.10.1), pourcentage encore élevé qu'explique en partie la hausse des prix des produits alimentaires. Le taux de chômage est descendu à 10.5 % en décembre 2000. Le déficit de la balance courante a été maîtrisé ; il a représenté 3.2 % du PIB. Le niveau d'investissement direct étranger (IDE) demeure peu élevé en Roumanie. En 2000, les apports d'IDE ont même diminué, notamment du fait de l'« attentisme » des investisseurs étrangers avant les élections de novembre. Les progrès observés dans le sens de la stabilisation macro-économique sont restés fragiles, faute d'avancée significative dans le domaine des réformes structurelles. D'après le rapport régulier de la Commission européenne publié en novembre 2000, « la Roumanie ne peut être considérée comme dotée d'une économie de marché viable ». En outre, la pauvreté accrue d'une frange importante de la population, les inégalités de revenus croissantes, ainsi que la dégradation du système scolaire, des équipements collectifs et du système de soins de santé sont autant de défis importants à relever pour le nouveau gouvernement.

Situation du secteur agricole et agroalimentaire

La production agricole a accusé une baisse de 14 % en 2000, essentiellement due à une sécheresse catastrophique

Le secteur occupe en Roumanie une place plus importante que dans les autres PECO, exception faite de l'Albanie : il a assuré 38 % de l'emploi total et contribué au PIB à hauteur de 11 % en 2000. La production agricole a accusé une baisse de 14 %, essentiellement due à une sécheresse catastrophique. Toutefois, divers facteurs tels que les incertitudes liées au retard pris par la privatisation des fermes d'État, ainsi qu'un nouveau recul de l'utilisation d'intrants, ont également joué un rôle. La production a fortement chuté pour toutes les grandes cultures, grains compris, puisqu'elle est passée dans ce dernier cas de 17 millions de tonnes en 1999 à 9.7 millions à peine en 2000 (graphique III.10.2). Dans le cas des graines de tournesol, l'un des principaux produits d'exportation, la baisse a été de 41 %. La production animale a fléchi elle aussi, à un rythme cependant plus lent, la production de viande de volaille ayant légèrement progressé par rapport à 1999. Au début de l'année 2001, l'effectif du cheptel avait diminué de 14.5 % pour les porcs et de 4.1 % pour les bovins par rapport au début de 2000.

Les pratiques de consommation alimentaire témoignent de revenus réels peu élevés

La part de l'alimentation dans les dépenses des ménages, soit 53 %, est demeurée importante en 2000, et dénote des revenus réels peu élevés, bien qu'elle ait légèrement régressé par rapport aux trois années précédentes. Les pratiques de consommation alimentaire témoignent du faible niveau des revenus : forte consommation d'aliments à bas prix, tels que les céréales, les produits céréaliers et les pommes de terre, et faible consommation d'aliments à prix élevé, notamment la viande et les produits carnés.

Le déficit commercial s'est creusé dans le domaine agroalimentaire

Les exportations agroalimentaires se sont contractées en 2000 parallèlement à une augmentation des importations, non sans creuser encore le déficit commercial dans ce domaine (graphique III.10.3). L'Union européenne constitue le débouché le plus important pour les exportations roumaines, puisqu'elle a absorbé 48 % du total de celles-ci. Au premier rang des importateurs figurent l'Italie et l'Allemagne. L'Union européenne est aussi à l'origine de la plus grande part des importations roumaines, soit 32 %, suivie par l'ALEEC, qui a représenté 23 %. Les principaux fournisseurs sont la Hongrie et l'Allemagne.

Ajustement structurel

La deuxième vague de restitution a commencé...

À la suite de longs débats, une nouvelle loi – la loi 1/2000 – définissant les modalités à retenir pour la deuxième vague de restitution des terres a été adoptée en janvier 2000. Elle a confirmé la limite maximale de 50 hectares de terres agricoles sur lesquelles peuvent porter les demandes de restitution, la superficie ne pouvant toutefois pas dépasser 10 hectares s'il s'agit de zones boisées. Pour superviser le processus de restitution et représenter les intérêts du secteur public dans l'administration des terres agricoles demeurant la propriété de l'État, l'Agence pour la gestion du domaine public a été créée au début de l'année 2000 dans le cadre du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. Cette Agence a commencé à privatiser les entreprises commerciales d'État (anciennes fermes d'État) si bien qu'à la fin de l'année, plus de la moitié d'entre elles étaient, à des degrés divers, en voie de privatisation.

... mais il n'en résultera qu'un faible accroissement de la taille moyenne des exploitations

La première vague de restitution s'est traduite par un morcellement poussé à l'extrême de la propriété foncière en Roumanie. Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur les caractéristiques effectives de l'utilisation des terres, les données disponibles font état de 4.1 millions d'exploitations familiales, dont la superficie représente tout juste 2.4 hectares en moyenne. La deuxième vague de restitution et de privatisation des entreprises commerciales d'État devrait permettre de transférer approximativement 1.7 million d'hectares au secteur privé. Étant donné que seuls les bénéficiaires de la première vague de restitution peuvent déposer une demande pour la deuxième vague, la taille des exploitations augmentera en moyenne de 0.4 hectare environ, pour passer à 2.8 hectares. Ce nouveau transfert de terres n'entraînera donc qu'un faible accroissement de la superficie moyenne des exploitations.

Soutien interne

Le soutien budgétaire a augmenté

Les mesures de réglementation et de contrôle direct des prix ont été supprimées au début de l'année 1997. Le soutien des prix du marché est surtout assuré par des droits à l'importation. Au total, le soutien budgétaire accordé à l'agriculture est passé de 5 473 milliards de ROL (357 millions d'USD) en 1999 à 8 881 milliards de ROL (407 millions d'USD) en 2000. Comme pour les deux années précédentes, le principal programme financé sur le budget a été un système de bons pour l'achat d'intrants, qui a représenté 55 % du soutien total. Se sont ajoutés les dispositifs suivants : aides au titre de la mise en valeur de terres et des systèmes d'irrigation ; primes accordées aux producteurs de lait et de blé vendus à des fins de transformation ; aide au titre des

semences certifiées ; bonifications d'intérêt et bons de gazole exonérant les agriculteurs de la taxe prélevée sur le carburant au titre du réseau routier public. D'autres aides à l'équipement agricole ont été apportées grâce à un fonds spécial – pour le Développement de l'agriculture roumaine – dont les ressources proviennent des autorisations d'exploitation délivrées par l'Agence pour la gestion du domaine public et des ventes qu'elle réalise. En 2000, deux programmes ont été financés ainsi, moyennant respectivement 200 milliards de ROL (9.2 millions d'USD), pour l'achat de machines agricoles et de matériel d'irrigation et le soutien des élevages de taille petite ou moyenne.

Le système de bons va être supprimé

On a modifié le système de bons pour l'achat d'intrants en 2000 afin d'en faire bénéficier non plus les propriétaires, mais les exploitants des terres, et de lier le nombre de bons accordés à chaque producteur au type de culture pratiquée. Les formalités administratives se sont compliquées en conséquence. En janvier 2001, les autorités ont décidé de mettre fin à ce système, parallèlement à l'adoption en urgence d'une loi visant à remplacer les bons par une aide financière directe aux producteurs agricoles. En vertu de cette loi, les agriculteurs doivent percevoir un million de ROL (38 USD environ) pour chaque hectare de terres arablesensemencé en 2001. Les aides viseront les superficies consacrées aux grains et aux légumes. Ce programme nécessitera un budget total de 6 000 milliards de ROL (approximativement 230 millions d'USD).

L'ESP en pourcentage est descendue à 11 % mais l'EST, rapportée au PIB, demeure élevée

Le niveau de soutien, d'après l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) en pourcentage, a baissé de 7 % pour descendre à 11 % en 2000, alors que l'OCDE affiche 34 % en moyenne (graphique III.10.4). Si le soutien budgétaire a progressé en termes réels, le soutien des prix du marché (SPM) a fortement baissé. Ce recul tient essentiellement à la hausse des cours mondiaux et à la dépréciation de la monnaie, qui a eu pour effet d'élever fortement les prix à la frontière roumaine. Toutefois, l'évolution du SPM a été très différente pour les produits végétaux et pour les produits animaux. L'élévation des prix mondiaux de référence s'est intégralement répercutée sur les prix intérieurs dans le premier cas, la brusque chute de la production végétale ayant contribué à une hausse rapide des prix intérieurs à la sortie de l'exploitation, en particulier pour le blé. Les prix des oléagineux ont aussi fortement augmenté, rattrapant l'écart de prix largement négatif des trois années précédentes. En conséquence, l'ESP en pourcentage a progressé de 13 % et atteint 31 % en 2000. En revanche, dans le cas des produits animaux, la hausse des cours mondiaux ne s'est pas entièrement répercutée sur les prix intérieurs à la sortie de l'exploitation. Qui plus est, l'envolée des prix des grains a été préjudiciable pour les éleveurs, et explique en partie la baisse de 18 % du niveau estimé de soutien aux éleveurs, descendu à 1 % en 2000. Le coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS), qui est passé de 1.21 à 1.13, indique que les recettes agricoles brutes ont dépassé de 13 % le niveau qu'elles auraient atteint en l'absence de soutien. A titre de comparaison, le pourcentage moyen de l'OCDE est de 52 %. Comme pour les années précédentes, le soutien budgétaire a été accordé pour près de 70 % au titre de l'utilisation d'intrants. Ce type de soutien se caractérise par des transferts très peu efficaces, puisqu'une faible proportion va en réalité aux producteurs tandis qu'une large

part des dépenses budgétaires qui leur sont destinées est mise à profit par d'autres agents, et plus particulièrement par les fournisseurs d'intrants. L'estimation du soutien total (EST), rapportée au PIB, est passée de 4.7 % à 2.8 %, la moyenne de l'OCDE s'établissant à 1.3 %. Autrement dit, le coût du soutien agricole demeure excessivement élevé pour un pays défavorisé tel que la Roumanie.

Environnement international

L'accord « double zéro » s'est traduit par une libéralisation appréciable des échanges avec l'UE

Aucune évolution notable n'est intervenue dans le système d'échanges agroalimentaires en 2000. Les accords commerciaux « double zéro » conclus entre neuf PECO, Roumanie comprise, et l'Union européenne ont pris effet en juillet 2000. Les produits agricoles ont été répartis en trois listes. Pour les produits les moins sensibles (liste 1), il a été décidé de procéder à une libéralisation immédiate et intégrale. Pour la liste 2, l'approche dite « double zéro » prévoit la suppression réciproque des restitutions à l'exportation et la suppression des droits de douane dans le cadre des contingents tarifaires. La liste 3 prend en compte un petit nombre de produits d'intérêt commun faisant l'objet de concessions négociées sur la base de la réciprocité. L'accord s'est traduit par une libéralisation appréciable des échanges entre la Roumanie et l'Union européenne. La part des importations agroalimentaires de l'UE, en franchise, à partir de la Roumanie est passée de 34 à 85 % entre le premier et le deuxième semestres de l'année 2000 tandis que la part des exportations en franchise de l'UE vers ce pays est passée dans le même temps de 2 % seulement à 17 %.

Des subventions à l'exportation ont été accordées dans certaines limites

Les autorités ont prorogé la suspension temporaire des concessions, dans le cadre de l'ALEEC, pour les importations de porcs vivants, de viande porcine, de viande de volaille et de produits carnés en provenance de la Hongrie. Des subventions à l'exportation, portant sur des quantités limitées, ont été versées pour le blé, le maïs, le porc et le poulet. La dotation budgétaire à cet effet a atteint 102 milliards de ROL (4.7 millions d'USD).

Une aide à la restructuration au titre du programme SAPARD a été finalement approuvée

Une aide à la restructuration au titre du Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural (SAPARD) de l'UE – soit 150 millions d'euros par an – a été approuvée à la fin de novembre 2000. Les fonds seront consacrés pour plus d'un quart au développement et à l'amélioration des infrastructures rurales. Ils proviendront à la fois de l'Union européenne et du gouvernement roumain, conformément aux dispositions sur le cofinancement. En février 2001, le gouvernement roumain et la Banque mondiale ont négocié un protocole visant la mise en place d'un réseau d'établissements financiers dans les zones rurales roumaines. Le programme représente 277 millions d'USD, dont 150 millions pris en charge par la Banque mondiale. La contribution de la Roumanie aux projets SAPARD pourrait être assurée de cette manière.

Évaluation et perspectives

Le nouveau gouvernement s'expose à des pressions contradictoires

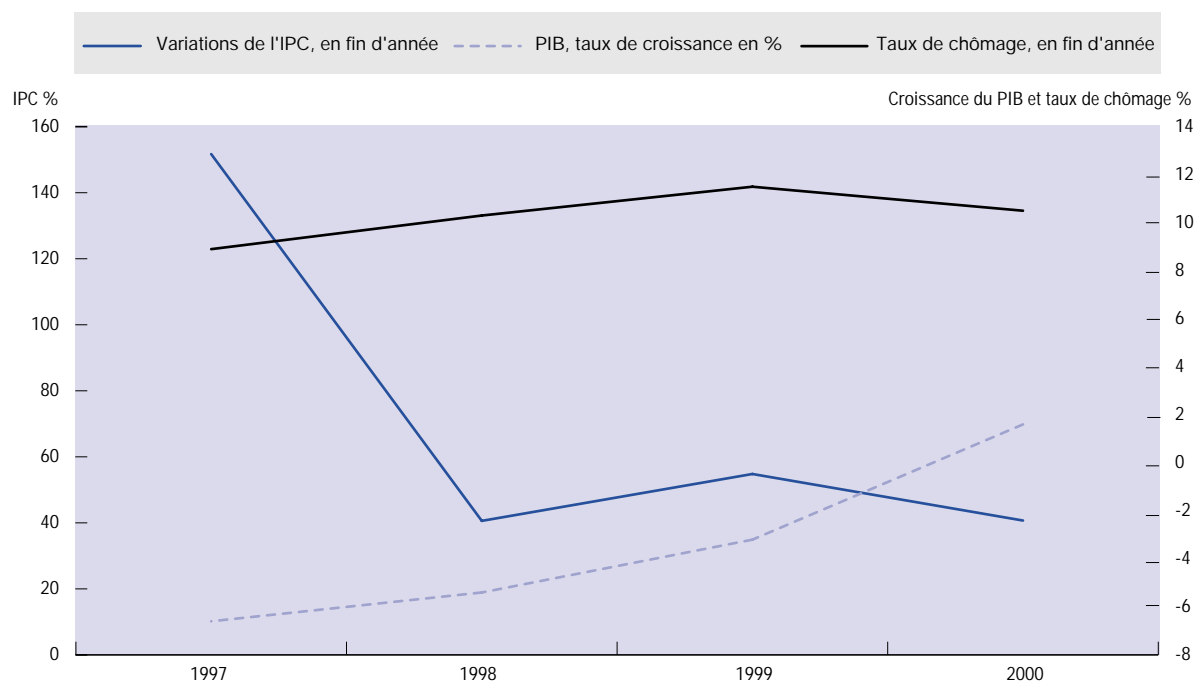
Le gouvernement entré en fonction à la fin de l'année 2000 s'expose à des pressions contradictoires. Tandis que son propre électoralat ne manquera pas de réclamer une politique économique à dominante plus

sociale, les organismes multilatéraux et l'Union européenne vont mettre en avant des réformes économiques débouchant nécessairement sur une rigueur accrue en matière budgétaire et monétaire. La croissance du PIB devrait atteindre 3 % en 2001, mais des politiques budgétaires et monétaires prudentes s'avéreront indispensables pour faire baisser un taux d'inflation encore élevé.

La création d'emplois non agricoles demeurera le principal défi pour les décideurs

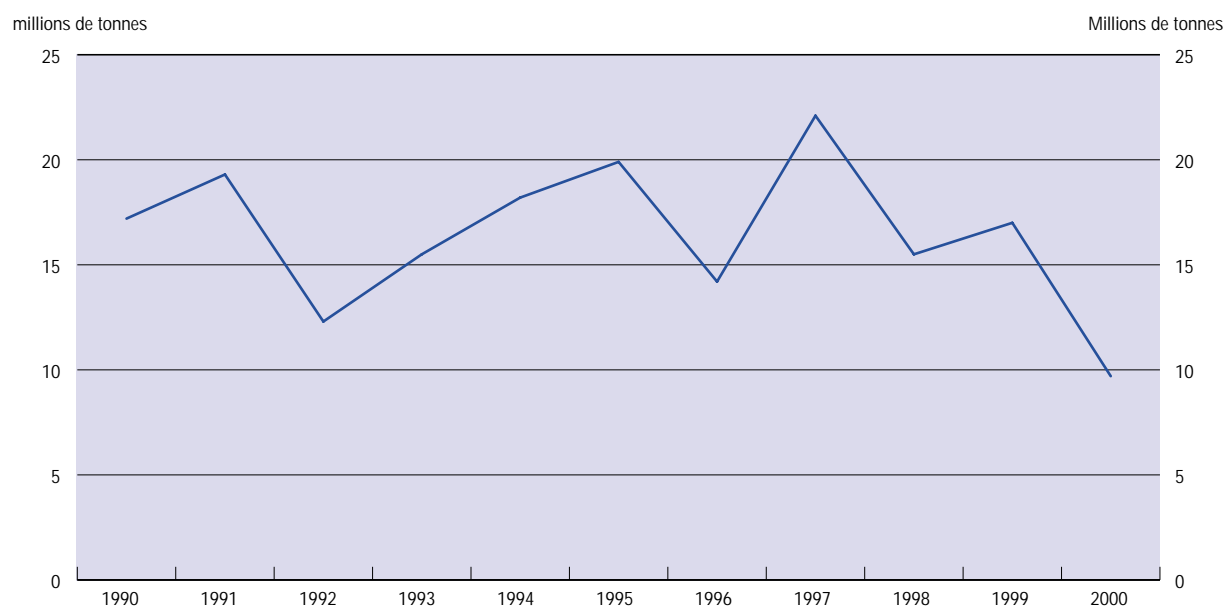
Bien qu'une augmentation de la production agricole soit attendue en 2001, par rapport au niveau exceptionnellement bas observé en 2000, le nouveau gouvernement va se heurter à des difficultés structurelles dans ce secteur. L'agriculture roumaine, qui représente une large part de l'emploi total, joue un rôle tampon sur le marché du travail. Toutefois, des coûts économiques et sociaux élevés s'ensuivent dans les zones rurales, où ce rôle revient à freiner l'ajustement structurel indispensable en figeant le morcellement très poussé de la propriété foncière et à amplifier les phénomènes de faibles revenus et de chômage déguisé. La priorité du nouveau gouvernement roumain devrait être de concevoir une politique visant à créer des débouchés dans les zones rurales et de lever les obstacles qui empêchent les effectifs agricoles de se tourner vers d'autres secteurs économiques à plus grande valeur ajoutée. L'exode de la main-d'œuvre agricole devrait aussi dynamiser les transactions sur le marché foncier et, par conséquent, atténuer le morcellement excessif des exploitations en Roumanie. L'action conjuguée du programme SAPARD et du nouveau programme de la Banque mondiale aidera les autorités roumaines à concrétiser cette stratégie, en s'attaquant non plus aux symptômes, mais aux causes des lacunes dont pâtit le secteur agricole.

Graphique III.10.1. Principaux indicateurs macro-économiques en Roumanie, 1997-2000



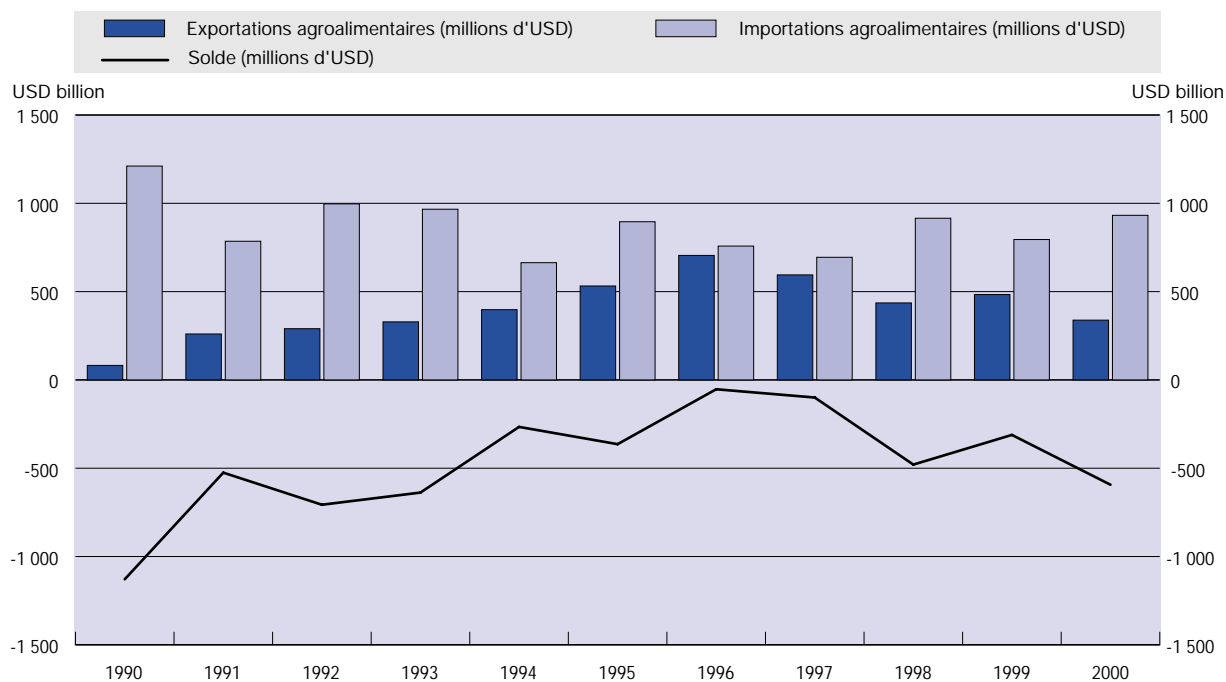
Source : OCDE.

Graphique III.10.2. Production de grains en Roumanie, 1990-2000



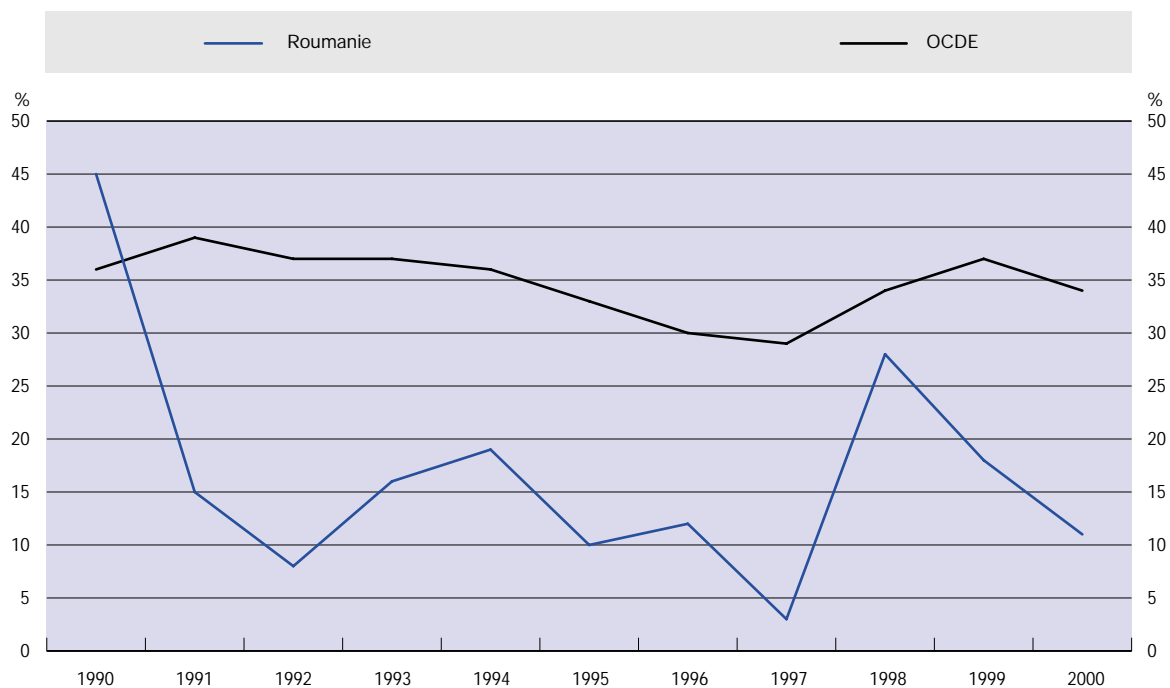
Source : OCDE.

Graphique III.10.3. Échanges agricoles, 1990-2000



Source : OCDE.

Graphique III.10.4. ESP en Roumanie et moyenne de l'OCDE, 1990-2000



220 Source : OCDE.

SLOVÉNIE³¹**Situation macro-économique**

Les performances macro-économiques de la Slovénie ont été satisfaisantes dans l'ensemble en 2000, bien que l'indice des prix à la consommation ait fait un bond, atteignant près de 9 %

Le PIB a progressé de 4.8 % en 2000 selon les estimations, grâce à la forte demande extérieure. Le volume des exportations a augmenté de 12.7 %, tandis qu'en termes réels les importations n'ont progressé que de 6.1 %. Toutefois, en raison d'une détérioration des termes de l'échange le déficit commercial est resté à peu près au même niveau qu'en 1999. Le déficit de la balance des opérations courantes s'est néanmoins contracté grâce à l'excédent enregistré dans le secteur des services et à la progression des entrées nettes de capitaux. Le solde budgétaire s'est aggravé en 2000, le déficit budgétaire atteignant 1.4 % du PIB, alors qu'en 1999 il s'établissait à 0.6 %. En conséquence, fin 2000 le gouvernement nouvellement élu a pris des mesures pour restreindre les dépenses publiques. Le *tolar* s'est considérablement déprécié par rapport au dollar des États-Unis en 2000, mais il s'est légèrement raffermi vis-à-vis des monnaies des principaux partenaires européens de la Slovénie. Après avoir régulièrement baissé depuis 1993, le taux d'inflation des prix à la consommation a grimpé à 8.9 %. La hausse des prix du pétrole, jointe à la faiblesse du *tolar*, qui a provoqué une envolée des prix des importations libellés en dollars des États-Unis, a été en grande partie responsable de la reprise de l'inflation. La baisse tendancielle du chômage s'est poursuivie en 2000, la proportion de chômeurs déclarés en fin d'année tombant de 14.6 % en 1998 à 13.0 % en 1999 et 12.0 % en 2000 (graphique III.11.1).

Situation du secteur agricole

La contribution du secteur agricole à l'économie a continué à régresser

La contribution du secteur agricole à l'économie de la Slovénie continue à régresser. En 2000, la part de ce secteur dans le PIB a été de 3.1 % et sa part dans l'emploi de 4.6 %. La part du secteur dans les échanges est modeste elle aussi, les produits agro-alimentaires représentant 4.1 % des exportations totales et 7.0 % des importations totales (graphique III.11.2).

Les conséquences sur les revenus des agriculteurs des mauvaises conditions climatiques et la dégradation des termes de l'échange ont été compensées par les augmentations des paiements directs

En 2000, l'agriculture a subi le contrecoup d'une grave sécheresse qui a provoqué des pertes dans le secteur des productions végétales. Un autre facteur négatif a été la forte augmentation des prix des intrants agricoles, induite par une hausse considérable du coût de produits importés, comme les produits oléagineux et les céréales fourragères. La hausse des prix à la production ayant été plus modeste, les termes de l'échange se sont nettement détériorés pour le secteur agricole en 2000. L'impact négatif de ce facteur sur les revenus agricoles a été largement compensé par une augmentation des paiements directs.

Processus d'adhésion à l'UE

Les préparatifs en vue de l'entrée dans l'Union européenne se sont accélérés, des changements importants ayant été introduits dans le cadre législatif et institutionnel,...

La *Loi sur l'agriculture* adoptée en juin 2000 fixe le cadre juridique général de la politique agricole de la Slovénie pour les années à venir. Elle est également destinée à faciliter l'adhésion du pays à l'UE par l'introduction progressive pour l'agriculture slovène d'un cadre d'action et d'un système administratif compatibles avec la réglementation de l'UE. L'Agence pour les marchés agricoles et le

développement rural (AAMRD) a été créée en 1999 et est chargée de mettre en œuvre les mesures prises dans le cadre de la politique agricole. L'AAMRD doit allouer quelque 112 millions d'euros aux agriculteurs slovènes au titre des paiements directs, ainsi que du soutien au développement structurel et rural en 2001. Fin 2000, l'AAMRD a reçu l'agrément des autorités pour mettre en œuvre le Programme spécial de pré-adhésion pour l'agriculture et le développement rural (SAPARD) ; la Commission européenne cependant n'a pas encore donné son agrément.

... l'ouverture des négociations sur l'agriculture en vue de l'adhésion,...

En 2000, la Slovénie et l'Union européenne ont ouvert les négociations sur l'agriculture en vue de l'adhésion. L'une des questions centrales pour la Slovénie est la possibilité de disposer de paiements directs. A la différence d'autres pays candidats, la Slovénie ne tirera probablement guère profit du soutien des prix à la production sur le marché agricole commun, puisque les prix à la production en Slovénie sont proches des niveaux de ceux de l'UE ou les dépassent. De ce fait, les paiements directs sont particulièrement importants pour faire bénéficier les producteurs d'un soutien. La Slovénie cherche également à obtenir pour le lait et le sucre des quotas de production « beaucoup plus importants » que ceux qui lui seraient normalement attribués compte tenu des niveaux actuels de production, ainsi que des quantités de référence plus élevées pour la viande bovine et des droits à primes pour la viande ovine. Plusieurs dérogations et périodes de transition ont également été demandées.

Soutien interne

... et de nouvelles mesures d'harmonisation des politiques de soutien interne avec la PAC

La Slovénie devra parfaitement aligner ses politiques de soutien interne sur la PAC avant son entrée dans l'Union. Pour ce faire, il lui faudra instituer des systèmes de régulation du marché pour les principaux produits agricoles (dont la mise en place devra être achevée d'ici la fin de 2002) et l'harmonisation des systèmes de paiements directs au titre des revenus.

Des régimes de marché similaires à la PAC sont mis en place pour le blé et le lait,...

La mise en place de mécanismes d'intervention similaires à la PAC a débuté en 2000. Un Décret sur *La détermination des ordres de marché pour les céréales* a aboli le monopole de l'État sur le marché du blé et du seigle. Il a fixé un prix et une période d'intervention pour le blé et le seigle, mais aucun achat n'a été effectué en 2000 en raison du niveau satisfaisant des prix pendant la période d'intervention. Un *Décret sur l'organisation de marché pour le lait et les produits laitiers* a ensuite été adopté fin 2000. Ce décret a aboli le prix administré du lait au départ de l'exploitation et a introduit des éléments du régime d'intervention comparable à celui de l'UE. La mise en place de ce système a rencontré des difficultés, suscitant notamment de longues tractations entre les producteurs de lait et le secteur laitier sur le niveau approprié du prix minimum à la production du lait. Un accord a finalement été trouvé lorsque les transformateurs ont accepté une hausse du prix minimum à la production après que le gouvernement eut promis d'augmenter les aides à l'exportation pour le secteur laitier.

... et les paiements directs ont sensiblement augmenté

Les paiements à l'hectare et par tête de bétail ont pratiquement doublé du fait de la progression du soutien dont ont bénéficié les produits déjà admissibles et de son extension à de nouveaux produits en 2000. Toutes les aides accordées à l'hectare et par tête de bétail sont actuellement utilisées sans restrictions pour les superficies ou le cheptel qui bénéficient d'un soutien. Vers la fin 2000, la Slovénie a aboli pratiquement tous les paiements par tonne encore en vigueur et quelques subventions aux intrants. Un soutien d'un montant considérable (environ 14 millions d'euros) a été fourni par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire aux producteurs agricoles touchés par la sécheresse.

Malgré sa réduction, le soutien aux producteurs est resté à un niveau élevé, soit 43 % en 2000, les trois quarts de ce soutien étant imputables aux prix intérieurs élevés

Le niveau du soutien mesuré par l'ESP est tombé de 48 % en 1999 à 43 % en 2000 (graphique III.11.3). Cette baisse s'explique en grande partie par la réduction du soutien des prix du marché (SPM), résultant de l'augmentation des prix mondiaux amplifiée par l'affaiblissement du *tolar* vis-à-vis du dollar des États-Unis et d'une hausse plus modérée des prix intérieurs des productions animales. Malgré sa diminution, le SPM reste l'élément dominant du soutien aux producteurs en Slovénie puisqu'il représente 75 % de l'ESP. Les niveaux relatifs des prix au départ de l'exploitation en Slovénie comptent parmi les plus élevés enregistrés dans les pays non membres étudiés, les coefficients nominaux de soutien aux producteurs allant de 2.27 pour le sucre à 1.10 pour le maïs. La composante budgétaire du soutien aux producteurs a progressé de 55 % en 2000, compensant légèrement le recul du SPM. Les paiements à l'hectare et par tête de bétail ont représenté 54 % du soutien budgétaire en 2000 et les subventions aux intrants (essentiellement l'aide aux investissements et les services subventionnés) près de 20 %.

Ajustement structurel et développement rural

Structurellement les exploitations agricoles sont toujours très morcelées, en dépit d'un effort de remembrement

En juin 2000, un recensement systématique des exploitations agricoles a été réalisé. D'après ce recensement, le nombre d'exploitations familiales était estimé à 96 669 en 2000 et on dénombrait aussi 132 sociétés agricoles. Les chiffres du recensement confirment la diminution régulière du nombre d'exploitations agricoles, ainsi que la concentration des facteurs de production au cours des années 90. Par rapport à 1991, le nombre d'exploitations familiales a diminué de près de 14 %, tandis que la superficie moyenne des terres et le cheptel moyen par exploitation ont augmenté de 17 % et 65 % respectivement (graphique III.11.4). Structurellement les exploitations agricoles en Slovénie restent néanmoins généralement très morcelées. Les exploitations de dix hectares ou moins représentent 89 % de l'ensemble des exploitations familiales et occupent plus de 63 % de la surface agricole utilisée en Slovénie.

Aucun changement notable n'est intervenu dans le processus de restitution des terres

Aucun changement notable n'est intervenu en ce qui concerne la restitution des terres en 2000, bien que le gouvernement slovène ait pris des mesures pour accélérer le processus. Plusieurs règlements ont été adoptés dans ce but et un bureau de la restitution a été créé afin de coordonner les activités entre les diverses autorités locales concernées. Toutefois, les procédures de restitution sont encore lentes. Des difficultés se posent, par exemple, au niveau des instances

administratives locales, dont les effectifs et l'organisation sont inadaptés compte tenu de la complexité des procédures judiciaires de restitution.

Les changements apportés au régime d'aide aux régions les plus défavorisées impliquent une couverture plus large et un système de paiements directs comparable à celui de l'UE

En juin 2000, un décret introduisant des critères compatibles avec ceux de l'UE pour les régions les plus défavorisées a été adopté, afin d'étendre quelque peu la couverture du Programme d'aide aux régions les plus défavorisées qui concerne désormais environ 79 % des terres agricoles de la Slovénie. Le système de paiements aux régions les plus défavorisées a également été modifié : les anciens paiements par tonne et par tête de bétail ont été remplacés par une aide à l'hectare comparable à celle instituée par l'UE. En octobre 2000, la Commission européenne a approuvé le programme SAPARD pour la Slovénie et en mars 2001 un accord de financement a été signé. Dans le cadre de ce programme, l'Union européenne et la Slovénie investiront 6.4 millions et 3.4 millions d'euros respectivement chaque année dans des projets d'ajustement structurel et de développement rural. Le financement public (autrement dit les ressources fournies par l'UE et le gouvernement slovène) doit être complété par un volume à peu près équivalent de capitaux privés.

Cadre d'action international

La Slovénie est depuis toujours un importateur net de produits agro-alimentaires

La Slovénie est depuis toujours un importateur net de produits agro-alimentaires, les déficits les plus importants étant enregistrés dans les échanges de fruits et légumes et de céréales. Le solde négatif des échanges agro-alimentaires représentait 33 % du déficit global des échanges du pays en 2000. L'Union européenne et les pays de l'ex-Yougoslavie restent les principaux partenaires de la Slovénie dans les échanges agricoles puisqu'ils absorbent près de 90 % de ses exportations agro-alimentaires et lui fournissent environ 75 % de ses importations.

Le cycle de négociations en vue de la libéralisation des échanges entre la Slovénie et l'Union européenne amorcé en 2000 doit se poursuivre en 2001

En 2000, la Slovénie et l'Union européenne ont négocié de nouvelles concessions commerciales dans le cadre de l'Accord européen. Le nouveau régime commercial est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2000. Une libéralisation immédiate et totale a été décidée pour les produits les moins sensibles (pour certains produits, la franchise de droits n'est appliquée que dans les limites de quotas convenus). Pour d'autres produits les régimes s'inspirent toujours en grande partie des dispositifs précédents. Ainsi, les tarifs préférentiels accordés dans les limites de quotas déterminés sont étendus à certains produits agro-alimentaires essentiels (viande et produits carnés, quelques produits laitiers et certains fruits et légumes). Toutefois, d'importants groupes de produits agro-alimentaires (les céréales, le sucre et la majorité des produits alimentaires transformés) ne sont pas encore couverts par un régime préférentiel. A l'issue des négociations, les parties ont déclaré qu'elles n'étaient pas satisfaites du rythme de libéralisation réciproque des échanges et sont convenues de reprendre les négociations en 2001.

Évaluation et perspectives

L'expansion économique se poursuivra en 2001, le déficit budgétaire et l'inflation se réduisant quelque peu

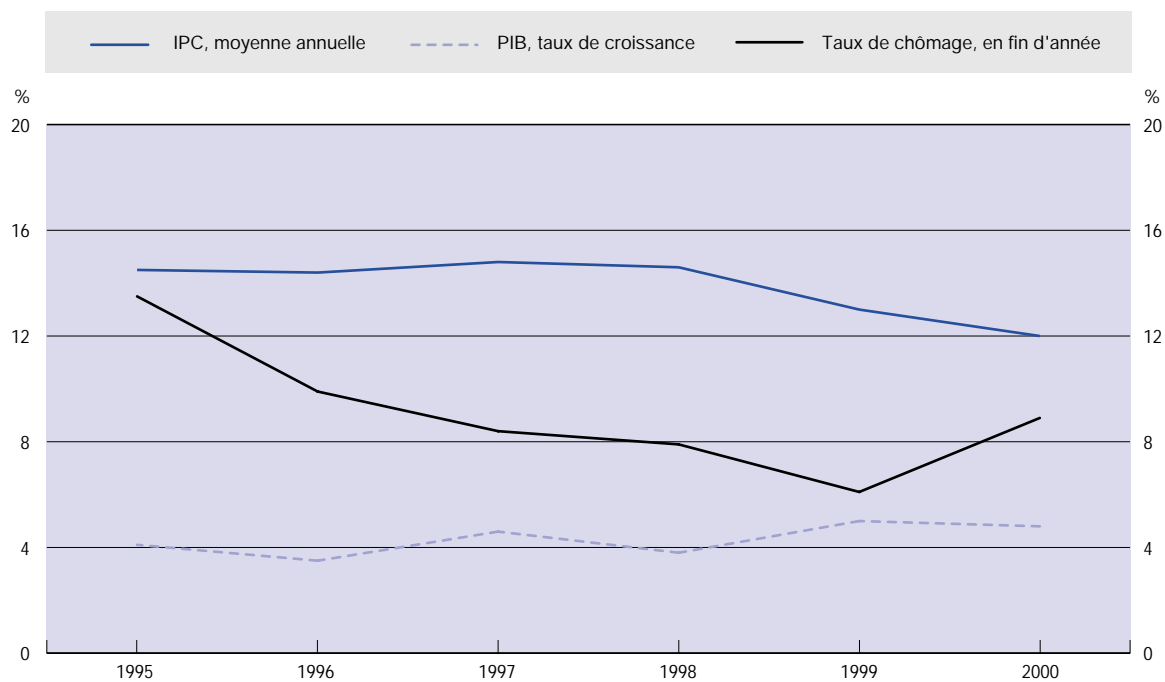
L'expansion économique devrait se poursuivre, avec une progression de 4.5 % du PIB en 2001. La demande intérieure, en particulier la consommation du secteur public, sera probablement un facteur d'expansion économique plus important. Bien que l'on prévoit

une légère contraction du solde budgétaire négatif, les pressions salariales et les transferts sociaux limiteront les possibilités de réduction du déficit budgétaire. L'inflation se ralentira, mais elle restera encore assez forte, l'indice annuel moyen des prix à la consommation atteignant 7.8 % selon les estimations. La poursuite de l'expansion économique de la Slovénie à long terme sera conditionnée par le succès des politiques d'ajustement structurel, l'adoption de nouvelles mesures pour favoriser la création d'entreprises, ainsi que les efforts faits pour attirer l'IED et rendre l'économie plus compétitive sur le plan international.

La Slovénie doit davantage mettre l'accent sur l'amélioration de la structure des exploitations agricoles, la compétitivité de l'industrie alimentaire et le développement rural

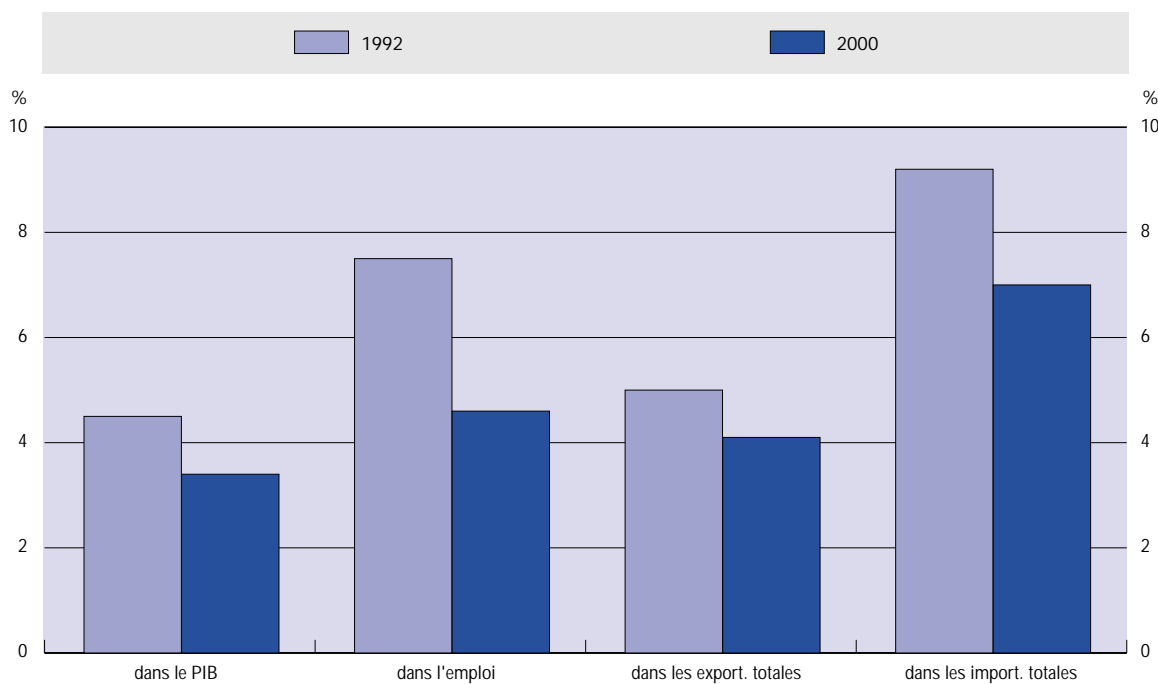
En 2000, les conséquences des mauvaises conditions climatiques et de la détérioration des termes de l'échange sur les revenus des agriculteurs ont été largement compensées par des augmentations des paiements directs. Ces paiements sont le principal instrument utilisé par la Slovénie pour apporter des aides supplémentaires aux agriculteurs, les possibilités d'augmentation du soutien des prix du marché agricole étant limitées par les engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la réforme. Les paiements directs devraient devenir plus importants étant donné que la Slovénie continuera à ouvrir ses frontières à la concurrence extérieure et que les producteurs réclameront une meilleure protection. Il est probable cependant que la Slovénie aura une marge de manœuvre limitée pour réorienter son action en abandonnant les politiques source de distorsions sur le marché. En 2000, la Slovénie a achevé le démantèlement du régime de prix administrés pour le blé et le lait. Toutefois, des régimes d'intervention sur les marchés comparables à ceux de l'UE sont actuellement mis en place pour les remplacer. Des systèmes de régulation du marché sont également institués dans une perspective à plus long terme pour d'autres produits, par exemple la viande bovine, la viande porcine, d'autres céréales et le sucre. La Slovénie doit davantage mettre l'accent sur l'ajustement structurel afin de réduire le morcellement des exploitations agricoles, développer le secteur des exploitations viables du point de vue commercial et restructurer et moderniser l'industrie alimentaire. Compte tenu du rôle très important des régions rurales en Slovénie, la mise en œuvre d'une stratégie efficace de diversification rurale visant à créer des sources de revenus non agricoles pour la population rurale est essentielle pour appuyer la transition vers une agriculture davantage tournée vers le marché.

Graphique III.11.1. Principaux indicateurs macro-économiques de la Slovénie

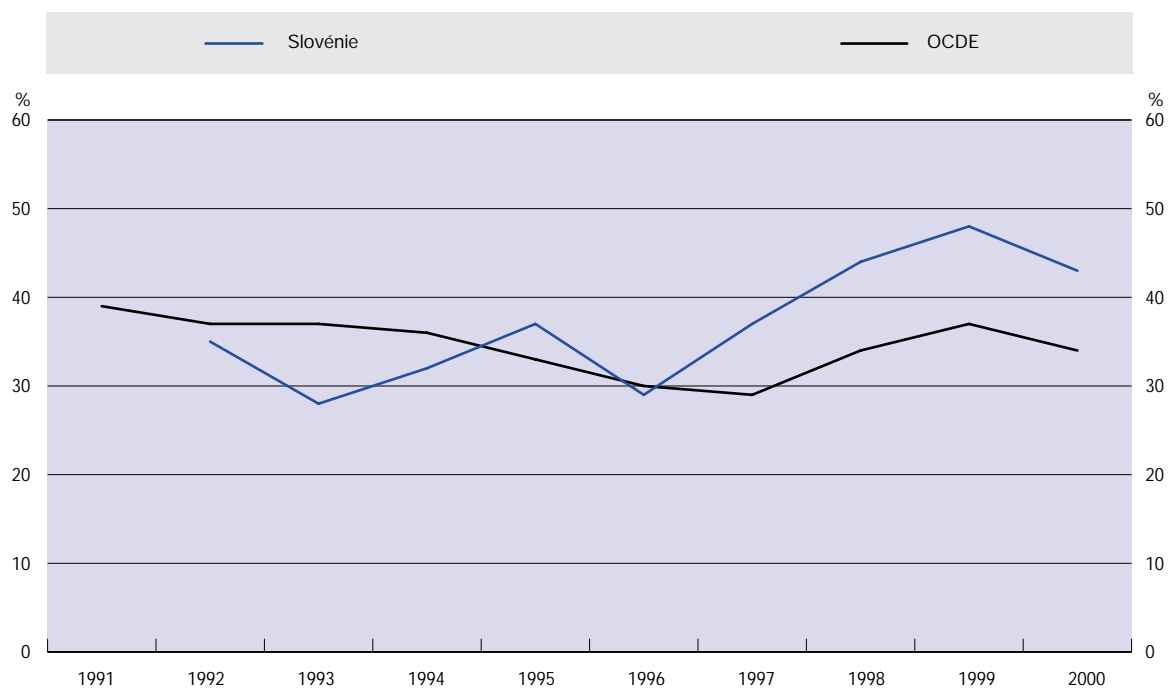


Source : OCDE.

Graphique III.11.2. Part du secteur agricole dans l'économie



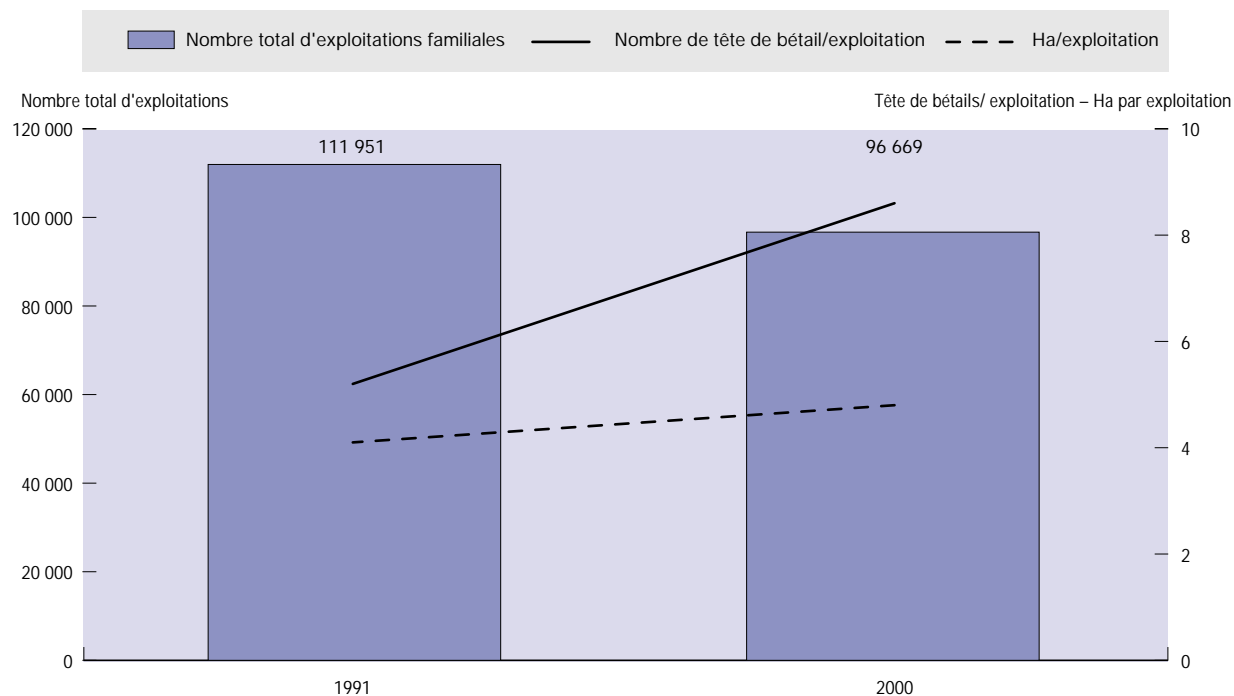
Source : OCDE.

Graphique III.11.3. ESP en Slovénie et moyenne de l'OCDE, 1991-2000¹


1. Les ESP pour la Slovénie sont calculées à partir de 1992.

Source : OCDE.

Graphique III.11.4. Changements intervenus dans la structure des exploitations agricoles slovènes entre 1991 et 2000



Source : OCDE.

NOTES

1. En 2000, les seuls produits agricoles ont représenté 28 % de la totalité des exportations.
2. Voir « Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition 2000 », OCDE, Paris, 2000.
3. Le prix de protection a été institué par les pouvoirs publics en 1997 lorsque, en raison de l'excédent généralisé de l'offre de céréales, les prix de marché se sont effondrés. Ce prix devait être appliqué aux quantités hors quotas que les producteurs désiraient vendre. Bien qu'inférieur au prix pratiqué dans la limite des quotas, il est censé couvrir les coûts et assurer une légère marge.
4. Voir « Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition, 2000 », OCDE, Paris, 2000.
5. Cet accord comprend des dispositions relatives aux licences d'importation, à la consolidation des droits de douane, à l'administration des contingents tarifaires, aux subventions à l'exportation et au soutien interne. Pour plus de précisions, voir « Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition, 2000 », OCDE, Paris 2000.
6. Schmidhuber, Josef « Changes in China's Agricultural Trade Policy Regime: Impacts on Agricultural Production, Consumption, Prices, and Trade », *China's Agriculture in the International Trading System*, OECD Proceedings, Paris 2001.
7. L'exercice fiscal en cours couvre la période allant d'avril 2000 à mars 2001.
8. Uzun Vasily « Privatisation of Land and Farm Restructuring: Ideas, Mechanisms, Results, Problems », *Farm Profitability, Sustainability, and Restructuring in Russia*, Actes de l'atelier organisé à Golitsyno, Moscou 1999.
9. Csaki, Csaba et Zvi Lerman « Farm Debt in the CIS: Multi-Country Study of Major Causes and Proposed Solutions », document présenté lors de la réunion d'experts intitulée OECD Third Expert Meeting on Agricultural Finance and Credit Infrastructure in Transition Economies, 29 et 30 mai 2001, Portoroz, Slovénie.
10. *Ibidem*.
11. Voir « Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition 1999 », OCDE, Paris 1999.
12. Banque mondiale.
13. L'indice de Gini permet de mesurer l'ampleur des inégalités qui existent dans le partage des ressources à l'intérieur d'une population. Il repose sur la notion statistique utilisée dans la littérature sous le nom de « différence moyenne » de distribution d'une population. Il varie sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à l'absence d'inégalité et 1 au degré maximal d'inégalité possible.
14. A la rareté des investissements fixes en Afrique du Sud s'est ajoutée une expansion plus vigoureuse des entreprises sud-africaines à l'étranger.
15. En Afrique du Sud, l'année budgétaire va d'avril à mars.
16. Ministère de l'Agriculture, Afrique du Sud, Agricultural Digest 2000/2001. www.nda.za/docs/Digest2000/Digest1.htm.
17. D'après les derniers chiffres publiés par le service des statistiques d'Afrique du Sud.

18. Source : Economic Intelligence Unit, South Africa, Country Profile 2000.
19. Voir « Biotechnology in SA Regulations », www.up.ac.za/academic/fabi/africabio/biotechsa.html
20. *Ibid.*
21. Une liste des instituts de recherche en biotechnologie figure dans « Agricultural molecular biotechnology in South Africa: new developments from an old industry » de Ed Rybicki, AgBiotechNat 1999, Vol. 1, août (www.agbiotechnet.com/reviews/aug99/Rybicki.htm)
22. Voir « South Africa: Biotechnology for Innovation and Development », Bongiwe Njobe-Mbuli South Africa.
23. Draft co-operative legislative review policy, Discussion Document.
24. Il s'agissait de la première apparition depuis 44 ans de la maladie dans la zone indemne. L'OIE (Office international des épizooties) avait inscrit l'Afrique du Sud sur la liste des pays indemnes de la maladie sans vaccination en 1996.
25. Examen des politiques commerciales des États membres de l'Union douanière d'Afrique australe, volume 1, 1998, Organisation mondiale du commerce.
26. L'Union européenne est déterminée à libéraliser complètement 95 % de ses importations en provenance d'Afrique du Sud pendant une période de transition de 10 ans, tandis que l'Afrique du Sud doit libéraliser 86 % de ses importations de l'Union européenne d'ici la fin d'une période de transition de 12 ans.
27. On trouvera dans la publication *Examen des politiques agricoles – Bulgarie 2000* une évaluation complète de l'évolution des politiques agricoles de ce pays.
28. Calculé sur la base de la croissance mesurée pour les neuf premiers mois de l'année 2000.
29. Les accords de libre-échange concernent les pays suivants : Union européenne, Pologne, République tchèque, République slovaque, Slovaquie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ukraine, pays de l'AELE et Îles Féroë.
30. Les calculs de la part de l'agriculture dans le PIB prennent en compte les activités agricoles, la chasse et la sylviculture.
31. On trouvera une évaluation détaillée de l'évolution des politiques agricoles de la Slovaquie dans le document intitulé *Examen des politiques agricoles : Slovaquie* (OCDE, 2001).

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, K., B. Hoekman et A. Strutt (1999),
« Agriculture and the WTO: Next Steps ». Communication présentée à la 2^e Conférence annuelle sur l'analyse économique à l'échelle mondiale, Centre de conférence Avernoes, Helnaes, Danemark, 20-22 juin.
- Baldwin, R.E. (1970),
Non-Tariff Distortions of International Trade. Brookings Institution, Washington.
- Baldwin, R.E. (1991),
« Measuring the Effects of Non-Tariff Trade-Distorting Policies ». In: de Melo, J. et Sapir, A. (éds). *Trade Theory and Economic Reform: North, South and East*. Basil Blackwell, Oxford.
- Bhattacharyya, B. (1999),
Non-Tariff Measures on India's Exports: An Assessment. Indian Institute of Foreign Trade, New Delhi.
- Calvin, L. et Krissoff, B. (1998),
« Technical Barriers to Trade: A case Study of Phytosanitary Barriers et US-Japanese Apple Trade ». *Journal of Agricultural et Resource Economics*, 23 (2), 351-366.
- Cato, J.C. (1998),
Economic Issues Associated with Seafood Safety and Implementation of Seafood HACCP Programmes. FAO, Rome.
- CCE (1998),
Evaluation of the DGIA Programmes: PHARE Customs Programmes. Commission of the European Communities, Bruxelles.
- Challu, P. (1991),
The Consequences of Pharmaceutical Product Patenting. *World Competition*, 15 (2), 156-172.
- CNUCED (1996),
The TRIPS Agreement and Developing Countries. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- CNUCED/Secrétariat du Commonwealth (1996),
The Global Spice Trade and the Uruguay Round Agreements. CNUCED, Genève et le Secrétariat du Commonwealth, Londres.
- Correa, C.M. (1999),
Reviewing the TRIPS Agreement. In: UNCTAD (éd). *A Positive Agenda for Developing Countries: Issues for Future Trade Negotiations*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- Correa, C.M. (2000),
Intellectual Property Rights, the WTO and Developing Countries: The TRIPS Agreement et Policy Options. Third World Network, Penang.
- Cunningham, B. (1996),
Tanzania: Strategy and Action Plan to Reform Customs Administration. Tanzania Revenue Authority, Dar es Salaam.
- El Shinnawy, A., Salah, H., Hassan, I. et El Sawy, T. (1997),
« The Impact of GATT/TRIPS Agreement on the Egyptian Pharmaceutical Sector ». Manuscrit non publié.

- Evenson, R. (1990),
« Intellectual Property Rights, R&D, Inventions, Technology Purchase et Piracy in Economic Development: An International Comparative Study ». In: Evenson, R. et Ranis, G. (éds) *Science and Technology for Development Policy*. Westview Press, Boulder.
- FAO (1995),
Mesures de l'impact des réglementations en matière d'environnement sur le commerce. FAO, Rome.
- FAO (1998),
Conséquences possibles des mesures sanitaires et phytosanitaires pour les exportateurs de produits à base de graines oléagineuses vers l'Union européenne. FAO, Rome.
- FAO (1999),
Importance de la qualité et de l'innocuité des aliments pour les pays en développement. 25^e session du Comité de la sécurité alimentaire. FAO, Rome.
- Finger, J.M. et Schuler, P. (1999),
Implementation of Uruguay Round Commitments: The Development Challenge. Banque mondiale, Washington DC.
- Henson, S.J. (1997),
The Costs of Compliance with Food Regulations in the UK. Department of Agricultural et Food Economics, Université de Reading, Royaume-Uni.
- Henson, S.J. (2000),
Measuring the Impact of Technical Measures on Trade in Agricultural Commodities. Centre for Food Economics Research, Université de Reading, Royaume-Uni.
- Henson, S.J. et Loader, R.J. (1999),
Évaluation des coûts liés au respect des contraintes réglementaires dans les échanges internationaux. OCDE, Paris.
- Henson, S.J., Loader, R.J., Swinbank, A., Bedahl, M. et Lux, N. (2000),
Impact of Sanitary and Phytosanitary Measures on Developing Countries. Centre for Food Economics Research, Université de Reading, Royaume-Uni.
- Hillman, J. (1997),
Non-Tariff Agricultural Trade Barriers Revisited. In: Orden, D. et Roberts, D. (éds). *Understating Technical Barriers to Agricultural Trade*. International Agricultural Trade Research Consortium, Université du Minnesota.
- Hooker, N.H. et Caswell, J.A. (1996),
« Trends in Food Quality Regulation: Implications for Processed Food Trade and Foreign Direct Investment ». *Agribusiness*, 10 (4), 275-292.
- Hooker, N.H. et Caswell, J.A. (1999),
« A Framework for Evaluating Non-Tariff Barriers to Trade Related to Sanitary and Phytosanitary Regulation ». *Journal of Agricultural Economics*, 50 (2), 234-246.
- IDRC (1994),
People, Plants, and Patents: The Impact of Intellectual Property on Trade, Plant Biodiversity and Rural Society. Centre de recherches sur le développement international, Ottawa.
- IICA (2000),
Technical Co-operation: An Overview. Inter-American Institute for Co-operation in Agriculture, San Jose.
- Jacobs, S.H. (1994),
Coopération dans le domaine réglementaire pour un monde interdépendant. In: OCDE, *Coopération en matière de réglementation dans un monde interdépendant*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.

- Johnson, R.W.M. (1997),
« Technical Measures for Meat and Other products in Pacific Basin Countries ». In: Orden, D. et Roberts, D. (éds) *Understating Technical Barriers to Agricultural Trade*. International Agricultural Trade Research Consortium, Université du Minnesota.
- Josling, T. (1994),
« Towards a Measure of the Impact of Environmental Regulations on Trade ». Document non publié, Université de Stanford.
- Kerr, W.A., Yampoin, R. et Hobbs, J.E. (2000),
« The TRIPS Agreement et WTO Enforcement of Intellectual Property Rights in Agricultural Biotechnology ». In: Lesser, W.H. (ed.). *Transitions in Agbiotech: Economics of Strategy and Policy*. Food Marketing Policy Center, Université du Connecticut.
- Kumar, N. (1997),
Technology Generation and Technology Transfers in the World Economy: Recent Trends and Implications for Developing Countries. Université des Nations Unies, Maastricht.
- Laird, S. et Yeats, A. (1990),
« Trends in Non-Tariff Barriers of Developed Countries ». *Weltwirtschaftliches Archiv*, 126, 299-325.
- Laird, S. (1997),
« Quantifying Commercial Policies ». In: Francois, J.F. et Reinert, K.A. (éds). *Applied Methods of Trade Policy Analysis*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Martin, W.J. (1997),
« Measuring Welfare Changes with Distortions ». In: Francois, J.F. et Reinart, K.A. (éds). *Applied Methods for Trade Policy Analysis*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Maskus, K.E., Wilson, J.S. et Otsuki, T. (2000),
Quantifying the Impact of Technical Barriers to Trade. Banque mondiale, Washington DC.
- Moenius, J. (1999) ,
« Information versus Product Adaptation: The Role of Stetards in Trade ». Manuscrit non publié.
- Moroz, A.R. (1985) ,
Approaches and Methodologies for Estimating Non-Tariff Barriers. Institut de recherche en politiques publiques, Ottawa.
- Ndayisenga, F. et Kinsey, J. (1994),
« The Structure of Non-Tariff Trade Measures on Agricultural Products in High Income Countries ». *Agribusiness*, 10 (4), 275-292
- Nijar, G.S.(1996),
TRIPS and Biodiversity. Third World Network, Penang.
- Norgues, J. (1990),
« Patents and Pharmaceutical Drugs: Understating the Pressures on Developing Countries ». *Journal of World Trade Law*, 24 (6), 242-263.
- OCDE (2000),
Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition.
- OCDE (2000a),
L'Accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay : une évaluation de sa mise en œuvre dans les pays de l'OCDE.
- OMC (1998a),
Transparence. Déclaration de l'Inde. Organisation mondiale du commerce, Genève.

- OMC (1998b),
Accord SPS et pays en développement. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (1998c),
Traitement spécial et différencié et assistance technique. Déclaration de l'Inde. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (1998d),
Harmonisation internationale des normes. Déclaration de l'Inde. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (1999a),
Accord SPS et pays en développement. Déclaration de l'Égypte. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (1999b),
Review of the Operation and Implementation of the Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (1999c),
Communication du Pérou concernant le paragraphe 1 de l'annexe III de l'accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (1999d),
Communication de la République dominicaine concernant le paragraphe 1 de l'annexe III de l'accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (2000a),
Communication de la Jamaïque concernant le paragraphe 1 de l'annexe III de l'accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (2000b),
Communication du Pérou concernant le paragraphe 1 de l'annexe III de l'accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (2000c),
Activités d'assistance technique. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (2000d),
WTO Secretariat Technical Co-operation in the TRIPS Area. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (2000e),
Technical Co-operation: An Overview. Submission by the Inter-American Institute for Co-operation on Agriculture.
- OMC (2000f),
Typologie de l'assistance technique. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- Paarlberg, P.L. et Lee, J.G. (1998),
« Import Restrictions in the Presence of a Health Risk: An Illustration using FMD ». *American Journal of Agricultural Economics*, 80 (1), 175-183.
- Primo Braga, C.A. (1995),
« Trade-Related Intellectual Property Issues: The Uruguay Round Agreement and its Economic Implications ». Paper presented at the conference *The Uruguay Round and the Developing Economies*, Banque mondiale, Washington DC.
- Primo Braga, C.A. et Fink, C. (1995),
« The Economic Justification for the Grant of Intellectual Property Rights: Patterns of Convergence and Divergence ». Document non publié.

- Roberts, D. et DeKremer, K. (1997),
Technical Barriers to US Agricultural Exports. Economic Research Service, USDA, Washington DC.
- Roberts, D., Josling, T.E. et Orden, D. (1999),
A Framework for Analysing Technical Trade Barriers in Agricultural Markets. Economic Research Service, Washington DC.
- Roningen, V.D. et Yeats, A. (1976),
« Non-Tariff Distortions of Internal Trade: Some Preliminary Empirical Evidence ». *Weltwirtschaftliches Archiv*, 112 (4), 613-625.
- Saqib, M. (1999),
A Study of the Impact of Environmental Requirements on India's Export Performance and a Scoping Study for Environmentally Friendly Products. CNUCED, Genève.
- South Centre (1997),
The TRIPS Agreement: A Guide for the South. South Centre, Genève.
- Subramanian, A. (1995),
« Putting Some Numbers on the TRIPS Pharmaceutical Debate ». *International Journal of Technology Management*, 10 (2/3), 252-268.
- Sumner, D.A. et Lee, H. (1997),
« Sanitary and Phytosanitary Trade Barriers and Empirical Trade Modelling ». In: Orden, D. and Roberts, D. (éds) *Understating Technical Barriers to Agricultural Trade*. International Agricultural Trade Research Consortium, Université du Minnesota.
- Swann, P., Temple, P. et Shurmer, M. (1996),
« Stetards and Trade Performance: The UK Experience ». *Economic Journal*, 106, 1297-1313.
- Sykes, A.O. (1995),
Product Stetards for Internationally Integrated Goods Markets. Brookings Institution, Washington DC.
- Thilmany, D.D. et Barrett, C.B. (1997),
« Regulatory Barriers in an Integrating World Food Market ». *Review of Agricultural Economics*, 19(1), 91-107.
- Thornsbury, S., Roberts, D., DeRemer, K. et Orden, D. (1997),
« A First Step in Understating Technical Barriers to Agricultural Trade ». Paper presented at the conference of the International Association of Agricultural Economists, Sacramento, août 1997.
- Victor, D. (1999),
« Risk Management and the World Trading System: Regulating International Trade Distortions Caused by National Sanitary and Phytosanitary Policies ». Paper presented at the conference: Incorporating Science, Economics, Sociology and Politics in Sanitary and Phytosanitary Stetards in International Trade. Irvine, janvier 1999.
- Vogel, D. (1995),
Trading Up: Consumer and Environmental Regulation in a Global Economy. Harvard University Press, Cambridge MA.

PUBLICATIONS

Rapports annuels

Politiques agricoles : Économies émergentes et pays en transition 2001, 2000, 1999, 1998, 1997, 1996, Paris.

Politiques agricoles : Économies émergentes et pays en transition 1999 (Rapport principal), *Regards sur l'agriculture dans les économies émergentes et les pays en transition 1999* (Supplément), Paris.

Politiques, marchés et échanges agricoles : suivi et évaluation 1995, 1994, 1993, Paris

Thèmes spéciaux :

2001 – Mesures non tarifaires applicables aux produits agricoles et alimentaires : enjeux pour les économies émergentes et en transition.

2000 – La libéralisation des échanges agricoles : La perspective des économies émergentes et des pays en transition.

1999 – Conséquences de la crise pour l'agriculture, l'ajustement de la main-d'œuvre dans les zones rurales et le développement des marchés de terres agricoles.

1998 – Le financement et le crédit, l'investissement direct étranger, les obstacles à l'efficience.

1997 – Les politiques de développement rural, les performances économiques de l'agriculture des économies en transition, les politiques et relations commerciales dans le secteur agricole.

1996 – Structure des exploitations agricoles et prix des produits pendant le processus de transition.

Bases de données électroniques

Bases de données OCDE 1991/2000 : *Politiques agricoles : Économies émergentes et pays en transition 2001*, OCDE, Paris, 2001.

Bases de données OCDE 1990/1999 : *Politiques agricoles : Économies émergentes et pays en transition 2000*, OCDE, Paris, 2001.

Examens des politiques agricoles établis par l'OCDE :

Slovénie (à paraître en 2000) *Lettonie* (1996)

Bulgarie (à paraître en 2000) *Lituanie* (1996)

Roumanie (2000) *République tchèque* (1995)

Fédération de Russie (1998) *Hongrie* (1994)

République slovaque (1997) *Pologne* (1994)

Estonie (1996)

Examens et conférences de l'OCDE consacrés à des thèmes spéciaux :

Agricultural Finance and Credit Infrastructure in Transition Economies, compte rendue de la troisième réunion d'experts organisé par l'OCDE à Portoroz, les 29-30 mai 2001 (*à venir en 2001*)

China's Agriculture in the International Trading System, compte rendu de l'atelier organisé par l'OCDE à Paris, les 16 et 17 novembre 2000, Paris (OCDE 2001)

The Agro-Processing Sector in China, Developments and Policy Challenges, compte rendu de l'atelier organisé par l'OCDE à Beijing, les 7-8 octobre 1999, Paris

Agricultural Policies in China and OECD Countries, compte rendu de l'atelier organisé par l'OCDE à Paris, les 19 et 20 novembre 1998, Paris.

Baltic Agro-Food Policies, compte rendu d'une réunion de l'OCDE tenue au niveau des ministres à Riga, les 26 et 27 novembre 1998, Paris.

Agricultural Finance and Credit Infrastructure in Transition Economies, compte rendu d'une réunion d'experts tenue à Moscou du 10 au 12 février 1999, Paris.

Les politiques agricoles en Chine, compte rendu de l'atelier organisé à l'OCDE les 12-13 décembre 1996, Paris.

Agro-Food Sector Policy in the OECD Countries and the Russian Federation: the Role of the State, Trade, Prices, Financing and Structural Adjustment, séminaire organisé par l'OCDE/CCET avec la coopération du ministère de l'Agriculture et des Approvisionnements alimentaires de la Fédération de Russie, qui s'est tenu à Moscou du 23 au 25 octobre 1995, Paris. [OECD/GD(96)55]

Agricultural Statistics and Database Management, compte rendu de l'atelier accueilli par le Comité national des statistiques et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Bélarus, organisé par le Centre pour la coopération avec les économies en transition, financé par l'OECD et EUROSTAT (TACIS), en coopération avec la FAO et la CEE-ONU, atelier tenu à Minsk du 25 au 29 avril 1994, Paris. [OECD/GD(95)38]

The Albanian Agro-Food System in Economic Transition, 1995, Paris. [OECD/GD(95)22]

Review of the Agricultural Education and Training System of Russia, atelier tenu à Moscou du 2 au 4 février 1994, Paris. [OECD/GD(94)57]

Agricultural Co-operatives and Emerging Farm Structures in Hungary, compte rendu de l'atelier organisé par le ministère hongrois de l'Agriculture et le Centre pour la coopération avec les économies en transition (CCET) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), atelier tenu à Budapest du 2 au 29 octobre 1993, Paris. [OECD/GD(94)52]

Agricultural Policies in the Transition to a Market Economy: the Case of Belarus, compte rendu de l'atelier organisé par le gouvernement du Bélarus et le Centre pour la coopération avec les économies en transition (CCET) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du 4 au 6 mai 1993, Paris. [OECD/GD(93)188]

Documents de travail sur des questions de fond

Impediments to Efficiency in the Agro-Food Chain in Bulgaria, Romania and Slovenia, Agricultural Policy Papers n°1998-02, Paris. [CCNM/AGR/PP(98)50]

Agricultural Policies in the Baltic Countries, compte rendu d'un séminaire tenu à Parnu du 18 au 20 septembre 1997, Paris. [CCNM/AGR/PP(98)28]

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

IMPRIMÉ EN FRANCE

(14 2001 12 2 P) ISBN 92-64-28686-1 – n° 51970 2001